La Belgique moderne

UNE TERRE D'EXPÉRIENCES

Bibliothèque de Philosophie scientifique

HENRI CHARRIAUT

CHARGÉ DE MISSION EN BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

La Belgique moderne

UNE TERRE D'EXPÉRIENCES



1910

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26

La Belgique moderne

AVANT-PROPOS

LA BELGIQUE, LABORATOIRE SOCIAL

La Belgique fut appelée par Napoléon Ier « le champ de bataille de l'Europe ». Les temps de gloire meurtrière sont révolus, et, très justement, Elisée Reclus a pu, depuis, surnommer la Belgique « le champ d'expérience de l'Europe ». Il est certain qu'il n'est pas de pays au monde où, en de si étroites limites, pareille activité d'initiative soit dépensée. La nation belge s'est placée peu à peu à l'avant-garde dans la marche des idées sociales, et c'est par là surtout qu'elle est intéressante, par la poussée persistante d'un progrès réfléchi.

Tous les grands problèmes qui agitent à peine ou n'agitent que passagèrement les grands peuples provoquent en Belgique une ébullition incessante, et, dans les tentatives d'ordre économique qu'engendre cette fièvre perpétuelle de réformes, des indications précieuses peuvent être trouvées.

Avec sa vie concentrée, sa double force intérieure et d'expansion, son activité lente en apparence, mais féconde parce que continue, son courage entêté, sa santé robuste, son gros bon sens enfin, la Belgique est devenue une sorte de laboratoire social.

La mission est belle. De passagères intoxications peuvent en résulter. On ne joue pas impunément avec le poison expérimental. Mais le peuple belge est doté d'un assez riche organisme pour supporter sans crainte tous les essais. On peut d'ailleurs être certain d'une chose : c'est qu'en passant dans le creuset du cerveau belge, l'idée la plus hardie prendra des formes raisonnables et s'appropriera à des besoins réels. On ne fabriquera pas du diamant en Belgique, mais le diamant brut y sera patiemment taillé et deviendra le bijou « de vente » dont on fera des rivières. La Belgique est un pays de hauts-fourneaux, de laminoirs, d'usines transformatrices, aussi bien pour les idées que pour les minerais.

Telle quelle, toutes proportions gardées, la Belgique est la contrée la plus industrielle, la plus commerçante et la mieux cultivée de toute la terre: c'est dire qu'elle est l'une des plus riches.

Sa situation géographique est exceptionnelle, entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, ces trois grands foyers de civilisation dont elle est comme le trait d'union et l'expression commune; mais c'est surtout par la fécondité et la variété de son sol qu'elle surpasse les autres pays et qu'elle étonne.

Sa constitution géologique est miraculeuse. Les géologues ont eu souvent à le relater : dans un territoire de trois millions d'hectares, se trouvent accumulés, concentrés et distribués admirablement tous les terrains avec leurs ordres et sous-ordres. Les stériles plutoniens et sept insignifiants étages des autres terrains manquent seuls dans la constitution à fleur de terre du sol belge. A une profondeur généralement faible abondent presque tous les minéraux. D'où l'intensité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de ce pays privilégié.

Des écrivains ont fait de l'Andalousie le jardin floral de l'Europe. On pourrait, par l'aspect utilitaire de tout

ce qu'elle produit, dire que la Belgique en est le potager. Mais il n'y a pas que l'utile en Belgique. Il y a l'agréable aussi. A côté de la Belgique du travail apparaît celle du tourisme. La Belgique pittoresque est d'une variété d'aspect extraordinaire : les Ardennes montagneuses ont des perspectives de petite Suisse, avec une joliesse et une fraîcheur de tons qu'on ne trouve que là. Les bords de la Meuse ne sont qu'un long défilé de sites agrestes d'une poésie intense. La lande Campinoise est d'une beauté sauvage qui rappelle les puztas mélancoliques des bords du Danube. Les campagnes nourricières flamandes, d'une fertilité grasse, respirent la santé et la force. Une mer farouche baigne une longue théorie de plages coquettes. Il y a, près de Bruxelles, la forêt de Soignes — débris de la vieille Forêt charbonnière — où les hêtres sont des colosses. Il y a, à Anvers, l'Escaut qui s'étale avec majesté comme un grand fleuve. Il y a surtout, pour le touriste, des merveilles artistiques : peinture, sculpture, architecture. C'est en Belgique qu'il faut aller pour bien connaître Rubens, Jordaens, Van Dyck, et les Quentin Metsys, et les Van Eyck, et les Memling, et les Breughel. C'est la Belgique qui a les plus beaux hôtels de ville du monde — Bruxelles, Bruges, Louvain — sans compter les cathédrales, les béguinages et bien d'autres curieuses et émouvantes survivances.

Sur un territoire resserré qu'on franchit en trois heures, que de sensations variées ! Habitez Bruxelles, vous serez dans l'une des plus belles capitales de l'Europe; installez-vous à Anvers, vous vous trouverez dans l'un des plus beaux ports du monde, qui est en train de devenir le premier ; égarez-vous dans les polders de la Campine anversoise, vous vous croirez revenu de plusieurs siècles en arrière. On va d'étonnements en étonnements.

L'autre Belgique, c'est comme l'autre France que

le passant étranger ne voit pas ou ne voit guère, c'est la Belgique laborieuse qui peine sans relâche, en un mouvement régulier de machine, la Belgique des grosses métallurgies, de la houille, des mines de zinc, des ateliers de construction, des établissements électriques et des petites industries innombrables, — la Belgique des ouvriers et des marchands, de la plèbe et du haut négoce.

Celle-ci est peut-être la plus caractéristique par le mélange qu'elle offre de petits salaires et de fortunes considérables, par l'âpreté du conflit, qui existe là comme partout, mais plus ramassé qu'ailleurs, entre le capital et le travail; par les efforts accomplis pour endiguer le torrent des revendications ouvrières; par l'organisation de l'armée des travailleurs de plus en plus conscients de leurs droits et de leur puissance; par l'espèce d'association qui s'est faite entre l'agriculture et l'industrialisme, malgré leur vieille rivalité née de la dispute des bras; enfin par la convention tacite qui groupe tous les efforts individuels coalisés dans une même pensée de productivisme dans la liberté.

Productivisme et liberté : voilà les liens communs. Ils rallient et soudent des intérêts divergents; ils établissent des parentés entre des industries concurrentes; ils créent, à défaut d'autre, une sorte de patriotisme pratique : le patriotisme de la raison.

Nous voudrions étudier ici cette manifestation à la fois psychologique et matérielle d'un peuple qui a su attester que la véritable puissance n'est pas dans le nombre, mais bien dans les qualités énergétiques des citoyens, et, puisque c'est sous cet aspect qu'elle présente le plus grand intérêt scientifique, essayer de montrer l'activité de la Belgique dans sa mission expérimentale.

LIVRE I

LES INFLUENCES RACIQUES

CHAPITRE I

Y a-t-il une âme belge?

Deux langues, deux races. — La perpétuation du dualisme à travers l'histoire. — Flamands et Wallons : leur hostilité. — Le conflit linguistique. — Ses origines. — L'invention de l'âme belge. — Les événements politiques n'ont rien changé. — L'impuissance de l'Etat à créer une patrie commune. — Unité de convenance. — Mœurs et traits distinctifs. — Le Flamand : obstination, patience, brutalité. — Le Wallon : cordialité, enjouement, souplesse. — Le Flamand gourmand, le Wallon gourmet. — Le Flamand peintre, le Wallon musicien. — Pays et paysans : les habitants moulés sur la nature du sol.

Une question se pose tout d'abord quand on étudie la Belgique comme entité ethnique.

Il y a des Belges. Y a-t-il une âme belge, une race belge? Pour peu que l'on vive ou que l'on voyage en Belgique, on s'aperçoit vite qu'une ligne de démarcation sépare les Belges du Nord des Belges du Midi et qu'il n'existe pas de type uniforme. Tout un monde divise la Flandre de la Wallonie, tout le passé, toute la tradition, — et surtout la langue, qui est l'expression la plus caractéristique d'un peuple, d'une race, d'une civilisation.

Sans doute, il en est de même dans beaucoup d'au-

tres pays. Nous voyons des Gascons, des Bretons, des Bourguignons, des Savoyards, des Basques, etc., réunis sous la même appellation de « Français », et des Catalans, des Andalous, des Galiciens, des Biscaïens, etc., groupés sous la même raison sociale : « Espagnols », quoique leurs mœurs et coutumes, et souvent leur langue locale n'aient pas ou n'aient guère de ressemblance. Mais en Belgique, l'antagonisme des deux races frappe plus qu'ailleurs. On comprend qu'un Prussien ne ressemble pas à un Bavarois, qu'un Piémontais ne ressemble pas à un Napolitain, et si le Samoyède avait les goûts et les aspirations du Tartare, il y aurait lieu d'être surpris. Des distances énormes séparent ces nationalités ou provincialités : les siècles ont pu passer sans qu'aucun amalgame se produise.

Pour la Belgique, on se demande comment un peuple enserré en de si étroites limites n'est pas arrivé à se fondre par la force des choses et du temps, comment il n'y a pas eu absorption mutuelle, alors que Flamands et Wallons sont unis par tant de liens et d'intérêts communs, par tant de réseaux de chemins de fer et de canaux, par tant de moyens de pénétration et d'identification.

Certaines matières placées dans un même creuset finissent, sous l'action de la chaleur, par se transformer en une matière nouvelle où l'idiosyncrasie de chacune semble disparaître entièrement. La Flandre et la Wallonie sont placées dans le creuset d'une même civilisation très condensée. Il se produit bien comme une fusion sous l'effet du travail collectif, mais cette fusion ne va pas jusqu'à l'alliage. Chaque race se retrouve toujours intacte. Il n'y a pas agrégation ; l'agglomérat est purement artificiel.

Bruxelles, la capitale, et tout le Brabant, réunissent les deux races. Les deux races ne s'y confondent pas. Dans cette province même où les individus ont des

contacts permanents, une distinction s'établit, très nette. Des deux côtés, il y a un perpétuel souci d'éviter les rapprochements. Voici un bal populaire. Le passant étranger jettera un coup d'œil sur les couples enlacés et dira : « La jeunesse *belge* s'amuse! » Eh bien, entrez dans ce bal et observez. Vous comprendrez vite, en écoutant les conversations, que Flamands et Wallons font bande à part. Aussi les mariages sont-ils rares entre eux. Prenez une cuisinière à Bruxelles, — c'est dans ces observations exogènes qu'apparaissent les traits caractéristiques d'une population, — elle aura vite fait de découvrir dans le quartier des fournisseurs de sa province, et votre épicier, votre boucher, votre *verdurière* (marchande de légumes) seront Flamands si c'est une Flamande qui vous sert. Si c'est une Liégeoise ou une Carolorégienne, vos fournisseurs seront Wallons.

Il n'y a pas, en Belgique, de Leitha pour séparer les deux races; mais, sur la carte, on pourrait, de Lille à Maëstricht, tracer une ligne de division avec une absolue sûreté. Dans les villes limitrophes comme Renaix, la partie flamande et la partie wallonne forment deux clans distincts. D'un côté de certaines rues, on parle flamand; on parle wallon de l'autre. Et cela depuis des temps immémoriaux, sans qu'on ait jamais constaté l'empiétement d'une race ou d'une langue sur l'autre. Les villages wallons, autour de Renaix, s'appellent Russignies, Arnougies, Escanafflés; les villages flamands, Maerke, Kerckem.

Près de Tongres, à Rutten ou Russon — Rutten en flamand, Russon en wallon — nous avons rencontré comme à Renaix une population mixte; mais sur un espace si restreint qu'on peut s'étonner plus qu'ailleurs de ne trouver aucune trace de coalescence. Les deux idiomes conservent immuablement leur conquête territoriale, et à la division linguistique s'ajoute l'hétérogénéité des mœurs.

Mais il suffit de quelques promenades aux environs de Bruxelles pour se rendre compte des dissemblances : à la Hulpe, Waterloo, Genval, vous êtes chez des Wallons, à Hoeylaert, Overysche, Groenendael, le type flamand s'accuse de façon très marquée.

Au cours d'un congrès socialiste, en 1909, cette déclaration caractéristique a été faite par l'un des chefs du parti : « Les ouvriers flamands n'ont pas la même mentalité que les ouvriers wallons. Il importe donc qu'il y ait deux comités connaissant les mentalités respectives des Flamands et des Wallons. » Les partis politiques ont compris que leur propagande ne saurait être uniforme du moment qu'il n'y a pas unité de race.

A la puissante université catholique de Louvain, les étudiants flamands et wallons ne fraient pas ensemble. Ils sont groupés en deux camps ouvertement hostiles. Les étudiants flamands sont les plus exaltés. Pour se distinguer des Wallons, ils portent une espèce de casquette à soufflet. Jusqu'en 1909, Flamands et Wallons avaient leurs Fédérations respectives. Le conseil rectoral dut prononcer leur dissolution à la suite d'incidents graves. Mais cette mesure n'a nullement mis fin à une animosité qui ne fait que s'accroître et se traduit par d'incessantes manifestations et de terribles pugilats.

Dans toutes les villes, les faits divers des journaux abondent en rixes entre Flamands et Wallons. Elles se produisent généralement dans les estaminets. On a bu. On discute. Très lourdement. Viennent les paroles méprisantes, les injures, les coups. Suivant qu'ils sont Wallons ou Flamands, les assistants prennent fait et cause pour leurs « frères ». Une dispute isolée devient ainsi parfois le signal d'une mêlée[1].

1. Au moment où nous écrivons ces lignes, le hasard place sous nos yeux un journal de Liége. A la rubrique des tribunaux nous lisons : « On dansait ferme à la salle Bellefroid, à Herstal.

Il y a, entre les deux souches, des aspirations inconciliables, des oppositions absolument ennemies. Elles se traduisent par des actes d'hostilité déplorables. D'autres sont moins brutaux, mais aussi significatifs. Dans un cortège organisé à Anvers au mois d'août 1909, pour fêter l'anniversaire de la bataille des Éperons d'or, les Flamands promenèrent une grande pancarte avec cette inscription en grosses lettres : *Tout ce qui est Wallon est faux*[1].

L'animosité des Flamands pour les Wallons devient ainsi agressive. Elle a fait surgir à Anvers, à Gand, à Bruges, dans toutes les Flandres, un mouvement dit « flamingant » qui veut « affirmer la force de la race flamande, unir en une même foi et en un même amour tout ceux qui parlent la langue flamande,

Vers onze heures, quatre hommes entrèrent paisiblement dans la salle. Leur arrivée fut saluée par les cris « Vol' chal' les Flaminds ! » Aussitôt ils furent entourés : une « rouflade » se produisit, et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, nos quatre flamands étaient expulsés. La scène ne paraissait avoir revêtu aucun caractère de gravité. Cependant, après avoir franchi une vingtaine de mètres, un briquetier, le nommé Offetein, s'affaissa sur la voie publique, perdant en abondance du sang par une blessure à la tête et par une autre au côté gauche. Des passants le relevèrent et le transportèrent dans un cabaret voisin, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. »

Voici un journal de Bruxelles : « L'impasse de la Sirène, à Bruxelles, est occupée par des ménages wallons et flamands. Souvent des discussions surviennent, mais la police y met fin généralement avant qu'on en soit venu aux coups. Dimanche soir, un ouvrier tailleur wallon se prit de querelle avec un ouvrier imprimeur flamand. Un corps à corps s'en suivit bientôt ; les couteaux furent tirés. Le Flamand plongea son arme dans l'épaule de son antagoniste, qui perdit du sang en abondance. Des voisins séparèrent les batailleurs et la police fut requise. Le blessé fut transporté à l'hôpital Saint-Pierre. »

1. « Wat walsch is, valsch-is » : mot de passe qui servit dans la célèbre tuerie connue dans l'histoire sous le nom de « Matines brugeoises » ; les Français compagnons de Jacques de Châtillon, envoyé de Philippe le Bel, qui se trouvaient à Bruges, y furent impitoyablement massacrés.

travailler au relèvement du peuple flamand par une vie propre, flamande dans toutes ses manifestations ».

Electrisés par cette idée, les flamingants ont créé un parti puissant et organisé une agitation qui a avivé la querelle des races. Les flamingants apportent dans cette lutte une ténacité remarquable. Une foi ardente les soulève : « Flandre d'abord »! tel est le cri de ralliement.

« Le Belge, c'est le Flamand, a écrit un professeur de l'Université de Louvain. Le Flamand doit coloniser la Wallonie. » Et voici qu'à leur tour, — un excès engendre toujours un autre excès, — des Wallons se lèvent pour combattre les revendications flamandes. Un mouvement « wallingant » se dessine.

Tout le conflit réside dans la langue. Il y a quelques années encore, le français était considéré, en Belgique, comme une langue nationale. Le fanatisme flamingant tend, de plus en plus, à le faire placer au rang des autres langues étrangères.

Le dualisme remonte au temps de la conquête romaine. Les Belges qui habitaient au sud de la voie Agrippa, ayant alors avec les Romains des rapports intimes et fréquents, ne tardèrent pas à adopter en partie la manière de vivre des vainqueurs et à parler la langue latine, non sans y mêler de nombreuses locutions germaniques ou celtiques. Sous l'influence de ce mélange, le latin s'altéra peu à peu et donna naissance au wallon.

Les Belges du nord étaient plus isolés. Préservés des invasions par la rudesse d'un climat dont la rigueur s'adoucira par la suite, quand les moines auront accompli leur œuvre de défrichement, ils vivaient fiers et farouches dans leurs marais, pleins de mépris pour les populations asservies d'au delà la « Forêt charbonnière ». Cette forêt fut pour les Ménapiens comme un immense retranchement derrière lequel ils défiaient les armées les plus braves et

les plus nombreuses. Et, lorsque, petit à petit, la civilisation occidentale parvint enfin à s'infiltrer, il était trop tard pour qu'une unification de langue et de caractère pût s'accomplir entre les habitants de chaque côté de la forêt. Les Belges du nord vécurent ainsi en dehors de l'action romaine, comme dans une île peu abordable et peu hospitalière.

Après la victoire du christianisme, pourtant, il y eut une détente. Les Pays-Bas furent à la fois divisés et groupés en quatre diocèses : Utrecht, Cambrai, Tournai, Liége, et, dans cette division ecclésiastique, il ne fut tenu compte ni de la langue ni de la race. A aucune époque de l'histoire de la Belgique, d'ailleurs, la frontière linguistique ne fut la frontière politique. Flamands et Wallons ayant ainsi les mêmes centres religieux, les antipathies suscitées par les différences linguistiques ou ethniques s'affaiblirent, et, placés entre la civilisation romaine et la civilisation germanique, les Pays-Bas affirmèrent, dès ce moment, leur volonté d'une existence politique nationale commune. Mais l'agrégation racique ne se fit pas. Elle ne s'est jamais faite. Les siècles ont passé et nous voyons éclater encore les mêmes luttes qui, dans la période féodo-communale, divisèrent si profondément les Austrasiens et les Neustriens.

Les Austrasiens reprochaient aux Neustriens, parmi lesquels se trouvaient de nombreux gallo-romains, de s'efféminer au contact de la civilisation romaine. Les Neustriens, de leur côté, faisaient un grief aux Austrasiens, chez qui l'élément barbare dominait, de leur fidélité à des coutumes et à des mœurs qu'ils jugeaient grossières. Aujourd'hui, les Flamands reprochent de même aux Wallons leur latinisme puéril, et les traitent avec mépris de « fransquillons ». Les Wallons, eux, reprochent aux Flamands leur brutalité toute germanique et les appellent « *tiestus Flamens* (têtus Flamands), *Flaminds d'potince* (Flamands de

potence) ». Ils vont jusqu'à s'écrier : *Flaminds, Flaminds, c'est d'vin vos songue que nos lavrians nos mains*[1]. Le mot de *Flamind* a pris en Wallonie un caractère injurieux.

Quand on cherche des Belges, en Belgique, on trouve ainsi, avant tout, des Wallons et des Flamands.

Dans son *Histoire de la constitution de la nationalité belge*, M. Henri Pirenne a inventé « l'âme belge ». Il ne remonte pas plus haut que le traité de Verdun qui régla le partage de l'empire de Charlemagne. Encore, ne trouve-t-il jusque-là ni unité de race, ni unité de langue, ni unité géographique. Il situe donc la date de l'origine de la Belgique à l'époque où trois maisons étrangères se partagèrent le pouvoir dans les Pays-Bas. Deux sont allemandes : celle de Luxembourg et celle de Bavière; la troisième, celle de Bourgogne, d'origine française. La maison de Luxembourg disparaît bientôt sous les efforts combinés de ses rivales, et, plus tard, la maison de Bourgogne l'emporte. Avec celle-ci apparaît, au xve siècle, « un Etat nouveau dont la Belgique et la Hollande sont les héritières légitimes, Etat nouveau, sorti de la nébuleuse pour devenir la Belgique actuelle ». C'est donc à la maison de Bourgogne que la Belgique devrait d'être devenue un État proprement dit. « Au surplus, ajoute M. Pirenne, c'est une erreur complète de parler à propos de notre pays de domination espagnole. Il n'y a pas eu de domination espagnole pas plus qu'il n'y a eu de domination autrichienne. Depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, nous avons formé un État sur lequel régnèrent accidentellement des princes espagnols ou autrichiens. Le pays, certes, passa alors et à plusieurs reprises, par des épreuves cruelles, mais son caractère propre

1. « Flamands, flamands, c'est dans votre sang que nous laverons nos mains. » (*La Revue française de Wallonie.*)

subsista à travers les épreuves et nous ne devons pas nous montrer injustes, et nous le serions vraiment trop si nous regrettions le prix que nous a coûté la formation de notre nationalité à travers ces périodes difficiles, mais finalement fécondes en résultats. »

Des écrivains et des artistes se sont précipités sur cette appréciation comme sur une découverte et une sorte de parti bourguignon s'est formé en Belgique dans la classe intellectuelle. Mais faut-il dire qu'il ne comprend guère que des Wallons? Une fois encore, la sociologie s'élève ici contre l'histoire. La maison de Bourgogne a pu réunir des provinces distinctes; elle ne les a pas unies. Elle les a si peu unies que les Flamands n'acceptent nullement la thèse de M. Pirenne et ne voient, dans la période bourguignonne, qu'une période délétère où les communes perdirent leur influence sous le joug du pouvoir centraliste.

Voici d'ailleurs un autre grand historien belge, M. Kurth, qui, faisant ressortir « la merveilleuse facilité avec laquelle les Liégeois se sont amalgamés aux Belges », déclare : « Quand, le 4 septembre 1830, les volontaires liégeois partirent pour Bruxelles sous la conduite de Charles Rogier, ils ouvraient une ère nouvelle de l'histoire. Ils allaient prêter main-forte aux Brabançons qui, pendant des siècles, avaient été leurs mortels ennemis. Ils inaugurèrent en 1830 l'ère d'une parfaite fusion, d'une fraternité définitive, dont nous recueillons aujourd'hui les fruits infiniment précieux. ». Pour M. Kurth, la Belgique ne daterait donc que de 1830.

Quant à nous, qui nous trouvons en présence des mêmes différences de langue, de mœurs et de caractère qu'avant la Révolution de 1830 et qu'avant même la domination des ducs de Bourgogne, nous sommes bien forcé de ne voir, dans cette domination, aussi bien que dans celles qui se sont succédé et

dans la Révolution de 1830 même, que des incidents superficiels, si considérable qu'ait été leur portée politique.

M. Jean Cruet a écrit un livre remarquable sur l'impuissance des lois[1] pour attester que l'État ne fait qu'obéir à l'évolution économique et sociale, et que, par lui-même il ne crée rien et ne transforme rien. Par l'exemple de la Belgique, nous pouvons voir que l'État ne change pas davantage, et plutôt encore moins, la nature des peuples.

Les Wallons, issus des Gallo-Romains ou mélangés à eux, sont restés latins; les Flamands sont restés germaniques. Ni la maison de Bourgogne, ni les maisons d'Espagne et d'Orange, ni l'indépendance même, n'ont pu modifier un état de choses permanent, infuser du sang wallon dans des veines flamandes ou du sang flamand dans des veines wallonnes, ou seulement unifier quelque peu des tempéraments dissemblables.

Les ducs de Bourgogne d'abord, puis Charles-Quint, voulurent faire des Pays-Bas belges et bataves un Etat unique, étroitement uni, et plus tard, au commencement du XVIIIe siècle, Charles VI crut pouvoir proclamer que « les provinces belgiques ne formeraient qu'un seul, indivisible et inaliénable domaine ». Vaines tentatives! Les édits ne font pas les patries.

Encore aujourd'hui la Belgique ne paraît pas avoir tout à fait conscience de sa nationalité. On en trouve la preuve dans son aversion du service militaire et d'une armée forte. Les Belges, — je parle de la généralité, — voient là une servitude et une dépense inutiles. L'une des révolutions les plus caractéristiques de la Belgique, la Guerre des paysans, sous la

1. *La vie du droit et l'impuissance des lois*, par JEAN CRUET, avocat à la Cour d'appel; 1 volume à 3 fr. 50, de la Bibliothèque de philosophie scientifique. (Ernest Flammarion éditeur.)

domination française, fut provoquée surtout par l'obligation du service militaire. Et c'est un fait singulier: les paysans flamands prirent les armes pour n'être pas soldats, tant ils avaient horreur de la servitude.

En 1850, le roi Léopold I[er] se plaignait, dans une lettre au ministre Rogier, du désintéressement de ses sujets pour les questions militaires et il rappelait cette observation que Thiers lui avait faite : « Sans sérieux moyens de défense, vous deviendrez la risée du monde entier ». Les Belges n'ont pas changé. Ils se retrouvent tels. Ils se disent, non sans raison, qu'un pays ne peut devenir la risée du monde quand il affirme, comme l'a fait la Belgique, sa puissance industrielle et commerciale et qu'il remporte tant de victoires sur les champs de bataille économiques. Le sentiment leur échappe de la patrie commune à défendre, du territoire commun à préserver des invasions. L'histoire ne les a guère habitués qu'au patriotisme de la liberté.

Lucien de Samosate cite cette phrase de Thucydide : « La patrie n'est pas un amas de villes et de maisons, des citadelles, des remparts ; la patrie est l'âme vivante de la cité et ce qui dans le cœur des citoyens reste du cœur des ancêtres. » La parole de Thucydide est vraie : il y a deux patries en Belgique. Et l'immuabilité du dualisme y est d'autant plus profonde qu'il ne s'agit pas seulement ici, comme en d'autres pays, de la division de deux nationalités : il s'agit aussi et surtout de la division des Germains et des Latins, c'est-à-dire de deux civilisations et de deux mondes à la fois.

La constitution sociale, j'entends les conditions d'existence de la nation, n'établissent en Belgique qu'une unité toute artificielle, de pure convenance. Flamands et Wallons ont des mœurs et des traits distinctifs.

Le Flamand est solide, bien musclé ; la tête est

ronde, la face colorée, les yeux bleus ou gris, les cheveux blonds, le sang riche. Il donne une impression de force et de lourde santé. Le regard est lointain. Il n'est pas nécessairement vague. On y sent une mystérieuse résolution, la volonté d'une marche hautaine. Taciturne, renfermé, ne se livrant jamais, le Flamand apparaît têtu et comme buté, avec cette pensée dirigeante qui fut une devise royale, qu' « il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre et de réussir pour persévérer ». L'obstination se lit dans le front bas, les sourcils durs et droits, la mâchoire anguleuse. Un tableau du peintre Laermans, au musée de Bruxelles, nous montre des ouvriers flamands revenant du travail. Ils vont, à travers la campagne, grands, vigoureux, un peu courbés, le visage sombre, réellement beaux à force d'impulsion figée et d'énergie farouche, toute ramassée. De ces hommes, qu'on devine silencieux comme toute la nature qui les entoure et mornes comme elle, une puissance se dégage : celle d'un labeur opiniâtre et d'une immuable philodoxie.

Les femmes sont souvent sculpturales dans leur plantureuse beauté. Le teint est frais comme il devait l'être aux époques où l'on ne se nourrissait que de chair et de lait. Le profil est assez régulier; mais l'expression est dure, presque rugueuse, dans son immobilité grave. Les formes sont opulentes et les assises, très larges, tombent à plat sur des jambes courtes.

Les jeunes filles ont, dans l'allure, quelque chose de masculin. Le garçon a déjà, lui, dans le regard, la hardiesse du mâle qu'il sera un jour. Il met de la violence dans ses gamineries. Dévastateur de jardins et de squares, c'est un terrible petit vandale. Il ne respecte rien ni personne.

La race est foncièrement virile : on sent que la trempe de l'âme répond à la vigueur du corps. Il faut

sans doute distinguer : les Flandres comprennent la Flandre orientale, la Flandre occidentale, la Campine anversoise, la Campine limbourgeoise, le Brabant flamand; autant de régions autant de variétés de Flamands. Le paysan de la bruyère sera plus mélancolique et plus craintif que celui des grosses bourgades opulentes. Un peu plus de richesse marque un peu plus de franchise : le caractère s'ouvre avec la satisfaction du bien-être. Aux environs de Gand ou de Bruges la campagne féconde fait des hommes gras, d'une santé intumescente. Dans les sables de la Campine, les êtres, comme les arbres, sont plus maigres, le dos est plus voûté, le corps et le caractère se ressentent des misérables pitances — pommes de terre, laitage, café de chicorée, un peu de lard salé les jours de fête — et de la vie solitaire que seules deux distractions démonotonisent un peu le dimanche : l'église et le cabaret.

Mais il y a des traits communs : rudesse, ténacité, vaillance, esprit d'union, — qui font clairement apparaître l'ascendance germanique.

Il y a chez tous les Flamands la même tranquillité de vie, le même souci de l'existence intérieure jalousement dérobée aux regards indiscrets, la même impénétrable placidité, et, en même temps, la même humeur batailleuse mal endormie et qu'un peu d'alcool suffit à réveiller.

Au pays de Waes comme au Limbourg, dans la campagne gantoise aussi bien que dans la partie flamande du Brabant, les grandes lippées populaires des kermesses finissent par des batailles. Lorsqu'il est gorgé de nourriture et de genièvre, le Flamand, dominé par son instinct brutal, éprouve le besoin de faire du tapage, de briser quelque chose, d'affirmer sa force avec éclat. Il est rare qu'un dimanche se passe sans qu'il y ait dans quelque village une « kermesse rouge ». Nous avons vu dans un cabaret, aux

environs d'Anvers, des Flamands à moitié ivres casser des vitres et des bouteilles pour le plaisir unique de casser. Aux environs de Bruxelles, un petit village, Dilbeek, est réputé pour le caractère vindicatif de ses habitants. Ils sont redoutés. Quand on voit leurs petites maisons toutes blanches, toutes propres, presques riantes, et la campagne si douce aux environs, on n'imaginerait pas à quel débordement de fureur ils peuvent en arriver après quelques stations dans les estaminets. La commune de Merchem, dans le Brabant encore, est renommée pour ses rixes continuelles les jours de liesse. Ses habitants pourtant ne se livrent pas à une industrie qui surexcite beaucoup les nerfs : ils élèvent des poulets.

Les jours de tirage au sort surtout, le mauvais ferment remonte. Saturés de bière et de liqueurs, les jeunes gens se livrent à de sauvages emportements. Il y a, comme aux pays chauds, comme en Espagne, comme en Italie où le soleil déjà vous grise, de sanglantes luttes au couteau.

Au commencement du XIII[e] siècle, Guillaume-le-Breton disait de la population flamande qu'elle était « fatale à elle-même par ses querelles intestines ». Les Flamands d'aujourd'hui ont encore en eux l'humeur belliqueuse des ancêtres. Ils vivent dans la sérénité de campagnes où tout invite à la mansuétude. Mais ceux d'autrefois furent des théomaques à leur manière, et quelque chose a subsisté de tant de gloire guerrière : la chicane, — de l'épopée en raccourci.

Le Wallon, qui descend des Gallo-Romains, a, lui, la physionomie ouverte, l'œil vif, le cœur chaud. Le Flamand inquiète : on le sent ombrageux, d'orgueil violent. Avec le Wallon aucune gêne : les atomes crochus s'accrochent naturellement. Pas de morgue, pas de solennité : une simplicité d'accueil qui crée tout de suite une atmosphère de sympathie.

L'homme est robuste et martial. Il a la figure osseuse, le nez court, le front bombé, la lèvre sensuelle et souriante. Il n'a pas la puissance créatrice du Flamand ni, au même degré, son esprit de suite et d'association ; mais il a plus d'esprit, — d'esprit tout court. Il aime la satire et la gouaille. Un fond de farce méridionale traîne et s'agite en son âme ardente. Il est mobile, mais enjoué ; il est moins sérieux, mais moins âpre ; moins déductif, mais plus intuitif ; moins profond, mais plus subtil. Ce qu'il perd en gravité, il le gagne en spontanéité. S'il se montre moins appliqué au travail, il a l'activité plus rapide. Il est moins indépendant peut-être, mais moins soumis. « Ce n'est pas, dit Fustel de Coulanges en parlant des picards-wallons, que l'amour de l'indépendance ne fût au fond des âmes ; mais il était moins fort que les passions et les haines de parti ».

Plus enthousiaste que le Flamand, le Wallon est aussi plus généreux. Lorsque le grisou fait des victimes au fond de la mine, lorsqu'une explosion se produit dans une usine, il court au péril et se dévoue avec un courage admirable. Le Flamand se dévouera aussi ; mais avec plus de flegme et de résignation fataliste, avec la religieuse pensée peut-être qu'il y a des immolations nécessaires.

Voici deux régions peu éloignées où la vie est dure au paysan : le Limbourg et les Fagnes. Dans le Limbourg, acharné à tirer d'un sol ingrat le peu qu'il lui faut pour vivre et à tâcher d'améliorer un peu une situation si précaire qu'on voit des familles entières ne pas dépenser plus de quatre à cinq sous par jour, le paysan est un peu la patiente bête de somme. Et, en vérité, sa vie s'identifie beaucoup avec celle des animaux qui vivent sous son toit, l'écurie étant presque toujours contiguë avec la cuisine. Dans les Fagnes, la terre est tout aussi marâtre, mais déjà les physionomies s'éclairent. Les esprits ne sont pas

plus cultivés; mais ils ont, dans leur double misère intellectuelle et physique, l'hospitalité large. L'étranger n'est plus l'ennemi : la curiosité avec laquelle on le reçoit n'est jamais malveillante.

Le Wallon a des impulsions, des émotions. Il est latin par sa jovialité, latin aussi par sa versatilité. C'est le point faible du Wallon : il est mobile et mouvant. Il est plus à la surface. Dans ses entreprises, on ne sent pas toujours la réflexion profonde et la conviction indéracinable du Flamand.

Le contraste est frappant : il est tout dans les origines et dans l'hérédité. Contre les étrangers, même sous leur domination, le Flamand opposa, à travers les siècles, sa lourde passivité, son impénétrabilité squamoderme, son traditionalisme infrangible. Le Wallon, avec son optimisme quasi méridional, a toujours été plus malléable; il s'est mieux accommodé de tant de régimes divers. Pourvu que la liberté fût sauve, il n'en demandait pas plus. Point de lâcheté en cela : la philosophie de la bonne humeur.

Flamands et Wallons sont sensuels. Leur amour de la vie se manifeste sous la forme de longues bombances pantagruéliques. Le Flamand, circonspect et réfléchi, se délivre à table de sa carapace bourrue et sa joie s'épanouit avec exubérance. La bonne chère l'attendrit. Son œil gris s'allume. Un gros rire le secoue. La cuisine tient une place énorme dans son existence. Bien manger, bien boire, c'est son luxe. L'ostentation s'affirme par de somptueux repas largement arrosés. Cependant, s'il aime boire, le Flamand n'a pas autant que le Wallon le culte du bon vin. Le Flamand est surtout adéphage, le Wallon surtout dyonisiaque. Le vin est soigné par celui-ci avec religion. Il le boit avec respect et dévotion, comme le prêtre qui officie.

On rapporte que saint François d'Assise, rentrant un jour dans son couvent, harassé de fatigue et à demi-

mort de faim et de soif, ne cessait de répéter en chemin au moine qui l'accompagnait : « Ce n'est pas la joie parfaite ! » Son compagnon finit par lui demander ce qu'il faudrait encore. « Il faudrait, expliqua saint François, que nous trouvions le couvent fermé ou qu'on ne pût rien nous donner à manger ou à boire. » Pour le Flamand, la joie parfaite eût été de trouver, en arrivant, une table abondamment servie. Pour le Wallon, une table bien servie aussi, mais avec des mets plus succulents que copieux, et surtout de vieilles bouteilles couvertes de toiles d'araignée.

A travers l'Histoire, les Flamands se sont fait une réputation de « grands fouaciers ». A Gand, pendant la révolution brabançonne, le triomphe de la réaction contre les réformes libérales de Joseph II fut fêté par un banquet. On dévora 6.000 pains, 2 bœufs gras et 6 moutons ; on défonça 4 pièces de vin et 100 tonneaux de bière. Au cours de la Révolution de 1830, les deux camps opposés — Belges et Hollandais — cessaient les hostilités aux heures des repas. Il y avait la trêve de la faim. Flamands et Hollandais étaient tout à fait d'accord sur ce point : qu'on ne peut bien se battre lorsque l'on est à jeun.

Aux environs de Bruxelles, se trouve un hameau fameux : Neer-Zellick, — fameux par une coutume qui montre bien le côté matérialiste du tempérament flamand. On y organise, tous les ans, des concours de victuailles. Le prix est à celui-ci qui parvient à en enfourner le plus dans le temps le plus court. Les bâfreurs sont nombreux qui se donnent rendez-vous à ces séances de goinfrerie. Et comme on ne mange pas sans boire, on devine dans quel état sortent les pauvres diables qui prennent part à ces crevailles.

En Wallonie, où les palais sont plus délicats, il y a des concours de dégustation. Il s'agit de deviner la composition de breuvages compliqués, mélanges de vins, de liqueurs, de bières, etc.

Le Flamand est gourmand; le Wallon est gourmet. Un éminent musicographe, M. Maurice Kufferath, affirme que les deux races sont également musiciennes. Il est certain que, dès les temps les plus reculés, les Belges se réunissaient pour chanter. Peut-être ce goût de la musique chorale est-il un effet de leur instinct d'association? En tout cas, il n'y a qu'à voir défiler dans les rues les innombrables sociétés qui pullulent dans toutes les villes et les moindres bourgades belges pour être convaincu que la musique y est en honneur. Chaque société a sa fanfare, chaque fanfare son drapeau, et les musiciens sont parfois aussi nombreux que les sociétaires qui suivent. Mais si tous les Belges aiment entendre et faire de la musique, si aucune fête ne serait complète sans le concours des fanfares et des orphéons, l'invention, la composition, ce qu'on pourrait appeler la science musicale, n'exista guère qu'en Wallonie, malgré tous les efforts des Peter-Benoît, des Gevaert et des Blockx, à Anvers.

L'âme profonde des Flandres s'est surtout exprimée dans la forme et la couleur. Le Flamand a mis dans la peinture toute sa puissance de création. Il s'affirme un grand voyageur à travers l'inconnu si, comme le dit Eugène Fromentin, une œuvre d'art est une découverte. Le tumulte en dedans de sa nature concentrée se donne libre cours dans le rythme des formes, la poésie de la lumière et de la chair, la dépense du mouvement, l'expression de la vie sous tous ses aspects. La peinture est l'instrument réflexe de la cérébralité farouche, domptée à force d'énergie, et de la sensibilité cadenassée de la race.

Plus vive et plus gaie, la Wallonie, elle, exhale en chantant ses joies et ses peines. Elle a le sens et le culte du rythme musical. L'école wallonne, dite « néerlandaise » par une singulière erreur géographique, fut, au Moyen Age, une véritable pépinière de maîtres de

chapelle qui furent célèbres dans toute l'Europe. Car si la Wallonie savait produire des compositeurs, elle ne savait pas les garder. Ils trouvaient si peu d'encouragement dans leur patrie, qu'ils s'empressaient d'émigrer : la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne même les accueillirent. Au XVIIIe siècle, quand le génie musical belge se manifesta de nouveau après une longue éclipse, c'est encore la Wallonie qui sonne le réveil. Après Gossec, le créateur à Paris des concerts qui devinrent depuis les concerts du Conservatoire, le liégeois Grétry apparut. Ce fut, plus tard, César Franck.

On peut donc, ici encore, établir une démarcation : la Flandre artiste dans la peinture, la Wallonie artiste dans la musique.

Dans les Flandres, il est rare qu'un chant s'élève dans la campagne. Le travailleur flamand est toujours pensif; il s'absorbe. En Wallonie, des chants de forestiers, de varlets, de vachères bercent l'oisiveté de l'heure. *Canchons* rouchies, *pasquèyes* liégeoises, *fauves* carolorégiennes : toutes chansons rieuses, ironiques, naïves, lestes, parfois triviales et frondeuses [1]. C'est le pays du cramignon, la farandole wallonne. Un jeune homme portant un bouquet ou un drapeau d'une main, saisit de l'autre la main d'une jeune fille; celle-ci, à son tour, prend la main d'un jeune homme et ainsi de suite. Une longue chaîne se forme et la bande décrit à travers les rues de longs méandres qui enveloppent les passants, tandis que les *cramignonneurs* entonnent en chœur des chansons, souvent grivoises. C'est surtout à l'époque des processions que les cramignons s'organisent, et ces danses sur les fleurs des jonchées, au milieu des odeurs d'encens sous le grand soleil d'été, ajoutent quelque chose de très païen à la cérémonie des pro-

1. *L'originalité wallonne*, par M. SOTTIAUX.

cessions, qui ont elles-mêmes un caractère antique. Toute l'âme wallonne, joyeuse et remuante, se retrouve dans ces *cramignons* qui emportent jeunes et vieux dans un même tourbillon d'enivrante gaîté.

A cet enthousiasme naturel vient se mêler, chez le Wallon, une sorte de finesse qui tient à la fois de la ruse normande et italienne. Le Flamand est méfiant. Le Wallon est plutôt astucieux. Ses ancêtres furent de grands cornilleurs.

Au commencement du XVI[e] siècle, éclata, vers Jemmapes et Tilleur, la petite Jacquerie désignée sous le nom de « Mutinerie des Rivageois ». Un historien raconte qu'elle gagna de proche en proche le long de la Meuse, réunissant tous les « crève-la-faim » en une horde menaçante dont furent effrayés les « honnêtes gens » de Liége. On négocia. La ville de Liége consentit à payer la rançon de sa tranquillité. Mais, dès que la bande fut dispersée et la menace évanouie, les Liégeois se jetèrent sur tous les « Rivageois » qu'ils purent trouver et firent, de leurs têtes exposées sur des piques aux portes de la ville, autant d'épouvantails pour écarter les autres.

Aux environs de Liége, sur les hauteurs de Chévremont, se dresse, dans un site délicieux, une chapelle miraculeuse, où des pèlerins nombreux vont encore implorer la Vierge. Jadis, une forteresse lotharingienne s'élevait là. Les soudards de l'empereur Othon en ayant fait un dangereux repaire, elle fut prise par le prince-évêque Notger. Et voici comment : le châtelain ayant prié l'évêque de venir baptiser son nouveau-né, Notger se présente en grande pompe avec un long cortège de clercs. Une fois dans la place, ceux-ci sortent soudain des armes et tombent sur leurs hôtes. Tous furent massacrés y compris le seigneur, sa femme et l'enfant lui-même. Puis l'évêque fit raser le château redouté.

Le Wallon est foncièrement honnête et loyal ; mais

il a gardé des instincts de ruse des aïeux — la guerre alors permettait tout et la supercherie suppléait à la force — une certaine finasserie. Le pays est extrêmement industriel. Des linguistes ont fait, du mot industrialisme, le synonyme de stratagème.

J'ai dit la douceur des paysages flamands. Ceux des environs de Liége, de Namur ou de Dinant, ont leur douceur aussi; mais quelle différence! A côté du dualisme des hommes s'affirme un dualisme de la nature. La terre fait les hommes comme les plantes. Ainsi s'atteste la loi historique formulée par Hegel : l'histoire des peuples est préfigurée dans le caractère de la terre.

Dans les Flandres, la campagne est grasse ou sablonneuse. C'est la noue, la tourbe ou la bieffe. Pas de collines, peu d'escarpements. Prairies, champs, bois, polders, bruyères, partout la plaine immense. Où la terre est fertile, c'est la joie épaisse, la chair plantureuse, les corps épanouis et lourds comme de grosses poteries d'argile. Où le terrain est maigre, le paysan, plus rude, a les traits plus émaciés, quoique toujours énergiques: éternel serf d'un sol ingrat, il continue âprement l'âpre besogne des moines défricheurs. Mais d'un bout à l'autre des Flandres, c'est le même horizon sans fin, et les mêmes yeux graves qui regardent au loin et reflètent la grisaille mélancolique d'un ciel presque toujours couvert. Le docteur Louis Delattre observe que chez l'homme né et élevé dans la grasse plaine du Brabant, fertile en végétaux succulents, riche en animaux gros et gras, abondante en bière nourrissante comme du pain, l'appareil digestif, sollicité continuellement par de pleins pots et de vastes écuellées, prend le pas sur tous les autres organes. Et cela fait l'ample Flamand à grande bouche aux lèvres épaisses, aux mâchoires inférieures élargies, au front étroit: le type « digestif » dans sa splendeur végétative.

Les docteurs Bardoux et Sargeant notent, de leur côté, que la marche dans les plaines flamandes a pour effets directs l'hypertrophie des muscles fessiers, la largeur du bassin, l'atrophie des muscles internes de la cuisse, le relâchement de la paroi abdominale avec tendance à la hernie, la fréquence du pied plat. Le nez est généralement volumineux, les narines béantes, les sinus petits, caractérisés par une face et un front plat, les pommettes non saillantes. L'air de Flandre est assez humide pour être respiré directement. L'oreille penchée vers le sol est oblique et toute simple de ligne.

En Wallonie, la Meuse, l'Ourthe, la Lesse, de nombreuses rivières méandriques s'ouvrent un passage à travers des collines verdoyantes ou dorées, des amoncellements de rochers, des gorges, des ravines, des vallées, le pittoresque tohu-bohu d'une nature désordonnée, mais coquette. Les plaines mêmes, qui paraissent très unies, ont des dévalements inattendus et je me suis laissé dire par des gens du pays que Napoléon ne dut sa défaite suprême, à Waterloo, qu'à la traîtrise d'un terrain dont les brusques déclivités ne se voient pas de loin. De toute cette nature souriante et changeante, le Wallon est imprégné. Il en est la vivante expression.

Le sol est généralement calcaire ou schisteux. Et, en vérité, quand on les voit si vifs, si remuants, on est tenté de croire que ses habitants eux-mêmes sont pétris de chaux et de schiste. Plus le sol est abrupt et tourmenté, plus la taille est petite, les formes anguleuses, le tronc rectangulaire, la jambe souple et robuste. On se trouve ici en présence du type musculaire par excellence, dont toute l'existence est une succession d'efforts physiques que trahit l'aisance de ses allures. L'œil clair est animé et riant, « habitué aux spectacles proches » dont il reflète l'aspect gracieux. L'oreille dressée « pour les échos

des collines », est droite et de forme contournée, comme ces collines elles-mêmes.

Dans les Flandres, les propriétés sont vastes, et les paysans — pour la plupart des fermiers qui cultivent un bien qui ne leur appartient pas — vivent assez isolés. Il y a souvent de grandes distances entre les fermes. Le caractère flamand se ressent aussi de cette solitude et de cette espèce de vasselage.

Dans les régions agricoles de la Wallonie, où l'industrie n'a pas encore commis de ravages, les paysans sont plus groupés : un besoin de société les rapproche; quand ce n'est pas le village, c'est le hameau. La terre est très morcelée et le nombre est restreint des cultivateurs qui ne sont pas en même temps propriétaires. Ils vivent chichement si la terre donne peu; mais avec dignité. Si pauvre, si maigre qu'il soit, le Wallon ardennais a la fierté du champ qui est à lui.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable chez le Wallon, c'est l'esprit éveillé et avisé, d'une grande assimilation, qu'il cache sous des apparences de frivolité et de « bon-enfantisme ».

La province de Luxembourg — le cœur même de la Wallonie — brille au premier rang dans les statistiques relatives à la diffusion de l'instruction: les lettrés y figurent pour 75 p. 100 de la totalité de la population. Le Wallon se distingue ainsi par son extrême sensibilité intellectuelle. Il est vivant, primesautier, frondeur à l'occasion. A travers l'histoire nous l'avons vu, comme le Flamand, batailler pour ses libertés; mais avec une turbulente bonne humeur. Son sang est chaud. Le sentiment n'exclut pas le courage de vivre ni celui de mourir.

Pendant les grèves « noires » de 1886[1], à Tilleur,

1. Ces grèves furent organisées pour forcer le gouvernement à accorder le suffrage universel par des meneurs socialistes wallons *contre* l'avis des socialistes flamands qui jugeaient dangereuse une agitation mal préparée et mal organisée.

quelques mineurs s'étaient rassemblés sur la passerelle du chemin de fer. Des soldats qui passaient les sommèrent de se disperser. Ils croisèrent les bras en criant : « Tirez, lâches ! ». Le feu fut commandé, mais les balles passèrent au-dessus des têtes. Alors, les officiers déchargèrent leurs armes à leur tour et abattirent trois personnes : un mineur, une femme, un enfant. Les autres restèrent immobiles et crièrent encore, goguenardant la mort : « Tirez, lâches ! »

CHAPITRE II

Le Flamingantisme.

La réaction française après 1830. — La réaction flamande après la réaction française. — L'échec des tentatives de francisation. — La lutte contre le « fransquillonnisme ». — Sans la langue, pas de liberté. — La naissance du flamingantisme. — Premières revendications et premières conquêtes. — L'appui des catholiques. — Exigences et excès. — L'affaire du chapeau. — Les raisons flamingantes. — La langue, c'est la nation. — On doit parler selon son « bec ». — Les tendances germaniques du flamingantisme. — L'Allemagne est « la grande patrie ». — Manifestations antifrançaises. — Sympathies néerlandaises. — Les intérêts économiques et religieux qui les contrarient. — L'invasion germanique. — Anvers port allemand. — Les premières empreintes.

Le flamingantisme est nationaliste et gallophobe. Il constitue une réaction contre la francisation de la Belgique après la révolution de 1830, contre l'intervention de la France qui assura au pays son indépendance, et contre la révolution elle-même qui fut l'œuvre de Wallons et de « demi-Français ».

La francisation d'après 1830 avait marqué elle-même une réaction contre la néerlandisation de la Belgique. De 1815 à 1830, la Hollande avait imposé à la Belgique sa langue avec son autorité. La grande majorité des Belges, les Wallons en particulier, avaient beaucoup souffert de cette domination oppressive. Le roi Guillaume soupçonnant les Belges de tendances françaises et craignant de voir leurs institutions se rapprocher de celles de la France, avait, en effet,

imposé le néerlandais comme langue officielle du pays. Par un arrêté daté de 1822, il décidait « qu'il ne pourrait plus être présenté, pour les places et les emplois publics, que les personnes ayant la connaissance nécessaire du hollandais ».

Aussi la constitution belge de 1830 ne manqua-t-elle pas d'établir que « l'emploi des langues usitées en Belgique serait facultatif », qu'il ne pourrait être réglé que par la loi et non par de simples arrêtés, et enfin que, même par voie législative, on ne pourrait innover en matière de langues sinon « pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». En même temps, le français était reconnu comme langue officielle. La lutte contre la Hollande avait été surtout une lutte de langues : la proclamation du français langue nationale, c'était l'indépendance, c'était la liberté. Le français devint donc la langue unique de l'administration, de la magistrature et de l'armée.

Mais la Flandre, où le français était à peu près ignoré? La Flandre, on la franciserait. La patrie serait « une et indivisible ». Des hommes d'Etat comme Rogier[1] conçurent ce rêve. Ils crurent qu'il pouvait suffire d'une proclamation pour amener toute la population à ne plus parler qu'une seule et même langue ; ils crurent qu'il suffirait de faire enseigner le français dans toutes les écoles pour qu'aussitôt le français soit appris partout. Leur erreur était grande. Ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Les Flamands étaient attachés à la langue de leurs pères. Leur vieille « moedertaal » représentait à leurs yeux leur nationalité propre, leur caractère, leur race. Il y eut des résistances d'abord sourdes, puis

1. Charles Rogier, en 1834, écrivait au ministre Raikem : « L'unité de langage est la base nécessaire d'un Etat solide et le français devrait être la langue de la Belgique. »

de plus en plus hardies. Les catholiques voyaient encore dans le français l'idée de la Révolution. Le français, c'était pour eux Rousseau, Voltaire, Diderot : c'était l'envahissement de l'esprit philosophique, la négation de leurs croyances. Aidés par de nombreux libéraux qui, s'inspirant du principe de leur parti, ne pouvaient admettre aucune tyrannie, même légale, ils cherchèrent à s'organiser et à dresser toutes sortes de barricades morales contre le « fransquillonnisme ».

Comme les Wallons sous la domination hollandaise, c'était au tour des Flamands de crier : « Sans la langue, pas de liberté ! ». Le cri fut entendu. Il se répercuta dans toutes les classes éclairées. Il y eut entre elles comme une conjuration spontanée. Des poètes, des artistes, des savants, des prêtres se mirent à la tête du mouvement revendicateur. Le gouvernement « fransquillon » dut bientôt reconnaître que la race essentiellement traditionaliste, que ni César, ni Charlemagne ne purent jamais dompter, ne se résignerait pas à parler une autre langue que la sienne.

Cependant l'agitation couva longtemps parmi les masses sans prendre corps. Le peuple continuait à parler sa langue; les enfants n'allaient guère à l'école : il était indifférent à une « tyrannie » qui ne l'atteignait pas directement. Faut-il dire qu'il ne comprenait pas grand'chose à tout ce qui se passait dans son pays ? En moins de quarante ans, il s'était vu tour à tour autrichien, français, hollandais. Un jour, enfin, on lui avait dit qu'il était belge. Ainsi ballotté, ne sachant guère ce qu'il serait demain, il avait fini par s'abstenir de parler et même de réfléchir. A quoi bon ? On ne brisait un joug que pour retomber sous un autre. Le mieux n'était-il pas d'accepter la vie toute faite et de cultiver son champ le mieux possible sous la double tutelle de la foi et de l'autorité ? Il fallut vingt ans d'indépendance et la

révolution de 1848 pour que les masses populaires se missent en branle à leur tour. Le clergé flamand, effrayé par les nouvelles lueurs des idées républicaines qui se propageaient dans toute la France comme un vaste incendie, avait redoublé de zèle. Une opinion revendicatrice en résulta.

Dès 1850, les effets de la campagne protestataire commencent à se préciser. Deux congrès de linguistique néerlandaise tenus, l'un à Gand, l'autre à Anvers, donnent successivement leur adhésion à l'orthographe néerlandaise et, en 1864, le gouvernement admet définitivement celle-ci comme orthographe officielle : les deux *uu* remplacent la voyelle longue composée *ue*; les deux *aa*, *ae*; *y* est remplacé par *ij*, etc.

En 1873, la Chambre des représentants vote une loi qui prescrit l'emploi de la langue des prévenus pour l'instruction des procès et pour les plaidoiries. En 1889, le régime bilingue est étendu à tous les débats criminels; en pays flamand, le français n'est plus employé comme langue judiciaire que si le prévenu lui-même le demande. En décembre 1907, une nouvelle loi établit le régime bilingue dans les tribunaux du Brabant.

En matière administrative, la loi du 22 mai 1878 oblige les fonctionnaires à communiquer avec le public dans les deux idiomes et les officiers à commander en flamand aux recrues flamandes. D'autre part, une loi de 1898 élève le flamand au même rang que le français dans les débats législatifs, la rédaction et la publication des lois, etc., de sorte que tous les imprimés de l'Etat sont maintenant rédigés dans les deux langues, même dans la partie wallonne du pays.

En matière d'enseignement enfin, la loi du 15 juin 1885 ordonne que, dans les écoles moyennes et les athénées (lycées) de l'Etat des provinces fla-

mandes, le flamand soit employé exclusivement pour l'enseignement des langues dites germaniques (flamand, anglais, allemand) ainsi que pour deux autres cours au moins du programme (histoire et géographie, et sciences naturelles). C'était, de façon détournée, l'obligation d'apprendre le flamand.

Entre temps une puissante association libérale, le *Willems-Fonds*, fondée en 1851, centralisait les efforts tentés pour favoriser l'émancipation intellectuelle et politique du peuple. Dans toutes les localités un peu importantes du pays flamand, des bibliothèques, des lectures, des conférences, des leçons, furent créées ou organisées. Le catholique *Davids-Fonds* vint à son tour, en 1877, prêter main-forte au *Willems-Fonds*.

Par une propagande active et merveilleusement comprise, les Flamands obtinrent ainsi successivement des atténuations à la loi de 1830 qui avait fait du français la langue nationale de la Belgique. Ces atténuations équivalent aujourd'hui à une reconnaissance officielle de leur langue au même titre que le français. Mais là ne s'arrêtent pas leurs prétentions. L'équiparité ne suffit plus au flamingantisme. Le mouvement, qui n'était d'abord que protestataire, a pris peu à peu le caractère d'une lutte pour la prédominance du flamand en Belgique.

Les Normands du Moyen Age qui ravageaient les bords de la Seine revenaient toujours à la charge avec plus d'audace parce qu'on les comblait toujours de présents, tant on les redoutait. Les Flamands ressemblent à ces Normands. Chaque jour, par toutes sortes d'incidents, d'épisodes, de menus faits, nous voyons s'affirmer l'idée poursuivie : l'unité nationale par la flamandisation du pays. En 1830, on voulait faire cette unité par la francisation ; on veut l'établir aujourd'hui par la prédominance du flamand. Lorsqu'un peuple, une race, un parti parviennent à acquérir la force, cette force se manifeste aussitôt par de

l'oppression comme si c'était par l'abus seulement que l'existence se prouve.

La loi de 1883 ne s'applique qu'aux établissements de l'Etat. Un projet Coremans ne tarda pas à surgir pour l'étendre même aux écoles privées.

Aux termes de la Constitution, pleine et entière liberté est laissée aux institutions privées pour le choix des méthodes pédagogiques. L'emploi des langues est facultatif; on ne peut en imposer aucune. L'Etat n'a le droit d'intervenir que pour les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires. Il ne peut, dès lors, s'occuper de l'organisation de l'enseignement que dans ses établissements à lui. La constitution est très catégorique. Elle dit à tout citoyen : « Tu enseigneras ce que tu voudras, comme tu voudras et dans la langue que tu voudras ». Une seule réserve : « Tu ne pourras être obligé d'employer une langue déterminée, à moins que tu ne sois fonctionnaire »[1]. Si l'Etat peut organiser dans ses écoles ce qui lui plaît, son pouvoir s'arrête donc au seuil des établissements privés. Eh bien, les flamingants veulent le lui faire franchir. Ils demandent qu'aucun élève ne soit admis aux études universitaires, qu'aucun citoyen ne jouisse du double vote attaché, pour les élections législatives, au certificat d'études moyennes, s'il n'a suivi des cours en flamand et subi un examen spécial de flamand. Les sections purement françaises seront maintenues, mais les certificats décernés aux élèves seront sans valeur. Ces élèves ne pourront obtenir aucun grade académique. La loi projetée stipule qu'on leur enseignera le flamand, et une langue étrangère, français, allemand ou anglais. Aucune faveur pour le français qui est pourtant la langue de leurs compatriotes wallons.

1. *La Langue française en Belgique*, par Oscar Grosjean (rapport au Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 1909).

Aucune exception pour les flamands d'expression française. Obligation stricte de savoir le flamand et de passer par une section flamande.

Dans un meeting, l'un des chefs du flamingantisme, M. Pol de Mont, exposait ainsi le programme du parti : « Il ne suffit pas d'être flamand, c'est-à-dire d'avoir l'amour platonique de sa langue. On doit être flamingant, c'est-à-dire propagandiste actif des droits du flamand. Pas de système bilingue : en pays flamand, tout doit se faire en flamand ». Et, pour terminer, l'orateur préconisait la formation d'un cartell, d'une vaste association qui engloberait tout le pays flamand.

Ce cartell, les négociants flamands sont en train de l'organiser. Ils ont créé, en décembre 1908, une « ligue commerciale flamande » dont les adhérents se proposent non seulement d'effectuer toutes leurs opérations dans leur langue maternelle; mais encore de « se favoriser mutuellement de commandes et d'échanges ».

Le gouvernement catholique protège le flamingantisme. Cela s'explique : la race wallonne, qui a des affinités françaises, représente surtout l'élément libéral et démocratique du royaume, alors que la race flamande reste fidèle au catholicisme et, en général, à la politique d'immobilisme social et d'autorité[1].

« Toutes les communications faites au public dans les contrées flamandes », a ordonné un ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, « doivent être

1. On demandait au baron Haussmann, après 1870, s'il était vrai qu'il eût été partisan de l'annexion de la Belgique à la France. « Jamais, répondit-il, je n'ai eu cette pensée. Certes, dans l'entourage de l'empereur, on y poussait. J'y étais opposé. Je n'admettais que l'établissement du protectorat de la France sur la Belgique. Je ne désirais pas voir mêler à nos élections les quelques millions de flamands, inféodés au cléricalisme, qui auraient renforcé nos cléricaux du Nord. C'eût été la cléricalisation définitive de la France. »

rédigées en flamand et *peuvent* être accompagnées d'une traduction française ». Je souligne à dessein le mot *peuvent*. Il atteste que la traduction française n'est pas obligatoire. « Tous les employés interrogés en flamand, continue le ministre, sont tenus de répondre dans cette langue. Les mandats-poste demandés en flamand doivent être rédigés de même. »

Anvers est le grand boulevard, la citadelle du flamingantisme. C'est à Anvers que les flamingants se montrent le plus intransigeants. Pour eux, le français est réellement l'ennemi. On ne peut, sous aucun prétexte, lui accorder droit de cité. Il est permis à un bon flamingant de parler anglais ou allemand : français, jamais ! Un anversois reçoit une quittance rédigée en français. Horreur !... Il la refuse. Il ne paiera qu'une quittance flamande. Qu'on ose le poursuivre !

Lorsqu'ils se rendent officiellement à Anvers ou à Gand, les personnages officiels sont régalés de discours rigoureusement flamands et il est interdit de prononcer un seul mot de français au cours des cérémonies. Ces personnages doivent répondre dans la même langue. Sans quoi, c'en serait fait de leur popularité.

Au conseil provincial, des protestations s'élevèrent parce qu'un ministre des travaux publics avait adressé à cette assemblée une dépêche en français. Une délégation d'employés allemands ayant été reçue à l'hôtel de ville d'Anvers, le président de la Société des employés anversois leur parla en français. Le président de la Fédération des employés allemands répondit également en français. Un employé de l'hôtel de ville s'approcha alors du président de la Fédération anversoise et, publiquement, lui reprocha de s'être exprimé en français dans un hôtel de ville flamand.

Faire des Flandres une sorte de territoire réservé,

inaccessible à la langue française, telle paraît être l'ambition des flamingants.

Leurs exigences deviennent quelquefois puériles : une association flamande de Bruxelles adresse à M. Helleputte, ministre des chemins de fer, une réclamation des plus énergiques parce que l'inscription « Défense de fumer » se trouvait placée dans les trains au-dessus de la même inscription flamande. *Au-dessus*, c'est-à-dire au premier rang ! Pouvait-on souffrir ? Aussi, lisez maintenant les affiches dans les gares : les villes y sont désignées en flamand, et, à Bruxelles, sur la voie, les écriteaux indiquant la direction des trains en partance portent tout d'abord le nom flamand, puis, *au-dessous* le nom français : *Gent*-Gand, *Leuven*-Louvain, etc. Jadis, il en était autrement : en 1909, le français dut céder le pas au flamand et il fallut faire les frais d'écriteaux neufs pour satisfaire les flamingants.

La ville d'Anvers organise tous les ans des concours de chansons. On a remarqué que la plupart proclament la haine de tout ce qui est français. L'un des poèmes primés, dédié « Aux femmes flamandes », renferme les vers suivants :

Ne tolérez pas qu'il soit parlé français,
Notre langue maternelle se perdrait.

Les flamingants, très tenaces, saisissent toutes les occasions pour faire rendre à la langue flamande, partout où elle leur paraît négligée, les hommages qui lui sont dus. C'est ainsi qu'un avocat de Bruxelles dut comparaître devant le tribunal de police, pour avoir lacéré à la poste centrale de Louvain des affiches réclames apposées par l'Etat belge pour sa ligne Ostende-Douvres. Ces affiches étaient rédigées exclusivement en français.

Parfois les protestations flamingantes sont moins héroïques et plutôt divertissantes. Un monsieur monte

sur un tramway *complet.* « Vous devez descendre » lui dit le receveur *en français.* Le monsieur ne bronche pas. En vain, le receveur réitère sous toutes les formes — mais toujours en français — son observation. Indifférence obstinée du voyageur. L'employé va chercher un agent de police, on parle de verbaliser. Alors le muet retrouve la parole et demande en *flamand* de quoi il s'agit. On le lui explique dans le même idiome. Et lui de se récrier. Que ne le lui avait-on dit plus tôt ? Il ne demandait qu'à descendre.....

A la Chambre, les députés flamingants donnent à leurs électeurs la satisfaction d'inonder leurs collègues wallons des flots de leur éloquence flamande. On cite une séance qui fut entièrement occupée par les discours flamands de MM. Augusteyns, Hendérickx et Helleputte. Tous trois parlent très bien français ; mais il s'agissait d'interpeller un ministre wallon, M. Hubert, qui ne comprend pas le flamand !

A leur tour, les Wallons agitent la question de porter à la tribune, en guise de répresailles, les dialectes de leurs différentes circonscriptions, et de s'exprimer dans les patois de Liége, de Namur ou de Tournai — et cela, bien entendu, quand ils interpelleront un ministre flamand !

L'animosité des Flamands ou plutôt des flamingants envers la langue française se traduit parfois par des procédés nettement malveillants pour la France. C'est ainsi qu'en février 1909 une affiche placardée à Anvers — affiche encadrée aux couleurs nationales belges et portant en vedette le lion des Flandres — proclamait que, depuis 870 jusqu'à nos jours, la France avait envahi cent dix-sept fois la Belgique, l'avait pillée, rançonnée de toute manière, et que l'influence de la France avait toujours été néfaste. En conclusion, le placard dénonçait M. Crozier, consul général de France, coupable d'avoir déclaré, en parlant du théâtre des Variétés d'Anvers, que « ce théâtre aidait

à la diffusion de la langue française ». En conséquence, le conseil communal était sommé de faire œuvre patriotique en refusant aux Variétés la subvention accordée jusque-là. M. Crozier réclama la lacération de ces affiches. Le bourgmestre et le parquet d'Anvers se renvoyèrent réciproquement la balle et notre consul général fut obligé de recourir à la voie diplomatique pour qu'on fît droit à sa requête.

Notons toutefois qu'au lendemain de l'affichage injurieux contre le consul français, il se trouva une gazette libérale pour faire observer : « Il y a une invasion que les auteurs du factum oublient : c'est celle de 1831 par laquelle la France nous rendit notre indépendance »[1].

Mais c'est « l'affaire du chapeau » qui a marqué surtout l'épanouissement du flamingantisme. Incident fort menu par lui-même, il a pris des proportions énormes par l'importance qui lui a été donnée et restera dans l'histoire de la Belgique comme l'un des épisodes les plus caractéristiques du « réveil flamand ». Un chapeau qui devient un symbole, un mot, un geste qui déchaînent un mouvement populaire : l'histoire est féconde en menus faits qui ont ainsi des répercussions inattendues. L'événement s'est produit en 1909, à Anvers encore. Les troupes revenaient de

1. M. Georges Claretie a fait à ce propos une constatation : on a élevé à Anvers, en 1883, un monument pour rappeler les circonstances dans lesquelles fut repoussée — en 1583 — l'attaque du duc d'Alençon ; mais rien, dans cette ville, ne commémore sa libération par les Français, en 1832. Il y a bien, dans un cimetière, un mausolée à la mémoire des soldats du maréchal Gérard, morts à l'attaque de la citadelle : rien de plus ! M. Claretie remarque que les enfants anversois nés depuis 1883 (et combien aujourd'hui sont des hommes) n'ont sous les yeux que le durable souvenir de la « fransche furie » de 1583. Les Français, depuis, ont [illegible] Anvers sur les Hollandais en 1832 et l'ont rendu à la Belg[illegible]e. Mais il n'est, dans l'opulente cité, aucun monument qui rapp[illegible]ce que les Belges doivent à la France à côté du monu[illegible]e tardive rancune.

la revue. Au moment de la dislocation, le major Aelbrecht, des chasseurs, commit l'inadvertance de donner à ses soldats l'ordre de rompre les rangs en *français*. Un jeune flamingant nommé Groote était là ; il entend et crie à l'officier : « Commandez-donc en flamand! » Irrité de cette intervention, celui-ci, d'un coup de sabre, fit tomber le chapeau du quidam. Je dis « fit tomber ». Le major, en effet, a soutenu qu'il n'avait voulu que donner une leçon de politesse au jeune et impétueux flamingant. Mais, voilà : le chapeau, quand il fut présenté aux autorités militaires et civiles, portait une fente. Cette fente ne pouvait provenir que du coup de sabre. *Ergo* : le major avait frappé le bouillant Anversois avec une brutalité telle que celui-ci aurait pu être blessé. Il aurait pu... Cette pensée suffit pour faire bondir d'indignation tous les flamingants des deux Flandres et du Limbourg et provoquer de furieuses manifestations contre le major Aelbrecht, contre tous les officiers de chasseurs, contre les Wallons, la Wallonie et la langue française.

Une affiche, portant en gros caractères : *Tentative de meurtre*, proclamait les intentions homicides du major et invitait les Flamands à prendre les armes. Le chapeau fendu ayant été exposé dans la vitrine d'un magasin, tout Anvers défila pour le contempler. Des environs même, on vint en foule voir le fameux chapeau. Les commentaires allaient leur train, les discussions aussi. Des « fransquillons » ayant insinué que la déchirure avait tout l'air d'être l'œuvre d'un canif plutôt que d'un sabre et pouvait bien avoir été faite après coup, il y eut, dans un café, une reconstitution de la scène. Un consommateur s'étant coiffé d'un chapeau de paille, un autre lui asséna un coup de sabre si consciencieux qu'il fendit non seulement le chapeau, mais l'épiderme, à la grande colère du figurant.

Il y eut un meeting monstre, où tous les flamingants de quelque notoriété prirent la parole et célébrèrent le réveil du lion des Flandres. Au Conseil communal, à la Chambre, dans toutes les assemblées délibérantes, les interpellations se succédèrent. La loi prescrit aux officiers de la garde civique d'Anvers de commander leurs hommes en flamand. Pourquoi cette rébellion scandaleuse du major Aelbrecht?

Précisément, quelques mois auparavant, au Conseil communal d'Anvers, un très vif incident s'était déjà produit. Aux funérailles du bourgmestre Hertogs, le député Henderickx avait entendu des officiers commander en français. Flamingant convaincu, M. Henderickx prononça au Conseil communal une philippique indignée : « Pouvait-on laisser violer la loi par ceux qui sont chargés de la défendre? Cela ne conduisait-il pas à l'anarchie? etc. » Cette indignation avait été partagée par le Conseil communal, et, pour donner une leçon à la garde civique, on lui avait supprimé les « dépenses facultatives », c'est-à-dire les musiques, tambours, plantons, etc. La garde civique d'Anvers s'était trouvée ainsi privée, non pas de dessert, mais de musique, parce que ses officiers n'avaient pas exclusivement commandé en flamand.

Lorsque fut connue l'incartade nouvelle, le gouvernement fut donc sommé de fournir des explications. Le président du Conseil ne put que blâmer l'officier : « Il y a à Anvers, expliqua-t-il, entre le corps des chasseurs-éclaireurs et une partie de la population un conflit sur la question de savoir si les commandements doivent se donner en flamand. La question n'est pas douteuse. La loi a une portée générale : elle doit être appliquée aux corps spéciaux comme à la garde civique. Les officiers doivent commander en flamand. » Un député wallon ayant fait observer qu'en temps de guerre, ces gardes, versés dans l'armée, ne comprendraient pas les commandements

français des officiers wallons, quelqu'un s'écria : « C'est le gâchis ! » « C'est la loi ! » répliqua le président du Conseil. C'était l'un et l'autre.

Au Conseil communal d'Anvers, une séance fut consacrée à « l'affaire du chapeau ». Elle fut si violente, des propos si vifs furent échangés entre conseillers flamingants et fransquillons, au milieu d'un tel tumulte, que le bourgmestre dut lever la séance. On se serait battu.

Toute cette agitation émut un certain nombre de Flamands qui aiment leur pays, mais qui n'approuvent pas les flamingants dans leur campagne agressive contre tout ce qui est français. Ils fondèrent une « Ligue pour la liberté des langues ». Le soir de la première réunion, des jeunes gens qui s'intitulent orgueilleusement les « lions des Flandres » attendaient les ligueurs à la sortie et les accueillirent par une bordée de sifflets agrémentés d'injures variées. La police voulut intervenir : mal lui en prit. Les cannes, déjà levées, s'abattirent et il y eut une affreuse mêlée dont les agents, débordés, reçurent les éclaboussures. Ils durent dégainer. Ceux que le Téméraire appelait « mes dures têtes flamandes » ne sont pas devenus plus malléables avec le temps.

Le flamingantisme tend à devenir même un article d'exportation. Depuis que le Congo est devenu belge, les flamingants demandent que le flamand y soit imposé comme langue nationale. Dans les écoles du Congo, ce n'est pas le français, c'est le flamand qui, disent-ils, doit être appris aux indigènes.

La Société royale de géographie a dû intervenir : « Si la Belgique prétend s'acquitter de la tâche civilisatrice qui lui a été confiée, a-t-elle déclaré, elle ne peut le faire qu'en initiant peu à peu les populations nègres à la culture européenne ; pour cela, les langues indigènes sont des instruments insuffisants, inadéquats. Dès lors, la seule langue française nous

semble capable de jouer un rôle civilisateur en Afrique ; ne pas combattre de tous nos moyens l'influence, déjà trop grande, de l'anglais serait une naïveté que l'on ne manquerait pas d'exploiter contre nous et vouloir imposer la *moedertaal* au Congo serait consumer, en pure perte d'ailleurs, dans des efforts parallèles, des énergies impérieusement réclamées par la poursuite d'un but unique. »

Le flamingantisme, on peut s'en faire une idée par ces exemples, entretient ainsi une agitation comme jamais encore le pays n'en avait connu. C'est la lutte sourde et disséminée de tous les instants, c'est la *guerrilla*, la guerre d'embuscade sous toutes les formes et par tous les moyens.

Quelles raisons donnent les flamingants? Elles sont de divers ordres. Ils considèrent que la Flandre se trouve, vis-à-vis des autres peuples, dans une triple infériorité : nationale, économique et intellectuelle.

Infériorité nationale. — Une pression méprisante a pesé pendant un demi-siècle sur la langue flamande, et le pays a souffert des influences meurtrières qu'une « francisation » outrée exerçait sur l'originalité de l'âme flamande et sur le développement de ses énergies esthétiques. C'est la pensée personnelle du peuple, ses sentiments autochtones qu'il s'agit aujourd'hui de préserver de la pire des bâtardises : la bâtardise intellectuelle. Les Flamands veulent vivre leur vie flamande. C'est pour eux une question de race, d'identité nationale. Ils entendent, par leur langue, affirmer leur existence propre.

Le fransquillonnisme a fait de la Flandre une nation métisse. Il supprime son originalité. Il empêche l'expression juste et claire de la pensée. A la tribune, au barreau, dans la chaire, les Flamands sont de piètres orateurs à côté des parlementaires, avocats, professeurs, ou prédicateurs de la Wallonie. Com-

ment s'en étonner s'ils ont deux langues à cultiver quand les Wallons n'ont à savoir que leur langue maternelle ?

Infériorité économique. — Pour parvenir dans le commerce, dans l'administration ou les exploitations techniques, il faut posséder des connaissances spéciales, qu'on ne peut acquérir que dans les écoles supérieures. Or, en pays flamand, l'enseignement supérieur est donné en français. La grande majorité du peuple flamand ne peut donc en profiter, ni par conséquent acquérir une situation indépendante.

On se plaint qu'en Flandre, dans les métiers où un certain développement de l'intelligence est indispensable, les bonnes places sont occupées par des Allemands. C'est bien naturel. Ils n'ont pas perdu, eux, 1.512 heures — on a calculé — à l'étude d'une seconde langue durant leur séjour à l'école primaire, comme les ouvriers flamands. Ces Allemands ne connaissent que leur langue et ils réussissent admirablement. Il n'est donc pas juste de dire qu'il faut connaître deux langues pour être un bon ouvrier.

Infériorité intellectuelle. — Le fransquillonnisme, en forçant les Flamands à parler français, soumet les enfants à l'assimilation souvent pénible, rarement complète, toujours lente, d'une langue étrangère. Il leur fait perdre un temps considérable que les autres enfants, instruits dans leur langue maternelle, emploient, avec avantage, à leur instruction scientifique. Les petits Flamands en arrivent à ressembler à des enfants arriérés, à des rustres, à côté des petits Allemands, des petits Hollandais, des petits Anglais, des petits Français dont l'éducation linguistique se développe très vite, parce qu'elle est en quelque sorte unilatérale.

L'enfant instruit et possédant des notions sérieuses

de la grammaire générale, par l'étude de la seule langue maternelle, serait mieux préparé pour commencer, plus tard, l'étude d'une seconde langue; ses progrès seraient d'autant plus rapides. Mais ce supplément d'instruction doit être facultatif comme le catéchisme.

Le français est mal parlé et mal écrit par les petits élèves flamands, et on en demande la cause. Elle est bien simple. Les neuf dixièmes des élèves n'entendent jamais un mot de français en dehors de la classe. S'ils quittent l'école à douze ans, leur instruction générale est insuffisante, et les quelques notions de français qu'ils ont pu acquérir sont perdues sous peu. Il arrive même, avec cette dualité d'instruction, que beaucoup ne savent ni le français ni le flamand. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils connaissent bien une seule langue que deux à moitié?

Le Belge, d'ailleurs, parle mal le français. Pourquoi s'entêterait-il à parler une langue qui ne veut pas être par.ée par lui? Quand il ouvre la bouche, il en sort une langue hétéroclite, et, s'il va en France, on dira tout de suite en se moquant: « C'est un Belge! ». On a beau s'efforcer d'acquérir la prononciation française: peine inutile. Chaque oiseau chante d'après la forme de son bec, et « les fransquillons eux-mêmes ont un bec flamand »[1].

La langue, c'est le peuple. Les Flandres sont un peuple. Il est donc juste qu'elles aient leur langue et qu'elles écartent les éléments de corruption et de dégénérescence.

Un écrivain français, M. Maurice Barrès, a démontré que la destruction de l'esprit français en Lorraine s'effectuait peu à peu par l'exclusion systématique de la langue française. Le patriotisme le plus élémentaire commande de travailler pareillement à la fla-

1. VAN RYSWYCK, bourgmestre d'Anvers (*Kleine Gazet*).

mandisation de la Flandre en bannissant le français qui l'abâtardit.

Telles sont les raisons flamingantes journellement présentées. Il y en a une autre : la raison de race.

Les races ont une tendance à se rapprocher des races avec lesquelles elles ont le plus d'affinités. Il existe des consanguinités que les raisons politiques les meilleures et les tentatives d'alliage ne détruisent jamais. La présence de l'Italie dans la Triple-Alliance est une double hérésie : l'Italien n'est uni à l'Allemand par aucun lien, aucun courant de sympathie, et l'Autriche est restée pour lui l'ennemie héréditaire. Un mariage de raison n'est pas un mariage dans le sens absolu du mot. On le vit au cours des affaires du Maroc qui faillirent déchaîner une guerre européenne ; l'Italie se porta toute, dans un élan, du côté de la France. Si la France elle-même est très fidèle à la Russie, n'est-ce pas surtout par devoir ? Au fond, la France est restée méditerranéenne, avec un penchant pour l'esprit britannique qui lui apparaît comme l'esprit de raison et de liberté, et qui est lui-même imprégné de plus de latinisme qu'on ne croit.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Flamands, restés de purs Germains à travers toutes les dominations et tous les bouleversements politiques, sont instinctivement ou inconsciemment préparés à servir les intérêts germaniques. Et de même, si les Wallons se tournent instinctivement du côté de la France, c'est que les gens de Tournai (ancienne orthographe Tourna*y*), de Charlero*y*, de Mons, de Namur, de Dinant, de Liége sont bien plus des Français que les Alsaciens, bien plus des Français que les Flamands des environs de Lille.

S'il est une carte mal faite, en vérité, c'est bien celle de la Belgique. Il y a une Flandre belge et une Flandre française ; il y a des Ardennes belges et des

Ardennes françaises; il y a un Luxembourg belge et un Luxembourg allemand; il y a un Limbourg belge et un Limbourg hollandais. La Belgique, dans toute cette confusion, apparaît comme un composite hybride, un salmigondis de « débris de frontières ». La Wallonie unie à la Flandre, le grand-duché de Luxembourg allemand! Ce sont de ces aberrations politiques comme il n'y en a que trop. Si deux peuples étaient faits pour s'entendre, c'étaient bien les Wallons et les Luxembourgeois. Une lourde frontière infranchissable, au moins en apparence, les sépare implacablement, j'allais dire grossièrement.

Le Flamand ne crie pas qu'il aime l'Allemagne, mais il proclame son aversion pour la France. Ceci implique cela. C'est comme un sous-entendu.

Les Flamands sont catholiques. Déjà, comme tels, ils n'ont pas aimé la France de 1789, ni la France de 1848. Ils ne pouvaient pas aimer davantage la France de 1871. Ils ne peuvent qu'abominer la France d'aujourd'hui qui rompt avec Rome et ferme les couvents. Aussi le clergé flamand ne cesse-t-il de faire de la France, surtout depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un tableau diabolique. Ce pays excommunié est devenu la patrie et la proie des réprouvés. Tout ce qui vient de France est entaché d'hérésie, la langue la première, la langue qui est la propagatrice des idées pernicieuses.

Au congrès catholique de Malines, en 1909, un orateur flamingant s'est écrié: « Les Flamands ont le droit d'exiger que leurs enfants soient instruits dans leur langue et que le flamand soit la langue véhiculaire de l'enseignement de l'école primaire jusqu'au bout de leurs études. La langue française est d'ailleurs néfaste: *elle est la conduite des égouts parisiens.* » Une telle opinion n'est pas rare en Belgique. Elle est pieusement entretenue par des esprits très avisés qui, en cherchant à faire de Paris une seconde Baby-

lone, veulent détacher la Belgique des idées et de la civilisation françaises.

La Belgique veut être elle-même. Elle veut être la Belgique. L'ambition est légitime. Mais il est un fait certain, contre lequel rien ne peut rien aujourd'hui : c'est que les petits Etats, après les fédérations qui se sont formées, après tant de groupements arbitraires ou non, sont forcément des satellites. Les grandes puissances exercent des attractions irrésistibles. Au lendemain des grands événements balkaniques de 1908, la Serbie s'est spontanément portée vers la Russie et le Monténégro vers la Serbie. Il y a, autour des grandes puissances, comme un rayonnement qui établit les sphères d'influence. Les zones neutres ne sont guère plus qu'une illusion. Et l'on peut dire, en ce qui concerne la Belgique, que tout ce qui est perdu dans ce pays pour la France est gagné par l'Allemagne.

D'ailleurs, parmi les zélateurs du mouvement flamingant, il en est quelques-uns qui ne cachent pas leur inclination pour l'Allemagne. Ils veulent bien admirer la culture française ; mais estiment que « l'Allemagne atteint aujourd'hui un développement intellectuel et économique que la France est loin d'égaler ».

Dans une brochure de propagande intitulée *l'Ame belge et le Peuple flamand* et signée Louis Germain — le pseudonyme ne saurait être mieux choisi si c'en est un — nous lisons : « Le Flamand pourrait encore, avec un peu d'effort, aussi bien que l'Allemand du Nord qui parle le bas-allemand, s'assimiler le haut-allemand, langue littéraire d'une population germanique de 70 millions d'habitants, répandu en Allemagne et dans les pays limitrophes. La langue, la science et la culture allemandes jouent actuellement un rôle prépondérant. L'Allemagne dispute à l'Angleterre la suprématie du commerce mondial. L'Alle-

magne, le pays des poètes et des penseurs, est aussi en Europe le pays des affaires et des grandes entreprises. Tout le monde sait cela, même les Français, à l'exception de quelques romanciers qui croient encore, du moins dans leurs romans, à la supériorité de la race française ».

Au congrès international pour l'extension et la culture de la langue française tenu à Arlon, en 1908, l'un des rapporteurs, M. Engel, a démontré que la campagne pour l' « enflamandement » de l'Université de Gand était soutenue ouvertement par les pangermanistes. Les fonds destinés à cette campagne furent recueillis par l'organe pangermaniste *Alldeutsche Blatter*, et la revue *Germania* publia un appel enflammé : « Pleine d'espoir et de confiance, la *Germania* s'adresse à ses lecteurs pour les engager à soutenir énergiquement la propagande pour l'obtention d'une université purement flamande. En avant donc pour une situation meilleure ! Qui restera en arrière ? Il s'agit de défendre une cause sainte ! »

Le plus fougueux des chefs du flamingantisme, un poète, M. Pol de Mont, a toujours applaudi à l'idée d'une Flandre englobée dans l'empire germanique, qu'il appelle « la grande patrie ». Il a fait en Allemagne des conférences pour affirmer les aspirations instinctives de sa race vers la civilisation germanique, et, à Dresde, notamment, il s'est écrié : « La Belgique doit être considérée par l'Allemagne comme son plus sûr bouclier contre la France ! » Un autre écrivain flamand, M. Léon Vanderkindere, a appelé l'Allemagne « *Notre mère la Germanie* ».

Tous les ans, les Flamands fêtent, en grande solennité, l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or qui marqua la victoire des foulons et des tisserands de Bruges, commandés par Guillaume de Juliers, sur la chevalerie de Philippe le Bel conduite par Robert d'Artois. Cette terrible mêlée sonna pour la Flandre

l'heure la plus héroïque de son histoire. Les communiers flamands luttaient alors contre l'aristocratie flamande, et, pour exalter les foules, on leur dit aujourd'hui que le mouvement flamingant est un mouvement démocratique et social. Mais c'est aussi contre le roi de France que les artisans flamands se soulevèrent, et les manifestations organisées à chaque anniversaire de la fameuse bataille ont pris, et prennent de plus en plus, le caractère d'une manifestation antifrançaise.

Parmi les écrivains belges qui ont le plus travaillé à la gloire de leur pays, Georges Rodenbach, l'auteur de *Bruges-la-morte*, est l'un des plus connus. Les touristes qui ont fait le voyage de Bruges, comme un pèlerinage, après la lecture de ce livre, se comptent par milliers. Ses compatriotes, pourtant, ne lui pardonnent pas d'avoir été un romancier « d'expression française », et aussi d'avoir insulté Bruges par ce surnom : *la morte*. Des amis auraient voulu faire édifier une statue à Georges Rodenbach sur l'une des places de Bruges. La ville s'y est opposée. Par contre, un grand enthousiasme s'est produit lorsqu'il s'est agi d'élever à Roulers un monument à la gloire d'Albert Rodenbach, un cousin de Georges, poète médiocre mais bon flamingant, dont toute l'œuvre se résume dans une poésie dont voici quelques vers très significatifs dédiés précisément à l'auteur de *Bruges-la-morte* :

Peut-être, mon cousin, avez-vous souvenance
Comme, nous promenant tous deux en discutant,
Nous rompîmes, un jour, mainte courtoise lance
Vous, jeune fransquillon, moi, jeune flamingant ?

Aujourd'hui, dans l'ardeur de ma pleine jouvence,
Je maudis et l'idée et la muse de France,
Sentant, moi, pour doubler ma haine de flamand,
Sourdre encore en mon cœur notre sang allemand.

Lorsque fut fondée à Bruxelles l'Ecole française

d'enseignement supérieur, l'association dite : le *Vlaamsche Volksraad* rédigea une pétition pour protester « contre le travail pernicieux tendant à abâtardir le peuple flamand et à étouffer le sentiment national, par l'exaltation constante de tout ce qui est français » ; déplorer « l'appui moral donné par certains législateurs aux écoles françaises » et plaindre « les parents qui confient l'éducation de leurs enfants à ces écoles, établies audacieusement dans les grandes villes flamandes, avec l'appui de la France ». Déjà, à Bruxelles et à Liége, des écoles allemandes s'étaient ouvertes[1]. Le *Vlaamsche Volksraad* n'avait élevé aucune protestation. Le *Vlaamsche Volksraad* est une de ces nombreuses ligues flamingantes qui, sous la forme d'œuvres patriotiques, religieuses, de prévoyance ou d'intérêt public, enserrent le pays d'un réseau solide de foyers d'active propagande.

Le mouvement flamingant n'est bien, en réalité, qu'un mouvement pangermanique déguisé. La culture qu'il préconise, lorsqu'il cherche à défendre l'individualité propre de la race, est toute germanique. Et cela est logique puisque la race et la langue flamande le sont aussi. Un bourgmestre d'Anvers, M. Hertogs, a pu officiellement affirmer que « la fidélité germanique est une locution proverbiale conservée par la langue néerlandaise », et qu'entre les Flamands et les Allemands, « ces deux races unies par les liens de la langue et du sang » il y a une « parenté historique ».

Cette parenté existe surtout avec les Hollandais et

1. Il est à remarquer que, dans les écoles allemandes fondées en Belgique, la langue « véhiculaire » est le français pour l'histoire, la géographie, les sciences naturelles et l'allemand, pour les autres matières. Les organisateurs des écoles allemandes reconnaissent à ce point la haute valeur de la langue française et son caractère « mondial » qu'ils n'hésitent pas à lui assigner, dans des établissements nettement germaniques, une place égale à celle de l'allemand.

il importe de noter, à ce propos, que la révolution de 1830 ne fut pas faite de gaîté de cœur par les Flamands. Des esprits très libéraux l'ont considérée depuis comme plus néfaste pour leur race que la fatale et inoubliable journée de Roosebecke où les libertés flamandes périrent sous les coups de la chevalerie française.

Un écrivain anversois, M. Frans Gittens, l'a confessé : « Si le ministre hollandais Thorbecke (1842) fût venu quelques années plus tôt avec sa loi qui admit les catholiques à l'exercice de tous les droits civils réservés aux seuls protestants jusque-là, et si l'on eût jeté sur le Moerdyck (bras du Rhin) le pont qui, par la suite, supprima les distances, la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ne se fût jamais faite, quelques raisons économiques qu'eussent fait valoir les Wallons métallurgistes, en opposition sur ce terrain avec les Flamands navigateurs, tisseurs et commerçants, qui ne se rangèrent du côté de la révolution qu'en rechignant et ployant uniquement sous la discipline du clergé. »

Anvers ne mit aucun empressement, en effet, à accepter la révolution. Il fallut le bombardement de la ville, provoqué par les émissaires du comité révolutionnaire, pour l'entraîner. Gand resta longtemps le foyer de l'orangisme, et, jusqu'en ces derniers temps, la franc-maçonnerie gantoise, représentée par la loge le Septentrion, demeura sous l'obédience du Grand-Orient des Pays-Bas présidé par le prince Henri.

Il y a, aujourd'hui encore, parmi les flamingants, de nombreux orangistes, et, dans les fêtes et réunions flamandes, le *Vilhemus van Nassauwen* est souvent entonné comme chant national.

Le 8 novembre 1576, fut conclu dans la maison de ville de Gand le traité dit de « la Pacification de Gand », par lequel les différentes provinces des Pays-

Bas s'engagèrent « à maintenir sans dissimulation et de bonne foi une ferme et inébranlable paix et amitié, et à s'entr'aider en tout temps de conseil et de fait, de corps et de biens ». On peut dire que la Pacification de Gand existe toujours pour beaucoup de flamands, malgré 1830.

Dans leurs discours, certains orateurs flamingants ont appelé la patrie flamande la Néerlande du sud : « La Néerlande septentrionale et la Néerlande méridionale, déclare un écrivain flamand, s'offrent l'accolade, les mains s'unissent dans une fraternelle étreinte... »

Le dramaturge « nord-néerlandais » Van Halmael a écrit un poème, devenu classique en terre flamande, surtout en terre flamande, où il est dit :

Cessons dans la Néerlande d'imiter l'art des autres.
N'affublons plus notre muse de défroques étrangères!
Puisons en notre propre fonds, élevons-nous de notre vol.
Et après cent échecs redressons-nous encore!
Rien ne défend d'apprendre chez les autres;
Mais le but à poursuivre est d'être maître aussi.

Les flamingants orangistes ont complètement oublié le temps, pas très lointain, où les rhéteurs hollandais regardaient les Flamands comme « des êtres dégradés, d'une race inférieure. »

Cependant, le mouvement néerlandophile, qui tend à englober de nouveau la Flandre dans les pays bataves, n'est pas très populaire. La raison en est que les catholiques flamands — qui furent les principaux instigateurs de la révolution de 1830 — n'envisagent pas sans une certaine crainte la perspective d'une nouvelle union avec une nation qui compte trois millions de protestants sur cinq millions d'habitants et dont la religion réformée est la religion officielle. Il existe un proverbe flamand qui dit : « Que voulez-vous qu'on y fasse ? La Hollande est protestante. » C'est-à-dire : il n'y a plus rien à faire, il est trop tard.

De même, en Hollande, les protestants n'ont pas accueilli avec grand enthousiasme les démonstrations orangistes des flamingants. L'idée de l'adjonction à leur pays d'une population essentiellement catholique ne leur sourit pas. Lorsqu'en 1815, la Belgique fut incorporée dans les Pays-Bas, c'est parce que les Alliés en décidèrent ainsi au Congrès de Vienne. De nouveaux maîtres lui furent simplement donnés. La Hollande ne pouvait donc tenir à la Belgique comme à une conquête et c'est pourquoi, quinze ans après, elle se défendit si mollement contre l'insurrection. Elle se résigna facilement à rendre un territoire qui ne lui avait rien coûté. Dix fois déjà, on avait essayé de réunir la Belgique à la Hollande, sous forme de souveraineté individuelle ou de fédération. Après la onzième tentative, les plénipotentiaires des grandes puissances, réunis à Londres en 1831, et le prince d'Orange lui-même, dans une proclamation adressée aux Belges le 11 janvier de cette même année, reconnurent l'impossibilité d'une telle juxtaposition[1].

Aujourd'hui, l'idée d'un agrandissement territorial ne dit rien à la Hollande. Elle préfère la quiétude du *statu quo* à la menace de complications diplomatiques et religieuses.

Il y a une autre raison, celle-ci essentiellement économique. Anvers et Rotterdam sont des ports concurrents. Les Hollandais, qui sont très fiers de Rotterdam, craignent de voir Anvers accaparer la plus grosse partie du trafic, si jamais le grand port flamand devenait hollandais. Ils considèrent qu'il n'y aurait pas de place pour deux ports d'une telle importance dans le même pays. On sent percer dans un tel argument, que nous avons recueilli à Rotterdam, une vieille rivalité économique plus forte que les affinités de race. A Anvers même, les négociants ne

1. M. Léon Chomé. *La Belgique militaire.*

sont pas rares qui estiment que les deux peuples sont des rivaux naturels, beaucoup plus que des amis. Ils combattent toute idée d'union, fût-elle commerciale, parce qu'ils prétendent, de leur côté, que la Hollande seule en profiterait.

Dans les pays essentiellement mercantiles, si la question d'intérêt ne prédomine pas toujours et ne détruit pas les courants pour ainsi dire magnétiques qui unissent les peuples d'origine commune, elle parvient néanmoins à les arrêter. C'est ici le cas.

Les flamingants orangistes ne trouvent donc pas, dans la paisible Hollande, ni même parmi la majorité de leurs compatriotes, de sensibilité correspondante. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à se rejeter sur l'Allemagne. Le flamingant tend de plus en plus à ne voir ni Hollandais, ni Prussiens ou Badois ou Bavarois, mais seulement la grande famille germanique à laquelle il appartient.

En s'écartant de l'orbite de la France, la Flandre paraît bien avoir obéi à la loi naturelle qui veut, comme l'a démontré M. Gustave Le Bon, que « chaque peuple possède une constitution mentale aussi fixe que ses caractères anatomiques » et que « les hommes de chaque race possèdent, quel que soit leur niveau social, un stock indestructible d'idées, de traditions, de sentiments, de modes de penser, qui sont l'héritage inconscient de leurs ancêtres et sur lequel les arguments ne sauraient avoir aucune prise »[1].

On s'est efforcé, après 1830, de franciser la Flandre. La Flandre s'est révoltée ; elle a été rebelle à toutes les tentatives. Sa constitution mentale est restée « aussi fixe que ses caractères anatomiques ». Son « stock d'idées, de traditions, de sentiments, de modes de penser, » n'a subi aucune altération.

La langue c'est la nation. Il n'y a pas de nation

1. *Les lois psychologiques de l'Evolution des peuples*, par Gustave Le Bon. Alcan, éditeur.

sans langue. C'est pourquoi on lutte en Finlande, en Pologne, en Autriche, en Hongrie, en Suisse, en Espagne, partout. Il faut reconnaître que les nationalistes flamands partent d'une idée juste lorsqu'ils voient dans leur langue la force créatrice qui seule peut les imposer.

Mais si la Flandre est fidèle à elle-même et à son passé glorieux quand elle repousse l'invasion de la langue française, est-elle en même temps fidèle à son instinct d'indépendance et d'existence propre lorsque, par réaction, elle ouvre ses portes toutes grandes aux Allemands, sous le prétexte de laisser pénétrer chez elle la pensée germanique comme une atmosphère purificatrice ? En voulant éviter un péril, le nationalisme flamand ne s'est-il pas jeté dans un autre ? Les Allemands se sont précipités sur cette région où tant de bras « fraternels » leur étaient tendus. Ils s'y sont implantés comme chez eux. Ne leur disait-on pas que chez eux ils étaient ? Et voici qu'ils sont en train d'accaparer tout le négoce, tout le trafic d'Anvers. « Anvers port allemand », n'est plus un mythe, une légende. C'est déjà presque un fait accompli.

A l'observation que la ville d'Anvers se laisse dévorer toute vivante, les Flamands répondent par la plume d'un écrivain d'expression française, mais très attaché à son pays et très sûr de sa race, M. Edmond de Bruyn, qu'Anvers est une « surville » qui se suffit et « reste froide aux caresses étrangères » ; qu'au surplus, elle a « le don de s'assimiler tous les éléments sans en garder la trace ». « Des Espagnols, des Portugais, des Français, des Allemands, elle a pu recevoir tout le monde dans son lit : elle n'enfante que des Anversois ».

On appelle coction, en médecine, la cuisson des aliments dans l'estomac ; à Anvers nous assisterions à un travail du même genre pour faciliter l'homoïose. Anvers absorbe des Allemands crus : cuits dans son

estomac ils deviennent Flamands. Telle est la thèse de M. de Bruyn qui ne fait ainsi aucune distinction entre ce qui fut et ce qui est. Toute l'erreur de sa déduction est là[1].

Il y a quarante ans, l'Allemand était un mot générique de pure ethnographie. Il est maintenant le nom commun d'Etats coagulés étroitement et d'une population compacte essentiellement expansionniste. Il y a quarante ans, il n'y avait d'Allemands nulle part; aujourd'hui, il y en a partout. Autrefois, l'étranger était très isolé, et, sinon lui, du moins ses enfants ou ses petits-enfants, finissaient par subir les influences locales. Aujourd'hui, dans chaque ville, les colonies nombreuses se resserrent et entretiennent pieusement le sentiment patriotique.

Il n'y avait pas, autrefois, les ramifications postales, télégraphiques, les voies ferrés qui existent aujourd'hui et qui, loin de briser le moule des nationalités, permettent au contraire à un citoyen de vivre à l'étranger, n'importe où, sans perdre contact avec son pays. Tous les moyens de communication sont des moyens de pénétration. Les Allemands, comme les Anglais, le savent. Et ce sont pour eux comme autant de fils qui les relient à la grande famille nationale.

Entre autrefois et aujourd'hui quelle distance! Dire aux Allemands d'Anvers qu'ils sont des Anversois, c'est faire admirablement le jeu des armateurs et des gros marchands de Hambourg et de Francfort, qui, dès à présent, sont maîtres du port; et c'est faire

1. M. de Bruyn a fondé à Anvers, avec M. Max Elskamp, le musée du Folklore. Or, M. Max Elskamp écrit, non sans amertume, dans la *Belgique artistique et littéraire* de janvier 1910 : « On a fait de nous des Germains, et surtout des protestants : le peuple lui-même a suivi, et ma ville me dégoûte profondément. Et puis, il n'y a plus que des Prussiens ici et de hideux flamingants. C'est ce que certains appellent l'âme belge du Nord, comme s'il y avait une âme belge, d'abord! »

le jeu de l'Allemagne aussi dans ses instincts impérialistes. Car, même lorsqu'ils se font naturaliser, comme cela se produit fréquemment, de par une très habile tactique, les Allemands restent Allemands partout et avant tout. C'est d'ailleurs là leur grande force, celle qui leur a permis de conquérir en moins d'un demi-siècle, aussi bien sur mer que sur terre, une place si considérable qu'elle commence à faire pâlir l'étoile de l'Angleterre.

On l'a justement observé : on voit plus d'Anglais et de Français que d'Allemands en Belgique; mais, de façon générale, les Anglais et les Français passent; les Allemands restent. Les Anglais et les Français viennent voir les musées, les expositions, les monuments, les sites : les Allemands, eux, viennent faire du commerce, s'établir. Leurs colonies sont plus importantes tout en étant moins visibles. Elles se forment insensiblement, gagnent du terrain, très unies entre elles par des liens politiques et économiques que rendent plus solides des sociétés d'agrément ou de prévoyance : mutualités, clubs sportifs, clubs de musique, etc. L'insinuation est lente et sournoise, d'autant moins apparente que l'Allemand, toujours très souple, s'installe comme chez lui dans tous les milieux, avec l'aisance de quelqu'un qui y a toujours vécu. C'est là le fond de sa tactique : ne jamais être dépaysé et garder toujours, dans toutes les circonstances, la même innocente bonhomie. Il vous prendra votre place avec une telle tranquillité que vous éprouverez des scrupules à l'en chasser.

Très travailleur au demeurant, très tenace, seule la souplesse de l'Allemand égale son énergie. Il a cette grande supériorité sur le Français qu'il sait où il va toujours et qu'il ne quitte la route droite que pour atteindre plus sûrement le but poursuivi.

C'est comme simple volontaire que le jeune Allemand entre le plus souvent dans les maisons de com-

merce belges, anversoises de préférence. Il est rare qu'il ne se rende pas indispensable. Son labeur et son intelligence finissent toujours par être appréciés. Que vienne une occasion de placer des capitaux dans l'affaire à laquelle il est attaché, il n'y manquera pas. Et s'il peut épouser la fille de son patron, son œuvre de conquête en sera tout naturellement facilitée. Son patriotisme ne s'effarouche pas d'un croisement de races ou de nationalités. Il lui commande le moyen le plus efficace d'affirmer la prépondérance allemande en devenant le maître de l'établissement commercial où il n'est entré que simple commis aux écritures non rétribué.

Lorsqu'il le faut, les grandes banques berlinoises prêtent leur concours à ces missionnaires économiques. Sans bruit, sans heurts, les Allemands s'assurent ainsi la haute direction de grandes entreprises commerciales, industrielles et financières, et les énormes capitaux français placés en Belgique sont souvent saisis au passage par des mains allemandes, en lesquelles d'ailleurs ils sont généralement bien placés.

D'impérieuses raisons économiques expliquent ce débordement : l'Allemagne avec ses 50 millions d'habitants, tend de plus en plus à se répandre autour de ses frontières. Il lui faut des exutoires : la Belgique et la Hollande, Anvers et Rotterdam sont là.

« L'Allemagne, écrit Henri Lichtenberger dans son livre sur l'*Allemagne moderne*, s'étend partout où règne la langue allemande, partout où fleurit la culture allemande. A l'ouest, elle comprend la Hollande et la Belgique flamande avec leurs grandes colonies d'Allemands (32.000 en Hollande, 68,000 en Belgique et Luxembourg). Dans ces deux pays de race germanique, dont les relations commerciales avec la France se font toujours plus actives, s'est constituée une culture indépendante en opposition avec la culture

française, et qui devra nécessairement renouer les liens traditionnels qui l'unissaient anciennement à la civilisation germanique. »

Déjà, les pangermanistes biffent ou reculent les frontières du grand empire. Des cartes postales illustrées, répandues à foison, représentent l'Europe en 1950. Sur ces cartes la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Autriche ont disparu. Une partie de la Russie et de la Roumanie sont même incorporées dans la nation germanique.

Pour tous les pangermanistes, plus de la moitié de la Belgique est allemande de par la langue. Les patois néerlandais et limbourgeois, usités dans diverses provinces de ce pays, ne sont qu'une variété du bas-allemand parlé dans les plaines de l'Allemagne du Nord. La frontière politique actuelle diviserait donc arbitrairement les *Niederdeutsche*, laissant en dehors de l'empire plus de 5 millions de Néerlandais et environ 3 millions et demi de Belges qui, logiquement, devraient en faire partie. Dunkerque même, avec la région environnante, ne serait qu'un poste avancé des Bas-Allemands [1].

Justus Perthes a publié un atlas du pangermanisme très significatif à cet égard. Elargissant à son tour les frontières actuelles de l'Allemagne, cet atlas de propagande, vendu très bon marché et tiré à un nombre considérable d'exemplaires, englobe la Hollande, la moitié de la Belgique (toutes les Flandres) et le nord de la France. Il indique aussi par des pointillés le nombre des associations pangermaniques. C'est du côté des frontières belges que se trouvent le plus grand nombre de ces associations.

Chose typique : la consultation de cartes géographiques révèle qu'à proprement parler l'Allemagne n'a guère de côtes. La Baltique n'est qu'une impasse.

1. Maurice Ansiaux. *Le Pangermanisme en Belgique.*

Les vraies côtes de l'Allemagne ce sont les côtes belges. « L'Allemagne est comme un homme qui a des servitudes sur une maison voisine[1]. »

Et, en vérité, n'ayant pas de stations balnéaires, elle a fait de Scheveninghe, de Blankenberghe, d'Ostende même, des stations à elle ou presque. Les hôtels, les cafés, les restaurants sont allemands. La clientèle allemande appelle le marchand allemand[2].

Mais c'est Anvers surtout — point stratégique — qui est devenu la proie de l'Allemagne. L'infiltration est là plus sensible qu'ailleurs. A la tribune du Parlement belge, un ministre a déclaré que le pays devait s'en réjouir : « Il est fort heureux, a-t-il dit, que le commerce allemand ait intérêt à se servir du port d'Anvers. » Sans doute la Belgique ne peut détourner ni les navires étrangers ni les maisons étrangères qui viennent à Anvers. Cette ville leur doit sa fortune, comme Budapest, par exemple, doit la sienne aux Israélites.

Mais la question est de savoir si, comme ce ministre le suppose, nous nous trouvons bien en présence

1. Edmond Picard. *Discours au Sénat* (*1906*.)

2. Dans cet ordre d'idées, nous devons signaler la campagne menée en Belgique en faveur de l'heure allemande (Europe centrale). Réglées jusque-là sur l'heure astronomique de l'observatoire d'Uccle (Bruxelles), les horloges belges prirent en 1893 l'heure de Greenwich. Il n'y eut qu'à les retarder de 17′27″. On cherche aujourd'hui à placer la Belgique dans l'orbite astronomique de l'Allemagne, sous le prétexte d'un gain de clarté et d'une facilité de relations. Un tel bouleversement — il faudrait avancer les horloges de 60 minutes — serait arbitraire et sans utilité pratique. Mieux vaudrait adopter l'heure de Paris qui ne retarde que de 9 minutes sur Greenwich. Mieux vaudrait encore que la France adoptât elle-même le méridien de Greenwich universellement adopté par la cartographie et la marine pour former le bloc occidental qui comprend déjà, outre l'Angleterre et la Belgique, l'Espagne et la Hollande. « L'Europe, expose M. Van Elewyck dans un remarquable rapport, serait ainsi divisée en trois fuseaux horaires rationnels, avec une différence d'une heure juste, d'un fuseau à l'autre, en allant de l'est à l'ouest. »

d'une conquête des Allemands par Anvers ou si, au contraire, ce n'est pas Anvers qui est conquis par les Allemands. Pour notre part, nous ne croyons pas du tout que « les alluvions de l'Escaut, comme la vallée historique du Nil, absorbent l'endosmose des races. »

Nous l'avons montré : si les Allemands ne se croient pas encore tout à fait en Allemagne lorsqu'ils sont en Belgique, ils se gardent de perdre contact avec leur pays d'origine. Ils se savent les pionniers de la plus grande Allemagne. Ne voit-on pas l'idée impérialiste et nationaliste gagner les socialistes allemands eux-mêmes, et l'espèce de « caporalisme intellectuel » à la mode, qui n'est pas autre chose qu'une transformation du militarisme, s'emparer aujourd'hui des plus farouches marxistes?

Les Allemands ont de grandes qualités d'assimilation et d'acclimatation. Ils n'en restent pas moins Allemands quand ils s'expatrient. M. Onésime Reclus ne tient pas compte de cette continuité racique quand il ne voit à Anvers que « quelques rares Allemands inoffensifs ». Il suffit de parcourir les quartiers neufs de la ville pour sentir que la grosse bourgeoisie germanique n'est pas étrangère à leur édification. La lourde « patte » de l'architecte teuton se retrouve à Anvers dans toutes les demeures nouvelles, luxueusement massives, dont l'élégance est détruite par les proportions impondérées.

Le flamingantisme est bien une forme de pangermanisme. Dirigé contre l'esprit français, il a favorisé l'élément germanique, que ses promoteurs l'aient voulu ou non. Il a ainsi facilité l'accès des Allemands à Anvers. Etablis à Anvers, les Allemands, loin de se laisser « flamandiser », ont déjà marqué la vieille cité de l'empreinte de leur botte.

CHAPITRE III

La situation respective des langues.

La vie des langues en Belgique par les statistiques. — La stabilité des diverses fractions linguistiques s'affirme nettement. — Les diverses provinces ont une tendance à se spécialiser. — Le français traqué dans les Flandres. — Le flamand traqué en Wallonie. — Le français submergera-t-il la partie flamande ? — La protestation de l'histoire contre cette prévision. — Une muraille de Chine en Belgique. — Un tiers-parti linguistique. La lutte pour l'union. — Le quartier de Marolles à Bruxelles. — Les tiers-partistes devraient académiser le marollien. — Une campagne pour la séparation administrative.

Contre le péril que le flamingantisme peut faire courir à l'influence française, on a opposé les statistiques. Examinons-les :

La Belgique comptait en 1900, date du dernier recensement, 6.693.518 habitants.

Le tableau suivant donne la répartition exacte de cette population, à la même époque, au point de vue des langues parlées :

Ne savent parler que le flamand	2.822.005
Ne savent parler que le français	2.574.805
Ne savent parler que l'allemand	28.314
Parlent le français et le flamand	801.587
Parlent le français et l'allemand	66.447
Parlent le flamand et l'allemand	7.238
Parlent les trois langues.	42.889
Ne parlent aucune des trois langues	22.567
Enfants au-dessous de deux ans	327.696
TOTAL. . . .	6.693.548

Il ressort de cette statistique :

1° Que le français est parlé par plus de la moitié des habitants, soit par 3.485.728;

2° Que le flamand est également parlé par plus de la moitié des habitants, soit par 3.673.719;

3° Que l'allemand est parlé par 144.888 habitants.

Or, le recensement de 1866 accusait :

2.375.559 personnes parlant français ;
2.711.443 parlant le flamand ;
62.395 parlant l'allemand.

De 1866 à 1900, nous trouvons la progression suivante pour chacune des langues :

Gain du français	1.110.169	soit 32 %
Gain du flamand	952.276	soit 26 %
Gain de l'allemand	82.493	soit 52 %

En 1866, la population parlant le flamand dépassait la population française de 345.884 habitants. En 1890, cette différence descendait à 207.637 habitants; en 1900, elle est ramenée à 187.991. Quant à la population allemande, elle a plus que doublé de 1866 à 1900.

Mais voici un tableau qui, de façon plus frappante, montrera la vie des langues en Belgique :

	HABITANTS PARLANT			
Epoques	le français	le flamand	l'allemand	Population
1846 . . .	1.827.141	2.471.248	34.060	4.337.196
1866 . . .	2.375.559	2.721.443	62.395	4.827.833
1880 . . .	2.702.649	2.925.423	91.037	5.520.009
1890 . .	3.280.844	3.488 481	134.009	6.069.321
1900 . . .	3.485.728	3.673.719	144.888	6.693.548

Si, pour plus de clarté encore, nous établissons le mouvement des forces linguistiques belges par 1.000 habitants nous arrivons au résultat que voici :

	HABITANTS (SUR 1000) PARLANT		
Epoques	le français	le flamand	l'allemand
1846 . . .	421	570	8
1866 . . .	492	563	13
1880 . . .	490	530	17
1890 . . .	541	575	22
1900 . . .	520	549	22

Ainsi, en n'exceptant que les enfants de moins de deux ans, les Belges pouvant se faire comprendre en français sont au nombre de 3.485.728, tandis que ceux qui peuvent se faire comprendre en flamand se chiffrent par 3.673.719. Il y a donc, pour l'élément flamand, une supériorité de 188.000 environ qui s'efface si l'on ne compte que les adultes au-dessus de quinze ans. Le français reprend alors l'avantage. 2.666.706 Belges de plus de quinze ans révolus savent la langue française, tant Wallons que Flamands et qu'Allemands; tandis que 2.594.397 seulement savent la langue de Gand, de Bruges et d'Anvers, tant Flamands qu'Allemands et Wallons. Le français l'emporte ainsi sur le flamand de tout près de 75.000 personnes adultes.

Si, maintenant, l'on établit le partage du royaume entre les trois langues, — français, flamand, allemand, — on constate que le français a le plus gros lot comme étendue, environ 1.531.000 hectares sur les 2.945.700 que compte la Belgique entière; il reste 1.475.000 hectares pour le flamand et l'allemand réunis.

L'élément exclusivement allemand est encore très disséminé. Mais son augmentation est très caractérisée : 34.000 personnes en 1846; en 1900, 145.000. Il est à remarquer pourtant que le nombre des Belges de la petite zone allemande, sur les confins des provinces de Liége et de Luxembourg, qui ne se servent que de leur dialecte germanique exclusivement, décroît sans arrêt : 32.000 en 1890 ; 28.000 en 1900. Si l'allemand est parlé et compris aujourd'hui en Belgique par un nombre d'habitants quatre fois plus considérable qu'au milieu du dernier siècle, ce fait intéressant tient, d'une part, à l'immigration allemande (60.000 sujets de l'Empire sont établis en Belgique), et, d'autre part, à ce fait indéniable, que l'allemand est employé de plus en plus comme langue auxiliaire.

De l'examen de toutes ces statistiques, deux propositions initiales ressortent nettement. C'est d'abord que le caractère essentiel des populations linguistiques belges est la stabilité. C'est ensuite que les diverses provinces ont une tendance à se spécialiser, à l'exception du Brabant, région limitrophe.

Le caractère essentiel des populations linguistiques belges est la stabilité. — En l'espace, relativement considérable, d'un demi-siècle, en effet, la ligne de démarcation entre les populations françaises et flamandes de Belgique n'a pas varié. Le changement proportionnel s'est opéré au profit du français, quoique la population de l'ensemble des communes flamandes augmente plus rapidement que celle de l'ensemble des communes dites d'expression française; mais le progrès est à peine sensible. Nous l'attribuons surtout à l'emprise de la grosse industrie concentrée dans une région d'expression française, du haut commerce et des grands magasins des cités populeuses où le français est exigé. En tout cas, le français n'a pas assez gagné pour qu'on puisse augurer des fluctuations visibles un avancement de l'une au détriment de l'autre. Les deux langues se tiennent obstinément sur une mutuelle défensive.

Les diverses provinces, à l'exception du Brabant, ont une tendance à se spécialiser. — Les Flamands traquent le français; les Wallons traquent le flamand. La partie septentrionale et la partie méridionale se renferment de plus en plus dans leur idiome respectif. Seule, la population brabançonne, placée entre des courants d'influences contraires, est forcément bilingue.

Dans la province d'Anvers, la population d'expression flamande s'accroît rapidement. Elle était de

477.570 en 1880; elle est aujourd'hui de 630.224. La population d'expression française était en 1880 de 7.957 habitants; elle est aujourd'hui de 10.035. On conviendra que la fraction française est encore bien modeste si l'on songe aux prodigieux progrès d'Anvers comme port international.

Dans la Flandre orientale, 749.050 personnes parlaient le flamand en 1880; il y en a aujourd'hui 843.142. Pour le français, il y a diminution: 8.164 personnes au lieu de 8.541. La population, en grande partie flamande, de la Flandre orientale, dont Gand est chef-lieu, réclame la suppression de l'élément français : on s'aperçoit par ces chiffres que sa campagne se poursuit avec quelque succès.

Dans la Flandre occidentale, la population flamande a été portée, en vingt ans, de 553.609 à 605.575 habitants; la population française de 24.874 à 26.982. La résistance est très vive ici aussi et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'elle s'étend jusque dans la Flandre française même où, dans les environs de Lille tout au moins, on constate un recul du français. Les ouvriers de la région occidentale des Flandres sont nombreux qui traversent la frontière, attirés par un meilleur salaire, et cette immigration constante dans les villes et les villages français y paralyse dans une certaine mesure l'œuvre de l'école obligatoire. Un Lillois, M. Devrachter, a observé que, lorsque ces immigrants ne forment que de petits groupes isolés dans une agglomération française, ils s'y fondent et s'y dissolvent. Réunis en nombre, ils font souche; ils s'enracinent, et leur influence est alors si considérable, qu'elle parvient à changer complètement le caractère de certaines communes.

Ainsi, non seulement les Flamands des environs d'Ypres et de Courtrai se refusent à perdre le trait le plus distinctif de leur nationalité, mais encore ils s'infiltrent dans les départements français

de leur frontière sans rien changer à leurs traditions linguistiques et arrivent ainsi à y maintenir, et même à y faire progresser le flamand. Par là s'explique surtout la présence du département du Nord dans la carte corporificatrice du pangermanisme dressée par Justus Perthes.

Dans le Limbourg (Campine) nous trouvons 187.340 habitants parlant le flamand contre 168.573 en 1880. L'élément français, lui, n'est plus représenté que par 8.306 personnes au lieu de 10.513. Là encore, tout ce qui est français est de plus en plus proscrit.

Les populations wallonnes du Hainaut et de la province de Liége ont les mêmes tendances à rebours. Elles voudraient écraser le faible élément flamand qui les gêne. Et de fait, celui-ci, ne trouvant guère qu'antipathie dans ces régions industrielles où on ne le comprend pas, diminue d'année en année.

Dans le Brabant, la population flamande reste stationnaire ou n'augmente que lentement. Elle était de 501.670 en 1880; elle est en 1900 de 524.030. Par contre, la population française passe de 260.589 à 305.150. C'est dans l'arrondissement de Bruxelles que le progrès du français est le plus marqué, alors que le flamand y reste stationnaire. Le nombre des bilingues a surtout augmenté, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup plus de Flamands qui apprennent le français sans délaisser leur idiome local. Bruxelles se fait gloire d'être un petit Paris : malgré les tendances flamingantistes des gouvernements, elle entend garder son caractère de ville française et c'est pour elle une sorte de coquetterie à côté d'impérieuses nécessités économiques et sociales. De là le progrès du français. Il y a aujourd'hui, y compris ceux qui parlent une autre ou plusieurs autres langues, les « utraquistes », 462.450 Bruxellois qui parlent le français, c'est-à-dire 770 à 771 p. 1.000 de la population bruxelloise contre 341.354 p. 1.000 en 1890. Mais

faut-il voir dans ce progrès une francisation dans le sens absolu du mot? Nous ne le pensons pas. Les conquêtes du français ne se font pas au détriment du flamand et combien sont nombreux les Brabançons qui, parlant les deux langues, ne pensent qu'en flamand !

Je dois dire ici qu'il existe à Bruxelles un quartier ouvrier, particulièrement misérable, où la population (8 à 10.000 âmes) trouve le moyen de parler une langue qui n'est ni flamande ni wallonne, et qui est les deux à la fois. Ce quartier est désigné sous le nom de Marolles. Le marollien est une espèce d'argot, très pittoresque, où l'on retrouve des expressions à double origine caractéristique. Le marollien est ainsi, peut-être, la seule entité commune. La parturition de la Belgique comme nationalité s'est bornée à cet idiome hybride dont la saveur de terroir est encore rehaussée par un accent spécial. Le marollien résume toute l'œuvre prégnante de l'accouplement linguistique et plusieurs siècles d'histoire commune. Mais, comme si cet accouplement était contre nature, le marollien n'est considéré par les Bruxellois eux-mêmes que comme un vil jargon laissé à la racaille, quelque chose comme le *rotwelsch* des Allemands et le *cant* des Anglais.

Des écrivains qui ont étudié le mouvement des langues en Belgique n'ont vu que la marche progressive du français, en cela d'accord avec les statistiques. Mais ils l'auraient été de même en constatant la marche progressive du flamand. Et ne va-t-on pas trop loin quand on prédit, comme l'a fait M. Onésime Reclus, que la marée toujours montante du français, langue mondiale, submergera la partie flamande de la Belgique qui ne parle encore qu'un « dialecte provincial effiloché en patois locaux »? Nous l'avons montré : c'est le contraire qui se produit.

Au lendemain des événements de Barcelone, qui

amenèrent, au mois d'octobre 1909, l'exécution de Ferrer, l'évêque de Barcelone déclara à un journaliste : « Vous me demandez si la révolution n'a été que passagère ou si elle recommencera. Vous pouvez être sûr qu'elle recommencera si l'on n'en supprime pas les causes. Le danger réside surtout dans le caractère de notre peuple, fougueux, ardent, exalté, logique, qui va toujours, sans rien craindre, jusqu'au bout de l'idée qu'il croit bonne. »

Le danger révolutionnaire, à Barcelone, est dans le caractère du peuple. Qu'on modifie le caractère du peuple et voilà : le danger disparaîtra. Un ancien président du conseil des ministres espagnol, M. Silvela, nous l'avait déjà dit à nous-même en prenant le pouvoir pour la première fois : « Nous allons commencer par corriger les mœurs. » Est-il besoin de dire qu'il ne corrigea rien du tout? M. Onésime Reclus nous apparaît un illusionniste à la manière de l'évêque de Barcelone et de M. Silvela quand il suppose qu'un courant irrésistible, une invincible attraction modifieront le caractère flamand. Toute l'histoire de la Belgique proteste contre de telles prévisions. Jamais, depuis les temps reculés des Nerviens et des Ménapiens, jamais la frontière politique ne correspondit à la frontière linguistique. Et jamais pourtant l'unification de la langue ne put se réaliser sur aucun point du territoire. Ce n'est pas aujourd'hui qu'elle se réalisera, dans une époque où les Flamands, par réaction contre les tentatives de francisation, se sont découvert une nationalité en faveur de laquelle ils organisent une sorte de guerre sainte.

Ne tenant pas compte du Brabant, devenu essentiellement bilingue à cause de Bruxelles qui, comme capitale, sert de trait d'union aux deux races, nous avons montré que, dans les Flandres et dans le Limbourg, le français est pourchassé comme une langue pernicieuse. Dans les provinces wallonnes, pour

contre-balancer ce mouvement, tout ce qui est flamand est de plus en plus détesté.

Cette tactique réciproque se traduit par une orientation particulariste très accusée. Et c'est précisément ce qu'a compris un chroniqueur belge, M. V. Leto, lorsqu'il écrit : « Il semble que l'école primaire ait pour objet de former deux populations ne se comprenant pas. On édifie de plus en plus solidement « une muraille chinoise » entre ces deux Belgiques qui n'en devraient former qu'une seule. »

Les flamingants surtout, dans leur instinct d'affirmer leur existence et de ne devoir rien à personne, en sont arrivés à une sorte d'isolement. Ils ne comprennent plus les Wallons et les Wallons ne les comprennent plus. Dans leur horreur de ce qu'ils appellent le « faux cosmopolitisme », ils combattent systématiquement tout ce qui leur paraît devoir porter atteinte à l'esprit national et uniforme par lequel ils veulent affirmer le génie de leur race. Ils se claquemurent ainsi de leur plein gré.

Cependant, des efforts sont tentés pour combattre un tel particularisme dans ce qu'il a d'excessif. En 1905, lors de l'Exposition universelle de Liége, un congrès pour la défense de la langue française en Belgique fut organisé. De ce congrès naquit « la Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française. » Fort étendue, cette fédération comprend des sociétés et groupements nombreux, et précisément l'une des principales est l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française qui se subdivise elle-même en comités et en sections, suivant l'habitude des fortes organisations belges. Les comités de Gand et d'Anvers sont les plus actifs, ayant à lutter contre l'hostilité des flamingants et l'implantation brutale de la civilisation germanique. A côté des cours gratuits institués pour les hommes, il en a été ouvert pour les femmes.

A la même pensée défensive, il faut rattacher la création de l'Ecole française de Bruxelles, qui s'est donné pour mission de faire connaître et aimer toujours plus la France et son esprit, d'unir sur le terrain de l'instruction et de la science les familles françaises établies en si grand nombre à Bruxelles, de procurer enfin à leurs enfants un enseignement complet de la littérature française et leur permettre d'acquérir sur place les certificats et diplômes exigés en Belgique et en France. Le succès même de toutes ces institutions prouve leur nécessité.

Il y a bien pourtant, nous dira-t-on, une opinion moyenne en Belgique. En effet, M. Edmond Picard et ses disciples du barreau de Bruxelles, s'inspirant des recherches historiques de M. Henri Pirenne, ont essayé de faire de la Belgique une patrie commune qu'ils ont étendue jusqu'en Bourgogne. Une âme belge a été ainsi fabriquée de toutes pièces, c'est bien le cas de le dire, et un poète montois, Antoine Clesse, a brodé là-dessus des vers charmants :

Flamands, Wallons,
Ne sont que des prénoms,
Belge est notre nom de famille.

Le puissant Camille Lemonnier, de son verbe viril, l'a superbement proclamé à son tour : « Elle existe, cette âme belge, faite de deux tronçons, jadis coupés et depuis réunis, de deux races qui, malgré la dualité des modes d'expression, ont un même battement de cœur, de deux territoires dont l'un, la plaine, est comme une traîne d'or cousue au bas de la robe des monts. »

Remarquez : M. Camille Lemonnier nous montre une Belgique *une;* mais déjà, de par l'aspect, une Belgique Janus.

On s'explique la pensée conciliatrice du tiers-parti linguistique qui s'est formé. Devant le fait accompli,

— le mariage de raison de deux races de caractère distinctif, — des penseurs, parmi les plus illustres, ne veulent pas d'un divorce de mœurs, d'aspirations, de langue et de génie. Leur patriotisme intellectuel souffre de cette irritante crise des langues dont le pays pâtit dans toute son organisation et dans toutes ses institutions. La politique, l'enseignement, l'industrie, le commerce, la science même sont atteints du mal. Pourquoi ne pas chercher à établir la vie collective dans l'unité organique? Pourquoi les intérêts particuliers de telle ou telle race prévaudraient-ils contre l'intérêt général du pays qui commande l'union? Les intellectuels blâment donc les exagérations localistes d'où qu'elles viennent. « Plus de Flamands, plus de Wallons, rien que des Belges! »

L'effort est noble et courageux. A-t-il au moins donné des résultats féconds? Dans le peuple, non. Nous le verrons au cours de cette étude : les opinions moyennes ou mixtes, les opinions de transaction sont celles que les masses suivent le moins. Les idées extrêmes sont les seules qui profondément pénètrent.

On pourrait trouver un petit noyau d'écrivains et d'artistes réellement *belges*, dont la pensée est formée du mélange des deux races et où la lumière latine parvient à se marier à la force germanique. Mais jusqu'ici leur influence a été nulle quant à la direction des esprits vers l'unité rêvée.

Leur faiblesse vient précisément de ce qu'ils ne prennent parti pour aucune langue. Ils veulent l'union dans le dualisme : c'est chose difficile. Pour être d'accord avec eux-mêmes, ils devraient préconiser l'emploi du marollien, langue mixte de la basse classe bruxelloise, comme langue officielle et nationale. Peut-être suffirait-il, pour la relever, de lui créer des règles académiques?

Contre l'unité chimère des « pirennistes », d'autres penseurs luttent avec éloquence aussi et le même

désir d'apaisement et de concorde. Ceux-ci ne voient de solution possible que dans une fédération qui unirait et opposerait à la fois les deux éléments irréductibles de la nationalité belge.

Les Wallons sont nombreux surtout qui, en présence des revendications flamingantes, réclament aujourd'hui l'autonomie administrative de leurs provinces, conscients de l'impossibilité de constituer une Belgique unie avec un gouvernement unique. Un vice-président du Sénat, M. Emile Dupont, a déjà déclaré à la tribune que le flamingantisme amènerait la Belgique à adopter cette forme d'organisation politique : « Vous forcerez les Wallons — s'est-il écrié — à demander un jour la séparation administrative ! »

Le régime actuel a procuré aux deux races des satisfactions *économiques* complètes ; mais les fédéralistes ne trouvent pas très glorieux pour un pays de n'être qu'une monarchie industrielle « organisée par des capitalistes qui ont mal lu Saint-Simon », dans un moment où la philosophie sociale envisage la simultanéité du développement moral à côté du développement social comme une nécessité de l'évolution historique. Les peuples ont une personnalité qui exige, pour la libre éclosion de leur génie propre, des institutions et des lois ajustées à leurs besoins et à leur mentalité. Une administration identique peut-elle être l'expression commune de régionalités dont l'inconciliable dualisme s'affirme dans la langue et les mœurs ? Ce n'est pas l'avis de certains Wallons qui estiment que les intérêts historiques de leur race sont sacrifiés à des intérêts matériels provisoires, et la même idée d'autonomie, pour plus d'action morale, est exprimée par des Flamands : « Ce fut une triste erreur, écrit M. Léon Vanderkindere, de centraliser la Belgique. »

Cette conception de deux administrations autonomes n'est pas nouvelle. Au XIV[e] siècle, le roi

Jean III, qui vivait dans la dissipation, s'endetta au point que ses créanciers à l'étranger firent arrêter les marchands brabançons de passage chez eux. Afin de sauvegarder l'honneur du prince et l'intérêt de leur commerce, les villes consentirent à payer pour lui une somme de 40.000 livres de gros, environ quatre millions de francs. En reconnaissance, Jean III concéda aux Brabançons deux chartes, l'une flamande, l'autre wallonne. Elles ne diffèrent entre elles sur aucun point important. Elles accordent aux bourgeois flamands et wallons le droit de surveiller l'administration des finances et obligent les percepteurs à rendre publiquement leurs comptes. Mais voici leur intérêt : elles marquent nettement la séparation légale des deux races. Il y avait alors un régionalisme organisé. Puisque la situation est la même aujourd'hui, pourquoi ne pas mettre pareillement en équilibre les deux tronçons de race germanique et gauloise qui ont constitué la Belgique en leur permettant de suivre non plus une action commune, mais une action parallèle ?

Il ne faut pas s'illusionner. Il y a là une utopie. Mais il y a une utopie aussi à demander l'union de deux races qui ne parlent pas la même langue. De sorte que la Belgique est condamnée à vivre, entre deux utopies, sous un régime boiteux, jusqu'à ce que des événements, qu'il ne faut pas souhaiter, viennent le modifier en mieux ou en pire. Ce régime est heureusement rendu très supportable par cette qualité fondamentale des deux races en laquelle on peut voir une affinité secrète : le bon sens, qui est la forme moderne de la sagesse antique. Et, malgré tant de divergences, un type *belge* se précise si l'on ne tient compte que du même culte de travail professé, en une admirable communion, à la même sainte table de la liberté!

Il n'y a pas d'âme belge ; mais il y a une conscience belge.

LIVRE II

L'ESPRIT DE LIBERTÉ

CHAPITRE I

L'effort des communes.

L'égotisme et la curiosité n'excluent pas la tolérance chez le Belge. — L'idée de liberté est une idée de justice. — La commune contre le pouvoir seigneurial. — Le peuple contre l'oligarchie des lignages. — L'autonomie communale. — Nul seigneur sans titre. — La poussée populaire. — Les corporations maîtresses de la cité. — L'héroïsme des communiers. — Le respect de la liberté individuelle. — Excès liberticides. — La commune sous le régime centraliste. — La survivance du communisme. — Le sentiment héréditaire de la liberté. — L'œuvre de la Révolution française est une continuité. — La commune, école primaire de la liberté. — La conception du droit. — Aujourd'hui et autrefois. — Pourquoi le privilège était la liberté.

Qu'il soit Wallon, qu'il soit Flamand, le Belge est individualiste. Le sentiment de sa personnalité s'accuse très nettement. Il a une philosophie préférée : l'égotisme. Il la pousse jusqu'à l'égoïsme dans tout ce qui touche au bien-être. Il n'hésitera pas à donner des coups pour se frayer passage à travers les hommes et à travers la vie, comme si un peu de sang espagnol bouillonnait encore dans ses veines. En

même temps, par une contradiction singulière, il a l'instinct de l'ordre et de la discipline.

La contradiction s'augmente encore du respect de la liberté d'autrui. Le Belge, qui vit en quelque sorte replié sur lui-même comme pour attaquer ou se défendre, n'en est pas moins très tolérant. Il laissera les autres tranquilles pourvu qu'on ne touche pas à sa tranquillité. Il a le caractère trop provincial pour n'aimer pas savoir ce qui se passe chez le voisin; mais il n'épie qu'avec discrétion. Le rideau de la fenêtre ne se lève qu'à peine, tout juste l'espace d'un œil, et s'il croit s'apercevoir qu'on surprend son regard, le Belge tout de suite quitte son poste d'observation. Encore, n'a-t-il pas besoin souvent de jouer du rideau. Il est renseigné sur ce qui se passe dans la rue par ces miroirs extérieurs si justement dénommés « espions ».

Cette curiosité s'explique chez des gens qui, colimaçonnés dans leur intérieur confortable, cherchent une diversion à la monotonie des jours ouatés, dans les menus incidents du quartier où ils se calfeutrent.

Mais que vienne à passer une bande de manifestants socialistes, drapeau rouge en tête; que tout de suite après passe une procession, le Belge, quelles que soient ses convictions, ne s'offusquera pas plus de l'un que de l'autre de ces cortèges. Il en pourra jaser, il en pourra sourire: il ne criera jamais qu'on devrait interdire la manifestation ou la procession.

Une largeur de vues étonnante se marie chez lui à une flagrante étroitesse de vie, d'idées et d'horizon. Petit dans les petites choses, grand dans les grandes, le Belge sait merveilleusement s'adapter aux milieux et aux circonstances.

Des étrangers peuvent ainsi ne voir que le Belge casanier, renfrogné, peu hospitalier, désagréable ou obséquieux dans la vie de tous les jours et le critiquer âprement, tandis qu'il sera porté aux nues par

d'autres, qui auront su apprécier ses qualités élevées d'énergie virile et d'intelligente tolérance.

Les peuples sont rares qui ont plus que celui-ci le respect de la liberté. C'est qu'aucun n'en a été autant privé que lui, c'est qu'aucun n'a plus souffert du joug des dominations étrangères.

Pour la liberté, c'est-à-dire pour le travail sans entraves tyranniques, les Belges ont toujours lutté. Ils ont lutté jusqu'à l'héroïsme. La forme du gouvernement a toujours paru leur importer peu. Ce qu'ils lui demandaient seulement, c'était d'exister le moins possible. Le minimum de gouvernement dans le maximum de liberté: telle aurait pu être la devise des Belges. Il est dommage que la Belgique commence aujourd'hui à se laisser contaminer à son tour par la théorie de l'Etat-Providence.

Si l'on a pu dire que l'histoire des villes belges est écrite en caractères de sang, c'est qu'elles ne plièrent jamais dans la défense de leurs droits.

L'idée qui prédomine au Moyen Age est que l'air, l'eau, les bois appartiennent à tous et que chacun a droit à leur jouissance gratuite. Les premières communes ont des terrains communs à tous les habitants, où tous peuvent faire paître les animaux et ramasser du bois pour se chauffer ou se construire des habitations.

Encore aujourd'hui dans les Ardennes et dans la Campine, l'usage des biens communaux s'est conservé, malgré la loi de 1848 qui en a décrété l'aliénation, et malgré le développement de l'agriculture qui tend à absorber les domaines collectifs sans culture spéciale.

Sous les Césars, nous voyons les Ménapiens défier l'aigle romaine. Au milieu de leurs marécages et de leurs forêts inaccessibles, ils défendent leur indépendance avec une indomptable énergie.

Au Moyen Age, c'est la bourgeoisie marchande qui

d'abord s'émancipe par le moyen de privilèges, et dans le sillage tracé par elle nous voyons peu à peu les classes inférieures se presser à leur tour. L'industrie et le besoin de se grouper pour mieux se défendre ont fait, du village, la cité. Les cités entendent s'administrer elles-mêmes. Elles commenceront par nommer des prévôts assez semblables aux duumvirs des régions gallo-romaines, puis des jurés comme à Rome, et, malgré leur résistance contre la civilisation latine, les provinces du Nord refléteront par cette magistrature, émanée de la cité elle-même, l'image de la curie antique.

La fonction du juré est toute de sacrifice et de dévouement. Désigné par l'élection populaire, il se doit à la cité qui l'a choisi. Il doit jurer de « remplir son office avec équité suivant Dieu et sa conscience ». S'il refuse la charge, il paiera une amende ou sa maison sera rasée. La liberté était déjà un culte : le juré en était le prêtre.

Contre la *motte*, le manoir du seigneur flamand qui rivalisait avec le donjon français et le *schlosser* allemand, se dressa ainsi la maison de ville, et, devant la maison de ville, le perron symbolique où les grands d'abord « en remontrèrent au peuple », et où le peuple devait ensuite en remontrer aux grands.

Charlemagne crée les échevins ou francs-hommes qui, dans chaque commune, rendent la justice en toute cause. Avec les échevins apparaissent les lignages. La race se perpétuera longtemps de ces bourgeois élevés aux rangs de petits consuls, et les seigneurs auront souvent à compter avec eux. Une force est née qui tiendra d'abord en échec, puis brisera le pouvoir seigneurial. Et quand le seigneur sera vaincu, on verra souvent ces nouveaux patriciens agir à leur tour comme de vrais seigneurs. Du pouvoir, il n'y a qu'un pas à l'abus du pouvoir; quand on détient une parcelle d'autorité, il est difficile de ne

pas se croire toute l'autorité. Les lignages créèrent ainsi une sorte d'oligarchie.

Aux échevins, cependant, Philippe-Auguste associera de simples bourgeois pour opérer la taille dans chaque paroisse, au mieux des intérêts de tous, et ce sont les habitants eux-mêmes qui établiront l'assiette de l'impôt. On a retrouvé dans les archives d'Anvers une charte de 1228, où le duc Jean Ier donne carte blanche aux bourgeois pour les arrangements relatifs à l'aide qu'ils lui ont promise, leur permettant de s'y prendre pour leur mieux (*accipiant ad suum melius*). Le plus ancien privilège des Liégeois (un diplôme de l'empereur Philippe II qui confirme, en 1208, une partie de leurs franchises) porte que « l'assise sera réglée du consentement de l'Église et des bourgeois ».

Nous voyons ainsi les communes administrer elles-mêmes leurs finances. Pourvu que le prince ait son compte, il leur laisse toute liberté quant aux moyens : à elles d'établir le plus équitablement possible ce que nous pourrions appeler déjà *l'impôt sur le revenu*.

Les cités furent rares en France qui réussirent à conquérir de telles prérogatives. On les taillait à merci, et la dîme arbitraire écrasait les malheureux serfs. Dans le Nord, où les esprits sont moins malléables, le prince y met des formes : il promet aux habitants paix et liberté suivant les usages établis et il stipule dans ses édits qu'il s'en rapporte au souvenir des jurés s'il a oublié de mentionner quelques droits. Les villes, de leur côté, lorsqu'une nouvelle loi est introduite, ont soin de faire admettre cette restriction : « sauf le maintien des franchises que nous possédons ». Et non seulement les habitants gouvernaient leurs finances, mais encore ils pouvaient exercer une sorte de contrôle. « La commune, disent les gens de Bruges dans une requête de 1280, veut connaître le compte et voir où a passé l'argent :

on doit le lui apprendre puisque c'est elle qui paye ». Logique admirable dans sa simplicité!

La demeure du bourgeois est, dès ce moment, déclarée inviolable : le respect de sa personne et de ses biens est consacré dans toutes les chartes.

A Ypres, dès le XIII[e] siècle, non seulement la commune a le droit de battre monnaie et d'avoir ses changeurs et ses courtiers, mais elle intervient dans l'organisation des écoles moyennes et fait prévaloir le principe de la liberté de l'instruction élémentaire. Pour la première fois, nous voyons apparaître dans l'histoire des peuples la question de la liberté de l'enseignement.

La paix de Dieu, la paix du seigneur, la paix de la ville, il y a là comme un tryptique de principes qui résume toute la féodalité! Mais les premiers citoyens belges, s'ils reconnaissaient l'autorité du seigneur, n'admettaient nullement la maxime : « Nulle terre sans seigneur ». Ils disaient : « Nul seigneur sans titre ». La présomption de franchise était attachée à la terre et l'allodialité énergiquement proclamée. Le seigneuriat était une fonction. Il n'y a pas de fonction sans titre.

L'histoire de l'émancipation du peuple nous apparaît, dans la succession de tant d'événements, comme une longue ligne brisée, mais non interrompue. Chaque poussée est suivie de reculs; mais du terrain gagné quelque chose reste acquis toujours. Nous ne voyons d'abord, autour des seigneurs et sous leur dépendance, que des serfs, véritables esclaves. Parmi ces serfs, quelques-uns parviennent à s'élever par le négoce : la bourgeoisie est née. Elle s'organise en gildes, endosse la cotte de mailles, monte à cheval comme la noblesse, participe enfin au gouvernement du pays, et un jour vient où sa puissance contrebalance et même dépasse celle du seigneur. A leur tour, les métiers s'organisent et voici que les artisans

« aux mains sales » parlent eux aussi de droits sacrés, et réclament leur part des libertés conquises. Quelques faveurs accordées en aumône ne leur suffisent plus. Il leur faut une place dans la magistrature de la cité : ils l'obtiennent. Au commencement du XIVe siècle, un échevinat mixte, moitié gens des lignages, moitié gens de métiers, se forme à Bruges. Il est d'abord stipulé qu'un ouvrier ne pourra devenir échevin qu'après s'être réhabilité et comme purifié en obtenant son admission parmi les « marchands de la hanse » et avoir renoncé depuis un an et un jour au travail de ses mains. Puis les rôles sont renversés : ce n'est plus l'artisan qui doit passer par les gildes bourgeoises pour être admis à l'échevinat ; c'est le patricien, le haut bourgeois qui ne peut plus être magistrat de la cité s'il n'a été agréé par une corporation. L'idée plébéienne est celle de la liberté ; mais de la liberté avec l'égalité. Et les bourgeois doivent transiger avec les basses classes comme la féodalité a transigé avec la bourgeoisie. Les Flamands sont alors eux-mêmes, au dire d'un contemporain, « seigneurs de leurs pays, les plus petits comme les plus grands ». Et Michelet pourra dire plus tard du Liégeois qu'il a été l'homme le plus anciennement libre de la terre.

Aux prétentions des métiers, les patriciens avaient voulu répondre par un peu plus d'oppression. Mais, pas plus qu'un ouragan, on n'arrête un mouvement populaire. « La justice n'est plus gardée » ! tel fut le cri auquel le peuple se réveilla. C'est en vain que les riches bourgeois des lignages essaient de boycotter les meneurs « socialistes ». Socialistes, sans doute. Comment appeler autrement les meneurs qui prêchaient déjà la destruction des privilèges et le nivellement des classes ? Pour étouffer leurs conspirations, on dresse des listes de suspects que les cités se communiquent. Malheur aux plébéiens « repoussés du lieu qu'ils habitaient » ! Ils étaient chassés de

partout. « Nul ne pourra leur donner asile que pour une seule nuit et celui qui les admettrait dans un métier perdrait sa maîtrise ». Rigueurs inutiles ! Pour défendre leur indépendance, les communiers donnent leur sang avec l'enthousiasme de la foi. La vie de quelques-uns sera la rançon de la liberté de tous. Et mieux vaut encore que la cité périsse que de vivre asservie. Un souffle d'épopée a traversé les Flandres. Dès que le tocsin d'alarme annonce un danger, tous les habitants prennent immédiatement les armes, excepté les malades. Et ceux-là seuls obtiennent un délai « qui ont à tirer leur pain du four ou leur cervoise de la chaudière ».

Il est curieux de constater que les fameuses « matines brugeoises » qui coûtèrent la vie à deux cents Français furent organisées par un tisserand, Pierre de Louninck, et par un boucher, Jean Breydel. Ce tisserand et ce boucher avaient formé le projet de délivrer le pays de la domination étrangère. Et pour quelque temps, en effet, après cet exploit, Bruges fut libre et toute la Flandre avec elle.

L'une des villes les plus turbulentes, Huy, fut mêlée à toutes les luttes contre les princes et les nobles. Elle était jalouse de ses privilèges et la liberté lui était si chère que pour voir se relâcher la domination de l'évêque, les habitants acceptèrent le marché qui leur était proposé de faire construire une église. Ils aliénèrent la moitié de leurs biens; mais ils ne furent plus des « fidèles de condition servile ». A Saint-Trond, les émeutes succèdent aux émeutes, et comme les moines de l'abbaye sont hostiles au développement des libertés communales, la colère du peuple se tourne contre eux. Ils durent de n'être pas massacrés aux fortifications énormes dont leur cloître était entouré. Il n'y eut quelque apaisement dans la ville que lorsque les droits des métiers furent reconnus, avec les franchises y attachées.

Rien ne put désarmer les « bonnes gens du commun » marchant à la conquête de l'égalité politique et administrative. Leur énergie fut aussi grande que celle des « hauts bourgeois » des vieux lignages à défendre leurs immunités ; elle fut plus grande puisqu'elle triompha.

Les ennemis étaient partout : ils étaient au dedans dans les classes qui voulaient ou paraissaient vouloir opprimer le peuple ; ils étaient au dehors dans ces conquérants qui passaient sur les villes comme des trombes dévastatrices. Et c'était partout l'état de siège permanent. Les femmes et les enfants prenaient part aux combats défensifs. Après le siège de Tournai par l'armée d'Alexandre Farnèse, siège qui dura deux mois et au cours duquel les défenseurs opérèrent douze sorties, la liste des citoyens morts sur la brèche fut dressée : on y voit figurer quarante et une femmes, trente-trois garçons et dix-huit fillettes. Des prêtres même cachent leur froc sous la cotte de mailles ou le haubergeon des artisans. Après la bataille de Gavre, livrée à Philippe le Bon, et dont l'autonomie des communes était l'enjeu, on trouva, parmi les vingt mille Gantois tués, huit échevins et deux cents prêtres, en majeure partie des religieux de l'ordre des Minoristes, qui avaient embrassé ardemment le parti des revendications populaires et soutenu le courage des corporations malgré la réprobation du Saint-Siège.

Avec la même ardeur qu'ils apportent à défendre l'indépendance de la cité, les communiers défendent la liberté et la propriété individuelle. A Huy, à Liége, à Tongres, les jurés font sortir de prison les « gens indûment arrêtés », et quand un citoyen commet contre un autre un acte de violence illégitime, la maison du coupable est « brisée ».

Van Artevelde vient. Il organise la liberté ou plutôt la victoire populaire. Car l'indépendance commu-

nale est déjà acquise lorsqu'il est proclamé ruwaert. Comme, plus tard, ces généraux de la Révolution qui s'improvisèrent de grands stratèges, Van Artevelde fut porté, conduit et dirigé par les événements. Il fut l'émanation et la synthèse d'une pensée déjà existante et d'une évolution accomplie. Un courant irrésistible traversait les Flandres; il fallait un homme à sa tête. Il apparut. Le même courant, d'ailleurs, le même orage populaire qui l'avait porté au faîte des honneurs devait l'anéantir et le balayer comme un fétu. Sa gloire est toute dans ce qu'il représente et résume un moment, le plus glorieux de l'histoire flamande.

Après Artevelde, les petites gens saccagent les châteaux et y mettent le feu. La raison? Celle-là même qui fit commettre tant de cruautés en 1793 et plus tard, et qui, sans doute, en fera commettre d'autres : « Il n'était pas bon que les nobles eussent au milieu du pays des forteresses qui leur permettraient plus tard de tirer vengeance du peuple. » Et comme l'Eglise était avec les seigneurs, un farouche capitaine de Bruges, Jacques Beyt, rééditant à sa manière le mot fameux de l'empereur romain, pouvait s'écrier : « Je voudrais qu'il n'y eût plus au monde qu'un seul prêtre et qu'il fût suspendu en l'air au bout d'une corde. » Après la liberté, les métiers voulaient les garanties de la liberté. Après la liberté, ce fut l'ivresse et l'orgie de la liberté. Et lorsque Charles le Téméraire descendit dans la rue pour essayer de calmer une émeute à Gand, en haranguant lui-même les masses, il fut si malmené qu'on put craindre un instant pour sa vie. Il dut se soumettre aux exigences des corporations. Les rois eux-mêmes, à présent, cédaient devant le peuple.

Les luttes des classes, qui firent se ruer les pauvres contre les riches et ensuite les métiers les uns contre les autres tournèrent vite à la démagogie. Le peuple n'était pas mûr encore pour tant de liberté. Aujour-

d'hui même, pourrait-on dire que le peuple est mûr pour toute la liberté?

L'avènement de Philippe le Hardi clôture la période communale. Dès ce moment, le pouvoir centralisateur se dresse contre l'autonomie de la commune. Le pays y gagnera en unité; il y perdra en initiatives privées. Et longtemps les communes resteront comprimées, comme étouffées. On les persuade qu'elles ne sont plus qu'un rouage dans une grande machine: elles ne comprennent pas; elles sont trop épuisées pour recommencer une nouvelle lutte titanomachique. Mais toute liberté n'est pas perdue. Les princes et les rois savent à présent qu'ils ont à compter avec le peuple et qu'on ne le soumet pas longtemps par la force. La charte de Marie de Bourgogne, la première qui fut commune à toutes les provinces, établit un conseil de ministres responsables, émancipe complètement la représentation nationale vis-à-vis du souverain, subordonne les déclarations de guerre et les traités de paix au consentement de tous les députés des Pays-Bas et stipule, au point de vue de l'emploi des langues, des garanties pour les sujets flamands, wallons et allemands, sous la vaste monarchie bourguignonne.

Le pays est comme écrasé sous son propre effort; mais l'idée qui l'a soulevé ne s'éteindra pas. La liberté est enchaînée : elle n'est pas morte. Des jours libres, le peuple a gardé l'empreinte, et ne pouvant briser ses chaînes d'un coup violent, il cherchera toujours, avec l'aide du temps, à les limer et à les élargir.

Si, aujourd'hui, le Belge a le culte de la liberté, les gouvernants du pays et les législateurs peuvent y être pour quelque chose, mais la nation le portait en elle; c'est elle qui l'a imposé, et les autorités publiques n'ont fait que respecter un sentiment populaire, héritage de plusieurs siècles de luttes acharnées.

Parce que les sursauts libertistes des communiers

flamands et liégeois ne parvinrent pas à un complet affranchissement moral, de nombreux écrivains ne voient la liberté en Belgique qu'à travers et que depuis la Révolution française. Ils prétendent que ce que les anciens Belges appelaient *leurs libertés* n'était que la négation de la liberté, qu'ils n'obtinrent, en somme, que des privilèges octroyés sans souci des droits des plus faibles et des moins nombreux.

Il est vrai : la liberté religieuse n'existait pas. La religion catholique était la seule dont la profession fût constitutionnellement permise aux régnicoles dans les diverses principautés des Pays-Bas. Les protestants, les *acatholiques* comme on les appelait, n'étaient pas admis aux emplois, offices et dignités. On obligeait les fonctionnaires et les officiers à jurer « qu'ils appartenaient à la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils éloigneraient, en tant qu'il dépendrait d'eux, toutes sectes contraires ». La liberté de l'imprimerie n'existait pas non plus. Un livre ne pouvait être publié qu'après visa d'un juge censeur, et tout ce qui contrariait le pouvoir en matière civile ou religieuse était prohibé. Un sieur François Meulemeester, auteur d'un libelle jugé diffamatoire, est condamné, en 1714, « à être mené à un échafaud à la place du Sablon, à Bruxelles, à y être fustigé jusqu'au sang et marqué au dos d'un fer rouge, banni à perpétuité hors des terres de l'obéissance de l'empereur, à peine du gibet, tous ses biens confisqués ». L'émigration était considérée comme un crime, et il est encore vrai qu'on n'avait pas le droit de quitter sa patrie et que les aubains n'avaient aucune sécurité. Enfin, le travail était sévèrement réglementé par les travailleurs eux-mêmes de par les lois corporatives.

Mais, si des lacunes assez nombreuses apparaissent dans les régimes antérieurs à la Révolution, il faut reconnaître que le terrain était singulièrement pré-

paré par l'effort admirable des communes. La Révolution fit craquer la carapace monarchique qui enserrait étroitement le peuple; mais les communes avaient fait déjà craquer la carapace féodale.

Dans les libertés apportées par la Révolution — et qui d'ailleurs ne lui survécurent pas toutes — une continuité s'atteste. Si les Belges reçurent avec tant de manifestations de sympathie les Français qui les délivraient du joug autrichien et de la tyrannie catholique, c'est qu'ils avaient fait déjà, avec les communes, un apprentissage de la liberté. « L'autonomie communale, dit Tocqueville, fut pour les Belges l'école primaire de la liberté. » Déjà, la Paix de religion d'Anvers, en 1578, et l'Union d'Utrecht, de 1579, n'avaient-elles pas élargi la contrainte dans laquelle vivaient les acatholiques[1]?

Et plus tard Joseph II n'avait-il pas lui-même proclamé la liberté de conscience en élevant les protestants à la dignité de citoyens? Sans doute, l'acte fut sans portée. Les évêques s'interposèrent. Accorder la liberté, protéger également tous les cultes, c'était mettre l'erreur en concurrence avec la vérité. Mais le geste ne fut pas perdu; après tant d'autres, de nouvelles mailles venaient de se briser. Le peuple peut endurer des chaînes qu'il a toujours portées — on n'a pas de regret de n'avoir pas ce qu'on n'a jamais eu — mais, s'il les rompt une fois, il est bien difficile

1. La paix de religion, œuvre admirable du Taciturne, proclame une entière liberté de conscience : « *Affin que, au regard de la diversité des religions, ne se pouvant maintenir, planter ni estre supprimez par force ny par armes, n'advienne plus quelque dissention ou question, est ordonné que, touchant les dictes religions, chacun demeurera francq et libre comme il en vouldra respondre devant Dieu, de manière, que l'un ne pourra troubler l'autre, ains que chacun, soit ecclesiastique ou temporel, pourra tenir ou possesser la sienne avecq paix et repos, et servir Dieu selon l'entendement qu'il luy a donné, et comme à l'extrême de sa vie il en vouldra respondre.* »

qu'on les lui forge à nouveau. Et, s'il en subit d'autres, ce n'est pas pour longtemps. Il concentre toute son énergie vers cette seule pensée : reprendre le bien qui lui a été ravi.

Lorsque l'empereur Léopold abolit le « scandaleux » décret de Joseph II en faveur des réformés, on était en 1792. C'était déjà la Révolution. Trois ans plus tard les Français s'emparaient de la Belgique et proclamaient aussitôt la liberté de conscience. Mais il n'y eut là qu'une restitution.

Il convient de remarquer que le droit n'était pas pour nos ancêtres le droit que la conception moderne se représente. Les communes obtinrent, avec les franchises et les privilèges, le maximum de l'équité politique et administrative à laquelle elles pouvaient aspirer. Il y aurait eu plutôt excès de liberté. La réaction qui succéda à l'apogée du régime communal ressemble beaucoup, en effet, aux crises économiques qui éclatent lorsqu'il y a eu surproduction. Sans doute, la liberté, au Moyen Age, c'était la franchise, l'immunité. Pour un métier, c'était le monopole; pour une ville une administration indépendante ; pour une abbaye sa juridiction propre. C'était donc le privilège qui était la liberté. Le privilège : c'est-à-dire l'exemption du droit commun. Mais le droit commun, en ces temps, n'était-ce pas l'arbitraire, l'oppression, la servitude? On comprend l'effort des communiers pour acquérir des prérogatives qui représentaient à leurs yeux le droit d'être par eux-mêmes, de se gouverner, de s'administrer, enfin le droit de vivre leur vie propre.

Notre conception actuelle du droit est le résultat d'une succession de causes multiples et diverses. Qui sait si, dans la suite des temps, il apparaîtra sous le même aspect? Le progrès est une échelle sans fin. Nous avons malheureusement l'habitude de supposer que nous sommes arrivés au dernier échelon et que

nous avons trouvé les formules définitives. Effet d'optique.

Les chartes du Moyen Age ont fait la liberté. Ces chartes n'ont jamais été abolies; elles existent toujours. Elles ont simplement été appropriées à des besoins et des régimes nouveaux.

Lorsque les provinces s'aperçurent, non sans surprise et désappointement, qu'elles étaient accouplées pour constituer un Etat, les franchises municipales restèrent debout, intactes, et, quoique égarées par l'idée monarchique de la grande patrie, les cités continuèrent à former des centres d'activité et de rayonnement.

C'est sous la maison de Bourgogne que fut réalisée la fédération administrative des Pays-Bas qui a fait la nation; mais c'est donc beaucoup plus loin, à la source même des traditions historiques, qu'il faut chercher les origines des traits distinctifs et communs du caractère politique de la Belgique : la liberté individuelle et l'autonomie communale.

CHAPITRE II

La vie provinciale et communale.

La commune contre la province, la province contre l'Etat. — Les intérêts local, régional et national aux prises. — Un équilibre rationnel. — L'action des communes et des provinces dans l'Etat. — Les bienfaits de la décentralisation. — Municipalisme et socialisme. — Pourquoi on peut admettre le municipalisme. — L'utilité des régies collectives. — Les bourgmestres nommés par le pouvoir central. — Protestations contre cette ingérence. — Intervention coercitive des autorités. — L'hypnotisme et la crémation interdits. — Un bourgmestre est plus puissant dans sa commune que le roi dans le pays. — L'autonomie locale en matière judiciaire.

Lorsque, devant elles, l'État se dressa dans sa pleine souveraineté, les cités se rapprochèrent d'instinct. Il y eut une coalition d'intérêts dispersés. Et de ce mouvement, naquit, sinon la province, du moins l'Etat provincial dans l'Etat monarchique. La pensée collective dépassa les limites étroites des enceintes de la cité. Contre le pouvoir provincial — comté, duché, marquisat, évêché — la cité s'était souvent soulevée; la province commença dès lors à s'organiser contre le pouvoir central.

La province prétendit se gouverner elle-même et dans bien des cas l'action du prince s'en trouva contrariée, Elle avait en sa possession un moyen très efficace de faire prévaloir sa volonté : la grève de l'impôt. C'est toujours cette même pensée que l'impôt est la rançon de la liberté. La province voulait payer; mais payer pour être libre.

Lorsque Joseph II, irrité de voir son absolutisme méconnu, viola le pacte constitutionnel, il eut contre lui tous les Etats provinciaux, et il en résulta de profonds déchirements. L'Anglais Shaw l'observa dans un écrit daté de 1782 : « Les Pays-Bas autrichiens forment un Etat monarchique, mais le monarque n'est pas absolu, comme en Espagne, ni dépendant comme en Angleterre ; il y a entre lui et le peuple une puissance intermédiaire qui ne gouverne pas, mais qui empêche qu'on ne gouverne tyranniquement au nom du prince ».

La commune a conquis des prérogatives auxquelles elle est attachée profondément, et l'une des causes de la Révolution de 1830 sera le visible effort du gouvernement hollandais pour renforcer l'action de l'État.

L'organisation des pouvoirs présente un triple aspect : l'Etat, la commune, et, pour la transition, la province. C'est-à-dire : l'intérêt général, l'intérêt local, et l'intérêt régional entre eux. Il en résulte une division du travail qui simplifie la marche des affaires et des compétences déterminées qui, en établissant des responsabilités, encouragent les initiatives. Le système décentraliste a ses inconvénients. Ces inconvénients s'effacent devant les services inappréciables qu'il rend au pays. Il fait de chaque ville un foyer intense de productivisme matériel et intellectuel. Il est à remarquer précisément que les pays les plus économiquement prospères, qui ont le plus de cités laborieuses, sont les pays dans lesquels l'autonomie locale et régionale s'est le plus développée.

Prenons la province. En France, l'autorité du Conseil général est presque nulle et le Conseil d'arrondissement est un rouage anonyme, sans crédit. En Belgique, dans les sphères de l'instruction publique, de l'hygiène, des sciences et des arts, de l'assistance, de la réglementation du travail, de l'agriculture, de la mutualité et de la prévoyance sociale, l'intervention

provinciale se manifeste efficacement. On y discute et l'on y tranche des questions telles que le minimum de salaire et la limitation des heures de travail. On y crée de coûteuses institutions d'utilité publique. On subventionne des communes. On établit des impôts. L'Etat, en dernier ressort, approuve ou désapprouve, mais l'organisme est complet par lui-même. Et si la Belgique, en tant que nation, souffre beaucoup des divisions créées par le conflit des langues, sa vitalité est indemne à cause de cette heureuse organisation qui fait du royaume les Etats-Unis de Belgique.

La commune, c'est la province en raccourci. Son pouvoir d'action n'est pas illimité; mais un champ très vaste lui est ouvert. Les budgets des communes de l'agglomération bruxelloise dépassent cent millions. Que d'objections, de difficultés et de lenteurs, si l'administration locale se trouvait gênée dans ses mouvements! A mesure que les régies, les emprunts, les entreprises de travaux publics se développent, l'activité communale s'accroît encore.

En Belgique, le municipalisme n'est pas une doctrine, mais un fait. Il fut un fait dans ce pays longtemps avant d'être une doctrine, longtemps avant la formation des partis modernes et de leur programme. Ses racines sont enfoncées dans un passé de plusieurs siècles. Les communes ont pratiqué le municipalisme sans s'en douter jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, comme les familles ont fait et font encore du socialisme domestique[1].

A Bruxelles, sur un budget de trente millions environ, cinq millions seulement proviennent de l'impôt et quatre millions d'une subvention de l'Etat. Les domaines publics et privés de la commune et ses services industriels procurent vingt et un millions,

Il existe des services que les communes ont intérêt

1. M. E. Béco, gouverneur du Brabant (*Discours au Conseil provincial*).

à exploiter en régie. Ce sont les transports en commun, le gaz, l'électricité, les distributions d'eau, qui ne peuvent s'exercer que sur la voie publique, par les rails, ou sous la voie publique, au moyen de canalisations. Dans son *Mémoire sur les municipalités*, Turgot, déjà, chargeait les paroisses d'aviser aux travaux publics et aux chemins vicinaux.

La commune d'Ixelles a inauguré un système de règle mixte qui consiste à demander à l'industrie libre la production du courant électrique et à laisser à l'administration le soin de la répartir entre ses habitants. La ville de Liége possède elle-même ses installations de tramways, et elle en a simplement concédé l'exploitation. Dans les autres villes, les concessions de tramways ne sont accordées que pour un certain nombre d'années; un jour vient où elles doivent toutes revenir aux communes.

Contre les tendances égalisatrices de l'Etat se dresse ainsi l'effort indépendant de la commune et de la province. L'Etat se réserve le contrôle, mais il laisse aux communes et aux provinces l'initiative. La commune et la province agissent selon leurs besoins propres et les transformations perpétuelles qu'ils nécessitent. L'Etat veille seulement à ce que l'essor d'une collectivité communale ou provinciale ne soit pas pris au détriment de la prospérité des autres communes ou des autres provinces. Il apparaît ainsi comme une sorte d'appareil régulateur d'ordre et d'harmonie. Nous sommes de ceux qui ne voient nullement l'Etatisme dans le municipalisme, — au contraire, — lorsque celui-ci se cantonne ainsi dans la monopolisation de services naturellement collectifs, d'utilité publique reconnue, et placés en quelque sorte sous la sauvegarde et le contrôle intéressé de la population.

A Bruxelles, il y a encore aujourd'hui des lignes de tramways qui appartiennent à la Compagnie des

Tramways Bruxellois; d'autres qui appartiennent à la Compagnie dite des Économiques. Il n'y a pas de correspondances, d'échange de voyageurs entre les deux Compagnies. Il en résulte que, pour franchir des distances parfois très courtes, il faut payer deux fois quinze centimes. Lorsque les concessions des deux réseaux appartiendront à la ville, de tels abus cesseront enfin d'exister, à la grande satisfaction du public.

Il n'y a aucun accaparement dans de telles appropriations d'un service public à un organisme public, et nous ne sommes point d'accord avec M. Paul Leroy-Beaulieu lorsqu'il prononce contre la régie directe de la cité cette dure sentence : « Une des maladies les plus graves et les plus insidieuses qui menacent la civilisation moderne, c'est le socialisme municipal ». Il ne faut pas voir le socialisme partout. Et quand bien même il y aurait là du socialisme, ce ne serait pas une raison pour rejeter, de parti pris, un système qui peut avoir les plus grands avantages pour la masse des habitants d'une ville et que ces habitants adoptent librement. De la régie communale au monopole d'Etat, il y a une distance qui nous paraît aussi éloignée que la décentralisation du fédéralisme à outrance, que l'idée juste et pratique de l'exagération de cette idée.

Le socialisme, après tout, est une doctrine qui en vaut une autre, et nous ne voyons pas pourquoi on ne lui prendrait pas ce qu'elle peut avoir de sain et d'utilitaire, tout ce qui, en elle, appartient ou correspond à ce bon sens public que Guizot appelle le génie des populations. Si c'est là du socialisme, nous trouvons qu'il est fort précieux lorsqu'il étend la coopération municipale à des services — non point à des industries privées — répondant à des exigences réelles et indiscutablement publiques. L'intervention communale devrait précisément apparaître en toute logique chaque fois que les intérêts ont à gagner à une régie

collective. Et quand il n'y a pas gestion directe, le système de la régie mixte devrait au moins s'imposer.

C'est ce qu'ont compris les Belges « communistes ». Pour eux, il n'y a pas deux façons de discerner : la liberté finit où commence l'exploitation, dans le sens tyrannique du mot. Le pouvoir municipal fut toujours, il importe de ne pas l'oublier, un pouvoir républicain ; il est resté l'expression même de l'idée républicaine dans ce qu'elle a de plus noble et de plus raisonnable à la fois. La commune républicaine dans l'Etat monarchique : tout le régime belge est là.

La commune avait autrefois, et elle a conservé « toute la direction de son ménage », selon le mot de Rapsaet. C'est ce qui fait sa force encore aujourd'hui. Et par là, par sa ténacité à ne ressortir que de lui-même, à former un corps indépendant dans la vie collective de l'Etat, le pouvoir municipal apparaît comme l'anneau qui rattache les constitutions modernes aux chartes conquises il y a plusieurs siècles. C'est en s'installant dans la commune que la liberté a commencé ses conquêtes.

L'hôtel de ville de Verviers porte sur son fronton, en gros caractères, l'inscription suivante : « Publicité, sauvegarde du peuple ». Toute l'histoire des cités belges remuantes, âpres, laborieuses, se trouve en ces mots résumée.

Il y a pourtant une note discordante. Alors qu'en France le maire est élu par le Conseil municipal dont il est membre, en Belgique, c'est le roi qui nomme les bourgmestres, et il arrive assez souvent que les opinions du premier magistrat de la commune sont en désaccord total avec celles des conseillers et par conséquent de la majorité des électeurs. Quand le Conseil est conservateur, le bourgmestre est généralement conservateur. Si l'un est libéral, l'autre est aussi libéral. Mais si le Conseil est socialiste, le bourgmestre est libéral ou conservateur. Dans un pays où

la mission du bourgmestre est si importante, son droit de police si étendu, on n'a pas admis que de telles fonctions puissent être confiées à des conseillers qui se réclament d'un parti dont le programme social est la lutte des classes; le programme politique, l'établissement de la République. « D'autant que ce parti, dit un rapport de la section centrale à la Chambre, n'a pas toujours reculé, pour faire triompher sa cause, devant les coups de force. »

Il en résulte des incidents souvent pénibles. Dans la petite ville de Cuesmes, en Wallonie, le collège communal est socialiste, les échevins le sont aussi naturellement. Lors de l'installation d'un nouveau bourgmestre, on vit, dès l'ouverture de la séance, l'un des échevins flétrir l'acte du gouvernement qui avait nommé un bourgmestre clérical dans une commune socialiste et refuser la reconnaissance morale de celui-ci. On vit un autre échevin prononcer une violente diatribe contre l'homme qui avait pu accepter l'écharpe « dans des conditions indignes ». Et la séance fut levée en signe de protestation contre l'ingérence du pouvoir central, sans que le pauvre bourgmestre ait pu placer un mot, tandis qu'au dehors la population organisait à son adresse un bruyant charivari.

Dans sa passion de l'indépendance, la Belgique communiste n'a pas changé. Nous la retrouvons aussi jalouse de ses libertés qu'au temps où l'impôt s'appelait *subside*, où le prince ou souverain recevait le titre non équivoque de *droicturier*, et où l'on pouvait dire : « Les servitudes sont abolies en ce pays; un esclave en y arrivant devient libre par le seul attouchement du terrain ».

Terre classique de la liberté, la Belgique a cependant des petitesses d'intolérance qui jurent à côté des grandes franchises qui font d'elle un pays privilégié. La Belgique est un peu, à ce point de vue, comme ces grands seigneurs qui jettent en souriant

des cent louis sur un tapis vert et font une scène à leur domestique qui a dépensé quinze centimes d'omnibus pour une course qu'il aurait pu faire à pied.

C'est ainsi qu'il est interdit, en Belgique, de se livrer publiquement à des séances de magnétisme et d'hypnotisme. Le parquet intervient, inflexible, en vertu d'une loi qui pourtant ne tracasse ni les innombrables somnambules des champs de foire, ni les devineresses de toutes sortes, — voyantes, cartomanciennes, chiromanciennes, etc., — plus innombrables encore, qui monnaient les joies et les douleurs futures d'une foule avide de connaître ses destinées. Le charlatanisme est autorisé; la science, non. Ou, plutôt, on en a fait un monopole. Les médecins seuls ont le droit à l'hypnotisme. On ne peut être savant sans être médecin. C'est en vain que Delbœuf, l'éminent professeur de l'Université de Liége, qui, sans être médecin, eut à s'occuper d'hypnotisme, affirma jadis, dans un opuscule sur « l'hypnotisme et la liberté des représentations publiques », l'innocuité des pratiques hypnotiques, montrant qu'il faut au « magnétiseur » des aptitudes spéciales, l'hypnose ne s'achetant pas chez le pharmacien et ne s'appliquant pas comme des ventouses ou des sangsues. La loi est restée la loi. Est puni d'un emprisonnement de quinze jours à un an quiconque y contrevient.

Autre interdiction choquante : comme dans certains Etats, comme en Autriche, comme en Russie, comme en Hollande, comme dans trop de pays, la crémation est interdite en Belgique. Il existe, à l'heure actuelle, des fours crématoires en Allemagne, en Angleterre, en Danemark, en France, en Italie, en Norvège, en Suisse; il y en a en Asie, où la capitale du Japon en compte sept, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie. En Egypte, la crémation est autorisée depuis 1908. En Belgique, où l'on jouit de tant de libertés, on ne peut disposer de son corps.

Tous les efforts de la Société belge pour la propagation de la crémation n'ont donné aucun résultat. Elle se place cependant à un point de vue qui devrait frapper les esprits belges : celui de l'hygiène et de la propreté. Le Belge est essentiellement propre. Des plaques invitent partout le public à ne pas cracher sur le sol ; des amendes sont infligées aux entrepreneurs qui ne construisent point leurs immeubles suivant des règles très strictes ; on décerne des médailles aux ménagères propres ; il y a des bureaux d'hygiène de toutes sortes ; — mais on n'autorise pas l'abolition d'une coutume « de sauvage », suivant l'expression du docteur Louis Delattre ; on laisse les morts infecter les vivants, en imprégnant les herbes, les eaux, les vents des germes de toutes les maladies.

Tous ces arguments si décisifs se heurtent au traditionalisme religieux. Faut-il s'en étonner? A l'époque de la domination autrichienne, l'empereur Joseph II, ayant ordonné de rendre à tous les défunts les mêmes honneurs funèbres, afin de maintenir l'égalité devant la mort, voulut ensuite, par mesure d'hygiène, interdire les inhumations dans les églises et dans les cimetières voisins des églises. Cette mesure fut si mal reçue qu'en plusieurs endroits le peuple attaqua les cortèges conduisant les défunts aux nouveaux champs des morts. Les idées sont les plus difficilement déracinables qui confinent à la superstition.

L'indépendance communale, de son côté, n'est pas sans donner lieu à quelques chinoiseries. Qu'un incendie se déclare dans une commune, les pompiers des communes voisines n'interviendront pas. Ils ne peuvent accourir qu'après une entente entre les autorités municipales. Tandis qu'on négocie, le feu accomplit son œuvre de destruction.

La commune de Bruxelles ne peut instrumenter que dans les limites du territoire de la ville centrale. Les faubourgs, comme Saint-Josse, Schaerbeeck, Saint-

Gilles, Ixelles, etc., constituent des communes autonomes : elle n'y a pas d'action. La police des faubourgs est très jalouse de son autorité propre. Il en résulte des retards préjudiciables dans la solution des affaires criminelles.

Sur tout le littoral, les communes ne sont pas seulement maîtresses du sol des voies publiques, jardins, etc., elles s'affirment aussi propriétaires de la mer. La plage leur appartient. *Ergo* : les flots qui viennent la caresser sont aussi un bien communal. Et voici que lourdement s'appesantit la taxe du bain de mer. Il faut payer 75 centimes ou 1 franc, suivant les localités, pour avoir le droit de se baigner. Quelle dépense pour les familles nombreuses ! Aussi en voit-on beaucoup qui passent une partie de la saison sur le bord de la mer, mais ne prennent jamais de bains. Le droit à la propreté est refusé aux pauvres gens !

Dans sa commune, le bourgmestre a le droit de censure. Il peut interdire ici un spectacle qui est parfaitement toléré dans la ville voisine. Une pièce anticléricale, l'*Abbé Nicodème*, devait être jouée à Nismes par un cercle privé. Le bourgmestre intervient et la représentation n'a pas lieu. Le gouvernement n'a pas le droit d'attenter à la liberté publique : un simple bourgmestre a ce droit.

La même autonomie existe judiciairement. Les parquets de Bruxelles et d'Anvers tolèrent parfaitement des publications qui seront jugées immorales par le parquet de Gand ou de Verviers. On ne verra ici, dans telle production littéraire, qu'une œuvre pornographique ; là, elle sera considérée comme une œuvre d'art.

Des livres de Zola, de Catulle Mendès, de Pierre Louys, d'Octave Mirbeau ont donné lieu à des poursuites dans certaines villes, alors qu'ils pouvaient circuler librement sur tout le reste du territoire.

A Bruges, en 1897, un parquet timoré osa incri-

miner une œuvre de Camille Lemonnier, l'*Homme en amour*. Cet ouvrage avait paru de nature à exciter « les passions malsaines de la foule ». Le puissant romancier national fut traduit en Cour d'assises, comme l'avait été, en France, Gustave Flaubert pour *Madame Bovary*.

J'avais écrit de l'*Homme en amour* : « C'est un livre de morale sociale. La violence de l'écrivain est ici rachetée par la pensée ardente d'une éducation meilleure de l'enfant. La Bibliothèque des histoires morales et édifiantes a publié un petit volume intitulé : *Emile ou le mauvais exemple*, d'une touchante naïveté de forme et de pensée. Il semble que Lemonnier ait voulu récrire ce livre enfantin avec ses procédés à lui de naturalisme artiste, et l'ampleur solide qu'il donne à toutes ses conceptions ».

Ces lignes furent lues par l'avocat de l'écrivain, au cours de ce procès retentissant. J'avais jugé l'*Homme en amour* comme un livre essentiellement moral : le procureur du roi avait requis au nom de la moralité! Les juges furent de mon avis, sans doute, car Lemonnier fut acquitté. Mais il aurait pu aussi bien être condamné dans une autre ville, avec un jury moins large ou simplement atrabilaire.

Par là même, on voit combien l'autonomie locale est développée en Belgique. Que cette autonomie soit la source de certains abus, faut-il en être surpris? L'abus même prouve la liberté.

A l'Exposition universelle de Liége de 1905 figurait un tableau graphique, dressé par un groupe d'avocats, qui permettait de comparer les libertés garanties aux citoyens dans tous les grands pays du monde. La Belgique y figurait au premier rang. Aucun autre pays — l'Angleterre même — ne présentait une telle accumulation de libertés consacrées et garanties par la Constitution.

CHAPITRE III

Le libertisme politique.

Une opinion implique une opinion contraire. — Les doctrines *anti* inconnues en Belgique. — Exemples de tolérance. — Les socialistes ne font pas la guerre aux religieux parce que religieux. — Ils n'admettent pas la limitation des subsides aux seules écoles laïques. — La liberté de l'athéisme a pour complément la liberté de croire. — Le socialisme contre l'anticléricalisme. — Le respect de tout idéal, qu'il soit religieux ou philosophique. — Les libres penseurs ne veulent pas de « mangeurs de curés ». — Réceptions officielles le 1er mai. — Le drapeau rouge flotte librement. — On chante des cantiques à la Maison du Peuple. — Le parti « catholique » n'est pas un parti confessionnel. — La relativité des étiquettes politiques. — Un protestant peut être « catholique ». — La liberté avant tout.

Qui dit liberté implique tolérance. L'individualité est considérée par le Belge comme un élément de bien-être. Il la respecte dans toutes ses manifestations. Le socialisme même abdique, en Belgique, devant les droits de l'individu. Du moins s'efforce-t-il, autant qu'il lui est possible, de ne pas les sacrifier à ceux de la société. Aucune coaction morale de l'opinion publique n'est supportée. Pour le Belge, c'est comme une loi : une idée quelconque doit rencontrer l'idée opposée ; un mouvement dans un sens doit rencontrer un mouvement dans un autre sens. C'est la théorie du jeu de bascule. Elle explique, par exemple, le grand effort de résistance catholique et conservatrice après la grande poussée du socialisme. La pensée contraire est donc admise. Je vois le ciel gris, mon voisin le voit bleu. Mon voisin a des yeux comme

moi et il est aussi sincère que je puis l'être. Je garde ma conviction, mais je respecte la sienne. Et la réciprocité s'atteste dans cette tolérance.

Nous avons assisté, au mois de septembre 1909, aux grandes manifestations religieuses de Malines, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du gouvernement catholique. Soixante-dix mille ligueurs, accourus de tous les coins de la Belgique, défilèrent ce jour-là, bannières en tête, avec le clergé de presque toutes les paroisses, les évêques et l'archevêque. L'immense cortège se déroula dans un ordre parfait. Pas un cri de réprobation, pas la moindre contre-manifestation. Libéraux et socialistes restèrent absolument neutres. Comme certaines feuilles catholiques avaient pourtant laissé entendre que les anticléricaux essaieraient de troubler la manifestation, l'organe du parti socialiste écrivit aussitôt : « Les socialistes ont autre chose à faire. Ils s'occupent à répandre leurs idées, à fortifier leurs organisations, à préparer leurs manifestations, non à troubler celles des autres. »

Au cours d'une séance du Conseil communal de Bruxelles, la question de la laïcité des hôpitaux se trouva posée. Un échevin très doctrinaire, M. Max, fit la déclaration suivante :

« Poursuivre la laïcisation des hôpitaux, dans une pensée de sectarisme anticlérical, serait faire œuvre déplorable et maladroite. Je demande donc qu'on ne se montre intolérant ni dans un camp ni dans l'autre et qu'on admette, dans les hôpitaux, aussi bien les religieuses que les laïques... J'insiste pour que cette question soit envisagée sans parti pris, car je considère qu'il serait aussi fâcheux de repousser en principe l'idée d'introduction d'infirmières laïques dans nos hôpitaux que de chasser les sœurs par hostilité à la religion, ce qui froisserait profondément le sentiment public. »

Un conseiller socialiste, M. Camille Huysmans, fut

tout aussi explicite : « Je me rallie en tous points, dit-il, aux idées exprimées par M. Max. Je n'accepte pas, quant à moi, l'exclusion des religieuses, parce que religieuses... Quant à nous, socialistes, nous sommes contre le monopole... Je répète que nous ne voulons pas exclure les religieuses et nous ne permettrons pas que l'on exploite contre nous une opinion erronée. »

Dans la question des cantines scolaires, si les libéraux font des difficultés pour admettre le principe de l'alimentation des enfants sans distinction d'école, les catholiques et les socialistes se sont mis d'accord pour subsidier tous les réfectoires, quel que soit l'enseignement, laïque ou confessionnel, donné aux élèves. Certains catholiques ayant fait quelques réserves dans une assemblée, l'un de leurs orateurs les plus éminents, M. Henry Carton de Wiart, leur opposa l'opinion de saint Thomas d'Aquin, et la conception du droit à la vie prévalut.

L'attitude des socialistes fut surtout intéressante dans cette question. On les croirait les plus acharnés à défendre la limitation des subsides aux seules écoles laïques. Point. Écoutez-les : « Nous reconnaissons le droit à l'existence pour toute l'enfance. Dès lors, pas plus que vous ne songez à rendre l'enfant responsable du fait que ses parents ne savent pas ou ne veulent pas lui donner le nécessaire, de même vous ne pouvez pas le rendre responsable du fait qu'il va dans telle ou telle école, ou qu'il ne va dans aucune école. Le droit à l'existence est au-dessus de toutes ces considérations. On nous dit : « Nous ne voulons pas que nos deniers aillent aux écoles confessionnelles, pas un sou pour l'œuvre de nos adversaires. » Comment, vous allez rendre l'enfant responsable des opinions de ses parents? Mais, si nous étions tous responsables des opinions de nos parents, combien de membres y aurait-il dans notre parti? Et puis, quant aux parents eux-mêmes, croyez-vous qu'ils

soient libres d'envoyer leurs enfants où il leur plaît? Ne savons-nous pas que c'est presque toujours la dépendance économique qui amène la dépendance morale? Ce sont les enfants les plus pauvres, ceux dont les parents sont le plus dépendants, qui fréquentent les écoles catholiques. Allons-nous, ces enfants, les abandonner à la charité catholique? »

Voilà les discours que l'on entend en Belgique. Quel que soit le mobile politique qui les inspire, on ne peut se défendre d'une certaine admiration — et d'une certaine envie —pour un pays où les socialistes eux-mêmes placent leur idéal au-dessus des mesquines chicanes de parti. Nous connaissons des communes, en France, où des indigents furent rayés des listes du bureau de bienfaisance, au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat, parce qu'ils affichaient trop ouvertement leur sympathie pour le curé.

Les socialistes français qui, si catégoriquement, opposent l'idée socialiste à l'idée religieuse, pourraient utilement prendre en Belgique des leçons de liberté et de tolérance. Les socialistes belges ne veulent pas de dissentiment religieux et philosophique, de nature à diviser la classe ouvrière. Ils font appel à tous les travailleurs sans leur demander s'ils sont catholiques ou protestants, croyants ou libres penseurs. Pour que les obstacles à l'union ouvrière soient réduits au minimum, ils entendent se tenir à l'écart de « toute politique sectaire, vexatoire, blessante pour des opinions ou des sentiments, qu'on a le droit de trouver faux, et même absurdes, mais qu'on a le devoir de respecter quand leur sincérité ne saurait être mise en doute. » S'il y a surtout des rationalistes affiliés au parti ouvrier belge, une association de travailleurs chrétiens peut aussi bien s'y faire inscrire, tout en maintenant son idéal religieux, pourvu qu'elle se place « sur le terrain de la lutte des classes », et si elle est pénétrée de ce principe que

« la liberté des croyants a pour complément nécessaire la liberté des non-croyants ». Les questions purement religieuses sont affaire de conscience : un parti, qui poursuit dans l'ordre temporel la réalisation d'un programme économique et politique, n'a rien à y voir.

Les socialistes belges considèrent donc qu'ils ne doivent combattre le catholicisme que comme parti politique organisé pour la défense de la propriété capitaliste, et nullement pour les croyances spiritualistes qu'il représente. Ils concilient parfaitement les deux opinions : le catholicisme pour l'âme, le socialisme pour le corps, c'est-à-dire pour le pain de chacun, et, si possible, le pain beurré. L'action anticléricale, menée comme elle est menée en France, par exemple, leur apparaît « une dépense excessive de forces et d'énergies qui pourraient être consacrées à des tâches plus essentielles ». Ils vont jusqu'à dire que le joujou de l'anticléricalisme a fait son temps, et qu'ils ont eu tort « de l'exhiber dans un moment de dégoût ».

Si tous ne condamnent pas la tactique dite « de l'action parallèle entre tous les anticléricaux », la plupart sont bien d'avis que c'est seulement sur le terrain de la lutte des classes que le socialisme doit se mouvoir.

M. Emile Vandervelde, particulièrement, ne cesse de prêcher le respect de l'idée religieuse, et voici comment il parle aux ouvriers :

« N'est-il pas triste, à la sortie d'une conférence où nous avons affirmé que le Parti ouvrier respecte toutes les croyances, d'entendre des compagnons — empruntant au répertoire de la bourgeoisie révolutionnaire ce qu'elle a de pire — entonner cet odieux couplet de la *Carmagnole*, que, pour ma part, je n'ai jamais écouté sans dégoût :

... Le Christ à la voirie
La Vierge à l'écurie
Et le Saint-Père au diable !...

« Passe pour le Saint-Père, — les peintres du Moyen Age mettaient aussi dans les enfers des moines et des pontifes, — mais comment peut-il se trouver encore des socialistes assez inconscients, ou assez irréfléchis, pour jeter l'injure au Crucifié, victime des pharisiens et des prêtres, et pour insulter à la Vierge, image sublime de la douleur maternelle ? Se figurent-ils que de pareilles attaques soient de nature à gagner au socialisme les ouvriers restés fidèles à l'Eglise ? D'une manière générale, croient-ils que c'est en interdisant les processions, en défendant aux prêtres de porter la soutane, en organisant des dîners gras le vendredi-saint, en prenant ou en proposant des mesures d'exception, des dispositions légales exorbitantes du droit commun contre les catholiques, qu'ils font les affaires de la révolution et qu'ils préparent l'avènement d'une société meilleure?... J'ai connu des prêtres qui étaient, ma foi, de fort braves gens et des petits-frères qui n'étaient pas du tout des salisseurs d'enfants. Moi, qui ne crois pas en Dieu et encore moins au diable, je préfère certes, au croyant, l'homme libre de préjugés, qui ose courageusement regarder la vie en face, qui l'accepte telle qu'elle est, avec ses tristesses et ses devoirs et qui, pour faire le bien, n'a besoin d'aucun gendarme, pas même du gendarme céleste. Mais cependant je n'aime pas railler la foi des autres. Je sens parfois la cruauté qu'il y a à détruire brutalement certaines illusions naïves chez de pauvres gens qui ne sauraient plus avoir d'autre espérance. Et je sais m'incliner devant les convictions sincères des autres, me souvenant que c'est la foi, que ce sont les convictions fortes qui, chez les socialistes d'aujourd'hui comme chez les chrétiens d'autrefois, ont accompli les plus grandes choses. »

Appelé à donner son avis sur le clergé régulier, M. Vandervelde s'exprime en ces termes :

« Je ne crois pas que les couvents soient les repaires

de tous les vices, et les crimes des papes m'indignent moins que ceux des capitalistes modernes qui ont édifié leurs fortunes avec le travail, le sang et les larmes de leurs salariés. J'ai peine à me défendre de la sympathie que j'éprouve pour ces milliers de religieux qui ont abandonné les plaisirs et les joies du monde pour se consacrer à leur idéal, pour soigner les vieillards et les malades, pour recueillir les orphelins, pour aller mourir au loin parmi les cholériques et les lépreux, pour ordonner à tous les hommes — fût-ce au nom de leur Dieu! — de s'aimer comme des frères. On m'objectera sans doute que la conduite de ces hommes est guidée par le mobile des récompenses. Peut-être bien, et je peux penser qu'il y a une morale supérieure à celle-là. Mais est-ce une raison d'outrager leurs croyances? »

Les socialistes ont puissamment contribué en France à la rupture du Concordat et à la fermeture des couvents. Pour savoir comment les socialistes belges jugent cette tactique, il suffit de lire les lignes que voici de leur chef écouté :

« Hier, les prêtres étaient des fonctionnaires, assurés d'une carrière paisible, et respectueux, plus ou moins, de l'Etat qui les payait. Aujourd'hui, ce sont de simples particuliers, mais des particuliers qui se croient frustrés, qui ardent de toutes les rancunes de la dépossession, qui sont fermement résolus à ne reculer devant aucun moyen pour récupérer leur ancienne influence. Y parviendront-ils? Je ne le crois pas. Mais, dans les milieux où l'on croit encore, dans les parties du pays où la religion n'a cessé d'être vivante, il est probable qu'en fin de compte l'Eglise gagnera plus qu'elle ne perdra à la séparation. Ceux qui, désormais, s'engageront à la servir, ne seront plus des aspirants fonctionnaires, ne demandant à la prêtrise que le prestige et la sécurité. Une sélection s'opérera. Le catholicisme gagnera en profondeur ce

qu'il perdra en surface. Les prêtres du nouveau régime, n'ayant plus rien à ménager, seront pour l'Etat moderne, des adversaires plus âpres, plus redoutables et plus audacieux. »

Et M. Vandervelde conclut — non sans courage — en assurant de son estime et de sa sympathie ceux qui, « dans une société bourgeoise où tant d'autres ne vivent que pour faire de l'argent, vivent et combattent pour un idéal, fût-il opposé au sien. »

Nous avons assisté, à Bruxelles, à un congrès national de libres penseurs. Une discussion vint à s'engager sur la question de l'enseignement neutre et voici la déclaration qu'osa faire l'un des principaux orateurs :

« Nous avons, à Liége, créé des écoles normales conçues dans un esprit de laïcité absolu, c'est-à-dire en dehors de toute conception philosophique et métaphysique quelconque, où les communes pourront choisir des instituteurs véritablement « neutres ». Nous devons respecter et défendre la liberté d'opinion de tout le monde, y compris celle de nos adversaires. *Nous ne voulons pas de mangeurs de curés.* Il faut procéder lentement et graduellement; éduquons tout d'abord les populations. Il ne suffit pas de supprimer d'un trait de plume. Préparons l'avenir, par exemple, par la formation d'infirmiers et d'infirmières; remplaçons ainsi progressivement les béguines. Soyons des possibilistes. »

Nous étions à un congrès de libres penseurs, et l'on nous parlait non seulement de respecter, mais même de défendre l'opinion des autres. Peu habitué à un tel langage, nous étions persuadé qu'il allait être sévèrement condamné quand nous vîmes un autre orateur se disposer à prendre la parole. Or, voici ce que celui-ci vint dire :

« Notre programme de libres penseurs ne peut se réaliser que si nous obtenons au Parlement une majo-

rité suffisante pour reviser la Constitution, puisqu'en Belgique la séparation des Eglises et de l'Etat est subordonnée à une revision constitutionnelle. On devra donc, dans la pratique, tenir compte de bien des circonstances. Ne soyons, nous, ni dogmatiques, ni intolérants. »

Je crois bien que si, en France, dans un congrès entièrement anticlérical comme celui-ci, des orateurs se permettaient une telle modération, ils seraient aussitôt expulsés ou du moins traités de renégats.

Au mois de mai 1909, on célébra en grande pompe, à Louvain, le 75[e] anniversaire de la restauration de la fameuse université catholique, l'*Alma Mater*, véritable pépinière de la théocratie. Des savants, des artistes, des écrivains, des hommes politiques, des prélats de tous rangs et de tous grades, venus d'un peu partout, se trouvèrent réunis à Louvain pendant ces fêtes mémorables. Or, pour permettre à tous de s'y associer, une trêve des partis fut conclue, une sorte de trêve scientifique. Et c'est ainsi qu'on put voir, dans les rues pavoisées et ensoleillées de la vieille ville universitaire, un cardinal-archevêque, primat de Belgique, et un bourgmestre libéral, entouré d'échevins libéraux, marcher côte à côte dans un même cortège.

L'enseignement étant libre, les communes ont leurs écoles. A l'occasion du premier Mai, les socialistes demandent aux conseils communaux de donner congé aux enfants pour qu'ils puissent s'associer à la fête du travail. Il se trouve que dans les villes mêmes où la majorité n'est pas socialiste, comme à Bruxelles, le congé est accordé, aussi bien aux élèves qu'au personnel des divers services administratifs, et la fête du premier Mai prend ainsi un caractère officiel. Il y a, ce jour-là, une réception des délégués des syndicats par le ministre du travail. On se congratule. Cela fait un peu l'effet d'une solennité du jour de l'an.

Les manifestations se passent sans incidents. Les cortèges sont calmes et dignes et les habitants n'y attachent guère plus d'importance qu'à ceux des innombrables sociétés qu'on voit perpétuellement défiler dans les rues, on ne sait jamais trop pourquoi. La manifestation revendicatrice s'est transformée en fête pour l'ouvrier, presque en fête bourgeoise depuis que l'hôtel de ville s'y associe.

Il y a quelques années, elle était à Bruxelles le prétexte d'une joyeuse cavalcade avec des chars couverts de fleurs et d'enfants habillés de bleu et de rose qui symbolisaient le printemps, la jeunesse, l'aurore d'une vie nouvelle. Dans les pays miniers, il y a des fêtes enfantines avec distributions de bonbons, des concerts publics, des concours de jeu de balle et de tir à l'arc, des bals populaires, des représentations théâtrales, des feux d'artifice et des retraites aux flambeaux. Et partout des drapeaux rouges. C'est la journée aux drapeaux rouges. Et la police ne se rue pas pour s'emparer d'emblèmes qu'elle ne juge pas plus séditieux que s'ils étaient jaunes, verts ou indigos.

Plusieurs centaines de « Brotherhoods » (fraternités ou confréries d'Angleterre), débarquèrent un jour à Bruxelles pour y visiter la Maison du Peuple. Les Brotherhoods sont des ouvriers qui ont le même programme que les ouvriers socialistes belges, mais qui sont fermement chrétiens. Les démocrates-chrétiens anglais furent reçus solennellement à la Maison du peuple et lorsque leur chef prit la parole il commença par lire une partie de l'évangile selon saint Matthieu. Et les discours alternèrent avec les chants religieux. Les Brotherhoods chantaient :

Celui qui, sur un bois maudit,
Est mort pour le pécheur
Qui le sauve et qui le guérit,
C'est Jésus (*4 fois*), le Sauveur.

Fidèles aux principes de tolérance et de liberté du

Parti ouvrier, les camarades belges écoutèrent leurs frères anglais tantôt prier, tantôt chanter. Un harmonium avait même été mis à la disposition des « fraternels ».

Si vous visitez la Maison du Peuple de Bruxelles, vous apercevrez au fond de la salle d'études musicales à droite, un portrait du Christ, un Christ mélancolique, aux grands yeux de visionnaire, qui tient toute la muraille. Et l'employé qui vous servira de guide vous dira sans doute, comme il nous le dit avec une conviction presque mystique :

— Citoyen... le premier socialiste!

La vitalité d'un peuple dépend de son passé et de l'impulsion donnée par ses morts. L'extraordinaire intensité de vie de la Belgique et son grand besoin de liberté attestent l'influence profonde des époques disparues. L'histoire explique le présent; le présent explique l'histoire.

Ce qui déroute le plus à l'Etranger, où de plus en plus les partis s'écartent des formules qui peuvent établir une confusion entre l'idée politique et l'idée religieuse, c'est l'appellation de *catholique* donnée à l'un des trois grands partis belges, et plus encore la pensée qu'un tel parti puisse dominer les autres dans un pays de « libre liberté » comme la Belgique. En Espagne même, où le cléricalisme sévit avec tant de force, et où le roi s'intitule « très catholique », il n'y a pas de parti catholique.

Comment les deux termes catholicisme et liberté ont-ils pu se concilier en Belgique, quand l'un semble exclure l'autre? C'est encore dans la tradition, dans la force de la coutume, qu'il faut en chercher la raison. Un parti n'est qu'une relativité. Un libéral est, en Belgique, un homme avancé, généralement anticlérical ; en France, un libéral est un modéré, avec des attaches cléricales le plus souvent. Le parti catholique belge représente à peu près les doctrines du parti

libéral français. Le mot de catholique concrétise une tendance plus encore qu'une opinion politique. L'idée religieuse est pour le catholique belge la boussole qui conduit les mondes. C'est le passé avec toutes ses croyances pour lesquelles tant de grandes choses ont été accomplies, et c'est en même temps l'espérance. Le catholicisme belge a voulu être un parti politique avec une base morale. De là une qualification qui jure avec nos idées modernes.

On peut partager l'opinion du père Didon, lorsqu'il s'écriait : « Je suis exaspéré quand je vois des hommes politiques se servir de l'autel comme d'un marchepied et de la croix comme d'une épée, de la religion comme d'un instrument électoral. C'est une des misères de notre temps. Qu'ils fassent donc, ces gens-là de la politique pure et qu'ils laissent tranquille mon Dieu ! Je comprends fort bien qu'on soit monarchiste, impérialiste, républicain ; mais je ne veux pas qu'on se serve du Christ pour le mêler à nos discordes de parti ». On peut trouver, comme M. Brunetière, que la religion se contredit, se nie, se détruit elle-même quand elle est forcée de s'organiser en parti. On ne peut pas ne pas reconnaître une grandeur morale au parti catholique belge. Par sa correction, par sa tolérance, par sa largeur de vues, il a détruit de nombreuses préventions et de nombreux germes de discorde.

Les catholiques belges se défendent d'ailleurs de toute attache confessionnelle. Un président du Conseil, M. Smet de Naeyer, l'a déclaré le 20 avril 1904 à la tribune de la Chambre : « J'affirme que le parti qui occupe le pouvoir n'est pas un parti confessionnel et je le prouve... On peut être catholique pratiquant et ne point appartenir au parti catholique. Je suppose, par exemple, un catholique qui serait républicain militant. Ce citoyen sera des nôtres sur le terrain de la religion, mais il n'appartiendra pas à notre parti politique, parce que notre parti est monarchiste. Par

contre, un homme qui ne pratique personnellement aucun culte, ou bien un protestant, un israélite même, pourront se ranger sous notre drapeau politique ».

Le parti catholique belge place donc le conservantisme politique au-dessus même de l'idée religieuse sur laquelle il s'appuie. Par là s'affirme un éclectisme dont nous trouvons la confirmation dans la pratique du pouvoir. Il n'a rien tenté d'essentiellement catholique ou plutôt d'antilaïque. Il s'est efforcé de maintenir la concurrence des idées sans pression choquante ou mesures vexatoires. S'il a quelque peu fortifié le rôle du clergé dans l'enseignement, et s'il a augmenté le traitement des prêtres, il a borné là sa protection officielle. Il s'est gardé de toucher aux libertés acquises. La Belgique est restée le pays où la liberté des uns implique le respect de la liberté des autres. Le pouvoir civil a fait bon ménage avec l'Eglise et il a été puissamment aidé par l'organisation cléricale dans toutes ses manifestations électorales; mais pas un instant il n'a paru subir des ingérences ou des suggestions occultes qui auraient pu rétrécir sa propre autorité.

Il ne faut pas oublier que, lorsque le parti catholique est arrivé au pouvoir en 1884, c'est au cri jeté par des milliers de poitrines : « Vive la liberté ! » Le parti libéral s'était usé en gouvernant. En s'usant, il était devenu de plus en plus autoritaire, comme ces vieillards qui abusent du privilège de l'âge pour imposer leurs volontés, et s'étonnent de rencontrer les mêmes résistances qu'ils étaient les premiers à provoquer dans leur jeunesse, quand ils se soulevaient contre le doctrinarisme étroit des « vieilles barbes ».

M. Frère-Orban et ses disciples étaient, certes, aussi libertistes qu'on peut l'être. Mais à force de vouloir réglementer la liberté, ils dépassèrent le but. Dans leurs luttes contre l'absolutisme, ils se montrèrent absolutistes. Ils furent les dictateurs de la liberté.

CHAPITRE IV

La liberté et l'enseignement.

La tentative de monopolisation de l'enseignement par les libéraux. — Les catholiques protestent au nom des principes de la Révolution française. — Le réveil du sentiment communal. — La victoire des catholiques fut une victoire de la liberté. — Destitution de l'Etat en matière d'enseignement. — La liberté subsidiée. — Les subventions communales profitent aux écoles laïques. — Des catholiques réclament à leur tour la réglementation de la liberté. — La liberté de l'enseignement ne peut aller jusqu'à la liberté de l'ignorance. — Les tristes résultats de « toute la liberté ». — 150.000 enfants sans instruction. — Les analphabètes sont plus nombreux dans les Flandres qu'en Wallonie. — L'infériorité de la Belgique vis-à-vis des autres pays d'Europe. — L'élément congréganiste dans l'enseignement : les réfugiés français. — La Belgique pèche par excès de libertisme. — Excès vaut mieux que restriction.

C'est la grosse question de la liberté de l'enseignement qui causa la perte des libéraux en 1884. Les libéraux voulaient l'enseignement laïque, neutre, sans l'instruction religieuse. Ils voyaient un danger à abandonner au premier venu la liberté d'ouvrir une maison d'éducation et de la diriger à sa fantaisie. Ils firent donc voter en 1879 une loi qui interdisait aux prêtres l'entrée de l'école pendant les heures de classe et leur déniait toute autorité dans leurs rapports avec le personnel enseignant. Les communes ne pouvaient plus avoir d'écoles privées échappant au contrôle de l'Etat : celui-ci se réservait le monopole de l'enseignement normal. Le nombre d'écoles et de classes était fixé par l'autorité supérieure dans chaque commune.

Le gouvernement arrêtait enfin le programme d'enseignement et la loi déterminait les matières obligatoires : la morale y était comprise, mais non le catéchisme. L'école devenait ainsi essentiellement laïque et se trouvait directement placée sous la surveillance tutélaire de l'Etat.

Cette loi suscita une violente émotion dans le clergé qui chercha par tous les moyens possibles à en entraver l'exécution. Une opposition redoutable s'organisa. Les instituteurs publics et les parents qui envoyaient leurs enfants à l'école furent impitoyablement excommuniés. M. Frère-Orban, qui avait décidé la suppression de l'ambassade belge au Vatican, consentit alors à la maintenir, espérant que le pape Léon XIII amènerait le clergé à plus de modération. Mais ce fut en vain. Bien que le pape, dans sa correspondance officielle, fît preuve d'une attitude très conciliante, il résulte des documents publiés par M. Frère-Orban lui-même que le Vatican approuvait au fond les mesures prises par les évêques et notamment l'excommunication du personnel enseignant et des écoles communales avec refus d'absolution.

Malgré la loi d'interdiction, des écoles libres, dirigées par un personnel laïque ou religieux, se créèrent partout ; dans presque tous les villages et dans toutes les villes une école catholique se dressa en face de l'école laïque, comme une protestation permanente, et, en quelques mois, 190.000 élèves passèrent des écoles communales aux écoles libres, tandis que 1.340 instituteurs et institutrices quittaient l'enseignement officiel pour professer dans les écoles concurrentes.

Le gouvernement, obligé de vaincre l'hostilité d'un grand nombre d'administrations communales, devait recourir constamment à des mesures de rigueur, imposer d'office des dépenses. La loi atteignait ainsi les communes dans leur autonomie locale. Les communes

s'insurgèrent contre la loi. On vit se manifester de nouveau, dans toute sa violence, le sentiment qui avait prévalu lors de la réaction antihollandaise d'avant 1830. L'opposition fut d'autant plus forte que l'Etat obligeait les communes à de lourdes dépenses pour la construction d'écoles, et, bien qu'il les subsidiât largement, des administrations communales furent contraintes d'emprunter et d'aliéner des biens communaux. En même temps, conséquence naturelle de telles charges, les impôts augmentaient. L'Etat, par ses subsides, les communes, par leur participation dans les frais de construction d'écoles, voyaient leur budget enfler démesurément : c'est à coups de taxes qu'on voulait rétablir l'équilibre. Les Belges se trouvèrent ainsi frappés et dans leur liberté et dans leur bourse. C'en était trop !

Par deux fois encore, les élections furent favorables aux libéraux; mais, à la troisième fois, en 1884, ce fut l'écrasement complet. Et le parti libéral fut ainsi puni d'avoir touché, pour la restreindre, à la liberté de l'enseignement.

Sous le régime autrichien, avant la Révolution française, tout l'enseignement était sous la direction de l'épiscopat; les maîtres d'école étaient tenus de faire une profession publique de la foi catholique et restaient sous la surveillance des supérieurs ecclésiastiques. Lorsque Marie-Thérèse avait réformé l'enseignement moyen, elle avait mis un prêtre à la tête de chaque collège; et quant à l'enseignement supérieur, elle l'avait placé sous la dépendance exclusive de la très catholique université de Louvain.

Avec la liberté de conscience, la Convention s'empresse de proclamer la liberté de l'enseignement et le décret du 19 décembre 1793 qui les place, eux et leurs établissements, sous la surveillance des officiers municipaux, exige seulement des instituteurs la production d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs.

Par la suite, sous l'empire napoléonien et sous la domination hollandaise, toutes les écoles, sans distinction, furent de nouveau placées sous le contrôle direct de l'Etat. Puis vint 1830, et la liberté fut rétablie. Comme sous la Convention, il fut permis aux particuliers d'ouvrir des écoles sous n'importe quel patronage laïque ou confessionnel.

Cinquante ans se passent, et voici que, les libéraux ayant voulu continuer, à leur profit, la tradition d'avant 1830, c'est au nom de la liberté, au nom des principes de 89, sanctionnés par le décret de 1793, qu'on vit alors les catholiques se lever en masse ! Jamais programme plus libéral que celui des conservateurs aux élections de 1884. « Retour aux traditions de liberté et d'union... Ni l'Etat éducateur, ni l'Etat commerçant, ni l'Etat industriel, ni l'Etat amuseur public, ni l'Etat sacristain. Surtout pas d'Etat intervenant, sous prétexte d'intérêt général, dans les actes les plus intimes de la vie des citoyens. Ce prétexte de l'intérêt général masque tous les despotismes... »

Mais l'objectif principal du parti catholique était la liberté de l'enseignement sans aucune contrainte de l'Etat. Dans son fameux discours de Marche, en 1884, qui sonna la charge contre le gouvernement libéral, M. Beernaert disait : « Le parti conservateur aura à abolir cette odieuse loi scolaire qui est devenue dans tout le pays un brandon de discorde et l'occasion de divisions telles que jamais, depuis le XVI[e] siècle, notre pays n'en avait connues. L'enseignement n'est plus communal à aucun degré ! Il est tout entier entre les mains de l'Etat et des agents de l'Etat. Et l'idéal du régime actuel serait que toutes les écoles du pays fussent à ce point semblables que d'une extrémité à l'autre du pays on tournât à la même heure la même page du même livre. »

La loi de 1879 attentait aux vieilles libertés communales ou provinciales. C'est en faisant appel au

vieil esprit communal et provincial que les catholiques se présentèrent, et ce n'est pas en vain qu'ils firent vibrer la fibre la plus sensible des Belges, communiers dans l'âme. Les libéraux eurent beau invoquer l'intérêt supérieur qui commande à l'Etat de ne permettre à quiconque aucune emprise sur son droit régalien, et de préparer seul chaque apprenti-citoyen à être un citoyen dans le sens de l'Etat. Ils eurent beau faire valoir cette raison qu'avoir mis au monde un être humain, ne confère pas le droit de le mettre en travers de la marche de l'humanité. Ils eurent beau proclamer qu'il n'y a de liberté que sous la loi, que la loi est l'expression de l'Etat, et qu'il n'y a pas de liberté du citoyen contre l'Etat. Au dogme infaillible de l'Etat, affirmé par le parti libéral, les catholiques eurent beau jeu d'opposer le libre arbitre, la liberté non légalisée, la pure, la simple liberté. Niant à l'Etat le droit de se charger seul des semailles intellectuelles, ils revendiquèrent le droit de l'individu de distinguer lui-même l'ivraie du bon grain. L'Etat assurait aux citoyens qu'il pouvait voir pour eux; ils répondirent qu'ils avaient d'assez bons yeux pour se diriger eux-mêmes. Contre les tentatives de monopolisation, ils se dressèrent aux cris de : « Liberté ! Liberté ! »

Le premier soin du parti catholique, lorsqu'il arriva au pouvoir, fut donc de jeter bas l'édifice réglementiste. Le 11 juin 1884 avaient eu lieu les élections qui renversaient la majorité libérale; dès le 16 juin paraissait l'arrêté qui supprimait le ministère de l'instruction publique et rattachait ce service au ministère de l'intérieur. Et le 20 septembre, le *Moniteur* publiait la loi nouvelle organique de l'enseignement primaire.

Par cette loi, comme il est dit dans l'exposé des motifs, l'Etat consommait « sa destitution » en matière d'enseignement. La direction des écoles était rendue aux communes qui pouvaient adopter des écoles privées ou en subsidier. Les écoles gardiennes

et les écoles d'adultes pouvaient être créées, supprimées ou réduites au gré des communes. Le programme primaire était réduit. L'enseignement de la religion et de la morale pouvait y figurer; mais si la commune se refusait à l'inscrire, il suffisait d'une demande signée par vingt chefs de famille pour que l'Etat adoptât d'office des écoles privées, à leur convenance. Les communes étaient libres de choisir leurs instituteurs, soit dans les écoles normales de l'Etat, soit dans les écoles normales libres mises sur le même pied que celles de l'Etat. En même temps, pleine liberté était donnée aux initiatives particulières pour la propagation de l'enseignement laïque ou confessionnel.

Pour le catholique, remarquons-le, l'école neutre est une école athée; l'école sans Dieu, c'est l'école anarchique. La loi sur la liberté de l'enseignement n'en reconnaît pas moins la dispense du cours de religion[1]. Elle permet aux communes — ce point est très important — de subventionner tels ou tels établissements d'éducation à leur choix.

Or, les villes, où la population est généralement plus radicale que dans les campagnes, ont, pour la

1. L'article 4 de la loi scolaire de 1895 qui compléta la loi de 1879 contient les dispositions suivantes :

1° L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale... :

2° La première ou la dernière demi-heure de la classe du matin ou de l'après-midi est consacrée chaque jour à cet enseignement;

3° Sont dispensés d'y assister, les enfants dont les parents en font la demande expresse dans les termes suivants : « Le soussigné... usant du droit que lui confère l'article 4 de la loi sur l'enseignement primaire, déclare dispenser son enfant d'assister au cours de religion et de morale. »

Lorsqu'il y a dans une école des élèves dispensés du cours de religion, fût-ce un seul, l'enseignement des autres branches du programme doit nécessairement revêtir un caractère de neutralité.

plupart, des municipalités libérales ou socialistes. Qu'en résulte-t-il? Il en résulte que l'enseignement dans presque tous les centres et dans un très grand nombre de communes est surtout laïque et neutre. A Bruxelles, ville libérale, l'enseignement dans les écoles communales, y compris celles des faubourgs coûte près de 4 millions par an pour 75.000 élèves. De sorte que chaque élève coûte à la ville tout près de 54 francs par an. Pour les écoles libres, les sacrifices consentis par les organisations spéciales et les particuliers ne dépassent pas 14 francs par tête, d'après les calculs établis par l'un des chefs du parti catholique, M. Woeste. A Ixelles, les écoles communales comptent 2.500 garçons, contre 350 dans les écoles libres. La proportion est à peu près la même dans les autres communes de l'agglomération bruxelloise.

La province de Liége a 740 écoles officielles — c'est-à-dire neutres — et ne possède que 185 écoles catholiques. Elle compte 80.000 élèves des écoles officielles et 22.000 élèves des écoles libres La ville de Liége a 439 écoles d'adultes officielles et 91 libres. Les premières sont fréquentées par 13.800 élèves, les secondes par 4.800 seulement.

La liberté des subventions devait, croyait-on, ne profiter qu'aux écoles libres. Elle profite aux écoles libres, en effet, dans les communes catholiques. Dans les autres, non. Or, celles-ci, si elles ne sont pas la majorité, sont du moins celles qui englobent le plus de têtes d'enfants. Le clergé a vu le péril et les orateurs extrémistes du parti catholique réclament l'égalité de toutes les écoles dans la répartition des subsides publics. Ils voudraient obliger les communes à subventionner aussi bien les institutions libres que les institutions neutres. Ils prétendent qu'il n'y a pas de liberté là où la concurrence ne peut pas être soutenue, là où il n'y a pas assez de catholiques riches

pour mettre les écoles libres sur le même pied que les écoles communales où le cours de religion n'est pas organisé. Ils contestent aux communes le droit de puiser dans la poche de tout le monde pour entretenir des établissements qui ne conviennent pas à tout le monde. Ils estiment que la commune fait aux entreprises particulières d'enseignement une concurrence déloyale, avec des deniers qui ne lui appartiennent pas. Discours inutiles. Les dirigeants catholiques n'admettent pas une restriction au principe de la destitution de l'Etat qui a fait leur force et ne veulent pas faillir « à la pratique virile de la liberté ». Ils ont repoussé de même l'idée d'une appropriation ou plutôt d'une expropriation des écoles normales en vue d'un contrôle effectif de l'enseignement officiel. Les instituteurs des écoles communales sont recrutés parmi les élèves des écoles normales fondées par les grandes villes elles-mêmes, avec le concours des localités suburbaines. Une sorte de fédération intercommunale s'établit ainsi pour l'entretien de pépinières communes de professeurs et de maîtres d'école. On comprend la pensée des catholiques qui réclament à leur tour la réglementation de la liberté : quand la libre concurrence lèse nos intérêts, la liberté n'est plus pour nous la liberté. Et nous implorons l'Etat-Providence : « Etat, protégez-nous ! »

Les libéraux, eux, réclament l'enseignement laïque et obligatoire. L'enseignement laïque ? Il l'est dans la plus large mesure. Obligatoire ? Sur ce point, il faut l'avouer, les libéraux sont dans la vérité. La liberté de l'enseignement peut-elle aller jusqu'à devenir la liberté de non-enseignement ?

L'enfant appartient à la famille : la famille seule en Belgique a le droit de choisir l'école où il sera instruit. Très bien. Mais la famille a aussi le droit de ne pas l'instruire du tout, cet enfant. Ici apparaît l'excès de la liberté.

Entre la liberté complète et pas de liberté du tout — comme le réclament en France les partisans de l'abrogation de la loi Falloux — il y a la place d'une intervention bienveillante de l'Etat, chaque fois que les parents méconnaissent leurs devoirs les plus stricts. On oblige les parents à nourrir leurs enfants : on doit les obliger de même à les instruire. Les droits impliquent des devoirs. L'Etat reste dans son rôle d'Etat lorsqu'il impose le respect de ces devoirs. L'enfant perpétue la nation : il n'y a de nation forte qu'avec des enfants instruits.

La liberté du non-enseignement se traduit — faut-il le dire? — par des résultats absolument déplorables quant au niveau d'instruction du peuple. A la suite du vote de la loi de 1884, les communes supprimèrent plus de 700 écoles. Deux cent cinquante communes furent dispensées du maintien d'une école communale. Un grand nombre d'instituteurs furent mis en disponibilité.

La Belgique se ressent aujourd'hui des conséquences de ces mesures déplorables.

Les enfants privés d'instruction en Belgique se divisent en trois catégories. Il y a : 1° ceux qui ne vont pas à l'école, et ils sont particulièrement nombreux dans la région flamande (c'est dans le Luxembourg que la situation scolaire est la meilleure); 2° ceux qui assistent irrégulièrement aux leçons et n'apprennent rien ou presque rien; 3° ceux qui, sortis de l'école depuis deux ou trois ans, ont complètement oublié ce qu'ils avaient appris.

D'après le dernier rapport triennal officiel, on constate en comparant le nombre des enfants en âge d'aller à l'école avec le nombre des enfants fréquentant les écoles, qu'il en est plus de 150.000 sans instruction.

Nous voyons que 25 p. 100 des hommes de 21 ans et plus ne savent ni lire ni écrire; 33 p. 100 des

femmes se trouvent dans le même cas. Il y a 322.500 hommes illettrés sur 1.630.875 hommes de 25 ans et plus. En 1885, sur 13.300 recrues, il y avait en Belgique 2.000 illettrés et 1.500 en France. En 1905, on en comptait 1.080 en Belgique et seulement 473 en France.

En France, pour les années 1885 et 1905 incluse, le pourcentage des recrues ne sachant ni lire ni écrire a été respectivement pour chaque année de 11,25, 7,82, 5,38, 4,32, 4,38, 3,99, 3,80, 3,46 et 3,56. En Belgique, pour les mêmes années, le pourcentage des jeunes gens appelés au tirage au sort et ne sachant ni lire ni écrire a été de 14,64, 13,05, 11,54, 10,10, 10,13, 9,39, 9,09, 8,33, 8,12.

Dans l'un des faubourgs de Bruxelles où la population ouvrière est particulièrement importante, à Anderlecht, il y a sur 62.000 habitants 10.671 enfants âgés de 6 à 12 ans. Or, les statistiques accusent 4.600 élèves fréquentant les écoles officielles; 1.754 élèves fréquentant les écoles subsidiées; 500 élèves fréquentant une école libre et 600 enfin fréquentant les écoles particulières. Sur 10.671 enfants, il n'y en a donc que 7.500 environ qui vont à l'école et 3.200 qui n'y vont pas ou qui l'ont quittée prématurément; c'est-à-dire que 30 p. 100 de ces enfants se trouvent en état d'infériorité manifeste et sont mal préparés à se défendre dans la vie. De façon générale, on évalue à 35 p. 100 le nombre des illettrés de la masse ouvrière en Belgique.

A Bruxelles même, le taux des illettrés est de 7 à 8 p. 100. Sur 14.569 personnes qui se sont mariées en 1907, 1.023 étaient absolument analphabètes. Pour les miliciens, en 1907, la proportion est la même. Il y a eu, en 1907, 1.390 inscriptions à Bruxelles. Sur ce nombre on compte 195 miliciens analphabètes; 13 jeunes gens savent lire, mais ne savent pas écrire; 25 autres savent tout juste lire et écrire. Ceci, dans la capitale du pays.

Il est à remarquer que l'ignorance est plus marquée dans les Flandres que dans la Wallonie. En 1906, parmi les jeunes gens incorporés dont le français est la langue maternelle, le département de la guerre en a compté 17,60 p. 100 qui savaient parfaitement lire, écrire et calculer, c'est-à-dire qui pouvaient être considérés comme ayant fait de bonnes études primaires.

La même année, parmi les recrues dont le flamand est la langue maternelle, il n'y en avait que 8,47 p. 100 dans ces conditions ; donc, moins de la moitié.

Le nombre des citoyens possédant l'instruction primaire complète à vingt ans était de 6,5 p. 100 en 1880 et de 8,47 p. 100 en 1906. Or, l'augmentation ne dépasse pas 0,08 p. 100 par an dans la région flamande, alors que dans la partie française elle atteint à peu près 0,3 p. 100 par an.

Dans les Flandres, il y a deux fois plus d'écoles privées que d'écoles communales ; on y compte 40 p. 100 d'illettrés. Dans les provinces de Liége, de Namur et de Luxembourg, il y a quatre fois plus d'écoles communales que d'écoles privées ; on n'y compte pas 25 p. 100 d'illettrés. Le progrès de l'instruction est quatre fois plus rapide en pays wallon qu'en pays flamand.

Les agronomes de l'État se sont livrés, en 1901, à une vaste enquête sur la fréquentation scolaire dans les campagnes. Partout les enquêteurs durent constater une grande irrégularité et une faible durée. Les raisons? Elles figurent tout au long dans un rapport particulièrement suggestif. Nous en citerons quelques-unes :

Dans le Condroz :

« L'instruction de l'ouvrier agricole est peu avancée, Il n'en peut être autrement : l'enfant fréquente irrégulièrement l'école primaire pendant la bonne saison et l'abandonne définitivement dès l'âge de onze à

douze ans. Souvent, là où elle existe, l'école d'adultes est peuplée insuffisamment. Si encore l'ouvrier entretenait ou même augmentait par la lecture les connaissances acquises sur les bancs de l'école, mais il en a rarement le goût, et, souvent, les loisirs et les moyens lui font défaut. Dans ces conditions, le savoir amassé se perd rapidement. »

Dans la région limoneuse et sablo-limoneuse :

« L'instruction des ouvriers agricoles, assez rudimentaire, se résume, en général, à savoir lire et écrire. Il ne peut en être autrement, attendu que les enfants, à partir de onze à douze ans, ne fréquentent plus l'école, si ce n'est pendant la morte-saison. En été, ils sont occupés chez eux; les parents les préposent à la garde des porcs et de la vache, ou les chargent de ramasser dans les champs des aliments pour ces derniers. A certaines périodes même, ils sont employés à de légères besognes chez les cultivateurs. »

Dans la Campine :

« Les enfants sont employés à de nombreux travaux, tels que la plantation et l'arrachage des pommes de terre, la récolte des céréales et de certains légumes (asperges, pois), la garde du bétail. Si l'enfant ne coopère pas à tous ces travaux, il est chargé de la garde de la maison et des enfants plus jeunes... Les enfants ne sont envoyés à l'école que pendant la saison d'hiver, et, dès l'âge de dix ou onze ans, ils sont retenus définitivement à la maison. En quittant l'école, les enfants sont dépourvus de connaissances suffisantes pour éprouver le besoin de se perfectionner. Et si parmi eux un certain nombre savent lire, écrire et calculer, ils oublient, au bout de quelques années, le peu de connaissances acquises à l'école. Ils vont alors grossir les rangs des illettrés. »

Dans les Flandres :

« Les parents, peu instruits, souvent illettrés, ne

se soucient guère de l'instruction, et, comme ils sont absents du matin au soir, il ne leur est guère possible de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Ceux-ci fréquentent l'école du village jusqu'à la première communion. La fréquentation de l'école est assez régulière de neuf à onze ans. Dans certaines localités, dans le comice de Gand, par exemple, où il y a beaucoup de briquetiers, les enfants de ces derniers quittent tous les jours la classe, vers dix heures, en été, pour porter à manger aux pères et aux frères, et ils rentrent en classe l'après-midi. Dans ces conditions, l'instituteur est impuissant à inculquer les éléments d'une instruction quelque peu satisfaisante. »

L'infériorité de la Belgique est ainsi manifeste au point de vue de l'instruction vis-à-vis des pays qui l'entourent.

Voici, pour les divers pays d'Europe, le pourcentage, par mille, des conscrits illettrés :

Danemark	0,2	Angleterre	37
Prusse	0,7	France	47
Allemagne	0,5	Belgique	101
Suède	0,8	Italie	329
Suisse	20	Autriche	346
Pays-Bas	23	Russie	617

Tous les pays protestants sont en avance. La raison en est surtout qu'en pays protestant les dirigeants trouvent intérêt à instruire le peuple, ne fût-ce que pour lire la Bible.

En Belgique, non seulement l'école n'est pas obligatoire, mais les diplômes mêmes ne le sont pas pour le personnel enseignant. La liberté est poussée jusqu'aux extrêmes limites. Malheureusement, le nombre des instituteurs non diplômés, c'est-à-dire la plupart du temps incapables et toujours arriérés, tend à augmenter.

En 1902, il y avait dans les écoles primaires

3.708 instituteurs non diplômés; en 1905, ce chiffre monte à 4.072; il dépasse aujourd'hui 4.500. L'élément religieux est assez important. De 1902 à 1905, 390 religieux ou religieuses non diplômés sont entrés dans les écoles primaires libres. Au total, diplômés et non diplômés, le personnel enseignant comprenait, en 1902, 8.696 petits frères ou religieuses; en 1905, le nombre en était de 10.351, soit, en trois ans, 19 p. 100 en plus. Ce chiffre s'est encore accru depuis très sensiblement, par suite de l'expulsion des congrégations du territoire français. Ces congrégations émigrèrent en foule en Belgique et c'est dans les écoles surtout qu'elles trouvèrent à s'employer. Nous avons eu personnellement l'occasion de visiter un certain nombre d'institutions et nous avons trouvé presque partout des réfugiés français, religieux et religieuses. Un grand nombre n'enseignaient pas auparavant.

Il est excessif que l'instruction, même primaire, puisse être confiée à un personnel non diplômé. Le diplôme ne signifie pas grand'chose par lui-même; il est néanmoins la garantie d'un certain degré de culture et d'une vocation.

Mais ce qui s'impose surtout, c'est l'obligation pour les enfants d'aller à une école quelconque, soit laïque, soit confessionnelle. L'enquête des agronomes de l'État constitue un réquisitoire décisif contre *toute la liberté*.

Le principe de l'instruction obligatoire est appliqué dans les pays les plus libres, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Norvège, en France, en Suisse. Nulle part on ne s'en plaint. Il est même question de l'appliquer en Turquie. Il est vrai qu'en Espagne il n'y a aucune obligation non plus. Mais ce n'est pas un grand honneur pour la Belgique que de se rencontrer sur ce point avec l'Espagne. Sans l'instruction obligatoire, la liberté de l'enseignement

n'est plus la liberté de l'enseignement : c'est la liberté de l'ignorance.

Quelle que soit à ce point de vue l'erreur de la Belgique, empressons-nous, cette critique formulée, de déclarer bien haut qu'un pays a certes plus à gagner aux excès qu'aux restrictions de la liberté. Un peuple peut être grand dans l'oppression : il ne peut être jamais tout à fait grand. L'activité intellectuelle a besoin de liberté comme on a besoin d'air pour vivre. Ce qui fait la grandeur et la beauté morale de la Belgique, c'est précisément qu'on vit dans une atmosphère de liberté. On ne s'y sent pas comprimé. Le citoyen n'est pas gêné dans ses mouvements. Le gouvernement n'y est pas plus infaillible que les hommes qui le composent. Il peut, là comme ailleurs, commettre des fautes et tomber dans l'absurde même. La liberté de non-enseignement est une erreur et peut-être une honte. Il ne faut pas moins lui savoir gré, à ce gouvernement, de ne pas chercher à limiter la sphère d'action de l'individu, de ne pas se substituer à lui. L'effort collectif n'est que plus puissant, — et plus glorieux aussi, — s'il n'est fait que de participations spontanées.

Le 31 mars 1871, M. Faider, lorsqu'il prit possession du siège de procureur général près la Cour de Cassation, parla de la Constitution belge et du principe volontaire qui l'inspire. Et il disait : « La liberté règne chez nous, indéfectible et sans atteinte. Elle a toutes les formes, elle soutient tous les droits. Ma personne est libre, et le mode des arrestations est établi. Ma maison est libre et mon domicile est inviolable sous la règle légale. Mes biens sont libres et j'ai des garanties contre l'expropriation, la confiscation, l'impôt arbitraire, les conséquences abolies de la mort civile. Mon activité est libre et j'ai la liberté du travail, des professions, des contrats industriels.

Mes opinions sont libres, car toutes les voies de la presse et de la publicité me sont ouvertes. Ma parole est libre, car j'ai la liberté de la tribune, de la chaire, du parquet, du barreau, des langues. Ma pensée est libre, car j'ai l'inviolabilité du secret des lettres, et l'impuissance de la loi devant mes méditations même coupables. Mon culte est libre, car j'ai la liberté de ma conscience, l'indépendance des ministres de ma religion, la faculté de donner à celle-ci toutes ses influences et ses efficacités. Mon instruction est libre, car j'ai la faculté de propager et d'acquérir où je veux et à tous les degrés la science et les doctrines. La circulation est libre, car toute entrave à l'intérieur a disparu et la protection des étrangers est assurée. Le recours, la réclamation, le cri du faible sont libres, car je puis user à mon gré du droit de pétition. Me voilà donc citoyen vraiment libre et paisible. ».

C'est ainsi, par une pratique éclairée de la liberté, que la Belgique, si petite territorialement, a pris place parmi les premières nations civilisées. C'est ainsi que s'affirme sa riche et féconde diversité. Il est grand dommage, en vérité, que des citoyens ne comprennent pas tout le prix du bien qu'on leur octroie avec la liberté et qu'on soit obligé, pour leur montrer le devoir, de réclamer l'intervention coercitive de l'Etat.

LIVRE III

LE MOUVEMENT CENTRIFUGE

CHAPITRE I

Les tendances extrêmistes en politique.

La fuite du centre. — L'écrasement du parti libéral entre les partis extrêmes. — Les dissensions entre libéraux. — Nécessité d'aller à droite ou à gauche. — Contradictions apparentes du libéralisme. — Les causes d'infériorité pour un parti de juste milieu. — Le libéralisme n'est pas assez « politique ». — Il est formé d'indifférents et de sceptiques. — Il ne flatte pas et n'organise pas les masses. — La concurrence scolaire. — L'enfant enjeu politique. — Les distributions de soupes et de vêtements par les municipalités catholiques et socialistes. — Les libéraux en contestent la légalité. — Le pacte de Gand. — L'action des libéraux paralysée par les socialistes. — L'orientation du libéralisme. — L'anticléricalisme n'est pas un programme. — L'action libérale avec et non contre le peuple.

Centrifuge : fuite du centre. Ce terme mécanique a pris de nos jours un caractère social nettement marqué. Le phénomène s'observe un peu partout; mais nulle part il n'est aussi frappant qu'en Belgique, à cause peut-être des limites resserrées dans lesquelles se produit l'évolution.

En politique, on s'éloigne du centre; de plus en plus, on se porte aux extrêmes : le catholicisme et le socialisme l'emportent sur le libéralisme. Dans l'in-

dustrie et le commerce, les classes moyennes tendent à se rétrécir. Les « bonnes petites gens du commun » dont parlent les vieilles chroniques, petits marchands, petits boutiquiers, sont encore une masse compacte; mais une masse qui se désagrège tous les jours.

Enfin, la même oscillation nous apparaîtra si nous examinons les statistiques des cotes foncières : la petite et la grande propriété absorbent de plus en plus la moyenne propriété.

Le parti libéral belge, pris entre le bloc catholique très discipliné malgré de profondes divergences théoriques, et la marée montante du socialisme, est comme écrasé entre les deux partis extrêmes. Il donne l'impression d'un édifice branlant, tantôt penchant à droite, tantôt penchant à gauche, sans qu'on sache de quel côté il tombera finalement.

Dans plusieurs villes, un cartel a été conclu entre libéraux et socialistes. Une même pensée a fait l'union provisoire : le renversement du cléricalisme, l'ennemi commun.

« Si l'entente ne se fait pas entre libéraux et socialistes, a dit M. Paul Janson, dans un de ses discours, que du moins les deux armées se réunissent sur le champ de bataille, comme celles de Blücher et de Wellington. »

Mais voici : le « cartel » a des adversaires irréductibles parmi les libéraux. L'Association libérale est *pour*, la Ligue libérale s'est prononcée *contre*.

L'Association libérale est progressiste et radicale. Elle considère que les libéraux ayant, dans certaines circonscriptions, à prendre leur point d'appui soit à droite, soit à gauche, il vaut mieux le prendre à gauche. Elle prétend suivre en cela l'exemple de Frère-Orban, l'illustre homme d'État libéral qui, s'étant trouvé en ballottage à Liège, préféra mettre fin à sa carrière plutôt que d'être l'élu des cléricaux.

La Ligue libérale, elle, se dit libérale, sans plus.

Elle est doctrinaire et de tendance conservatrice. Elle repousse énergiquement toute alliance avec les socialistes. Elle estime qu'un pareil pacte serait de nature à détacher un grand nombre d'électeurs du parti libéral au profit des catholiques. Elle le juge plus nuisible qu'utile à l'opposition des gauches. Elle proclame la nécessité de l'union libérale, mais l'union contre le cléricalisme et contre le socialisme à la fois. Ni ceci, ni cela. Elle pencherait plutôt à droite. Et elle aussi se réclame de Frère-Orban dont elle rappelle l'intransigeance.

La divergence d'idées qui sépare ainsi le parti libéral a pris le caractère d'une profonde dissension. Et, les uns tirant à hue, les autres à dia, les libéraux se sont trouvés, aux derniers scrutins, dans un état d'infériorité flagrante. Ils ont perdu des voix et des sièges.

A différentes reprises, le péril commun a groupé les deux fractions libérales. C'est ainsi qu'il s'est formé, en 1909, sous le nom d'Alliance libérale une organisation mixte calquée à la fois sur celle qui, en 1841, groupa les défenseurs de l'indépendance du pouvoir civil et les amena á se constituer en parti politique, et sur celle de 1897 dont l'acte essentiel fut l'établissement d'une sorte de Conseil « de conciliation libérale ».

Mais, en 1841, il n'y avait pas de trinité politique, on ignorait le parti socialiste qui paraît aujourd'hui devoir jouer le rôle de troisième larron, et, en 1897, il n'existait encore qu'à l'état de fœtus. Les choses ont changé d'aspect. Le socialisme a grandi au détriment du libéralisme et le catholicisme n'a rien perdu de sa vigueur.

L'alliance entre les fractions libérales ne suffit donc plus. Il s'agit, pour les libéraux, de savoir s'ils veulent marcher avec les socialistes ou avec les catholiques. Et c'est là précisément qu'apparaît la faiblesse du modérantisme libéral. Il y a union dans le pro-

gramme : dans la tactique, point. Les libéraux savent ce qu'ils veulent ; mais ils ne savent sur quel groupe extrême s'appuyer pour se conduire. Or, ils en sont arrivés à cette situation critique de ne pouvoir s'imposer et gouverner par eux-mêmes.

Ils sont avec les socialistes pour le suffrage universel simple — un homme, une voix, — pour le service militaire général, pour l'instruction obligatoire, pour la décléricalisation des administrations publiques. Ils ne sont plus avec eux pour la nationalisation du sol et des industries, pour l'augmentation des droits de succession, la participation ouvrière aux bénéfices et la journée de huit heures.

Ils sont avec les catholiques pour le maintien des grandes lois constitutionnelles et des principes d'ordre et d'autorité ; ils ne sont plus avec eux pour l'organisation de l'enseignement et les relations entre l'Eglise et l'Etat.

Avec les catholiques, ils veulent former un parti bourgeois ; avec les socialistes, ils veulent former un parti démocratique.

Ni révolution, ni réaction : telle est la formule libérale. En cette formule se résument évidemment tous les principes fondamentaux du droit public et toute la justice et toute l'égalité possibles, et l'équilibre normal de toutes les forces en activité dans l'organisme social, et la proportion mesurée des rouages d'un mécanisme compliqué, qui ne doit aller ni trop lentement, ni trop vite, pour être en harmonie avec les lois de l'évolution. Mais les idées intermédiaires ne frappent pas les foules et ne les retiennent pas.

Parmi la masse des électeurs, beaucoup s'effarouchent des conceptions nouvelles, trop hardies à leur sens, et s'abritent derrière un conservantisme intransigeant, obstinément ancrés dans la tradition et la routine. D'autres, — le gros du peuple, — se laissent séduire par le mirage d'une vie meilleure où

le fruit du travail de tous appartiendra à tous. Ceux-là veulent conserver, et c'est généralement leur intérêt. Ceux-ci veulent détruire, et ils supposent aussi que c'est leur intérêt.

Au milieu de ces deux grands courants contraires, le libéralisme fait un peu l'effet d'un dieu Terme. Il semble n'exister que pour la transition, pour marquer les limites entre les combattants et les empêcher de s'entre-dévorer.

Son utilité comme parti-tampon est par là incontestable, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a un caractère d'éternité. Il représente, en effet, une force qui ne sera jamais détruite : le libre arbitre. Un homme politique belge qui fut un éminent administrateur, Emile Banning, a dit : « Le parti libéral est fondé sur l'individualisme. Le parti socialiste et le parti catholique sont fondés sur la collectivité théocratique et populaire. » Banning avait également horreur de la « bannière sophistique et persécutrice » des catholiques et du drapeau rouge qui incarnait à ses yeux le gouvernement de la majorité, c'est-à-dire de la médiocrité. Mais, quand il supputait les chances futures des uns et des autres, quand il voyait combien les classes moyennes étaient « épuisées et avachies », il prévoyait : « C'est d'en bas que viendront les maîtres futurs. »

On a souvent dit que la Belgique est favorable aux opinions moyennes, aux mesures législatives propres à éviter les heurts trop violents et les ruptures brutales des traditions, et que sa politique sait se tenir, comme son climat, dans la zone tempérée. Il est vrai : en Belgique il existe un esprit pratique qui oblige à la pondération les esprits les plus audacieux. Mais le parti dirigeant est le parti catholique et le parti de l'avenir est le parti socialiste. Il y a là des faits positifs.

La grande faiblesse du parti libéral est d'être un

parti de discussion et d'évolution en ce qu'il doit toujours s'adapter aux progrès modernes et aux besoins nouveaux. Du fait même que son axe paraît se déplacer résulte une apparence d'indécision. Il n'a pas à étaler des principes; il est le principe politique même dans toute l'acception du mot. Or, aux yeux de la foule, il y a là un manque d'orientation. Aux yeux de la foule, l'aiguille toujours agitée de la boussole paraîtra de même manquer d'orientation.

Les transactions du parti libéral, ou plutôt son adaptation aux nécessités du moment, déroutent et déconcertent. Tant qu'il fut au pouvoir — et ce fut là d'ailleurs l'une des causes de sa désorganisation et de sa chute — il n'admit pas le suffrage universel, même avec le vote plural; sans le correctif de l'instruction, la réforme lui paraissait absurde. En 1883, lorsque les jeunes libéraux, Paul Janson en tête, se soulevèrent contre le privilège du cens, Frère-Orban, doctrinaliste rigide, opposa au mouvement égalitaire toute l'autorité de son prestige immense, ne voulant entendre parler de l'arrachement d'aucune pierre — même vermoulue — à son édifice colossal. Cependant, lorsqu'en 1893 la grève se propagea dans les centres industriels comme les flammes d'un immense incendie, les doctrinaires acceptèrent de voter le suffrage universel dans un accord d'apaisement patriotique que les socialistes ne manquèrent pas d'appeler « l'accord de la colique ». Aujourd'hui le suffrage universel pur et simple figure en tête du programme libéral.

Dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Machiavel a écrit : « Pour empêcher qu'un Etat ne se corrompt, il faut y maintenir sans altération les cérémonies de la religion, car le plus sûr indice de la ruine d'un pays, c'est le mépris pour le culte des Dieux. » Or, on peut lire à la page suivante, dans le même livre du même Machiavel : « C'est à l'Eglise et aux prêtres, que nous autres Italiens, nous avons l'obli-

gation d'être sans religion et sans mœurs, mais nous lui en devons une bien plus grande encore, qui est la source de notre ruine : c'est que l'Église a toujours entretenu, et entretient incessamment la division dans cette malheureuse contrée. »

Contradiction? Non. Pourquoi la pensée de la nécessité d'une religion ne s'accorderait-elle pas avec la pensée d'une Eglise détestable dangereusement jetée sur la scène politique? Emile Banning, le grand libéral que nous avons déjà cité, combattit ardemment le catholicisme et pourtant il écrivait : « Tout athée est nihiliste. Nier Dieu, c'est nier l'être dans sa source. L'homme qui croit au néant s'y condamne lui-même. »

Mais la grande majorité de ceux qui approuveront une vérité repousseront l'autre, et c'est pourquoi le véritable libéralisme semble un parti Janus, et c'est pourquoi il est voué à toutes les suspicions.

L'infériorité du parti libéral tient à d'autres causes nombreuses :

1° Il se présente comme un parti d'analyse : la masse du peuple n'aime pas et ne comprend pas l'analyse ;

2° Il est formé d'esprits ouverts, qui ne croient ni à l'infaillibilité de l'Etat, ni à celle de l'Eglise : les autres partis s'affirment orthodoxes et dogmatiques ;

3° Dans le conflit des langues, les libéraux sont nettement divisés : les catholiques et les socialistes cherchent à exploiter à leur profit le nationalisme flamingant ;

4° Le libéralisme ne cherche guère à s'imposer que par l'idée ; les autres partis font des prosélytes ; par des œuvres utilitaires et pratiques, ils s'attachent le paysan, l'ouvrier et l'enfant même, qu'ils prennent, pour ainsi dire, à son berceau et ne quittent plus dans la vie.

Première cause d'infériorité. — J'ai cité Machiavel.

De l'avis de ce philosophe politique, il faut mentir, fatalement, en matière publique, et celui qui parlerait sans prendre parti ne serait écouté par personne. Or, le parti libéral ne veut pas mentir. C'est peut-être ce qui lui nuit le plus. Il s'affirme un parti expérimental, de libre examen. Il s'attarde à disséquer et ne paraît jamais sûr de tenir la vérité scientifique, alors que les masses réclament des opinions toutes faites, vraies ou fausses, sophismes ou utopies. Il ne s'attarde pas dans l'erreur. Il place l'idée morale au-dessus même de l'idée politique. Le secret de sa débilité comme parti organisé est là : il n'est pas assez un parti *politique* dans tout ce que ce mot contient de corruptible.

Deuxième cause d'infériorité. — Le libéralisme est surtout formé de demi-croyants, d'acatholiques et d'aétatistes, indifférents aux dogmes religieux, indifférents à l'action gouvernementale, trop clairvoyants pour n'être pas quelque peu désabusés. Les catholiques, eux, ont la foi qui soulève les montagnes. Les socialistes ont aussi leur *credo*, et, dans leur démocratie sacerdotale, on remarque déjà des pontifes, des dogmes, des conciles et même des excommunications.

A ce point de vue, les partis extrêmes sont moins des partis que des causes. Ils luttent pour des convictions, et plus encore que pour des convictions : pour des croyances. Les catholiques offrent le paradis céleste; les socialistes le paradis terrestre. Le parti libéral doute et n'offre rien que la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Il se dit que les hommes seront toujours des hommes et que la valeur d'un Etat se mesure moins à sa forme qu'à la valeur des individus qui le composent. Le parti libéral est ainsi le parti du scepticisme et de l'effort individuel. Son réalisme effarouche. Il se trouve dès lors atteint d'une sorte d'acra-

tie qui le prive de tous ses moyens d'emprise sur l'imagination populaire.

Troisième cause d'infériorité. — Le parti libéral est très divisé dans la question des langues. Les catholiques et les socialistes le sont aussi sur ce point, mais dans de moindres proportions. Les catholiques encouragent le mouvement flamingant : la Flandre est leur grande citadelle. Ils entendent la préserver autant que possible de toute contamination. Or, le français est un « véhicule de microbes ». Les évêques ont poussé le scrupule localiste jusqu'à obliger les prêtres à ne parler que la langue du pays où ils se trouvent : aux gens de Gand, il ne faut parler que l'idiome de Gand et non celui de Furnes ou de Hasselt, ou même le flamand dit « littéraire », adopté par l'Etat. S'il y a des catholiques antiflamingants, la raison d'Eglise les fait taire. Ils sont, d'ailleurs, la minorité.

Les socialistes, eux, s'efforcent de pratiquer la politique de l'écuyer. Ils mènent les deux idées à la fois. Ils sont très wallingants, en Wallonie, et très flamingants dans les Flandres. Il leur faut avant tout des adhérents. Ce ne serait pas le moyen d'en recruter que de combattre le nationalisme, si étroit soit-il, du paysan. Le socialisme belge nous fait de ces surprises. Il y a des socialistes loyalistes (qui reconnaissent l'autorité du roi) ; il y a des socialistes antisémites; comment n'y en aurait-il pas de flamingants ? Pour beaucoup, au demeurant, la question est subsidiaire : ils unissent les hommes de toutes les langues dans une même pensée fraternelle.

Chez les libéraux, au contraire, la lutte est âpre, presque violente. Le même dogme du principe peut les séparer aussi bien que les unir. Ici, elle les divise nettement. A Anvers, surtout, flamingants et fransquillons libéraux s'entre-déchirent avec acharnement. Il y a des ligues libérales où l'on ne parle qu'en fla-

mand; il y en a d'autres où l'on ne parle qu'en français. La lutte électorale est désormais posée sur le terrain des langues, et elle s'est à ce point envenimée que ces ligues se menacent mutuellement d'avoir désormais leurs candidats respectifs aux élections : « Le libéralisme en Flandre, proclame le *Libéral Vlaamschebond* dans un manifeste, sera flamand ou ne sera pas. La démocratie flamande, qui veut l'émancipation morale et matérielle des provinces flamandes, se détournera du libéralisme, si les libéraux unis d'Anvers se montrent favorables ou indifférents à la destruction du programme flamand. »

Quatrième cause d'infériorité. — Le parti libéral ne flatte pas les masses, il ne les organise pas. Par les syndicats, les socialistes et les catholiques ont enserré le pays dans un réseau qui ne laisse guère de place aux opinions moyennes. Les bannières libérales sont les moins nombreuses. Les ouvriers s'enrôlent dans toutes sortes de fanfares, de gildes, de ligues, de caisses, d'œuvres de bienfaisance et de mutualité, qui leur assurent d'innombrables avantages moraux ou matériels. Ces associations sont presque toutes ou socialistes, ou chrétiennes, même lorsqu'elles n'ont aucune apparence politique.

Il y a, entre socialistes et catholiques, une dispute de l'ouvrier et du paysan. Une ardente concurrence s'est faite peu à peu. C'est à qui promettra et donnera le plus pour attirer la masse des prolétaires qui représente, malgré la pluralité du vote, la masse des électeurs. Les deux partis ont tous deux l'ambition de s'appuyer sur le peuple. Objet de tant de convoitises, le peuple, lui, se laisse gravement aduler, un peu surpris, pas trop. On peut se demander s'il est toujours bien convaincu. Il fait l'effet de ces catholicos chinois qui se déclarent convertis sans trop rien comprendre à la religion qu'on leur enseigne, attirés

seulement par l'appât de certains profits qu'ils perçoivent fort clairement et qui leur paraissent bien valoir une messe.

Il existe, en Belgique, une ligue catholique contre la mortalité des porcs. Que voulez-vous? Le paysan s'enrôle dans la ligue catholique quand on lui explique que, moyennant un simple versement de deux ou trois francs par an, on lui donnera un beau cochon tout neuf, si son cochon vient à mourir.

Les libéraux n'ont pas de ces conceptions géniales qui sont la force des partis socialistes et catholiques, en ce qu'ils s'enracinent dans les couches profondes de la nation et s'appuient sur des intérêts immédiats et privés. Le parti libéral est, de tous, le plus individualiste. Par ce fait même, ses organismes électoraux sont moins nombreux et moins agglutinés.

Il a été fondé, à Gand, une caisse communale de chômage, qui est un modèle du genre. Tous les grands syndicats ouvriers y sont affiliés, sans distinction de doctrine. Or, voici quel est l'effectif numérique de chaque parti :

Syndicats	socialistes	7.871	membres
—	chrétiens.	3.578	—
—	libéraux	862	—
—	neutres	505	—
	Total. . .	12.816	membres

Les ouvriers libéraux, affiliés aux fonds de chômage, ne représentent donc qu'un quatorzième de la totalité des forces syndicales de Gand. Et cette ville est l'une des plus sociétaristes du pays ! On peut, par là, se faire une idée de la situation du parti libéral vis-à-vis des autres partis. Il manque d'assiette. Il a des comités très influents ; mais les comités sont des organismes purement moraux. Ils ne répondent pas, comme les syndicats et les ligues, aux nécessités pratiques et aux petites jouissances de la vie.

Comme il n'y a pas de ligue ou de syndicat sans fanfares, il y a certainement, en Belgique, au minimum, quatorze fois moins de fanfares libérales que de fanfares catholiques ou socialistes. Cette remarque pourrait paraître puérile. Elle a pourtant son importance. C'est peut-être en classifiant par opinion les fanfares et les ligues contre la mortalité des porcs qu'on pourrait le plus exactement se rendre compte de la puissance de pénétration des partis en Belgique.

Enfermé dans la tour d'ivoire de l'idée, le libéralisme a laissé se créer des conspirations, — dans le sens que ce mot avait autrefois, — qui devaient fatalement lui enlever des partisans ou, sinon des partisans, du moins des électeurs.

Il n'y a pas que la dispute de l'ouvrier et du paysan : il y a aussi celle de l'enfant.

L'enseignement est libre en Belgique. La liberté a naturellement fait naître la concurrence. Cette concurrence a pris un caractère nettement politique. Il s'agit, pour le présent, de tenir les parents par l'enfant ; il s'agit, pour s'assurer de lui dans l'avenir, de donner à l'enfant l'empreinte catholique ou libérale, ou socialiste. Libéraux et socialistes s'entendent assez sur ce terrain pour l'instruction purement laïque, et la lutte théorique se trouve ainsi nettement tranchée : d'un côté, l'enseignement confessionnel ; d'un autre côté, l'enseignement neutre, avec dispense de religion.

Mais les partis ne perdent pas leurs droits respectifs, et nous assistons à une sorte de match pour l'accaparement des enfants. Les socialistes et les catholiques sont les plus zélés. Leur zèle se traduit par un perpétuel effort, en vue de la captation du futur électeur. Et nous retrouvons encore ici la politique du berlingot. C'est par toutes sortes de douceurs, de gâteries, d'attentions, de promesses que l'on amadoue les familles. L'enfant est devenu un enjeu.

Les socialistes, dans leur programme, demandent l'entretien des enfants fréquentant les écoles, par les pouvoirs publics. Avec le pain de l'esprit, ils disent vouloir donner le pain du corps et une bonne assiette de soupe avec. Du moment que la société exige que les parents fassent instruire leurs enfants, n'est-il pas juste qu'elle les dédommage du sacrifice qu'ils font en les envoyant à l'école, au lieu de les faire travailler? Il faut donc obliger les communes à organiser des réfectoires scolaires.

Pour l'ouvrier, on le comprendra, la perspective est tentante de n'avoir plus d'enfants à nourrir. C'est bien cette tentation qu'escompte le parti.

Dès à présent, l'organisation des cantines scolaires est commencée. A Schaerbeek, faubourg de Bruxelles, on distribue tous les jours un repas complet, — potage, viande et légumes, — à plus de 500 enfants qui fréquentent soit les écoles libres, soit les écoles communales. Ceux qui peuvent payer donnent 5 centimes; les pauvres ne paient rien.

A Bruxelles même, l'Œuvre de la Soupe scolaire distribue annuellement 330.000 portions de soupe et autant de portions de pain. Le service a pris une importance telle qu'il a fallu approprier un bâtiment, mis à la disposition du comité par l'administration communale. C'est de là que, chaque matin, partent, pour les trente-cinq écoles desservies, les bidons contenant les douze cents litres de bouillon qui sont consommés quotidiennement. On emploie pour trois mille francs de viande dans une année scolaire et la ration revient à près de quarante centimes.

A Gand, à Louvain, à Charleroi, à Liége, un peu partout, il y a maintenant des œuvres d'alimentation scolaire, entretenues, le plus souvent, par des municipalités ou organisations socialistes ou catholiques.

« Il y a vingt ans, dit un écrivain socialiste, les soupes scolaires commençaient à peine, en deux ou

trois communes, dans la Belgique entière, à distribuer quelques bols de soupe pendant les journées les plus froides ; les colonies scolaires se créaient ; l'inspection médicale dans les écoles n'existait pas ; les œuvres du premier âge, le lait et les soins pour les nourrissons étaient inconnus. La mortalité infantile était effrayante. Aujourd'hui, l'avenir de l'enfant apparaît comme une chose sacrée. »

Ah ! certes, l'œuvre est magnifique et mérite tous les éloges. Les chiffres de la mortalité prouvent combien il est nécessaire d'intervenir, pour les écoles gardiennes surtout.

Ce qui nous gâte malheureusement l'effort immense accompli, c'est que les comités initiateurs de ce beau mouvement ressemblent un peu à ces sectes protestantes, comme on en voit à Londres et à Paris même, qui ouvrent des réfectoires où tout le monde peut manger et boire, mais où il n'est permis d'entrer qu'en chantant des cantiques.

Nous savons bien que tous les enfants sans distinction sont admis aux cantines scolaires ; mais nous savons aussi que la concurrence très âpre entre les établissements catholiques et acatholiques a seule créé ce mouvement philanthropique, et nous sommes bien forcé d'y voir l'idée directrice : la chasse à l'élève. La préoccupation essentielle d'un établissement laïque est d'enlever beaucoup d'élèves à l'établissement congréganiste rival, et il y a réciprocité. Les familles sont devenues une clientèle.

Dans certains magasins, lorsque vous faites un achat, on vous donne une prime. Achetez une paire de chaussures et vous pourrez, le soir, sans bourse délier, assister à la représentation d'un gros drame en quinze tableaux. Un autre magasin concurrent vous donnera, en plus, un billet de chemin de fer pour faire le voyage, si vous habitez hors de la ville. C'est la même bataille pour les écoles. Nous avons lu dans le pros-

pectus d'un établissement congréganiste cet appel caractéristique : « On nous dit que l'école communale est bien plus avantageuse ; que, non seulement on n'a rien à payer, mais qu'encore on participe à de généreuses distributions. Nous soutenons hardiment cette concurrence déloyale : beaucoup de nos écoles sont gratuites, nous y distribuons aussi : soupe, cabans, souliers, et nous organisons aussi des colonies scolaires de vacances. »

Non seulement, en effet, il y a maintenant, dans les écoles, des distributions de soupe et d'aliments divers, mais encore on donne des vêtements aux enfants pauvres. Et, quand vient l'été, des Œuvres de grand air envoient pour rien ces enfants pauvres à la mer ou à la campagne, tandis qu'on ne demande aux familles aisées qu'une insignifiante indemnité.

Or, tandis que les catholiques et les socialistes ne cessent de courtiser le peuple en cherchant à s'emparer de l'organisme distributeur et à se créer ainsi une nouvelle source d'influence, que font les libéraux? Les libéraux discutent la légalité des subventions des collèges communaux catholiques et socialistes aux œuvres scolaires.

Les uns soutiennent que les distributions d'aliments ou de vêtements sont illégales et qu'en tout cas c'est exclusivement l'affaire du bureau de bienfaisance de secourir les enfants qui souffrent de la faim ou du froid. Ils invoquent l'autorité du grand jurisconsulte Laurent pour affirmer que le Conseil communal n'a pas le droit d'employer l'argent des contribuables à faire ainsi la charité.

D'autres, se ralliant au principe socialiste du droit à la vie, déclarent que tous les enfants indigents, — mais réellement indigents, — doivent recevoir l'assistance de la soupe, quel que soit l'organisme chargé de la distribuer, à la condition pourtant que cet organisme soit strictement laïque !

D'autres encore déclarent qu'avant de s'occuper des cantines scolaires, on ferait mieux d'améliorer les conditions hygiéniques des élèves, de mieux aérer les classes et de les mieux chauffer, l'hiver; d'organiser un bon service médical et de distribuer gratuitement les livres, cahiers et fournitures, afin de constituer à chaque élève un bon matériel scolaire.

D'autres enfin, qui se placent au point de vue de l'autonomie communale, voient là une question purement locale que chaque collège doit pouvoir régler à sa guise, suivant que l'initiative privée pourvoit ou non aux besoins des enfants.

Les libéraux s'attardent ainsi sur le terrain théorique de la discussion. A Gand, cependant, ils furent mis au pied du mur. Ce fut dans des circonstances tellement significatives en ce qu'elles marquent leur écrasement entre les deux partis extrêmes, qu'il convient d'en dire ici quelques mots.

Aux élections de 1895, et pendant les douze années qui suivirent, le Conseil communal de Gand fut composé de 14 socialistes, 13 libéraux, 12 catholiques. Durant cette période, les fonctions échevinales appartinrent uniquement aux libéraux qui s'appuyaient tantôt sur la droite, tantôt sur la gauche. Ils avaient avec eux les socialistes pour défendre l'enseignement populaire et les droits de la société laïque. Ils étaient assurés du concours des catholiques pour repousser les propositions trop avancées des socialistes.

En 1909, le Conseil communal fut appelé à se prononcer sur l'ouverture d'un crédit de 5.000 francs destiné à fournir de la soupe aux enfants de toutes les écoles primaires et gardiennes, communales ou libres sans distinction. Les doctrinaires libéraux ne virent là qu'un prétexte à favoriser les écoles libres, c'est-à-dire cléricales, et refusèrent catégoriquement la subvention. Les catholiques, eux, considérant qu'il n'y avait qu'une chose juste et honnête à donner une

assiette de soupe à tous les enfants, déclarèrent qu'ils voteraient une dépense qui n'exclurait pas les écoles congréganistes dans sa répartition.

Qu'allaient faire les socialistes? Ils n'hésitèrent pas. Au-dessus de l'intérêt des écoles, ils placèrent « le droit de l'enfant », le « droit à l'existence ». Ils démontrèrent avec force que l'intervention des bureaux de bienfaisance ferait des élèves qui participent aux distributions scolaires, des secourus de l'assistance publique, que ce serait là une humiliation pour les enfants pauvres et que, dans ces conditions, au lieu de contester la légalité des subsides communaux, il fallait, au contraire, obliger les communes à voter des allocations. Le chef des socialistes gantois, M. Anseele, proclama : « Je préfère les libéraux aux catholiques, mais quand il s'agit de l'intérêt ouvrier, si je trouve quelque appoint du côté catholique, je n'hésite pas et je marche pour les ouvriers contre les doctrinaires. » Et il eut pour les libéraux cette parole arrogante : « Vous suivrez le drapeau rouge ou vous ne serez rien. »

Les socialistes s'unirent donc aux catholiques pour voter les subsides aux cantines scolaires. Et les échevins libéraux ainsi mis en échec durent donner leur démission. Depuis, socialistes et catholiques gouvernent la ville. Ils se sont partagé les diverses fonctions scabinales, et l'on prétend même qu'ils ne font pas mauvais ménage.

Que demain le parti libéral revienne au pouvoir et nous assisterons aux mêmes dissensions et aux mêmes coalitions. C'est l'écueil des Parlements trichotomes. Les socialistes ne pourront évidemment rien faire sans le concours des libéraux; mais les libéraux ne pourront rien faire non plus sans les socialistes. Et les socialistes seront ainsi les arbitres des destinées de tous les gouvernements libéraux : il leur suffira de s'unir avec les catholiques, comme ils

l'ont fait au collège communal de Gand, pour paralyser l'action du parti de juste milieu.

L'exemple de Gand atteste la fragilité du pacte socialo-libéral et du terrain commun — l'anticléricalisme — sur lequel il est établi. L'anticléricalisme n'est pas un ciment assez fort pour agglutiner deux classes dont les aspirations politiques doivent forcément différer du moment qu'elles procèdent d'idées économiques distinctes, hostiles même. L'anticléricalisme est une négation : ce n'est pas un programme. Il ne peut être un motif suffisant de coalition quand de si graves intérêts sont en jeu [1]. N'y a-t-il pas d'ailleurs un péril grave pour les libéraux à mécontenter la classe des intérêts, comme on pourrait appeler la bourgeoisie, en se jetant dans l'aventure socialiste? Les libéraux conservateurs, qui sont le nombre, ne préféreront-ils pas toujours un catholique modéré à un socialiste révolutionnaire? Le « cartel rouge » n'est-il pas de nature à nuire électoralement au libéralisme par la confusion qui se produit dans l'esprit du public et doctrinairement aussi du moment que les théories sortent, forcément étriquées et obscurcies, de ces associations hétérogènes? L'anticléricalisme, enfin, n'est-il pas passé de mode [2]?

1. « Le parti socialiste est un danger public, il représente la tyrannie, la destruction de la propriété, la ruine de l'industrie. Il se réclame de la Commune de Paris. Tous les citoyens doivent s'unir pour repousser ces nouveaux Barbares qui menacent la liberté et la civilisation. » Manifeste de MM. Neujean, député libéral et Dupont, sénateur libéral, ministre d'Etat. (Liége, 1895.)

2. Un professeur à l'Université libre de Bruxelles, M. Maurice Vauthier, a confessé qu'en faisant appel aux instincts anticléricaux du public, le libéralisme ne trouve plus autant d'écho que jadis. « J'éprouve d'autant moins de scrupule à faire cette déclaration, a-t-il dit dans une conférence, qu'elle n'implique en aucune façon l'aveu de la force grandissante du cléricalisme. La vérité est que l'anticléricalisme du public est devenu moins véhément, moins impressionnable, parce que le public appréhende moins qu'autrefois le cléricalisme. Il a cessé d'avoir peur. »

Certains libéraux modérés ont compris le péril : ils ont essayé de constituer, par la conjonction des centres, une sorte de parti national. Les éléments pondérés des groupes libéraux et catholiques s'uniraient, dans une pensée de défense des intérêts économiques, contre les aventures démagogiques que fait prévoir le socialisme. En face des révolutionnaires et des réactionnaires intransigeants se dresserait un parti modérateur, le parti de la raison et du bon sens. L'alliance n'a pu s'établir. Sur la question d'une politique d'affaires l'accord a été facile. Il n'en a plus été de même dès que celle des principes a été soulevée. L'anticléricalisme ne paraît pas un lien bien solide entre les libéraux et les socialistes, mais il est encore suffisant pour séparer les libéraux des conservateurs.

Un accord de ce genre avait d'ailleurs été conclu déjà en 1883 entre libéraux et catholiques « indépendants », désireux de se consacrer au bien-être général par une politique d'affaires. Ces « indépendants » ne firent pas autre chose que de préparer les voies au catholicisme qui, un an plus tard, s'emparait du pouvoir. Les libéraux n'ont nullement l'intention d'être encore une fois les complices — et les dupes — de leurs adversaires.

Quelle doit donc être l'orientation du parti libéral? Comme parti de gouvernement, il ne lui reste que la ressource de suivre l'exemple du parti libéral anglais. Celui-ci ne s'est pas attardé dans la doctrine non interventionniste du « laissez faire et du laissez passer » qui a fait son temps : il s'est sans cesse rajeuni et sans cesse renouvelé. Il n'est pas seulement resté le parti philosophique par excellence : sans chercher à le précéder, sans se résigner à le suivre, il s'est tenu dans le mouvement social pour le canaliser et le diriger. Il n'a pas eu à aller aux socialistes : ce sont les socialistes qui sont venus à lui, à cause de

son caractère d'évolution qui est précisément celui du socialisme réformiste.

Du parti libéral allemand, resté figé béatement dans les vieilles formules, que reste-t-il ? Toutes les victoires du socialisme se font en Allemagne aux dépens du libéralisme, et ces victoires se multiplient à chaque élection.

En Belgique comme en Allemagne, le parti socialiste s'est formé en dévorant l'ancienne fraction radicale du parti libéral. Celui-ci, drapé en quelque sorte dans ses idées, ne s'est pas défendu. A cet égard, la gérontocratie de la dernière époque de M. Frère-Orban lui aura été funeste. Pour M. Frère-Orban, il n'y avait pas de « question sociale ». Le pays lui a montré qu'il y en avait une. M. Janson était plus avisé quand il préconisait l'action libérale avec et non contre le peuple.

Les catholiques eux-mêmes ont cru à la question sociale, et l'on pourrait dire, sans qu'il y ait là un paradoxe, que c'est M. Janson qui leur a tracé la voie à suivre quand il s'alarmait du doctrinalisme hautain de M. Frère-Orban. Pour gouverner, les catholiques sont allés, en effet, bien au delà de leurs propres doctrines : ils ont fait des lois libérales, ils n'ont cessé de s'inspirer des idées libérales, et déjà une importante fraction de la droite parlementaire réclame avec les libéraux l'unification du droit parlementaire et l'obligation de l'enseignement primaire. Le gouvernement catholique est allé si loin qu'il a fait voter, le 18 décembre 1909, la suppression du remplacement militaire avec la gauche libérale et socialiste même, contre la majorité des conservateurs rangés sous la bannière de M. Wœste, le Frère-Orban du catholicisme.

De sorte que c'est le libéralisme qui a triomphé, en somme, sous la bannière du catholicisme.

Il faut reconnaître que, malgré son écrasement

dans le heurt des partis extrêmes et la dispersion de ses troupes, le parti libéral a conservé sa grande autorité morale. Il représente la moyenne des desiderata de l'opinion. C'est lui qui résume le mieux les véritables solutions qui peuvent permettre au pays de suivre le cours pacifique d'une évolution progressive. Mais il est temps qu'il redevienne un parti d'action organisée s'il ne veut pas que s'accomplisse la prophétie lancée en 1851 par le fougueux Donoso Cortès :

« Les jours du libéralisme sont comptés; on voit déjà, aux deux points opposés de l'horizon, se lever l'astre qui annonce Dieu, se former le nuage précurseur des fureurs du peuple. Au jour terrible de la bataille, lorsque l'arène tout entière sera occupée par les phalanges catholiques et par les phalanges socialistes, personne ne saura plus où se trouve le libéralisme. »

CHAPITRE II

La compression des classes moyennes.

L'écrasement du petit commerce entre les grands magasins et les coopératives. — Une hécatombe de « petits bourgeois ». — Le gagne-petit rejeté dans le prolétariat. — La petite industrie diminue, la moyenne industrie diminue, la grande industrie augmente. — Moins d'entreprises, plus d'ouvriers. — L'organisation défensive de la petite bourgeoisie. — L'action par l'association. — Le perfectionnement de l'outillage mécanique. — L'intervention de l'Etat. — L'enseignement industriel. — L'effort pour la quantité et non pour la qualité. — Nécessité de la coopération patronale. — Le petit détaillant doit faire un crédit qu'il n'a pas. — Insuffisance des Banques populaires. — Le boutiquier, cellule de richesse et d'indépendance.

Le petit commerce se trouve aux prises avec deux ennemis qui tendent à l'absorber en modifiant le fonctionnement de l'échange : les grands magasins et les coopératives.

Les magasins géants se multiplient dans les grandes et les petites villes même avec une rapidité extraordinaire. Partout se dressent des installations colossales où l'on débite les marchandises les plus variées à des prix qui, toujours, « défient toute concurrence ». La boutique s'est transformée en magasin ; le magasin se transforme en bazar. Une telle évolution change complètement la physionomie du monde commercial, comme les grandes usines ont changé celles du monde industriel. La Belgique n'a pas échappé à cet égard à l'influence des pays américains et allemands. Il se produit un courant de « trustation », contre lequel

il est difficile de réagir. Les produits achetés en grande quantité sont débités par les grosses entreprises à des conditions que les petits boutiquiers ne peuvent offrir. L'économie du gros fait ici l'économie du détail.

Le bouleversement des conditions sociales du commerce est particulièrement intéressant dans un pays qui paraissait, de par la conformité de l'esprit mercantile, devoir demeurer le pays du petit marchand. La résistance est plus marquée en Hollande où plusieurs grands bazars ont dû fermer leurs portes après de coûteuses tentatives toujours infructueuses. Le cosmopolitisme de la Belgique, pays de passage pour les Français, les Anglais et les Allemands, ne doit pas être étranger au succès du mouvement qui a fait une si grande hécatombe de « petits bourgeois ».

Il n'y a pas eu que les bazars : il y a eu aussi en Belgique les vastes entrepôts à succursales qui sont de véritables institutions. Ces entrepôts ont des ramifications dans toutes les villes et des centaines de villages. C'est l'idée des bouillons Duval et des bars Biard amplifiée encore. L'épicier n'est plus, avec ce système, un commerçant : c'est un gérant, un simple intermédiaire entre la masse du public et l'organisation monstre dont les produits se vendent partout aux mêmes conditions. Le métier du marchand tourne ainsi au fonctionnarisme.

A côté des grands magasins, en même temps qu'eux, la coopérative s'est dressée. Des consommateurs nombreux sont devenus leurs propres fournisseurs. Un régime économique et social nouveau a été esquissé, un régime qui serait basé non sur le profit et la concurrence, mais sur la solidarité des intérêts et de l'aide mutuelle. La domination du grand magasin s'est trouvée contre-balancée dans certaines localités par ces organismes puissants, et la bataille est dès maintenant engagée entre la grosse société ano-

nyme capitaliste qui édifie de somptueux palais où l'on peut entrer nu et sortir habillé de la tête aux pieds, et la coopérative qui, elle aussi, habille, meuble, nourrit, et tend à devenir une sorte de chambre commerciale par la division des départements : tissus, meuneries, denrées coloniales, ameublement, etc.

Dans les coopératives encore, nous voyons apparaître le gérant, le fonctionnaire.

Quant au petit patron, sa situation devient difficile entre ces deux grandes forces qui s'avancent à la rencontre l'une de l'autre et ne gagnent du terrain qu'en le broyant. Il est pris entre deux mâchoires énormes. Il ne peut acheter en gros comme les grandes maisons et les coopératives ; les capitaux lui manquent d'abord; puis il ne s'agit pas seulement d'acheter : il faut vendre. Le petit commerçant n'a pas l'écoulement des coopératives à clientèle fixe et des grands magasins aux étalages superbes où les foules se ruent. Dans les grandes villes populeuses, c'est surtout le grand magasin qui est pour lui redoutable; dans les petites villes, c'est surtout la coopérative.

M. Georges Rency a recueilli les doléances d'un petit boulanger de la province qui se plaignait de ne plus pouvoir gagner sa vie :

« La coopérative, lui disait ce petit commerçant, me fait — à moi et à tous mes confrères — une scandaleuse concurrence. Sur le prix marqué du pain qu'elle délivre à ses clients, elle consent à une ristourne d'un centime : première malhonnêteté ! Car, enfin, si elle peut faire un pareil sacrifice, c'est que son pain vaut tout juste un centime de moins que le prix qu'elle indique : n'est-ce pas votre avis ? Quand j'ai vu ça, moi, je me suis dit qu'il fallait suivre ces gens-là sur leur terrain et les combattre avec leurs propres armes. J'ai donc annoncé que désormais

j'accorderai également une ristourne d'un centime par pain. Je diminuais ainsi mon faible bénéfice, mais je gardais mes clients. Qu'a fait alors la coopérative? Elle accentua encore les avantages accordés à ses clients et fit proclamer à son de trompe que pour chaque pain qu'ils lui achèteraient elle inscrirait un centime à leur actif sur le livret des coopérateurs, moyennant quoi, s'ils devenaient malades, ils obtiendraient gratuitement un pain par jour. J'étais battu, monsieur! Un pareil sacrifice nous est impossible, à nous, petits patrons. Naturellement, la plupart de mes clients n'ont voulu voir que le gain immédiat qu'ils réaliseraient en prenant leur pain à la coopérative, et ils m'ont presque tous quittés ».

Qu'arrive-t-il? c'est que le gagne-petit, fatalement rejeté dans le prolétariat, est contraint au métier de façonnier ou d'employé. Il n'a plus aucune relation directe avec le public. Il devient le salarié des grosses maisons où les marchandises s'engouffrent par camions entiers.

Par là même, s'explique, dans une certaine mesure, la poussée du socialisme. Comment l'ouvrier ou l'employé du grand magasin ne se laisserait-il pas séduire par l'idée revendicatrice? Comment le gérant d'une coopérative ou d'une grosse entreprise ne serait-il pas socialiste, lui qui fait déjà du socialisme appliqué?

A Liége, où domine la moyenne bourgeoisie — la population ouvrière étant refoulée dans les faubourgs — le socialisme a gagné, d'un scrutin à un autre, 2.600 voix et un siège, et son pourcentage électoral est monté de 22 à 27 p. 100.

On connaît la théorie de la concentration des industries que Karl Marx et Engel ont faite dans le manifeste communiste de 1847. Marx et Engel disaient : « De plus en plus la société tout entière se divise en deux camps ennemis, en deux classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. Les classes

moyennes d'autrefois, les petits industriels, les commerçants et les rentiers, les artisans et paysans, tous tombent dans le prolétariat. Leur petit capital succombe dans le commerce avec les grands capitalistes. Les progrès de l'industrie jettent dans le prolétariat des fractions considérables de la classe dominante ou du moins les menacent dans leur existence. » Il faut bien reconnaître que ces prophéties se sont en partie réalisées.

M. Yves Guyot, dans une communication à l'Institut international de statistique, étudie la répartition des industries en France, en Belgique et aux Etats-Unis et en arrive à cette conclusion que la grande industrie n'a pas plus étouffé la petite qu'elle ne l'a étouffée en France et aux Etats-Unis.

Or, voici les statistiques que M. Yves Guyot fournit pour la Belgique, en unifiant par supputation les entreprises multiples :

NOMBRE RÉEL DES ENTREPRISES :

	1901		1896
Très petite et petite industrie (0, 1, 2, 3, 4 ouvriers	211.700	au lieu de	215.400
Moyenne industrie (15 à 49 ouvriers)	13.000	—	13.800
Grande industrie (50 à 499 ouvriers)	1.456	—	2.000
Très grande industrie (500 ouvriers et plus)	1.844	—	133

NOMBRE D'OUVRIERS :

Très petite et petite industrie (0, 1, 2, 3, 4 ouvriers)	92.000	—	95.900
Moyenne industrie 15 à 49 ouvriers)	162.000	—	172.700
Grande industrie (50 à 499 ouvriers)	250.000	—	295.000
Très grande industrie (500 ouvriers et plus)	160.000	—	100.000

Il y aurait ainsi 24 p. 100, soit le quart de l'ensemble des ouvriers occupés dans la très grande industrie.

Avec les mêmes chiffres, nous en arrivons, quant à nous, à des conclusions contraires. Sans doute, les grandes entreprises n'ont pas exterminé la moyenne et la petite industrie qui continuent à occuper la majorité des ouvriers ; mais nous sommes bien obligé de le constater :

La très petite et la petite industrie diminuent ; la moyenne industrie diminue ; la grande industrie diminue ; la très grande industrie *augmente*.

Les ouvriers de la très petite et de la petite industrie diminuent ; les ouvriers de la moyenne industrie diminuent ; les ouvriers de la grande industrie diminuent ; les ouvriers de la très grande industrie *augmentent*, et l'augmentation est relativement énorme.

De la façon la plus évidente, la très grande industrie se développe en Belgique au détriment de l'industrie petite ou moyenne. Il en résulte, en même temps qu'une augmentation du nombre des ouvriers et des quantités produites, une diminution du nombre global des entreprises.

Dans l'industrie charbonnière, il y avait, en 1850, 310 mines concédées, avec un total de 47.949 ouvriers ; soit en moyenne, 154 ouvriers par mine. En 1908, il n'y a plus que 124 mines concédées, mais le nombre des ouvriers s'élève à 145.277, soit, en moyenne, 1.174 ouvriers par mine.

Dans les carrières, le nombre des exploitations tombe de 2.319, en 1870, à 1.680 en 1903 ; par contre, le nombre des ouvriers s'élève de 23.662 à 36.877. Soit, en moyenne, 10 ouvriers par carrière en 1870, et 21 en 1908.

Dans l'industrie sidérurgique, il y avait, en 1845, 91 hauts fourneaux, employant 2.331 ouvriers, soit 25 ouvriers en moyenne, et produisant 134.563 tonnes de fonte. En 1908, il reste 28 usines actives, avec 3.667 ouvriers, soit 131 ouvriers en moyenne, produisant 1.270.050 tonnes de fonte.

En 1845, il existait 105 fabriques de fer, occupant 3.304 ouvriers (soit 31 ouvriers par fabrique) et fabriquant 62.299 tonnes de fer; il en restait, en 1908, 30 seulement en activité, avec 25.608 ouvriers (853 ouvriers par fabrique), et une production de 989.400 tonnes.

D'autres exemples, non moins caractéristiques, sont fournis par la verrerie et la distillerie.

Dans la distillerie, 598 fabriques produisaient 27.774 kilolitres en 1850; en 1900, 257 établissements, qui ont survécu, produisent 65.716 kilolitres.

Dans l'industrie verrière, il existait 32 verreries, avec 2.337 ouvriers, en 1845; en 1875, 76 avec 11.790 ouvriers; en 1892, 57 avec 20.711 ouvriers; et en 1900, le nombre des usines actives tombe à 52 avec 22.780 ouvriers et une production dix fois plus forte que cinquante ans auparavant.

L'importance des grosses entreprises n'a cessé ainsi de s'accroître aux dépens de l'exploitation individuelle ou en collectivité restreinte.

L'écrasement de la classe moyenne, de la « petite bourgeoisie », comme elle s'intitule modestement, est donc manifeste. Elle est logique. Il n'est pas possible que le haut commerce et la grande industrie d'une part, et, d'autre part, la coopérative, n'atteignent pas les humbles détaillants.

Mais ce qu'il y a de remarquable en Belgique, c'est l'organisation défensive de cette classe opprimée, si laborieuse et si intéressante. Ayant senti son existence menacée, elle est sortie de sa torpeur. Tous ces petits marchands, recroquevillés dans leurs boutiques, se sont levés pour la défense économique, comme ils se levaient autrefois pour la défense de la liberté. L'exemple leur avait été donné par la classe moyenne allemande : ils le suivirent résolument. Le mouvement commença vers 1896.

Suivant la coutume du pays, c'est aux ligues, aux

associations que la petite bourgeoisie belge eut recours. Des congrès furent tenus à Anvers, à Namur, à Verviers, un peu partout, et la ville de Gand prit l'initiative d'une enquête sur la situation des petits bourgeois, secondée bientôt par une commission nationale spécialement nommée pour favoriser le mouvement défensif.

Il fut reconnu que les petits boutiquiers ne pourraient, sans doute, jamais lutter par le bon marché contre leurs terribles concurrents; mais qu'un champ d'activité très large leur restait ouvert par la qualité, la spécialité, l'originalité.

Les pouvoirs publics s'intéressèrent à ces efforts, et, dès ce moment, le département de l'industrie et du travail accorda des subventions pour la diffusion de l'outillage mécanique dans les métiers et négoces. Il se créa un véritable organisme d'encouragement. Les dispositions en sont ingénieuses.

L'acquisition de l'outillage doit être faite par l'intermédiaire ou avec le concours et l'avis préalable d'un syndicat d'outillage dans lequel l'acheteur doit s'inscrire; le subside est liquidé, au nom du syndicat, lorsque l'appareil est installé et que le syndicat a fait parvenir à l'Office des métiers et négoces les pièces comptables établissant le prix exact auquel l'acquisition a pu être faite; le subside doit profiter intégralement à l'intéressé ; les subsides sont accordés dans une pensée de propagande; ceux qui reçoivent ces subventions doivent consentir à montrer leurs appareils et machines aux autres artisans et petits industriels.

D'autre part, il est accordé, pour tout achat d'outillage ayant une valeur d'au moins 200 francs, un subside de 5 p. 100, avec maximum de 150 francs, lorsqu'il s'agit d'un artisan ou d'un petit patron isolé. En ce qui concerne l'outillage d'un atelier central, servant en commun à des artisans et petits patrons,

le subside ne peut dépasser 100 francs par participant, avec un maximum total de 500 francs. Les subsides de l'Etat ne sont accordés qu'aux artisans et petits patrons n'occupant pas plus de 5 ouvriers, y compris les membres de la famille du patron.

L'enseignement industriel, ménager et commercial avait pris en Belgique un certain développement; mais l'enseignement professionnel avait été négligé. Un ministre du commerce et de l'industrie, M. Francotte, organisa cet enseignement sous la forme si simple et si pratique de cours ambulants et intermittents. Il fit venir de l'étranger, des professeurs qui initièrent les tapissiers de Gand et d'Anvers, les coiffeurs, tailleurs, plombiers et bronziers de Bruxelles à tous les secrets et progrès de leur art. Ce furent ensuite les boulangers d'Anvers, de Gand, de Charleroi, de Namur, les patrons des industries du bois, du fer et du plomb, réunis à Charleroi, qui bénéficièrent de conférences, cours, leçons, etc. En même temps, un Office des classes moyennes était créé à côté de l'Office du travail. Il devait se compléter bientôt d'un Conseil supérieur des métiers et négoces chargé d'étudier les nécessités sociales de la petite bourgeoisie laborieuse et d'apporter une aide utile au maintien et au relèvement progressif des métiers traditionnels du pays.

La Chambre de commerce de Bruxelles a constitué, de son côté, une commission de la petite bourgeoisie dont le programme comprend la création d'organismes d'ordre économique, parmi lesquels on peut citer : syndicat d'épargne et de crédit, mutuelle de recouvrements et de renseignements, syndicat d'achats en commun de matières premières, syndicat de fabrication, syndicat de ventes, syndicat d'assurances (accidents du travail, vols, bris des glaces, etc.), syndicat du petit outillage, ligues patronales défensives (grèves, lock-out, comités de conciliation,

tarif de la main-d'œuvre, hygiène et règlement des ateliers, etc.).

De tout ce mouvement est issue une sorte de fédération syndicale qui concentre tous les efforts de l'initiative privée : l'Association pour l'étude et la défense de la petite bourgeoisie.

Ainsi s'est formée une organisation pacifique d'autant plus forte dans son action qu'au lieu de chercher à engloutir les masses, elle se recrute surtout dans une élite.

Elle comprend aujourd'hui 104 syndicats ayant un caractère commercial et 86 associations corporatives dont l'activité s'étend aux intérêts généraux, tels que l'apprentissage, l'enseignement professionnel, etc.

Le problème économique des classes moyennes, né du développement du machinisme dans l'ordre de la production et de la vente, ne peut avoir de solution que dans la corporation et dans l'organisation corporative. Les Belges l'ont très heureusement compris. En mettant le public consommateur en contact avec la petite production que distinguent tant de qualités sérieuses et durables, ils ont compris que le syndicat montrerait les inconvénients de certaines formules économiques à la mode, ne visant qu'à un bon marché excessif, incompatible avec la qualité, la solidité des marchandises ou produits.

Par la corporation, les petits métiers éviteront la concurrence mutuelle qu'ils se font si souvent entre eux et qui les ruine. Ils se rapprocheront et se solidariseront à leur tour. Dans les plus petites bourgades on trouve, pour ainsi dire côte à côte, des magasins où l'on vend à peu près les mêmes produits. La conséquence en est une grande dispersion de la clientèle, une circulation irrationnelle, une distribution onéreuse des produits, le renchérissement et la dépréciation des marchandises. Une meilleure organisation est appelée à résulter du mouvement de

résistance dont nous venons d'esquisser le développement.

Et pourquoi, dans les villes, ne verrions-nous pas se créer de grands magasins corporatifs? L'essai en a été heureusement tenté à Berlin où le « Passage Kaufhaus », né de l'union étroite d'une soixantaine de commerçants divers gardant leur propre individualité, mais groupés sous une même raison sociale, est l'image parfaite d'une république fédérative. Chaque marchand a sa spécialité : l'un est bijoutier, un autre chapelier, un autre encore bottier, etc. Chaque marchand est l'associé des autres et touche une part égale des bénéfices communs. Les hardis promoteurs de cette intéressante organisation ont inspiré confiance aux grands établissements financiers tels que la Deutsche Bank. Aussi jouissent-ils d'un crédit de cent millions de francs.

Cette question du crédit est particulièrement importante. Les institutions qui servent au crédit du grand commerce et de l'industrie ne répondent pas aux besoins des classes moyennes. Les Belges ont essayé d'organiser le petit crédit par la création de banques populaires : mais ces établissements, qui ont réussi dans des villes comme Liége et Verviers, n'ont pas répondu dans d'autres villes à l'attente de leurs promoteurs. Sur 32 banques populaires fondées ces dernières années, 10 ont sombré. Nous attribuons les causes de cet échec à ce fait que les intéressés n'ont pas pris une assez large part à leur constitution. Ce qui devrait être fondé, c'est moins une banque qu'une grande mutualité de crédit, sans but lucratif, entourée de protection et de surveillance comme l'est, à Berlin, la Caisse centrale des syndicats bourgeois.

Les petits commerçants ont d'autant plus besoin de crédit qu'ils sont obligés eux-mêmes de faire crédit. C'est par le crédit qu'ils conservent une partie

de leur clientèle qui n'est pas souvent la meilleure. Les ouvriers ne sont pas rares qui achètent à terme chez les petits boutiquiers et qui vont, le samedi, faire leurs provisions dans les grands magasins et les coopératives.

Car il est à remarquer que ni les grands magasins ni les coopératives ne procèdent par paiement différé. « L'un des plus grands avantages que les coopératives offrent à leurs membres est le paiement comptant. » Cette proposition hardie a été formulée par l'organe du Parti ouvrier qui explique aux ménagères qu'en prenant à crédit elles risquent, si leur mari tombe malade : 1° d'aller tendre la main, 2° d'abuser de la confiance d'un homme qui se reposait sur leur honnêteté.

« Vous me répondrez : « Mais je me rattraperai », continue l'auteur de l'article ; « eh bien, s'il vous est possible de vous rattraper après, vous pouvez d'autant mieux vous préparer avant. Vous êtes en bonne santé, votre mari, vos enfants également, c'est le moment de se passer de superflu, de rogner sur l'utile même, sur le nécessaire parfois. Quand quelqu'un de la maison aura été malade, qu'il faudra des ménagements, une nourriture spéciale, au lieu de vous rattraper, vous vous enfoncerez de plus en plus. » Il y a une sanction à ces avertissements si sages. Les clients des coopératives socialistes sont prévenus que c'est le camionneur, chargé de livrer les denrées à domicile, qui est responsable de la valeur de son chargement. Il doit en remettre le prix dès sa rentrée. Donc, s'il consent à faire crédit, c'est de sa poche que sort l'argent, et cet ouvrier est aussi intéressant, aussi gêné parfois que ceux qui lui demandent un prêt en lui demandant un crédit. C'est lui qui risque de perdre, car *c'est sur sa paie* qu'on retiendra l'argent manquant.

On en conviendra : la responsabilité du camionneur est un procédé bien bourgeois ; mais quand on fait

du commerce, comment agir autrement qu'en commerçant?

Les petits boutiquiers, eux, n'ont pas la même ressource du camionneur responsable. Ils ont servi une marchandise; on promet de payer bientôt : ils n'osent refuser, pour ne pas perdre un client, un crédit qu'ils ne trouvent, eux, que difficilement.

Mais la résistance est organisée et l'on peut être certain qu'elle ne s'arrêtera pas aux mesures défensives déjà prises. Si son écrasement devait s'accentuer, le caractère même de cette intéressante population s'altérerait bien vite et ce serait un désastre social.

Avec ses traditions d'ordre, d'épargne, de travail, la petite bourgeoisie condense et résume toute l'histoire et tout le génie du peuple belge. On l'a dit souvent; mais il peut être nécessaire de le redire : chaque fois que par le jeu des phénomènes économiques, un petit bourgeois producteur ferme sa boutique ou son atelier pour se fonctionnariser, lui et sa famille, ou tomber dans le salariat, ce n'est pas seulement une cellule de richesse qui disparaît, c'est aussi une cellule d'indépendance.

CHAPITRE III

La désagrégation des moyennes propriétés.

Les petites exploitations agricoles progressent, les grosses exploitations progressent, les moyennes exploitations diminuent. — Morcellement et grande culture. — Le faire-valoir direct tend à disparaître. — Le petit paysan est rejeté dans le prolétariat. — L'organisation défensive. — L'entrée du monde rural dans le syndicalisme et le coopératisme. — Les lignes de défense, d'achats, de crédit, etc. — L'intervention de l'Etat. — L'enseignement agricole. — Admirables résultats de l'association.

La même transformation que nous avons observée en politique et dans le commerce et l'industrie s'opère dans l'agriculture. Le nombre des grandes et des toutes petites propriétés s'accroît; celui des moyennes propriétés diminue.

Ces propriétés moyennes, de 10 à 50 hectares, étaient au nombre de 41.402 en 1895, chiffre à peu près égal à celui de 1846; en 1906, il n'y en avait plus que 38.086, soit une diminution de près de 7 1/2 p. 100. Le chemin parcouru en onze ans est plus rapide que celui parcouru de 1846 à 1895, en un demi-siècle.

En même temps, le nombre des exploitations inférieures à dix hectares ne cessait de progresser. Cette progression est de 7 p. 100 environ pour la même période.

Le morcellement des terres est donc allé toujours croissant au fur et à mesure que la propriété moyenne diminuait. La statistique des cotes foncières est à cet égard très concluante. En 1845, il y avait

914.937 cotes foncières en Belgique; en 1880, 1.181.177; en 1907, 1.302.737. En 1845, il n'y avait que 194 parcelles cadastrales par 100 hectares; il y en a 232 aujourd'hui : la progression est sensible.

La grande culture, de son côté, s'est étendue quoique moins sensiblement. Non compris la province de Namur (dont les chiffres ne changeraient rien au résultat final) le nombre des cotes foncières de plus de cent hectares — représentant la grande propriété — est de 297.632 alors qu'il n'était que de 285.839 en 1845.

Le morcellement s'est donc effectué au seul détriment de la catégorie intermédiaire.

Mais où se précise surtout la transformation de l'agriculture et la décimation de la propriété paysanne, c'est dans le recul du faire-valoir direct. Le nombre des hectares cultivés par les propriétaires eux-mêmes est tombé, en ces quinze dernières années, de 1.434.446 à 1.287.155. Par contre, les cultures en location sont passées, dans la même période, de 1.270.512 à 1.320.359 hectares.

Dans les Flandres, où pourtant l'amour du sol est plus profond que partout ailleurs, le nombre des exploitations en faire-valoir direct n'est plus que de 15 p. 100. En 1880, sur 100 hectares de terres arables, il y en avait 36 qui étaient exploitées par le propriétaire lui-même, et 64 par des fermiers. Le faire-valoir direct est tombé depuis à 31 hectares sur 100, contre 69 en location.

Nous assistons donc à un double phénomène : d'une part, la propriété du sol échappe de plus en plus aux propriétaires cultivateurs, et passe aux propriétaires rentiers entre les mains desquels les exploitations se concentrent, et, d'autre part, les domaines se morcellent pour être attribués à un nombre de plus en plus considérable de petits cultivateurs locataires ou propriétaires.

La plupart des petits cultivateurs propriétaires ne vivent pas uniquement du rendement de leur « mouchoir de poche » ; ce sont des petits commerçants ou des ouvriers qui voient dans la culture d'un lopin de terre un appoint à des ressources modestes ou une distraction.

Fatalement, la propriété se scinde ainsi en deux catégories bien distinctes : la grosse exploitation agricole industrialisée et le « mouchoir de poche » insuffisant pour faire vivre une famille.

C'est la propriété paysanne, celle du petit producteur, qui paie les frais de l'évolution. Elle ne se maintient quelque peu que dans des régions éloignées et pauvres, le Luxembourg, la Fagne et la Campine limbourgeoise.

« Quant à ceux qui possèdent réellement une exploitation paysanne indépendante, pouvant fournir des moyens d'existence à un cultivateur et à sa famille, nous dit M. Vandervelde, c'est nous montrer très larges que de considérer comme tels tous ceux qui exploitent en faire-valoir direct plus de 2 hectares dans l'ensemble du pays. D'après le dernier recensement agricole, 66.452. De ce chiffre, il y a lieu d'éliminer un certain nombre de grandes exploitations, quelques centaines de fermes de plus de 50 hectares qui sont cultivées par des propriétaires capables, avec l'aide d'ouvriers agricoles. Il nous reste donc 50 à 60.000 exploitations cultivées par des paysans propriétaires et qui peuvent, bon an mal an, leur fournir une subsistance plus ou moins suffisante. Vous voyez que dans notre population de plus de six millions d'âmes, le paysan propriétaire constitue une catégorie sociale extrêmement restreinte, restreinte par le nombre et plus restreinte encore par l'étendue du domaine exploité. »

En France même, le pays type de la propriété parcellaire, il reste à peine, d'après certains économistes,

300.000 exploitations de 5 à 20 hectares, en faire-valoir direct, sur un ensemble de 1.217.796.

Au fur et à mesure que le travail agricole devient plus intensif, un capital plus important nécessaire grandit et la terre échappe à ceux qui n'ont pour tout avoir que leur bien et leurs bras. Ces bras, les fabriques et les mines les guettent. Elles ont vite fait de les happer. Il s'ensuit un exode de propriétaires ruraux vers la ville, exode plus grave dans ses conséquences que celui des ouvriers agricoles.

Une telle transformation est logique. L'agriculture est entrée comme l'industrie dans la bataille économique, et la petite culture n'est pas armée. Le paysan, livré à lui-même, ne sait pas vendre ; souvent même il ne sait pas très bien cultiver ou du moins ne peut-il, dans son isolement et sa détresse, profiter des perfectionnements du machinisme et de la chimie. Dans certaines petites propriétés flamandes, tout le travail se fait encore aujourd'hui à la bêche, et, dans les environs de Schefdael, où le paysan est resté pauvre et ignorant, les coutumes primitives se sont si bien conservées qu'on peut rencontrer encore, au printemps, de jeunes paysans ou paysannes faisant l'office de chevaux, tirant le lourd rouloir de pierre pour tasser la terre, ou la herse qui recouvre les semailles.

Vis-à-vis des grosses entreprises agricoles, les petits cultivateurs se trouvent, comme le dit M. Gatti, dans la douloureuse condition de malades pauvres ; leur misère les prive de la jouissance des découvertes thérapeutiques et le médecin écrit en vain pour eux la prescription régénératrice.

Cependant, il y a une résistance marquée, et, ce qui est mieux, une organisation de la résistance. Comme la petite bourgeoisie des villes, le petit propriétaire s'arc-boute, et, de toute la raideur de ses solides épaules, oppose une nolition entêtée aux forces convergentes qui s'avancent pour le broyer.

Le paysan aime la terre d'un amour farouche. Il l'aime d'instinct, comme une mère. Il a cherché à la défendre et à se défendre. Il a cherché : et c'est encore dans la coopération que le salut lui est apparu.

L'un des faits les plus caractéristiques qui se soient produits en Belgique en ces vingt dernières années est précisément l'entrée du monde rural belge dans le syndicalisme et le développement extraordinaire de la coopération agricole sous les formes les plus diverses.

Peu de pays sont aujourd'hui plus abondamment fournis d'institutions agricoles. La Belgique possède des assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et des chevaux, contre la grêle, contre les accidents du travail, etc.; des caisses Raiffeisen[1], des syndicats d'achat en commun, des distilleries, laiteries, sucreries coopératives. Les comices agricoles veillent aux intérêts de leur circonscription; les syn-

1. Les caisses Raiffeisen sont des sociétés locales d'épargne et de crédit basées sur le principe de responsabilité solidaire illimitée. Elles reçoivent les dépôts de leurs membres, et, de même que les comptoirs agricoles, fondés en Belgique par le ministre Graux, mettent à la disposition des cultivateurs, à des conditions extrêmement modérées, les capitaux dont ils ont besoin pour le repeuplement de leurs étables et pour l'acquisition de machines et instruments perfectionnés, engrais, matières alimentaires pour le bétail, etc. C'est vers 1850 qu'elles furent fondées par le sociologue allemand Raiffeisen : c'est lui qui conçut et réalisa le premier la décentralisation des sociétés de crédit en l'organisant à base du double principe de la solidarité illimitée et de l'extension territoriale restreinte. Sous l'impulsion géniale de cet homme d'œuvre dont les catholiques allemands ont le droit d'être fiers, le système Raiffeisen prit en peu de temps un développement considérable.

Aujourd'hui, il n'existe presque plus de villages allemands qui ne jouissent de ses bienfaits. Les statistiques témoignent d'ailleurs en faveur de la solidarité des caisses Raiffeisen ; aucune n'a eu besoin de modifier la nature de la responsabilité de ses membres ; quelques-unes sont entrées en liquidation : pas une seule n'a fait faillite.

dicats d'élevage travaillent à l'amélioration des races bovines. Les unions horticoles, avicoles et autres apportent la prospérité dans bien des communes.

La plupart de ces institutions sont subventionnées par l'Etat et par les provinces, soit directement, soit indirectement par l'entremise de leurs fédérations. Dans chaque province une « Ligue agricole » groupe toutes ces diverses associations, les propage, les développe, veille à leurs besoins, en mettant à la disposition des agriculteurs des agronomes pouvant être consultés gratuitement et qui sont chargés de donner sur demande, soit des conférences, pour aider à fonder l'une ou l'autre de ces œuvres agricoles, soit des cours pour les cultivateurs désireux de s'instruire à domicile et de développer leurs connaissances. L'Etat offre encore des Ecoles Centrales d'Agriculture pour préparer les jeunes gens aux sciences agronomiques, des laboratoires d'analyses gratuites, des écoles de laiterie, des écoles ménagères ambulantes qui apprennent aux ménagères à tirer tout le parti possible de leurs ressources.

A Louvain, fonctionnent avec succès des écoles d'horticulture pour garçons et pour filles et la population écolière qui fréquente ces institutions est très importante.

Mais l'initiative la plus intéressante est l'organisation méthodique de l'enseignement agricole avec démonstrations en rase campagne, par des agronomes de l'Etat. Le niveau de l'instruction des petits paysans a été sensiblement relevé par ce procédé si pratique.

Les seules sociétés constituées pour l'achat de semences, engrais, matières alimentaires pour le bétail, etc., sont aujourd'hui plus de 1.000 et comptent 60.000 membres. La valeur des achats de semences, de machines et d'engrais par ces syndicats pour leurs membres était de 5.127.747 francs en 1895; il est

maintenant de 25 millions. Les laiteries coopératives, au nombre de 568, vendent pour 40 millions de lait par an contre 3 millions en 1895.

Il y a 14 comptoirs de prêts agricoles. Le montant des prêts a dépassé vingt millions en vingt ans. Il s'élève actuellement à plus de trois millions par an. Les prêts annuels des caisses Raiffeisen, qui sont aujourd'hui près de 300, dépassent aussi trois millions. Ces caisses ont obtenu des ouvertures de crédit à la Caisse générale d'épargne pour une somme de 1.700.000 francs et elles y ont elles-mêmes effectué des dépôts, soit en comptes courants, soit sur livret d'épargne pour une somme globale de près de cinq millions.

Le nombre des sociétés d'assurance du bétail est de 981; elles comptent ensemble 88.723 membres effectifs et assurent 257.815 têtes de bétail.

Près de Louvain se trouve un village appelé Ter-Banck. Il y a là 1.500 habitants, d'où il faut décompter 500 pensionnaires et orphelins. Cette population, essentiellement agricole, a créé entre elle toutes les organisations économiques et sociales possibles et toutes y fonctionnent admirablement. Il y a : la section pour l'achat en commun des matières premières de l'agriculture (plus de 50.000 francs par an); la caisse d'épargne et de crédit, système Raiffeisen (120.000 francs de dépôt, 30.000 francs de prêts); le syndicat d'assurance contre la mortalité bovine (400 animaux d'une valeur d'environ 200.000 francs); l'assurance mutuelle contre la mortalité chevaline (65 chevaux d'une valeur de 40.000 francs); l'assurance mutuelle porcine, les sections assurance-incendie, accidents du travail, caisse de retraite. Tout cela dans un village dont la population indigène ne dépasse guère 1.000 habitants !

La plupart de ces associations sont groupées en une vaste fédération, le Boerenbond ou Ligue des

paysans, qui englobe les 40.000 membres de 500 syndicats. Les cultivateurs affiliés s'adressent au syndicat pour toutes les machines, appareils, semences, etc., qui leur sont nécessaires; le syndicat s'adresse à son tour au Boerenbond qui a son comptoir d'achat.

La valeur des engrais acquis pour les corporations adhérentes se chiffre tous les ans par plus d'un million et celle des matières alimentaires pour le bétail dépasse quatre millions. Au comptoir d'achat est adjoint un comptoir de vente qui procure des débouchés aux produits des membres des associations locales. Le Boerenbond apporte ainsi toute une organisation commerciale à la population paysanne. Et c'est précisément ce qui lui manquait le plus.

Il est à remarquer que le coopératisme agricole est l'œuvre de l'initiative privée. L'aide effective des subventions ne s'est produite que lorsque l'Etat s'est trouvé en face de forces productives organisées, devenues, il faut bien le dire, de puissantes machines électorales. Les encouragements de l'Etat ont été un précieux stimulant pour les promoteurs du mouvement; mais l'idée de l'application pratique de la solidarité pour le relèvement de la petite propriété s'est faite en dehors de lui. Il s'est efforcé seulement d'en recueillir le bénéfice moral quand il a pu se rendre compte et de leur rôle utilitaire et de leur énorme influence.

Les subventions gouvernementales pour indemnité en cas d'abatage du bétail (par suite de maladie) ont dépassé 16 millions en 25 ans. Dans la même période, l'Etat a versé 23 millions pour l'enseignement agricole. Enfin, les subsides aux associations agricoles atteignent aujourd'hui tout près d'un million par an.

Par ces données, on peut se rendre compte de l'importance considérable prise en Belgique par les sociétés « d'entr'aide ». Elles ont apporté quelque

bien-être dans un grand nombre de localités où l'on commençait à désespérer.

La mise en commun des forces productrices et des moyens de production s'est traduite par la mise en commun des capitaux, — ce grand levier, — et des expériences acquises, les idées et les tentatives des uns profitant à tous les autres.

Les ruines consommées resteront consommées; mais le mal ne paraît plus irrépressible. Les cultivateurs n'avaient pas d'armes jusqu'ici; il n'en est pas de même aujourd'hui. Aussi, la confiance est-elle revenue, et, avec elle, l'énergie et la volonté. La race robuste des campagnes s'est retrouvée. L'agriculture redevient la déesse bienfaisante. Que des ligues comme le Boerenbond se multiplient, et, dans quelques années, ce n'est plus le petit paysan, c'est le gros propriétaire qui paraîtra isolé et livré à lui-même en face de ces organismes puissants qui tendent à couvrir le pays comme d'immenses toiles d'araignées.

LIVRE IV

LA POLITIQUE RÉALISTE

CHAPITRE I

Le mouvement réformateur.

La codification des nécessités et des aspirations sociales. — La force du droit humain. — Précautions pour l'application des lois sociales en Belgique. — Le degré de civilisation d'un pays est mesuré à ses lois ouvrières. — La faillite de la doctrine de Manchester. — Le législateur intervient partout. — La poussée des idées démocratiques. — Les catholiques démocrates. — La conquête du peuple. — L'école de Liége. — Le catholicisme doit se faire socialiste. — Une grande figure : l'abbé Daens. — Les persécutions dont il fut l'objet. — Le parti conservateur contre le néo-catholicisme.

La loi subit l'évolution économique. Elle se crée sous la pression irrésistible des besoins nouveaux accumulés. La fonction appelle ici l'organe. Dans la course de l'humanité à travers les âges, le juge est le berger du grand troupeau : la loi est le bâton préparé par le législateur.

Xénophon rapporte que Socrate demanda un jour à Hippias : « Y a-t-il des actions bonnes et des actions mauvaises? Y a-t-il au-dessus des lois écrites, propres à chaque peuple, un certain nombre de lois non écrites exprimant la justice absolue? — Oui, répond

Hippias, ce sont « celles qui règnent dans le pays ». Et il cite comme exemple la loi qui commande le respect des dieux.

Le droit humain a remplacé le droit divin. C'est lui qui exprime aujourd'hui la justice absolue, et les législateurs qui le méconnaissent sont emportés par la fatale poussée de l'évolution. Le sultan Abdul-Hamid avait interdit l'électricité dans son empire; malgré ses iradés, l'électricité a fini par s'implanter en Turquie. La loi a beaucoup connu de ces faillites-là. Josué a pu arrêter le soleil: il n'aurait pas arrêté le cours de la société dans son développement normal.

M. Jean Cruet l'a démontré: « la loi n'est rien, le droit est tout ». Cependant, bien ou mal, les lois régissent, les lois gouvernent, et le grand mérite d'un bon gouvernement, son seul mérite peut-être, est précisément d'en savoir faire la codification aussi parfaite que possible des nécessités de justice appropriées aux nécessités sociales qui perpétuellement se renouvellent.

En France, la boutade de Laboulaye est toujours vraie: « Vous pouvez tout; mais avec l'autorisation de l'autorité. Tant plus le Français est commandé, tant plus il est content. Qu'on ne trouble pas l'obéissance qui fait sa joie. » La loi se fait ainsi intempestive et policière.

En Belgique, avant de proposer une loi nouvelle, le gouvernement ordonne de minutieuses enquêtes afin qu'on sache bien quel intérêt pourrait être lésé et dans quelle mesure. Il y a un visible effort de conciliation pour que la protection accordée aux uns ne gêne pas la liberté des autres. Une loi est considérée comme une restriction. Or, si discipliné qu'il soit, le Belge a horreur de toute réglementation inutile qui peut le gêner dans ses affaires.

La Belgique n'en possède pas moins aujourd'hui tout un arsenal de lois sociales dont elle s'honore et

qui sont souvent citées en exemple à l'étranger.

Les questions sociales ont pris une telle place dans les préoccupations des gouvernements, une direction si franchement sociale a été imprimée dans tous les pays à la politique et à la morale qu'on tend de plus en plus à mesurer le degré de civilisation d'un pays au nombre, à l'étendue et à la portée de ses lois dites « ouvrières ». Cette façon d'apprécier le niveau du progrès d'une nation nous semble assez arbitraire. Mais si nous n'y voyons pas matière à glorification, nous devons reconnaître que le socialisme d'Etat a de bonnes excuses. Un gouvernement qui s'obstinerait à ne vouloir rien accorder au mouvement interventionniste risquerait fort aujourd'hui, par son entêtement, de se voir infliger ces mêmes réformes qu'il a repoussées et d'en être la première victime, comme nous le montre l'exemple d'Abdul-Hamid dont nous parlions tout à l'heure. Il y a aujourd'hui, en Turquie même, une opinion populaire qu'il vaut mieux ne pas défier. Elle se manifeste par des réveils violents, contre lesquels la résistance hautaine et absolue du principe manchestérien serait dangereuse et puérile. De plus en plus s'affirme la souveraineté de la masse qui cherche à s'appuyer, comme autrefois les communes et les métiers, sur le privilège. Le privilège devient l'arme, la ressource de tous ceux qui sont ou se croient opprimés et la loi doit forcément se conformer à ces aspirations qui prennent le caractère d'ordres impératifs. Elle doit se mouler sur elles pour les refléter comme les oreilles des Ardennais se modèlent, dans leurs sinuosités, sur les courbures et les tortuosités du sol.

En 1886, les bassins industriels de la Belgique étaient le théâtre de grèves, d'émeutes, de fusillades et des incendies s'allumaient partout. A la lueur de ces incendies, fut signé le décret qui institua la commission d'enquête du travail et, des discussions qui

se produisirent au sein de cette commission, le dogme de « toute la liberté » devait sortir fort rétréci.

En 1890, à la conférence de Berlin, les délégués belges furent les plus acharnés à défendre la séparation de l'Etat et de l'industrie, c'est-à-dire la loi naturelle de l'offre et de la demande, le libre-échange du travail contre salaire, sans réglementation intempestive. Ils refusèrent le repos hebdomadaire, sauf pour les enfants, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants, la limitation au-dessous de douze heures de la durée du travail pour les enfants. Ils repoussèrent même l'instruction obligatoire. Sur la plupart des points, les Belges furent, parmi les opposants, en complet désaccord avec les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Grande-Bretagne, de la Suisse, etc. En 1894, cependant, une grande agitation ayant obligé le Parlement à « l'accord de la colique » qui donna au pays le suffrage universel [1], les élections firent entrer vingt-huit députés socialistes à la Chambre. Un mois plus tard, l'Office du travail était créé. Il avait pour mission de recueillir, de coordonner et de publier tous les renseignements relatifs au travail, la production, les salaires, les rapports avec le capital, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en Belgique et à l'étranger, les accidents du travail, les grèves, le chômage, etc. Peu après, le 25 mai 1895, un autre arrêté royal instituait le ministère de l'industrie et du travail.

En 1907, un projet de loi sur la limitation du travail dans les mines vient en discussion, et le président du Conseil, M. Smet de Naeyer, objurgue ses troupes de le repousser. Le principe n'en est pas moins voté par une majorité composée de catholiques avancés, d'une partie de la gauche libérale et de toute

1. M. Wœste déclara plus tard que la Chambre n'avait voté la revision que sous le coup de la menace.

l'extrême-gauche socialiste. Ne voulant pas se soumettre, le cabinet dut se démettre.

Jamais encore la poussée des idées démocratiques ne s'était affirmée avec autant de vigueur. De façon précise, elle marqua la fin de la conception purement libertiste. Les catholiques eux-mêmes se mirent dès lors à parler, pour les défendre, des droits sacrés du peuple.

Le prince de Bismarck avait réussi à détourner du socialisme une partie des travailleurs allemands, en faisant voter des lois d'assurance contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse. En Angleterre, dès la première moitié du XIX[e] siècle, grâce aux votes des députés conservateurs, et malgré l'opposition des doctrinaires libéraux, de grandes réformes sociales avaient été accomplies : réglementation du labeur des enfants, des mineurs et des femmes, restriction de la durée et contrôle de l'organisation du travail dans les industries dangereuses ou malsaines; intervention de l'Etat dans le domaine de la liberté contractuelle, dans les cas particuliers où l'intérêt national est lésé et le principe d'équité violé. Le Pape Léon XIII, dans sa fameuse encyclique *Rerum novarum*, avait lui-même préconisé l'intervention de la loi pour appuyer et protéger les faibles. La voie était tracée. Et s'ils ne furent pas les premiers — cet honneur revient aux Anglais, — les Belges ne furent pas les derniers à porter un coup sensible au classicisme économique démontrant que « l'Evangile manchestérien n'était pas toujours infaillible et que la seule liberté ne suffisait pas pour résoudre tous les problèmes sociaux[1] ».

Il faut dire qu'un danger très grave menaçait le parti et l'idée catholiques. Le gisement houiller de la Campine, pressenti depuis longtemps déjà par les

1. JACQUES BARDOUX. *Les partis anglais.*

géologues, venait d'être découvert et sa mise en exploitation décidée. Toute une région, essentiellement agricole jusqu'ici, se trouvera bouleversée. La transformation sera d'autant plus profonde que la mine de charbon appelle nécessairement les hauts fourneaux, les aciéries, et ceux-ci à leur tour les fabriques de fer et les ateliers de construction. On peut être certain que, d'ici quelques années, le bassin industriel de Liége se prolongera jusqu'aux portes d'Anvers. Or, partout où l'industrie s'implante, règne le socialisme. Les campagnes campinoises, si ardemment attachées au culte catholique — jusqu'à la superstition — seraient-elles appelées à devenir la proie des « barbares ? » Ce n'est pas seulement l'aspect de la nature, c'est l'aspect politique et moral du pays qui pourrait se trouver déformé.

Il n'y avait qu'un moyen d'enrayer un mouvement qui menaçait de tout emporter : faire dévier le flot montant des revendications ouvrières vers un parti qui s'adresserait au prosaïsme utilitaire des masses par des réformes pratiques, tout en cherchant à maintenir la foi ancestrale. L'esprit pratique du Belge s'affirma ici comme en toutes choses.

A côté des conservateurs soucieux exclusivement des intérêts de l'industrie, nous voyons dès ce moment un élément nouveau participer aux affaires, composé de catholiques fervents, mais conscients des besoins de la société moderne, assez avisés au moins pour ne pas les nier de parti pris. Il se forma ainsi un groupe de catholiques « progressistes » préoccupés de l'existence précaire des ouvriers et surtout du mouvement révolutionnaire qui couve dans les mines et les établissements métallurgiques et donne un peu l'impression d'un volcan dont la présence se révèle de temps à autre par de sourds grondements.

Dès ce moment aussi, nous voyons se créer en Belgique une entente tacite entre la démocratie socia-

liste et chrétienne contre le capitalat, entente qui se manifeste chaque fois qu'une question économique ou sociale vient en discussion.

D'un côté, tous les Bastiatistes. Ceux-ci trouvent que le législateur qui entreprend de procéder à la distribution des richesses en dehors de leur répartition rationnelle conformément aux lois de la valeur et de la concurrence, prépare la destruction de ces richesses en préparant le communisme. Ils considèrent que la loi protectrice, brisant nécessairement l'un des leviers les plus puissants de la production, fait tomber le travail au-dessous de la moyenne, et qu'il n'y a plus alors d'égalité si ce n'est dans la médiocrité et dans la misère, toutes les énergies étant ruinées. Et comme M. Wemer Sombart, professeur à l'Université de Breslau, disciple de Karl Marx, a pu prétendre qu' « une bonne législation ouvrière est pour les grands entrepreneurs une arme de premier ordre pour ruiner les petits et se débarrasser de leur concurrence », et que M. Vandervelde préconise le passage, par des mesures législatives, « des formes dégénérées de la production individuelle aux formes supérieures de la production en commun », ils montrent le péril : la prolétarisation et par là même la pulvérisation de tous les petits et moyens commerçants, industriels et agriculteurs, de sorte que le socialisme serait lui-même la négation de la démocratie.

D'un autre côté, tous les réformistes, opportunistes, possibilistes, — socialistes ou non — qui cherchent à concilier le solidarisme et l'individualisme par un travail législatif d'appropriation. Dans le nombre, quelques libéraux avancés; mais surtout des catholiques, — les néo-catholiques.

Dans des réunions populaires, nous avons vu des orateurs proclamer le droit des ouvriers, des faibles et des petits, réclamer une journée plus courte de travail et de meilleurs salaires, prêcher au nom de la

justice la révolte contre l'aumône et la charité, et, pour montrer la réaction sous son aspect le plus arbitraire, évoquer les « mauvais jours de la domination libérale ». Nous les avons vus soutenir que la Révolution française n'avait pas assez fait, la blâmer d'avoir pu donner plus de valeur à l'affirmation du maître qu'à celle de ses ouvriers dans les conflits du travail, lui reprocher d'avoir porté préjudice aux classes laborieuses en supprimant les vieilles institutions qui leur servaient d'appui et de secours et conclure qu'il fallait faire mieux et plus que la Révolution. Nous avons vu ces mêmes orateurs déclarer qu'il fallait obtenir pour les classes opprimées « non pas seulement tout ce que la justice veut, mais tout ce que la justice permet », afin que « le dernier des ouvriers devienne propriétaire, et le dernier des cultivateurs maître du champ qu'il laboure[1] ».

C'est dans des réunions catholiques que de pareils discours sont prononcés par des orateurs catholiques, — ceux qui maintenant s'aperçoivent que les réclamations populaires doivent être écoutées d'une oreille attentive, sous un régime de suffrage universel. Et les appels démocratiques se multiplient : « Tous les hommes d'action, s'écrient les uns, ont à s'unir dans un effort viril et à s'inspirer des exemples que nous ont donnés les catholiques allemands. On sait où en sont arrivés les catholiques français pour avoir déserté le terrain des œuvres et s'être trop longtemps perdus dans de stériles controverses ». Et les autres : « Il est dit que les opprimés se lèveront un jour. Ce jour-là, il n'y aura plus de petits dieux, il n'y aura plus que des hommes parmi les hommes. Et ceux qui élèvent des barrières sur notre route seront balayés. Nous voulons instaurer le droit à la vie ».

Un sénateur, Mgr Keesen, supplie le Parlement de

1. Discours de M. Hellepute, ministre des chemins de fer.

s'intéresser au sort des mineurs, et les *Annales parlementaires* rapportent ses paroles :

La charité chrétienne nous fait un devoir de songer à nos frères qui mangent un morceau de pain saupoudré de poussière au fond de la mine. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*) En jouissant de la prospérité relative où nous nous trouvons tous tant que nous sommes, la loi chrétienne nous fait un devoir de partager avec nos frères malheureux. (*Très bien ! sur les bancs socialistes. Protestations à gauche.*) Vous protestez ; mais avant dix ans, nous ou nos successeurs, nous voterons des lois auprès desquelles celles que nous discutons ne sont que de la Saint-Jean. (*L'orateur donne un vigoureux coup de poing sur son pupitre. Vive approbation sur les bancs socialistes.*)

Et des questions se précisent : « Pourquoi l'impôt sur le revenu et les monopoles seraient-ils, aux yeux des modérés, l'équivalent de l'expropriation collectiviste, alors que la traditionaliste Allemagne connaît de longue date la première institution, et pratique systématiquement la régie d'Etat en matière d'exploitation de la voie ferrée ? Les pays qui, à l'heure actuelle, accusent les tendances gouvernementales les moins démocratiques — l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie — ne sont-ils pas ceux qui possèdent la législation sociale la plus audacieuse ? Bismarck ne fut-il pas l'initiateur du suffrage universel et des lois d'assurance dont bénéficient des millions de travailleurs allemands ? En Angleterre, le parti travailliste n'est-il pas directement représenté au ministère, sans que les destinées de l'Etat monarchique courent le moindre danger ? En Italie, le roi Victor-Emmanuel II n'a-t-il pas inauguré son règne en rompant avec les traditions conservatrices, et ne vit-on pas aussitôt une partie de l'opposition s'assagir et s'assouplir, en quelque sorte, aux tâches de collaboration gouvernementale ?

Le mouvement réformateur qui s'affirme ainsi en Belgique, marque le triomphe de l'école dite de Liége dont l'abbé Pottier fut le fondateur et le chef incontesté, et dont il a tracé les grandes lignes dans un

livre, publié en 1892, où la religion, la philosophie, la politique et la jurisprudence, s'entremêlent sans trop se heurter : *De Jure et de Justitia Dissertationes*. M. Pottier parle en apôtre, et, moins qu'une étude, son ouvrage est un Evangile, l'Evangile de la démocratie chrétienne. S'inspirant de la doctrine de Saint-Thomas et de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, il propose aux problèmes du temps « des solutions qu'il croit opportunes afin de faire l'union dans le Christ par la vérité intégrale ». M. Pottier part de cette idée — qui justifie le portrait du Christ à la Maison du Peuple de Bruxelles — que le Christ a été le premier socialiste du monde. S'occupant du droit naturel et du droit positif, il professe que le droit de propriété n'est pas de droit naturel, mais de droit des gens, et, de cette doctrine, tire trois conséquences :

1° En cas d'extrême nécessité, tout est commun à tous ;

2° Il y a un régime légal de la propriété, c'est-à-dire que l'Etat a le droit de faire telles ou telles lois qui assurent toujours — et rétablissent en cas de violation — le respect de la fin immédiate et intrinsèque des biens possédés. Toute une classe sociale est dans un état d'infortune et de misère immérité causé par une organisation défectueuse du droit positif humain ;

3° Il y a obligation grave pour les riches de subvenir, par leur superflu, aux besoins des pauvres qui, accidentellement, ne peuvent, par leur travail, gagner suffisamment pour vivre.

M. Pottier explique que l'évolution de la justice légale ou sociale, doit se produire pour et vers le bien commun. « Il n'y a pas, dit-il, de lois économiques invariables, et la société a pour devoir, non seulement de favoriser une production abondante, mais surtout une équitable répartition des produits ». Et cette répartition des produits, M. Pottier la comprend ainsi : « Qui

donc a, en premier lieu, le droit de vivre des produits de la terre? Est-ce le propriétaire qui la possède légitimement sans l'exploiter, ou est-ce le locataire? A mon avis, c'est celui qui arrose la terre de ses sueurs, qui la féconde, qui peine toute l'année en vue d'en retirer sa subsistance. Le fermier a le droit de tirer de la terre qu'il exploite ce qu'il lui faut pour subsister honorablement : si *après cela*, il lui reste de quoi payer son propriétaire, il le doit, en conscience, conformément au contrat ».

L'école de Liége, fondée sur ces principes, réclamait encore, au point de vue politique, le suffrage universel, l'instruction obligatoire et l'impôt progressif sur le revenu et les successions.

Un programme aussi hardi ne manqua pas — faut-il le dire? — de produire une profonde émotion dans les milieux conservateurs. Il fut aussitôt dénoncé comme subversif. On le qualifia de « socialiste », d' « anarchiste » même.

Cependant, l'école de Liége avait réuni de nombreux adeptes. Dans le jeune clergé surtout, ses idées avaient eu de l'écho. Il y eut un grand mouvement qui amena la fondation de la Ligue démocratique belge et fit surgir un autre apôtre, une grande figure : l'abbé Daens. M. Pottier avait écrit les doctrines nouvelles : M. Daens en fut l'ardent propagateur. Dans les campagnes et les centres industriels, aux paysans, aux ouvriers, à tous ceux qui croyaient et surtout à ceux qui ne croyaient pas, il alla prêcher à tous « la bonne parole ». Il parlait du Christ et des lois ouvrières, du bonheur sur terre en attendant le bonheur éternel, et il y avait tant de conviction chez l'abbé Daens, il s'exprimait avec une éloquence si « brave homme », que les masses l'écoutaient et le suivaient. Les vieilles croyances endormies se réveillaient. On savait gré à ce prêtre de parler du bon Dieu, sans proclamer, comme tant d'autres, la nécessité des misères sociales.

La religion leur paraissait plus douce qui n'en voulait plus faire des résignés.

Mais M. Daens ayant été élu député aux élections de 1894, à Alost, tandis que M. Woeste, le chef du parti catholique, se voyait ballotté dans la même circonscription, une guerre terrible fut déclarée à l'école de Liége et au prêtre « révolutionnaire ». L'évêque de Gand lui défendit de dire la messe dans une église ou un oratoire publics. L'abbé Daens obtint alors de la célébrer dans la chapelle privée de l'hôpital d'Alost; mais l'accès même de cette chapelle lui fut bientôt refusé. L'épiscopat alla plus loin dans ses rigueurs : il lui signifia l'ordre de ne plus s'occuper d'élections et de ne plus mettre les pieds dans les auberges et leurs dépendances. C'était ne plus lui permettre aucun contact avec les ouvriers! Aux élections de 1898, défense lui fut notifiée de se présenter, et comme il refusait d'obéir, il fut d'abord suspendu, puis définitivement interdit peu après quand il accepta de figurer, pour une élection communale à Alost, sur une liste qui comprenait des libéraux et des socialistes.

Entre temps, l'abbé Pottier, quoique soutenu par son évêque, avait dû lui-même interrompre sa propagande. On l'avait nommé chanoine et envoyé à Rome. C'était la fin. L'abbé Daens n'eut plus l'autorité et le prestige qu'il avait auparavant lorsqu'il pouvait parler au nom de l'Eglise. Il était le prêtre interdit, et les paysans ont la superstition de tout ce qui touche à l'hérésie. Privé de ressources, un petit groupe d'amis dut lui venir en aide : dans le nombre, il y eut des socialistes, aux côtés desquels il avait combattu à la Chambre. Quand il mourut, en 1907, dans la plus profonde détresse morale et politique, il avait fini par se soumettre. Soumission bien inutile : elle en fit un vaincu sans cesser d'en faire un suspect.

CHAPITRE II

Les œuvres sociales catholiques.

Les catholiques démocrates créent des prêtres sociaux. — Améliorer pour conserver. — La religion ne suffit plus pour tenir les ouvriers et paysans. — La nécessité d'œuvres économiques d'intérêt public et privé. — L'opposition conservatrice. — « Il n'y a pas de question sociale. » — « La pauvreté est un bien. » — « Réformer, c'est déformer. » — La victoire du daensisme. — La Belgique enserrée dans un réseau de ligues catholiques. — L'œuvre des retraites.— Les syndicats chrétiens. — Les ouvriers les dirigent eux-mêmes. — Une fonction spéciale : le secrétaire d'œuvres. — La rencontre des syndicats socialistes et chrétiens dans le nouveau bassin houiller de la Campine. — Une bataille décisive.

L'effort de l'école de Liége ne fut pas perdu. A l'imitation de Saint-Simon, leur prophète, Enfantin, Bazard et Rodrigues réclamaient l'institution de prêtres sociaux, prêtres de la science et prêtres de l'industrie. On peut dire que ces prêtres existent aujourd'hui en Belgique. Le néo-catholicisme les a créés. Ils s'appliquent à incarner la substance de la religion dans une forme nouvelle, appropriée à la conception moderne des sociétés. Ils considèrent que le rôle de l'Eglise moderne a changé, parce que les régimes politiques et l'état des esprits sont eux-mêmes tout autres. Ils admettent la fin des *religions historiques*, tout en gardant la conviction que la religion elle-même, qui est la manifestation de l'Esprit éternel dans l'humanité, est indestructible. Ils veulent être de leur temps, vivre et faire vivre la religion avec les

vivants, et leur objectif se résume en trois mots : améliorer pour conserver.

« Ceux qui vivent en contact constant avec nos ouvriers et nos agriculteurs, est-il dit dans un rapport au congrès de Malines, sont unanimes à proclamer que nous ne nous les attacherons par les liens d'une affection sincère et d'une confiance absolue qu'au moyen d'œuvres économiques solides et indépendantes. S'imagine-t-on, par exemple, que c'est par des discours et des pamphlets électoraux qu'on brisera l'influence si profonde des coopératives socialistes? Croit-on que la masse des ouvriers viendra à nos syndicats chrétiens, si tant de catholiques influents ont l'air de les tolérer comme un mal nécessaire au lieu d'y voir simplement l'exercice d'un droit imprescriptible? [1] »

Les auteurs de ce document ont tout l'air de confesser que la religion ne suffit plus pour maintenir les ouvriers et même les paysans dans le parti catholique et que des « œuvres économiques solides » peuvent seules contre-balancer l'influence des œuvres et des idées socialistes.

Cependant, l'absolutisme des conservateurs traditionalistes s'effraie de plus en plus de ces tendances modernistes que le *Motu proprio* de Pie X n'a nullement enrayées, au moins en Belgique. Au point de vue théologique, ils trouvent qu'elles sont trop humaines, trop peu fondées sur la vérité et la charité évangéliques; que le trop grand souci de l'amélioration des choses terrestres dispose à oublier les choses éternelles, et qu'enfin, dans l'application du christianisme social, l'adjectif dévore le substantif. Au point de vue politique, ils jugent que les démocrates-chrétiens, en faisant trop d'avances à la révolution, conspirent avec l'esprit révolutionnaire; que

1. Rapport sur le mouvement syndical chrétien belge en 1909, par le R. P. Rutten et M. J. Arendt.

la propagande en faveur des réformes ouvrières ne peut qu'allumer des convoitises malsaines, exciter des passions et aggraver le mal, et qu'enfin on fait trop de place à la question sociale.

Lorsque, en 1878, le docteur Vleminckx, député de Bruxelles, proposa de réglementer le travail des enfants dans les mines, en l'interdisant aux enfants âgés de moins de quinze ans, M. Woeste, le chef des catholiques, affirma, d'accord sur ce point avec M. Frère-Orban, qu'il n'y avait pas de question sociale.

Pour M. Woeste et son école, la pauvreté est indispensable à la vie sociale comme la richesse. L'homme riche et généreux, l'homme pauvre et laborieux sont comme les deux bras de la société. L'amputer de l'un ou de l'autre, c'est la blesser à mort dans son activité. Sans richesse, où trouver l'essor et le maintien de tant d'œuvres humanitaires, créées pour soulager l'indigence et la souffrance humaines? Sans richesse, enfin, comment entretenir en ce monde la douce et belle vertu de charité, la plus humaine des vertus, celle qui, plus que les autres, unit les hommes entre eux? La pauvreté est donc un bien pour la société, et s'il y a un manque d'équilibre, chez le riche et chez le pauvre, entre le devoir et le droit, c'est une erreur de s'imaginer que la solution du problème peut s'édicter par des lois : elle est seulement dans les consciences[1]. Les réformes sociales sont des instruments de ruine pour les idées catholiques. Réformer c'est déformer.

La vieille aristocratie flamande, qui a conservé des habitudes quasi-féodales de domination, et qui exerce

1. Cette défense de la pauvreté rappelle un peu les prédications des moines du XIVe siècle; mais quand le concile de 1332 proclamait que l'idéal de la vie chrétienne est la pauvreté, il faisait logiquement condamner toutes les formes de la propriété, individuelle ou collective, et, de façon générale, tous les progrès matériels.

encore sur ses fermiers et métayers un autoritarisme de petits seigneurs, appuie fortement ce mouvement de réaction. Mais toute résistance est vaine. Chrétienne ou non, la démocratie est en marche. Elle monte à l'assaut et s'empare de tous les progrès. Elle est faite même de tous ces progrès puisqu'elle incarne les besoins nouveaux sans lesquels le monde n'avancerait pas.

La doctrine de M. Woeste est toute dans ces mots: Il faut être catholique « avant tout ». Mais les ouvriers catholiques estiment qu'ils ne sacrifieront nullement l'intérêt de la cause catholique en demandant une meilleure compréhension de la loi sainte du travail et ils disent : « Dès qu'on nous démontrerait qu'une de nos revendications est contraire à la doctrine catholique, nous serions prêts à l'abandonner. » On n'a pu encore leur démontrer cet antagonisme, et les esprits simplistes se font de plus en plus rares qui voient dans les pratiques d'une même foi un motif suffisant d'action politique combinée et demandent à l'Eglise la clef de toutes les difficultés inhérentes à la direction de l'Etat.

Le daensisme a donc survécu à l'abbé Daens, mais il s'est assagi, — les socialistes disent « domestiqué ». Il a pris surtout — et c'est ici que se retrouve l'esprit belge — une forme pratique par les ligues, les associations, les syndicats d'intérêt public ou d'agrément. De nombreuses sociétés de bienfaisance ou de piété n'eurent qu'à déployer ou multiplier leurs rameaux pour se transformer en œuvres sociales. On vit peu à peu le clergé sortir de sa tour d'ivoire et diriger les nouveaux groupements, toujours prêt, du moins, à encourager les initiatives qui, de toutes parts, surgissaient, et à s'occuper du peuple avec le peuple. Les éléments ne manquèrent pas. Ils s'étendirent à l'infini et l'esprit sociétariste du pays belge fit ici merveille. Quand on lit les comptes rendus des

congrès catholiques, on a l'impression d'un réseau dont les mailles enveloppent toute la Belgique, se resserrant de plus en plus par un travail tenace et persistant. L'enfance par les écoles, la jeunesse par les ateliers et les patronages, l'âge mûr par les mutualités et les caisses de crédit, toutes les carrières, toutes les professions, tous les âges sont englobés dans cette merveilleuse organisation. Et elle se ramifie en brindilles infimes. Il n'est pas de hameau, pas de village qui n'ait ses œuvres et ses ligues. Des congrès se tiennent tous les ans au chef-lieu de canton : on y rend compte des progrès accomplis et l'on émet des vœux soit d'amélioration, soit de fondations nouvelles. Ainsi le catholicisme belge donne l'impression d'une vaste fourmilière, toujours animée d'une vie intense et productive, tout au contraire du catholicisme français qui fait plutôt l'effet d'un corps imposant et superbe refroidi dans l'immobilité de la mort.

Voici, par exemple, Soignies, une petite ville wallonne d'environ 9.000 habitants. Savez-vous combien d'associations catholiques on y compte? Quinze. Il y a :

1° Un Cercle Léon XIII auquel se sont annexées une Bourse du travail et une Société d'anciens militaires.
2° Un Syndicat de consommateurs.
3° Une Jeune Garde Catholique, créée surtout en vue des élections.
4° Une Mutuelle Saint-Vincent.
5° Une école de couture et une école ménagère du dimanche pour les jeunes filles.
6° Une Mutuelle de retraites.
7° Une école et une association d'anciens élèves des frères.
8° Une œuvre de patronage.
9° Une association d'étudiants en vacances.
10° Des écoles de sœurs.
11° Un syndicat de la petite bourgeoisie.
12° Une œuvre de colportage des bons journaux.
13° Un syndicat agricole qui fait des achats en commun.
14° Une société de Saint-Vincent de Paul.
15° Une société des Dames de la Miséricorde.

Par cette organisation dans une seule petite ville, on peut avoir une idée du nombre et de la puissance des ramifications catholiques dans tout le pays.

J'insiste sur le côté utilitaire de la plupart de ces *sodalités* catholiques. Dans les campagnes, un grand nombre de mutualités agricoles ont été créées sous la présidence des curés ou des vicaires. Chacune d'elles est divisée en plusieurs sections concernant : le bétail, la volaille, le lait, les diverses cultures, l'assurance contre l'incendie, le herd-book, etc.

Les caisses agricoles Raiffeisein, dont nous avons parlé, sont essentiellement catholiques. « Ne peuvent faire partie de l'association que les personnes qui reconnaissent la religion, la famille et la propriété comme bases de la société et y conforment leur conduite. » L'argent ne manque pas. On en trouve toujours. La caisse centrale des Raiffeisein fait plus de 20 millions d'affaires par an avec un fonds de roulement qui n'excède pas 200.000 francs, et sans avoir plus de 50.000 francs de frais.

Il semble qu'une œuvre de stimulation mutuelle ait été créée parmi tant d'autres œuvres. On sent la nécessité de l'action. « La science des expédients, a dit le duc d'Ursel, est épuisée. » A la porte des églises, le dimanche, des jeunes gens vont quêter pour l'œuvre du denier scolaire. Dans les périodes électorales, les jeunes gardes catholiques s'emploient à la propagande et organisent des tournées à domicile. Les œuvres ouvrières ont des « troncs d'infortune », destinés à venir en aide aux sociétaires malheureux. Les secours sont tenus secrets.

A toutes ces œuvres « temporelles », comme on dirait en langage pieux, il en est d'autres qui appartienent au domaine spirituel ou concilient les deux pensées poursuivies : telle l'Œuvre des retraites fermées pour hommes.

Il est, dans les écrits de Veuillot, une page tou-

chante. Songeant à son père, le pauvre tonnelier, qui était resté toute sa vie courbé sur sa besogne journalière et machinale, dans le souci constant d'assurer à sa nichée le pain quotidien, l'écrivain catholique s'attendrit et regrette qu'aucun rayon d'idéal ne soit venu illuminer cette existence obscure. Les retraites fermées auraient fait le bonheur de Veuillot. Elles ont pour objet de retremper les âmes des retraitants, fatiguées, alourdies par les difficultés de la vie matérielle. « Prenons ces hommes quelques jours dans la paix d'un séjour fermé et riant, loin des préoccupations matérielles et faisons-leur entendre la parole de Dieu. » Ainsi s'exprime un des rapporteurs de l'œuvre. Les retraites durent d'habitude trois jours, du samedi au mardi soir. A la campagne, on choisit l'hiver pour les organiser, les cultivateurs ayant plus de loisirs dans cette saison. Dans le pays de Liége, elles ont lieu au carnaval et à la kermesse, les usines chômant à ces époques. Elles réunissent des patrons, des contremaîtres et des ouvriers.

Pour le Flamand surtout, qui passe facilement de l'épaisse matérialité au mysticisme le plus exalté, ces retraites sont précieuses en ce qu'elles donnent à ses rêveries, vagues et passionnées, une forme concrète et une issue.

Certes, ceux qui ont passé trois jours dans ce calme profond, interrompu seulement par le prédicateur qui les entretient des dogmes de la religion, doivent en sortir avec une foi singulièrement avivée et un ardent désir d'apostolat.

Mais ces réunions, toutes spirituelles qu'elles soient, ont aussi un résultat social et politique. Politique, parce que les électeurs qui s'y trouvent rassemblés apprennent forcément à se compter, à se connaître, à se tenir les coudes. Social, parce que les sermons, traitant d'amélioration morale et d'espérance au delà du tombeau, préparent en même temps l'organisation

défensive. C'est ce qui ressort du bref accordé par Pie X à l'œuvre des retraites : « Rappeler aux hommes les vérités éternelles, leur persuader qu'ils sont nés pour des biens plus sublimes et plus magnifiques que les bonheurs fragiles de ce monde, c'est les affermir dans la vraie conscience du devoir, c'est empêcher surtout que les déshérités ne se laissent prendre aux rêveries socialistes, qui limitent aux horizons de la vie présente la félicité humaine. »

Cependant, toutes ces œuvres chrétiennes n'embrassaient encore que des institutions de bienfaisance ou de solidarité, des associations de propagande politique ou confessionnelle. Un dominicain, le P. Rutten, frappé de voir des ouvriers catholiques affiliés à des syndicats socialistes et comprenant la faute commise par le clergé d'avoir laissé aux socialistes seuls le soin de défendre les intérêts ouvriers, compléta l'organisation catholique en créant des syndicats chrétiens.

L'initiative du P. Rutten fut couronnée d'un prompt succès. Voici le tableau des résultats obtenus pendant les quatre premières années :

1904	10.000	syndiqués
1905	14.000	—
1906	20.000	—
1907	30.231	—

Aujourd'hui, le nombre des affiliés dépasse 40.000, groupés en 485 syndicats, et les dirigeants des syndicats socialistes, qui n'englobent guère que 80.000 ouvriers sur 800.000 syndicables en Belgique, conviennent que l'effectif catholique « n'est pas une quantité négligeable ».

La grande habileté du P. Rutten a été de respecter l'indépendance de l'ouvrier en ne cherchant pas trop à « l'enclériçaliser ». Reprenant et paraphrasant le mot de Karl Marx, lorsqu'il a dit que l'émancipation des travailleurs doit être faite par les travailleurs eux-

mêmes : « Il importe avant tout, proclame-t-il, de former des ouvriers capables de diriger un syndicat. Il ne faut pas que l'on puisse dire que les curés et les patrons y sont les maîtres. Il faut laisser la direction aux ouvriers. C'est le seul moyen d'atteindre les masses. Notre rôle doit se borner à donner des conseils. »

La tactique a pleinement réussi : les ouvriers catholiques sont d'autant plus zélés qu'une plus grande initiative leur est laissée.

Si, en France, les œuvres catholiques n'ont pas donné tout ce qu'on en espérait, c'est précisément parce qu'elles portent une étiquette confessionnelle, bien que, dans la pensée de leurs fondateurs, elles soient le plus souvent des œuvres de dévouement pur. Le peuple se détourne avec méfiance d'institutions qui ne lui paraissent pas faire le bien pour le bien. On appréhende un empiètement sur le domaine de César, du pouvoir civil, de l'Etat. On voit trop poindre l'action politique. On redoute une pression sur les consciences. On prête au clergé l'arrière-pensée d'amener, coûte que coûte, par tous les moyens, les contemporains indifférents ou impies aux idées religieuses, aux pratiques cultuelles. Le mot de catholique n'est pas une recommandation de désintéressement. Au contraire.

En Belgique, l'œuvre sociale et charitable, ouverte à tous, n'inspire pas de telles suspicions, et sur le syndicat chrétien le clergé ne paraît vouloir exercer qu'un ascendant moral, d'ordre tout spirituel.

Vis-à-vis des organisations socialistes et aussi puissamment groupées se sont ainsi dressées les organisations catholiques, encadrées de leur clergé, — sans pression apparente de celui-ci,— comme un régiment l'est de ses officiers.

De part et d'autre, on use des mêmes moyens, on va jusqu'à employer les mêmes vocables ou à peu près. Les catholiques ont leurs « Bourses du travail »,

comme ils ont leurs « syndicats ». Leurs « Maisons du peuple » s'appellent « Maisons des ouvriers ». Précédés par les socialistes dans ce groupement des forces ouvrières, ils n'ont pu que les imiter. « Les socialistes, a confessé M. Woeste, ont obligé les catholiques à les suivre. Sans la propagande du parti ouvrier, le syndicalisme chrétien ne serait pas né. »

Comme les confédérations et les syndicats socialistes, les œuvres syndicales catholiques rétribuent les membres actifs et permanents du comité ou bureau. ils les rétribuent même largement. Ils n'acceptent pas les dévouements purement gratuits. Plusieurs raisons dictent cette conduite. Outre l'idée de justice que toute peine mérite salaire, il y a encore la pensée, extrêmement exacte et pratique, que, pour bien faire une chose, il faut s'y donner entièrement et, par conséquent, ne pas être distrait par des soucis et des soins étrangers. L'indépendance du secrétaire d'œuvre est ainsi assurée : elle lui permet de vivre sur le même pied que les hommes les plus marquants du pays, qu'il est appelé à côtoyer. « C'est une erreur, a pu dire le directeur du Secrétariat général des œuvres sociales belges, de croire que les œuvres doivent être confiées à des amateurs. Non, là, comme ailleurs, il faut des professionnels ». Il est évident que le pauvre diable qui a besoin de gagner sa vie, le riche qu'absorbent les plaisirs ou les devoirs mondains, ne pourraient s'y consacrer entièrement.

Quant à la préoccupation de *payer largement*, elle répond à l'idée toute anglaise de la dignité extérieure, et à la vanité, très belge, de paraître riche. Il est certain qu'un homme, en habits râpés, sera toujours moins considéré dans l'un ou l'autre pays, quelles que soient son abnégation et sa valeur morale. L'Anglais trouvera que ce n'est pas un gentleman, le Belge se dira tout bonnement que c'est *un pauvre*, et la pauvreté en Belgique est une tare plus humiliante

qu'ailleurs. Il importe donc, pour attirer l'estime et la confiance des populations, que les représentants d'une œuvre sociale soient, non seulement aisés, mais cossus.

C'est dans les provinces flamandes surtout que les syndicats chrétiens ont trouvé des adhérents. Dans le pays de Liége et dans le Borinage, centres industriels, leur action a été nulle. Là, le socialisme règne en maître et les ouvriers y sont de telle sorte embrigadés que tous les efforts des catholiques ont été stériles. La lutte paraît de ce côté abandonnée. Mais, si les socialistes ont les villes « noires » des mines et des hauts fourneaux, les catholiques ont pour champ d'action toute l'immense région agricole et maritime.

Il est intéressant de le constater : l'industrie appartient au socialisme, l'agriculture et la pêche au catholicisme. Là, où la classe ouvrière s'agglomère en masse compacte, elle reste hostile ou indifférente à l'influence chrétienne.

C'est dans la Campine que se livrera la bataille décisive. Nous avons dit quelle révolution profonde est en train de se produire : tout un peuple de mineurs ne tardera pas à se ruer sur cette contrée sauvage, où l'on ne peut faire cent pas sans trouver, dans de petites niches fixées sur un pieu, presque au ras du sol, ou accrochées aux arbres, des Vierges toutes menues, vêtues comme des poupées, dans un encadrement naïf de fleurs desséchées.

Les socialistes comptent sur l'élément étranger, imbu de leurs doctrines, pour faire la conquête des indigènes campinois. Les démocrates chrétiens sont persuadés, au contraire, que tout l'effort des libres penseurs viendra se briser contre le socialisme catholique déjà puissamment organisé dans la contrée. Quel parti l'emportera sur l'autre? L'avenir nous l'apprendra. Quoi qu'il advienne, le choc de ces deux forces nous promet une lutte émouvante dans son ardeur apostolique.

CHAPITRE III

Les lois sociales.

La protection ouvrière au temps des communes. — La préparation des lois en Belgique. — Les pensions de vieillesse. — La liberté subsidiée. — La majorité des ouvriers ne profite pas des avantages de la Caisse de retraite. — Les assurances sociales n'assurent que les prévoyants. — L'obligation nécessaire. — Les habitations ouvrières. — L'accessibilité à la propriété. — Les prêts aux ouvriers. — Mesures contre l'aliénation du bien familial. — Le foyer agréable rend le cabaret inutile. — L'ouvrier veut être maître chez lui. — Une loi de justice sociale : la représentation proportionnelle. — Le droit des minorités.

La politique réaliste s'atteste par les lois sociales. Mais l'erreur est grande de ceux qui voient là une innovation. Sans remonter aux civilisations grecque ou égyptienne, sans quitter même la Belgique, l'organisation des communes nous révèle toute une réglementation du travail. Les métiers exigeaient des ordonnances spéciales. Nous sommes revenus aux métiers : les mêmes causes ont simplement ramené les mêmes effets.

Dès le XIII[e] siècle, la sollicitude des lois industrielles protégeait, à l'intérieur de l'atelier, la liberté de l'ouvrier qui ne pouvait ni loger, ni prendre ses repas chez le maître, de peur que d'ouvrier il ne devînt serviteur. La facilité avec laquelle le compagnon parvenait à s'établir pour son propre compte lui offrait une garantie d'indépendance. L'apprenti seul,

pendant ses trois années d'apprentissage, était sous la main du maître et faisait partie de sa maison.

La durée du travail était réglée par la loi : « Aucun tisserand ne pourra travailler plus tard que jusqu'à midi le samedi des vigiles, la veille de la fête de Notre-Dame, de Noël et de la Pentecôte. Aucun ne pourra non plus travailler autrement, aller à l'ouvrage ou le quitter à des heures différentes que les autres. »

La participation aux bénéfices n'était pas inconnue, et l'ouvrier était aussi bien traité que le maître puisque le produit du travail se partageait entre eux dans la proportion la plus équitable. Les règlements du métier des tisserands, à Bruges, ordonnent que de cinq deniers, le maître en ait trois, le valet deux. (Or, le maître fournissait le métier et le local.) Plusieurs portent cette clause : « du consentement du maître et des valets ».

Un ensemble de mesures, dont l'efficacité est assez prouvée par le développement que prit la draperie, donna au travail une régularité parfaite et au commerce une égale sécurité. C'est qu'à défaut de patrons, les ouvriers avaient des chefs; et comme l'industrie de cette époque ne se modifiait qu'avec une extrême lenteur, des règlements précis, délibérés en conseil par les prud'hommes (doyens et *trouveurs*), suivis avec exactitude par les confrères, et maintenus par la surveillance commune aussi bien que par l'autorité des magistrats du métier, suffisaient pour assurer à chaque opération le caractère convenable[1].

La loi industrielle ainsi comprise avait un avantage : elle était pour l'acheteur la garantie d'un travail effectué par les métiers « pour leur profit et leur honneur ». Les marchands de Novgorod déclarent,

1. MOKE. *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges.*

en 1327, qu'ils ne veulent plus qu'on leur apporte du drap qui n'aurait pas été fabriqué selon l'ordonnance.

La Belgique est aujourd'hui revenue au même système réglementiste. Ce n'est pas sans regret. Mais comment résister quand l'émeute est là et que les socialistes arrivent toujours plus nombreux au Parlement?

Où le bon sens des Belges apparaît, c'est dans leur façon de préparer les lois sociales. Comme s'il s'agissait d'une mine à exploiter, ils ont toujours soin de pratiquer préalablement de longs et minutieux sondages. Un proverbe flamand dit : « Tôt mûr, tôt gâté ». Les Belges l'appliquent rigoureusement.

Dans l'ensemble, les lois sociales belges méritent quelque attention, précisément parce qu'elles sont très étudiées, d'un mécanisme facile et qu'elles cherchent à se conformer à la fois à la nature de l'homme et à celle de l'Etat, c'est-à-dire au principe raisonné du droit naturel.

Nous examinerons ici les principales de ces lois :

1° les lois sociales proprement dites;

2° les lois qui se rapportent spécialement à l'organisation du travail.

Les pensions de vieillesse. — La loi sur les pensions de vieillesse accorde des primes annuelles d'encouragement aux personnes assurées soit à la Caisse générale de retraite, sous la garantie de l'Etat, soit à une société mutuelle de retraite reconnue. Celle-ci sert d'intermédiaire entre les membres et la Caisse de retraite. Le montant du subside annuel est fixé à 60 centimes par franc et par livret, à concurrence de 15 francs versés.

La loi accorde également une allocation annuelle de 65 francs à tout ouvrier ou ancien ouvrier belge, ayant une résidence en Belgique, âgé de soixante-cinq

ans au 1[er] janvier 1901 et se trouvant dans le besoin. Le nombre de ces ouvriers dépasse 200.000 et le service des allocations a grevé jusqu'ici le Trésor d'une dépense annuelle de 13 millions environ.

Les travailleurs âgés d'au moins 55 ans à la date du 1[er] janvier 1905, date de la promulgation de la loi, ont été admis, dans les mêmes conditions, à jouir de l'allocation de 65 francs au fur et à mesure qu'ils atteignaient 65 ans; mais il fut stipulé que les intéressés ayant à cette date moins de 58 ans accomplis seraient exclus du bénéfice de l'allocation si, pendant trois ans au moins, ils n'effectuaient à la Caisse générale de retraite des versements formant un total de 18 francs au minimum. Pour l'intéressé affilié à une mutualité reconnue, ce total fut réduit à 12 francs, l'Etat accordant aux sociétés une subvention de 2 francs par franc versé, à tous leurs membres âgés de plus de 50 ans.

Le législateur voulut ainsi : 1° développer le mouvement d'adhésion et d'affiliation à la Caisse de retraite; 2° laisser aux vieux ouvriers toute liberté de recevoir ou de ne pas recevoir la subvention de 65 francs accordée seulement comme mesure transitoire.

Sur le premier point, la réussite est complète : en quelques années, les adhésions et cotisations régulières aux sociétés mutualistes ont quintuplé et quant à la Caisse de retraite elle-même, le nombre de ses affiliés directs dépasse 1 million alors qu'il n'était que de 300.000 en 1900. En même temps, le montant des versements est passé de 5 à 15 millions.

Le second point appelle quelques réserves. D'abord, aucune allocation fixe de 65 francs n'est plus accordée, les délais étant révolus. Pour avoir droit à une pension, il faut maintenant avoir fait les versements préalables exigés par la loi. Le vieillard qui n'est affilié ni à la Caisse de retraite ni à une mutualité

reconnue n'a aucune réclamation à faire valoir. Les prévoyants seuls sont récompensés.

Mais le grand défaut de la mesure transitoire des 65 francs est dans la réserve faite : « aux seuls vieillards dans le besoin ». Pour mériter la pension, il fallut donc faire reconnaître et pour ainsi dire légaliser son indigence. Il fallut invoquer des titres et les voir discutés. L'administration dut établir la ligne de démarcation entre la pauvreté et l'aisance. L'allocation des 65 francs équivalut à un brevet de misère.

Pour les affiliés ordinaires à la Caisse générale, la retraite est établie dans des conditions plus équitablement déterminées. Entre l'assuré et l'assureur, il y a engagement réciproque et le chiffre de la pension est proportionné au chiffre des versements. L'Etat, nous l'avons dit, se contente d'accorder une subvention fixe annuelle de 60 centimes par franc et par livret à concurrence de 15 francs versés.

C'est l'application du principe de la liberté subsidiée. La loi veut forcer la prévoyance. « Aux prévoyants les mains pleines » : toute sa pensée est dans ces mots. C'est l'idée de justice appropriée à celle du libre arbitre.

Il se trouve malheureusement que la classe ouvrière, dont l'éducation sociale n'est pas faite, ne profite que dans une proportion très restreinte des avantages de l'assurance. Sur une population de 7 millions, il y a environ 2 millions d'ouvriers ou d'employés : c'est à peine si le quart de ces travailleurs est assuré. Ce sont surtout les petits bourgeois, les petits épargnants, qui s'assurent. Les ouvriers ne s'en préoccupent pas. Dans les établissements où le personnel n'est pas inscrit d'office à la Caisse de retraite, c'est-à-dire dans la grosse majorité, la loi n'a produit encore aucun effet sérieux. Les ouvriers font quelquefois un versement ou deux et ne continuent pas. Le sentiment du lendemain leur échappe malgré

les tristes exemples qu'ils ont sous les yeux.[1] Ils ne voient que la privation immédiate du fait d'un versement, sans compensation immédiate. La prime d'assurance à payer leur apparaît comme un impôt facultatif. Puisqu'il est facultatif, ils n'ont pas le courage du sacrifice volontaire.

La valeur d'une chose est proportionnée à la satisfaction du besoin qu'on en a. La sécurité du futur n'est pas pour l'ouvrier la satisfaction d'un besoin. Le concept de la sécurité promise est noyé à ses yeux dans les brumes d'un lointain inconnu.

Les assurances sociales en Belgique n'assurent donc que les prévoyants. La misère reste une cause d'imprévoyance, de même que l'imprévoyance est une cause de misère (matérielle ou morale). L'imprévoyance est atténuée : elle n'est pas abolie.

En Angleterre, depuis le 1er janvier 1909, tous les vieillards âgés de soixante-dix ans, citoyens anglais, ont droit à une pension de 1 fr. 25 à 6 fr. 25 par semaine, sans devoir faire aucun versement préalable.

En Allemagne, l'État a organisé le système d'assurances obligatoires : tous les ouvriers et employés y sont assurés, à la fois contre la maladie, les accidents et l'invalidité ou la vieillesse. Il y a 13 millions de travailleurs assurés contre les maladies, 20 millions contre les accidents, et 15 millions contre la vieillesse et l'invalidité. La pension de vieillesse est de 138 à 288 francs par an. Les travailleurs de l'agriculture sont assimilés aux ouvriers industriels.

Le système allemand nous paraît le meilleur. L'existence exige un minimum de ressources qu'il garantit par un minimum d'obligation. Pour le surplus, — le beurre sur le pain, — l'ouvrier prévoyant reste toujours libre de se le procurer sur ses vieux jours par l'assurance volontaire. L'obligation débarrasse la société, et c'est par là surtout qu'elle est utile,

des tristes épaves humaines dont elle a quand même la charge qu'elle le veuille ou non. Elle ne détruit aucune initiative. Elle constitue seulement une assurance contre la mendicité et la déchéance de la mendicité.

L'assurance obligatoire est anti-libérale : mais la liberté en matière d'assistance sociale, — l'expérience de la Belgique est à cet égard décisive, — c'est surtout la liberté de la misère[1].

Les habitations ouvrières. — C'est en 1867 que fut promulguée la première loi sur les habitations ouvrières. Elle avait pour objet de favoriser la formation de sociétés pour l'achat, la vente ou la location d'habitations destinées aux classes ouvrières. Elle exonérait le revenu de ces maisons de toute taxe provinciale ou communale et maintenait l'exemption de l'impôt foncier établi par la loi de 1828. Dès le premier moment, cette loi donna d'excellents résultats. Elle n'en fut pas moins très heureusement complétée par celle du 9 août 1889, qui accorde des réductions d'environ 50 p. 100 des droits fiscaux pour les ventes et adjudications et tous actes de prêts ou d'ouvertures de crédit ayant pour objet l'achat ou la construction de logements ouvriers.

La même faveur est accordée aux ouvriers eux-mêmes, à condition que la contenance du fonds n'excède pas 25 ares; s'il s'agit de l'achat d'une

1. Un projet d'assurance obligatoire pour les mineurs a été élaboré par le gouvernement belge. L'ouvrier versera 15 francs par an, le patron 15 francs, l'Etat 9 francs, et celui-ci garantit une pension de 360 francs à 60 ans, après 30 ans de travail au minimum. Ce projet ne visant que les ouvriers des mines, les syndicats de certaines autres professions ont justement protesté contre cette faveur. C'est ainsi que l'organe des verriers a été amené à traiter les mineurs de « fonctionnaires » après avoir montré qu'on ne fait de lois que pour eux et qu'on ne les fait que parce qu'on craint les masses compactes organisées.

maison, qu'elle soit destinée à l'habitation de l'acquéreur; s'il s'agit de l'achat d'un terrain, qu'il soit affecté à la construction d'une habitation et que cette habitation soit construite dans les dix-huit mois.

La Caisse générale d'épargne et de retraite est autorisée, d'autre part, à effectuer des avances, soit à des tiers agréés par elle, soit à des sociétés anonymes ou coopératives de crédit ou de construction (arrêté du 25 mars 1891), soit encore à des associations de crédit qui font les ouvriers propriétaires de leur habitation par le système dit de location-vente (loi du 30 juillet 1892). Les avances sont faites à un faible intérêt : 3 et même 2 1/2 p. 100 et le montant de chaque prêt varie de 1.000 à 6.000 francs. Quant à l'intérêt servi à leurs actionnaires par les sociétés de crédit, il ne peut être supérieur à 3 p. 100.

On procède de la façon suivante :

Un ouvrier est désireux d'acquérir la propriété d'un immeuble destiné à son logement. Il fait une demande d'emprunt à la société de crédit de la région. Cette société lui effectue un prêt à concurrence des neuf dixièmes de la valeur de l'habitation à construire ou à acquérir; l'emprunteur doit avoir à sa disposition le dixième restant.

La société prêteuse acquiert, en garantie du prêt qu'elle va consentir, un privilège sur l'immeuble. L'emprunteur, de son côté, est redevable à la société d'un intérêt annuel de 4 p. 100, et, en outre, d'une annuité destinée à amortir le capital prêté. Cette annuité, payée généralement pendant quinze, vingt ou vingt-cinq ans, n'atteint pas ordinairement le prix usuel de location.

L'annuité peut être remplacée par une assurance mixte sur la vie que la caisse d'épargne a mission d'effectuer. Si l'emprunteur vient à mourir avant l'expiration du contrat, ses héritiers sont exonérés de toute charge. L'assurance étant destinée au rembour-

sement du prêt, la maison leur revient, qu'elle ait été payée ou non par les primes d'assurance. L'opération est donc très avantageuse et presque tous les emprunteurs la choisissent.

Si l'on a adopté le paiement par annuités, on peut aussi contracter une assurance pour la somme restant due. De telle sorte que, si le décès de l'emprunteur survient avant l'expiration du terme fixé pour le remboursement du prêt, les héritiers n'ont encore ici aucune charge.

La loi du 16 mars 1900 a enfin édicté des mesures pour éviter, au cas de décès, la vente forcée et le morcellement des petits héritages dont le revenu cadastral n'excède pas 400 francs. L'époux survivant, auquel est échue une quotité en usufruit de la succession de son conjoint, a le droit de se faire attribuer, sous certaines conditions, l'usufruit de la maison d'habitation avec les meubles qui la garnissent, et, le cas échéant, l'exploitation agricole qui y est attachée. Le conjoint survivant, s'il est propriétaire, a même le droit de reprendre l'immeuble sur estimation. Des réductions fiscales sont accordées pour la reprise.

Telle est la loi belge sur les habitations ouvrières. Elle n'a peut-être qu'un mérite, mais il est d'importance : elle rend la propriété accessible à tous !

L'accessibilité à la propriété! Si l'on réfléchissait bien, on verrait que la profonde agitation revendicatrice qui se manifeste dans tous les pays n'a pas d'autre objectif. Au fond, tout le socialisme est là. Mais le grand tort et le grand écueil des doctrines nouvelles, c'est de vouloir la propriété par des moyens de communisme, alors que le communisme c'est l'entredéchirement de la propriété. C'en est même la négation. Ce qui est à tous n'est à personne. Quand vous êtes dans un jardin public, vous n'avez nullement la sensation d'être dans votre jardin. Ce

qui seulement donne l'impression de la propriété, c'est le chez soi, la maison à soi, le jardin à soi.

Nous avons depuis longtemps, quant à nous, la conviction qu'il faudrait spécialement chercher de ce côté la solution du problème qui tient une si large place dans nos préoccupations sociales. On réclame de tous côtés la participation aux bénéfices, la prime à l'effort à côté du salaire. On a raison. Mais, nous voudrions voir cette sorte de *supersalaire* se déverser à la fois dans des caisses communes de secours, et dans des caisses pour la construction d'habitations, de maisonnettes propres et claires dont l'ouvrier aurait la propriété, ou tout au moins la jouissance, au bout d'un certain nombre d'années de travail. Ce n'est pas parce qu'il touchera une prime annuelle, — qui sera souvent bien vite gaspillée, — que l'ouvrier aimera davantage l'usine. Mais il aimera l'usine qui lui donnera ou lui aura donné sa petite maison, c'est-à-dire non plus le droit à la propriété, mais la propriété elle-même, la réalité et non plus la chimère. C'est l'intérêt personnel qui, par l'incitation du besoin à apaiser ou l'appât d'une satisfaction, pousse l'homme à s'imposer l'effort nécessaire; mais c'est surtout l'esprit de proprieté. Et c'est par l'accessibilité, par l'appropriation à la propriété qu'on guérira la société du mal actuel qui la dévore.

La décence de l'habitat est la base même d'un bon état social. Le grand ennemi de la classe ouvrière, c'est l'estaminet, et l'estaminet serait moins fréquenté si l'ouvrier avait un logis, sinon confortable, du moins clair, aéré, propre.

Un grand pas a été fait en Belgique pour la réalisation de cet idéal. Depuis la mise en vigueur de la loi de 1880, la Caisse d'Epargne a avancé successivement, pour la construction ou l'acquisition d'habitations ouvrières, des capitaux dont l'ensemble dépasse 80 millions, qui ont permis de mettre à la disposi-

tion des classes laborieuses environ 42.600 maisons[1].

La conception belge des maisons ouvrières s'écarte heureusement de la conception américaine qui a donné lieu, là-bas, au proverbe : « Quand on ne peut mettre les gens en largeur, on les met en hauteur. » La cité ouvrière, en Belgique, nous apparaît comme une très heureuse résurrection du béguinage. C'est la même division dans la collectivité. On vit tous ensemble et chacun est chez soi. On ne cherche pas à construire de ces vastes casernes comme à Vienne et dans certaines villes allemandes. Au système du « block » à logements multiples, qui n'est souvent qu'un capharnaüm malsain, on préfère le système du « cottage », qui est celui du « home » dans tout ce que ce mot comporte de confort simple, mais hygiénique. Il est seulement dommage que les nécessités d'économie et le mauvais goût des entrepreneurs fassent le plus souvent de ces « cottages » des habitations tristes et froides d'une banalité navrante. Il suffirait de si peu de chose pour leur donner un petit cachet de coquetterie !

On s'étonne aussi que les communes, qui ont, en Belgique, une vie civile et sociale si marquée, n'aient pas encore exproprié toutes les masures vermoulues et pestilentielles de certains quartiers, pour édifier à la place des maisons saines qui rendraient « le cabaret inutile en rendant le foyer agréable »[2]. Une commune

1. Particularité digne de mémoire, c'est en Belgique, à Verviers, un peu après 1830, que fut faite la première tentative de « la maison ouvrière à l'ouvrier ». M. de Biolley construisit, dans cette ville, une série de petites maisons (composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage et agrémentées d'un jardin assez spacieux) qui furent toutes cédées à des conditions minimes aux familles de travailleurs. Cette entreprise philanthropique a précédé celle de Mulhouse qui s'est fait une grande renommée dans le monde pour la *première* application de l'idée. Verviers revendique à juste droit cette priorité.

2. En Allemagne, les autorités municipales interdisent la location

trouve toujours à emprunter à un taux peu élevé, et il est aujourd'hui reconnu que l'exploitation des habitations ouvrières donne un bénéfice appréciable. L'œuvre est admirable et l'affaire n'est pas mauvaise.

A Bruxelles, cependant, la ville s'est inquiétée de la situation des misérables habitants du quartier de Marolles dont les étroites impasses sont de véritables cloaques et où la moyenne des habitants *par chambre* est de quatre à cinq personnes de tous âges et de tout sexe. La partie la plus déshonorante ne tardera pas à se transformer. La ville se heurte, malheureusement, à la résistance intéressée d'un grand nombre de propriétaires d'immeubles qui exigent jusqu'à 300 francs par mètre carré, ces logements sordides, qui donnent l'illusion de la Cour des Miracles, leur rapportant des 10 et 12 p. 100! Le plus extraordinaire est que les pauvres gens qui habitent ces taudis sont le plus souvent d'accord avec les propriétaires pour empêcher la pioche des démolisseurs d'accomplir son œuvre de salubrité. A Koekelberg, faubourg populeux de Bruxelles, les habitants de rues infectes qu'on voudrait assainir ont formé une ligue de défense. A Schaerbeek, autre faubourg, un échevin socialiste fut l'objet d'invectives, quand il forma le projet de substituer des maisons propres à des bouges immondes, sous le prétexte qu'il voulait « chasser les pauvres de chez eux ».

Ces malheureux sont habitués à la misère de leurs

des immeubles qui paraissent insalubres et font démolir ceux qui peuvent être une cause d'infection. A Berlin, on a même imaginé la vente emphythéotique ; les terrains cédés à des sociétés de constructions ouvrières de la Friedrichstrasse, par exemple, reviendraient à la commune venderesse tout de suite si les immeubles cessaient d'être affectés aux logements ouvriers, et, en tout cas, la centième année après la concession. La législation mosaïque avait déjà établi pareille mesure pour combattre l'accaparement des héritages et la spéculation sur la rente.

impasses où s'entassent de fourmillantes nichées et où la maladie, la mort, la naissance, tous les actes de la vie s'accomplissent sous les yeux de tous. Ils ne voient, dans les mesures de désinfection dont on les menace, que l'obligation, le dérangement, un changement à leurs habitudes. La tradition est en tout; elle est partout. Il y a même la tradition de la vermine.

A côté des sociétés spéciales, un grand nombre d'établissements industriels ont eux-mêmes, d'eux-mêmes, construit des habitations à bon marché pour leurs ouvriers. L'initiative est très louable. Je lui ferai pourtant un reproche. On cherche toujours à loger l'ouvrier à proximité de l'atelier ou de l'usine pour qu'il n'ait pas de temps à perdre pour aller chez lui et en revenir. Il y a là une erreur grave. La maison près de l'atelier, c'est comme le prolongement de l'atelier, c'est la même atmosphère et le même horizon, c'est la vie monotone sans diversion, c'est enfin l'agglomération ouvrière avec le cabaret pour toute distraction. Au contraire, s'il habite un peu loin, en dehors du bruit des machines, dont ses oreilles sont pleines le jour, et des camarades d'atelier, dont la fréquentation se traduit par des « régalades » à « l'assommoir », l'ouvrier éprouve une détente. Il se trouve chez lui, avec les siens et avec lui-même. Il se retrempe dans la douceur du foyer familial. Il apprend à aimer son intérieur où il goûte un repos complet, et sa conscience d'homme, d'être responsable, se réveille alors. Il se fait une existence à lui, de bonheur calme, dont la dure journée à l'usine est la rançon. Cette journée de travail lui paraît moins pénible si elle devient le payement d'un certain bien-être et des satisfactions familiales. L'éloignement relatif de l'atelier est nécessaire à l'ouvrier : il l'est peut-être encore plus à la femme de l'ouvrier. Dans les centres populeux, la femme est

souvent, presque toujours, frivole et dépensière. Elle joue à la dame. Elle sacrifie l'utile à des friandises puériles ou à de petits objets de coquetterie qui satisfont sa vanité d'enfant. Il y a, entre femmes d'ouvriers, rivalités et jalousies; un besoin de paraître les pousse au gaspillage. Souvent même elles accompagnent « leur homme » au cabaret. Leur intérieur est alors mal tenu. Et l'enfant pousse là-dedans comme il peut, dans le désordre et la saleté. Et, peu à peu, l'ouvrier perd toute dignité et toute retenue. Avec de bonnes payes, c'est la misère matérielle, et c'est surtout la misère morale.

L'usine, quoi qu'on fasse, sera toujours l'usine, c'est-à-dire la grande machine dont l'ouvrier n'est et ne se sent qu'un rouage. Un semblant de vie indépendante peut seul lui donner, à côté de l'énergie de l'effort au travail, l'énergie de la pensée dans ce qu'elle a d'individuel, de libre volonté sur soi-même et dans ses actes.

Aux cristalleries du Val-Saint-Lambert, qui occupent plus de 5.000 ouvriers, on a bâti, autour des ateliers, de superbes habitations ouvrières. Ces habitations sont offertes *gratuitement* aux ouvriers les plus méritants. Mais il arrive que beaucoup refusent cette récompense. La raison? La jouissance de la maison est *réglementée*. Englobées dans le domaine des cristalleries, elles sont entourées d'un grand mur. A minuit, au plus tard, tous les habitants de la cité ouvrière doivent être rentrés. Après minuit, on n'ouvre plus la porte! L'ouvrier voit là une atteinte directe à sa liberté. Et, plutôt que d'être ainsi enrégimenté, de sentir éternellement peser sur son existence et sa conscience d'homme la toute-puissance de l'usine, il préfère se passer des faveurs patronales. Il préfère loger dans un taudis qu'il paie — mais où il est libre — que dans la maison luxueuse dont la jouissance lui est offerte pour rien, mais d'où il verra

continuellement les cheminées de l'usine et où il vivra dans la contrainte.

Au Familistère de Guise, le fameux « Palais social », rien n'éveille l'idée de prison : point de portes aux entrées du « palais » ; pas de concierge. Entre et sort qui veut, quand il veut : liberté complète. De là surtout son succès.

L'ouvrier ne veut pas se sentir sous la tutelle de celui qui l'occupe. Son indépendance lui est plus chère que tout. Ce sentiment explique l'échec de tant d'institutions patronales créées pour le bien de l'ouvrier, mais où il voit un asservissement.

« Parmi nos protégés, écrivent les directeurs des Cristalleries du Val-Saint-Lambert dans un livret sur leurs institutions patronales, beaucoup, restés vicieux ou indolents, se montrent réfractaires aux bons conseils et quittent la Société même sans raison apparente. L'explication de cet insuccès réside dans ce fait que ces malheureux ayant été privés pendant toute leur enfance de soins affectueux et de toute influence bienfaisante, sont peu sensibles à l'intérêt qu'on leur témoigne, ne savent pas apprécier les bontés qu'on a pour eux et ont le sens moral complètement atrophié. » Il y a là une raison : il n'y a pas toutes les raisons. La vérité est que l'ouvrier se méfie, d'instinct, de tout ce qui est patronal. Ce qu'il faudrait, ce n'est pas édifier des maisons ouvrières avec l'idée d'en faire bénéficier les ouvriers sous certaines conditions de servitude : c'est faciliter aux ouvriers les moyens de constituer eux-mêmes des sociétés d'habitations. Les patrons ne feraient en ceci, d'ailleurs, que se conformer à la loi de 1889 dont l'action se borne à prêter main-forte aux initiatives et à provoquer ces initiatives, leur laissant toute liberté d'action.

Un exemple typique de cet état d'esprit des ouvriers nous est fourni par l'aventure survenue en 1889 aux

dirigeants des carrières de Quenast qui occupent 2.000 ouvriers.

Ils avaient cru faire œuvre de bons patrons en créant un économat où les denrées étaient vendues au détail au prix de gros, sans bénéfice. Les ouvriers se montrèrent fort mécontents de cette création. Ils prétendirent que, sous le couvert de la bienfaisance, la Société de Quenast n'avait qu'une pensée : les considérer comme leur chose et les mener comme des enfants. Ils manifestèrent hautement leur réprobation, déclarant qu'ils entendaient faire leurs affaires eux-mêmes.

Ce malheureux économat produisit une telle agitation que, le renvoi de dix-sept ouvriers ayant été prononcé sur ces entrefaites, l'ouvrage manquant, une grève éclata. Cette grève dura de longues semaines et ne prit fin que sur la promesse arrachée au directeur d'un plébiscite sur le maintien ou la suppression de l'économat. Le vote eut lieu et l'œuvre patronale fut condamnée par 750 voix contre 150, les chefs de famille seuls ayant été appelés à se prononcer.

Elle fut condamnée parce que son administration n'avait pas été confiée à des ouvriers, parce que les ouvriers veulent bien avoir des économats, des fourneaux économiques et des habitations à eux, mais à la condition que la main patronale ne se retrouve pas dans ces institutions ou du moins ne s'y retrouve que sous la forme de subventions désintéressées, sans aucune pensée de direction ou de tutelle.

La représentation proportionnelle. — La représentation proportionnelle dans les élections peut être considérée comme une loi sociale. Elle a fait entrer dans les mœurs politiques l'idée de justice avec celle du respect de l'opinion non-gouvernante par l'opinion gouvernante. Contre, ou tout au moins en face du pouvoir de la majorité, elle a placé la minorité avec

ses droits propres de contrôle et d'action. Elle a corrigé l'apparente iniquité du vote plural par les bienfaits du principe de la représentation exacte de tous les groupes du corps électoral[1].

Par cette initiative hardie, la Belgique a donné un bel exemple de vraie constitutionnalité; elle a pu encore ici servir de champ d'expérience à l'Europe.

Il y a près d'un demi-siècle qu'on s'occupe de la représentation proportionnelle. La première expérience pratique fut tentée en 1867, en Angleterre : la réforme électorale adoptée par le Parlement anglais sur la proposition de lord Russell permettait aux électeurs, dans les circonscriptions qui avaient à élire trois représentants, d'inscrire sur leurs bulletins deux noms seulement et de faire bénéficier les candidats choisis de la voix destinée au troisième candidat repoussé. Une minorité légèrement supérieure au tiers des votants pouvait ainsi, par le doublement

1. Le vote plural ou suffrage universel restreint donne *une voix* à tous les citoyens (âge : vingt-cinq ans pour la Chambre ; trente ans pour le Sénat.)

Un vote supplémentaire est attribué à l'électeur âgé de 35 ans, marié ou veuf avec descendance légitime, qui paie, au profit de l'Etat, au moins cinq francs de *contribution personnelle* ou qui, coté pour pareille somme, est exempté du payement à raison de sa profession. Un autre vote supplémentaire est attribué à l'électeur propriétaire, soit d'immeubles ayant un revenu cadastral de 48 francs au moins, soit d'une inscription au Grand-Livre de la Dette publique ou d'un carnet de rente belge à la Caisse d'épargne d'au moins cent francs de rente. Les deux votes supplémentaires qui précèdent peuvent être cumulés, mais nul ne peut avoir plus de trois votes.

Deux votes supplémentaires sont attribués aux électeurs munis d'un des diplômes, titres ou certificats indiqués dans la loi, de même qu'à certaines catégories de personnes dont la capacité est présumée à raison de leurs fonctions publiques, positions ou professions.

Le vote est *obligatoire*. Le juge de paix apprécie les motifs d'abstention et, s'il y a lieu, condamne le délinquant à une amende.

des voix, nommer un député. Mais le système était déplorablement boiteux et il ne tarda pas à disparaître de la législation anglaise.

La province de Buenos-Ayres, dès 1876, le canton de Genève en 1892, les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, du Zug et du Tessin, le royaume de Serbie, ont successivement adopté un système de représentation proportionnelle dit système Massau (nom de son inventeur). Un certain nombre de sièges est attribué à une région; en divisant le nombre total des votants par le nombre des représentants à élire, on obtient le quotient électoral (exemple : 100.000 votants, 10 sièges à pourvoir, le quotient électoral sera 10.000 voix).

Le système belge, inventé par M. d'Hondt, est celui du commun diviseur. Il a l'avantage de n'employer pour tous les partis qu'un seul mètre électoral dont l'exactitude est aisément vérifiable; de se rapprocher le plus de la proportionnalité mathématique; de réduire au minimum le nombre des voix perdues; de présenter enfin une extrême simplicité, le mètre électoral étant obtenu par les divisions successives du total des votants de chaque liste par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, etc., suivant le nombre des candidats.

L'élection se fait au scrutin de liste. Les candidats isolés sont néanmoins élus si le chiffre des voix réunies sur leur nom est égal ou supérieur au commun diviseur.

Dans une élection pour 7 sièges, les libéraux obtiennent 8.532 voix, les catholiques 6.947. On divise le chiffre électoral de chaque parti par 1, 2, 3, 4 et on a :

	Libéraux	Catholiques
Division par	1 : — 8.532	1 : — 6.947
—	2 : — 4.266	2 : — 3.473
—	3 : — 2.844	3 : — 2.315
—	4 : — 2.133	4 : — 1.736
—	5 : — 1.706	

On range les divers quotients ainsi obtenus par ordre d'importance. On attribue le premier siège au parti qui donne le plus fort quotient, le second siège au parti ou groupe qui procure le second quotient et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les sièges soient répartis. On a ainsi :

1er	siège	8.532	aux libéraux.
2e	—	6.947	aux catholiques
3e	—	4.266	aux libéraux
4e	—	3.473	aux catholiques
5e	—	2.844	aux libéraux
6e	—	2.315	aux catholiques
7e	—	2.133	aux libéraux

Libéraux . . . . 4 sièges
Catholiques. . . . . . 3 sièges

Le chiffre répartiteur est le dernier quotient; dans le cas présent, il est le septième, puisqu'il y a 7 sièges à conférer.

Les partis ont eu respectivement 8.532 et 6.947 voix. Si on divise le chiffre électoral de chacun d'eux par 2.133, le dernier quotient, on a :

8.832 : 2.133 = 4 sièges pour les libéraux
6.947 : 2.133 = 3 sièges pour les catholiques
—
7 sièges à conférer.

Ces divisions donnent donc une série de quotients égale au nombre des sièges à répartir. L'égalité du quotient est assurée à toutes les listes; rien n'est laissé à l'arbitraire. Le seul quorum exigé est le commun diviseur. Il n'y pas de ballottage.

Tout le système, en somme, repose sur deux des quatre règles élémentaires de l'arithmétique.

C'est aux élections de 1900 que la représentation proportionnelle fut appliquée en Belgique pour la première fois. A Bruxelles, neuf listes étaient en présence. Elles réunirent ensemble 231.148 suffrages dont voici la décomposition :

Catholiques	89.964
Socialistes	59.389
Doctrinaires	32.383
Progressistes.	24.185
Daensistes	10.178
Indépendants.	9.818
Liste Merget	2.538
Liste de Canart.	1.532
Parti ouvrier libéral.	1.141

Tous les candidats ayant obtenu 1/18 des votes valables furent déclarés élus. Le quotient de la division de 231.148 par 18, soit 12.841, ne nous donne que 14 élus au lieu de 18; mais la loi belge s'élasticise : elle autorise à prendre un diviseur moindre, suffisamment abaissé pour que tous les sièges soient répartis. Ce quotient fut donc ramené à 10.794, chiffre qui entre 8 fois dans le nombre des suffrages catholiques, avec un excédent de 3.612 voix non représentées; 5 fois dans le nombre des suffrages socialistes avec un excédent de 5.419; 3 fois dans le nombre des suffrages doctrinaires avec une seule voix non représentée; 2 fois dans le nombre des suffrages progressistes avec un excédent de 2.597 voix.

Il y eut donc à Bruxelles, 8 catholiques, 5 socialistes, 3 doctrinaires et 2 progressistes élus. L'excédent fut perdu.

Ces suffrages perdus constituent le grief principal des adversaires de la représentation proportionnelle. Si l'on additionne, en effet, les suffrages obtenus en 1900, dans le pays entier, par les listes d'opposition libérale, on constate qu'elles dépassent les suffrages des listes catholiques. Les libéraux obtinrent 498.854 voix, les socialistes 461.241, les démocrates-chrétiens 60.496, soit une opposition de 1.020.591 voix contre 994.333 voix catholiques. Les 152 mandats législatifs auraient donc dû être ainsi répartis : catholiques, 75; libéraux, 38; socialistes, 32; daensistes, 4. Or, en réalité, les catholiques eurent

86 députés, les libéraux 34, les socialistes 31, les démocrates-chrétiens un seul. Le vice est flagrant; mais il n'est pas imputable à la représentation proportionnelle elle-même. La géographie électorale est trop étriquée, voilà tout. Il faudrait : ou élargir le cadre électoral en réunissant plusieurs circonscriptions; ou permettre aux partis d'utiliser leurs déchets par le système de dévolution : les voix perdues dans un arrondissement seraient ajoutées à celles d'un ou de plusieurs autres arrondissements et les voix réunies donneraient droit, suivant le chiffre du commun diviseur, à un ou plusieurs sièges.

Il ne faut pas oublier, au surplus que, dans l'annulation même des excédents, un certain équilibre doit forcément s'établir. L'annulation des déchets s'applique à *toutes les listes.* Si elle est aujourd'hui favorable à un parti, elle peut demain être favorable à un autre.

Il ne faut pas oublier non plus qu'avec le système majoritaire, les déchets sont sensiblement plus considérables. En France, il y a plus de la moitié des électeurs qui ne sont pas représentés, et en voici la preuve :

	Voix obtenues par les élus	Voix non représentées
1881.	4.776.008	5.600.000
1885.	3.042.000	6.000.000
1889.	4.526.000	5.800.000
1893.	4.513.000	5.930.000
1898.	4.906.000	5.633.000
1902.	5.159.000	5.818.000
1906. . . .	5.209.606	6.383.852

Le mécanisme de la représentation proportionnelle paraît au premier abord assez compliqué. En réalité, il est si simple, d'une forme si pratique, qu'il fonctionne en quelque sorte automatiquement sans donner lieu à la moindre erreur, à la moindre contestation. Et ce n'est pas sans raison qu'on a pu voir dans la représentation proportionnelle le plus grand progrès

politique des temps modernes. Non seulement elle protège les minorités contre la brutalité de la majorité au pouvoir; mais elle permet de faire appel aux grandes intelligences dispersées que la répugnante besogne du scrutin d'arrondissement condamne à l'inertie, le métier de politicien n'étant plus possible, avec lui, sans une sorte de prostitution morale. Ainsi, le régime proportionnel favorise la participation aux affaires de l'aristocratie intellectuelle sans laquelle la démocratie est vouée à la démagogie et prépare le triomphe de la médiocrité.

La représentation proportionnelle est l'honneur de la Belgique.

CHAPITRE IV

La réglementation du travail.

Les accidents du travail. — L'obligation de la réparation. — Le principe du risque professionnel admis par la loi belge. — Ouvriers et compagnies aux prises. — Conflits permanents. — Trop d'accidents. — Nécessité de mesures pour les prévenir. — Le travail des femmes et des enfants. — La limite d'âge : 12 ans. — Elle devrait être reculée. — L'exploitation de l'enfance. — La journée de travail dans les mines. — Sa limitation à neuf heures et demie, puis neuf heures. — Les petites exploitations seront absorbées par les grosses. — Le contrat de travail. — Le règlement d'atelier. — Les lois contre l'obligation du livret ouvrier et contre le *truck-system*. — Les conseils de l'industrie et du travail. — Leur œuvre de préparation législative. — L'inspection des mines. — Le contrat collectif. — Les compagnies de travail. — Une institution modèle : les *Nations* d'Anvers. — Les syndicats sont appelés à prendre une forme commerciale.

Les lois sur l'organisation du travail en Belgique témoignent toutes d'un effort visible d'accommodation pratique. Le législateur belge a essayé de remédier à des misères réelles et l'on sent, en même temps, une préoccupation des inconvénients de son intervention. Il a manifestement redouté de voir le solidarisme légalisé se traduire dans les faits par la spoliation. Une double volonté s'atteste, nous allons le voir : celle de conservation et celle de progrès, par une direction concordante, une réelle collaboration de l'activité publique et de l'activité privée.

Les accidents du travail. — La législation belge comprend, depuis 1905, une loi sur les accidents du

travail, décalque des lois française et anglaise. La réparation est obligatoire, alors qu'auparavant les ouvriers n'avaient de recours qu'au cas de faute commise par les patrons.

La réparation comprend une indemnité pécuniaire, représentant une fraction du salaire de la victime (50 p. 100 au maximum), ainsi que les frais médicaux et pharmaceutiques pendant les six premiers mois à partir du jour de l'accident. Si l'accident entraîne la mort, l'indemnité est due aux personnes de la famille dont la victime était le soutien (conjoint, enfants, petits-enfants, frères et sœurs âgés de moins de 16 ans, ascendants). En règle générale, elle est allouée sous la forme d'une rente viagère si l'incapacité de travail est permanente, et sous la forme viagère ou temporaire au cas d'accident mortel.

La réparation est à la charge individuelle des patrons, et lorsqu'elle comporte une rente, ils ne peuvent se contenter d'en payer les arrérages au fur et à mesure de leur échéance; ils sont tenus de constituer le capital de la rente soit à la Caisse générale d'épargne, soit à un autre établissement officiellement agréé, ou tout au moins de fournir des garanties de la constitution dudit capital.

Les patrons ont toutefois la faculté de s'exonérer de ces diverses obligations en en transmettant la charge à un établissement d'assurances reconnu par l'Etat[1]. Ils peuvent, à cet effet, traiter soit avec une Compagnie à primes fixes, soit avec une caisse commune d'assurance (association mutuelle de patrons), ou encore avec la Caisse générale d'assurance, caisse

1. Le nombre des ouvriers assurés est de 994.000 dont 355.000 par les caisses communes, 639.000 par les compagnies d'assurances à primes fixes, non compris les 42.000 ouvriers des entreprises dispensées de la cotisation de garantie. La proportion des ouvriers couverts par l'assurance est de 90 %. Il y a 68.098 entreprises assurées pour un montant annuel de salaires de 935 millions 492.000 francs.

spéciale officielle dont la loi a prévu la création.

La certitude du paiement des dommages, et sa rapidité, sont ainsi garantis. Les dommages sont dus de plein droit, même si l'imprudence de la victime est établie. La loi écarte absolument la notion juridique de la responsabilité civile, basée sur l'idée de faute, pour y substituer le principe du risque professionnel, compris dans le sens le plus large. Aussi fut-elle âprement combattue. « Le droit s'en va! » s'écrièrent les adversaires de l'obligation. « Non, le droit change et c'est son devoir » répliqua M. Emile Waxweiler, et, pour montrer le risque d'accident attaché à la profession, le directeur de l'Institut de sociologie de Bruxelles fit un éloquent tableau de ces grandes masses humaines au milieu desquelles la prodigieuse complication de l'outillage mécanique moderne a en quelque sorte créé une atmosphère de danger, enveloppant tous les travailleurs comme la poussière ténue et impalpable qu'ils y respirent.

Le défaut capital de la loi est de livrer les ouvriers aux Compagnies d'assurances qui s'efforcent de gagner le plus d'argent possible en s'appliquant à réduire le plus possible le chiffre des indemnités. Ce gain réalisé sur de malheureuses victimes du travail a quelque chose de monstrueux. Chaque accident est l'occasion d'un conflit entre la Compagnie qui ne voit que l'intérêt de ses actionnaires et l'ouvrier qui réclame le taux d'incapacité le plus élevé. Aussi les procès ne se comptent-ils plus[1].

Les jugements des tribunaux ont bien fini, sans doute, par établir une sorte de tarif auquel les ouvriers et les Compagnies elles-mêmes peuvent se référer, et comme l'a dit un avocat, on pourrait

1. Les ouvriers se plaignent des Compagnies. Les Compagnies se plaignent des ouvriers. Nous avons noté ces doléances du directeur d'une Compagnie : « Vous n'avez pas idée de la singulière et attristante mentalité que nous découvrons chez certains

aujourd'hui ouvrir un magasin de membres enlevés et coller sur chacun d'eux une étiquette indiquant les prix. Mais ce « tarif » des accidents ne peut s'appliquer dans tous les cas qui se présentent. Les blessures sont plus ou moins graves; le sinistré plus ou moins vigoureux et plus ou moins intéressant (charges de famille, etc.). Systématiquement, la société anonyme d'assurances ne tiendra compte d'aucune considération dans son désir bien légitime de réaliser le plus de bénéfices sur le montant des primes que les patrons lui versent, et, de fait, ces primes, ne reviennent aux ouvriers, d'une façon générale, que dans la proportion de 50 p. 100.

Puisque le législateur est intervenu, il aurait dû aller jusqu'au bout et confier l'assurance à un organisme légal, sous la surveillance directe de l'Etat, ou tout au moins créer un service spécial d'expertise et d'arbitrage. D'innombrables procès qui compliquent singulièrement l'application de la loi auraient été évités si, à l'obligation, était venu s'ajouter le contrôle de l'obligation.

La loi sur les accidents du travail a un autre défaut: elle ne protège que les ouvriers de l'industrie (mines, carrières, transports, fabriques, ateliers), des grands magasins et des grandes exploitations agricoles. Pour l'industrie, la loi est générale: pour le commerce et l'agriculture, les grandes entreprises sont seulement visées. Ce n'est cependant pas la faute d'un ouvrier si les circonstances de la vie l'ont, par exemple, placé dans une petite ferme plutôt que dans une grande, et l'ouvrier qui se casse une jambe est également digne de pitié, qu'il soit ouvrier agricole ou ouvrier industriel.

ouvriers. Ainsi, l'un de nos assurés, un ouvrier gantois, rouvrait sa plaie chaque jour, après le départ de notre médecin, au moyen d'un morceau de bois. Cet homme, marié et père de famille, pouvait encore gagner son salaire plein en travaillant : il préférait, pour rester à ne rien faire, vivre misérablement du demi-salaire d'indemnité. Ce n'est pas là un cas isolé. »

La loi, d'autre part, a voulu mettre l'ouvrier à l'abri des risques professionnels ; mais, en autorisant le patron à s'assurer, elle n'est d'aucun effet préventif : les risques ne sont pas diminués.

Le véritable intérêt de l'ouvrier n'est pas de toucher une indemnité pour incapacité de travail, mais de courir le moins de risques possibles. Par des sanctions qui les atteindraient plus directement, les patrons devraient être obligés de multiplier les précautions. Sans compter les centaines d'accidents mortels, on évalue à 100.000 annuellement ceux qui occasionnent en Belgique une incapacité de travail de plus de 7 jours et à 50.000 ceux d'une durée moindre. C'est beaucoup. Les chefs d'industrie, préoccupés surtout d'agrandir et de développer leur établissement, leur outillage, leur production, ne s'inquiètent pas assez des mauvaises conditions de sécurité et d'hygiène dans lesquelles le travail s'effectue.

Dans les mines, l'ankylostomase, la tuberculose pulmonaire, les affections de nature rhumatismale, maladies de la peau, les affections de l'oreille, le nystagmus et autres maladies des yeux, sont toutes dues soit au mauvais aérage des mines, soit à l'humidité, soit à la chaleur. En tenant les galeries dans un état de propreté constante, en prenant des mesures pour que l'eau ne s'amasse plus dans les chantiers, combien de maladies seraient évitées ! A ce propos, nous devons dire que ce qui nous a frappé surtout, lorsque nous avons visité les régions minières de la Belgique, c'est l'absence de lavoirs-bains-douches. On n'en trouve que dans quelques rares sociétés. Les ouvriers sortent de la mine trempés jusqu'aux os,— soit qu'ils aient travaillé dans la boue, sous la pluie tombant du toit de la veine, soit qu'ils aient été mouillés pendant la descente et la remonte par l'eau qui coule le long des puits, — et rentrent chez eux dans un état lamentable. S'ils pouvaient, en sortant de la mine, se laver

et changer de costume, leur santé y gagnerait beaucoup, — et aussi leur dignité d'homme.

Le travail des femmes et des enfants. — La loi de 1888, complétée par celle de 1906, interdit aux établissements industriels d'employer les enfants des deux sexes avant l'âge de 12 ans, et stipule que le travail effectif, pour les enfants et les adolescents âgés de moins de 16 ans, ainsi que des filles et des femmes âgées de plus de 16 ans et de moins de 21 ans, ne peut dépasser dix heures et demie par jour. Enfin, elle interdit d'employer dans les travaux souterrains des femmes de moins de 21 ans.

Cette protection de la femme et de l'enfant montre que nous n'en sommes plus au temps, pas très reculé, où, pour réveiller les enfants que la fatigue accablait, on les piquait au fer rouge. Mais, puisque l'Etat est devenu, selon le critère général, une sorte de divinité tutélaire, possédant une aptitude supérieure à celle de l'initiative privée, qu'il nous soit permis de nous étonner de l'insuffisance de sa protection paternelle.

Dans les mines seulement, il y a, en Belgique, 2.053 enfants de 12 à 14 ans; 4.518 de 14 à 16 ans. Ces enfants sont occupés le plus souvent à des tâches d'hommes : on en voit sur les plans inclinés, aux accrochages, dans les galeries pour conduire ou pousser les lourds chariots, dans les écuries souterraines, voire, à « front », dans les atmosphères dangereuses, où l'air frais de la ventilation arrive difficilement ! Comment veut-on que ces enfants, dont les organes ne sont pas assez développés pour un travail aussi pénible, ne soient pas usés et déprimés avant l'âge? Physiquement, ils sont voués à une prompte décrépitude. Moralement, mis en contact, à l'âge où tous les instincts commencent à s'éveiller, avec des hommes qui n'ont pour eux aucun respect, n'ayant

d'autre direction que celle de ces instincts, ils sont fatalement condamnés au vice.

Et les femmes, les jeunes filles ! Quelle chose navrante que leur présence dans les mines ! Sans doute, elles ne travaillent plus qu'au « jour », dans les triages, les lavoirs, les « baraques ». Le type de la femme-mineur, de la hiercheuse, a disparu. Mais ces malheureuses n'en sont pas moins asservies à d'âpres labeurs et à de dangereuses promiscuités. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que, sur 100 de ces femmes, 45 ont moins de 21 ans et 40 moins de 16 ans !

Certains établissements industriels créent des écoles pour les enfants qu'ils occupent. Peut-on s'étonner si elles ne sont guère fréquentées et si l'enfant, fourbu par sa longue journée, ne manifeste, le soir, aucun goût pour l'instruction ?

Et s'il n'y avait encore que le travail du jour ! Mais il y a le travail de nuit ! Dans les verreries, par exemple, les enfants travaillent tantôt le jour, de 6 heures du matin à 5 heures du soir ; tantôt la nuit, de 6 heures du soir à 5 heures du matin. Les fours ne s'éteignent jamais : ils exigent un travail continu. Comment des gamins, qui ont passé la nuit entière à travailler, pourraient-ils être bien disposés dans la journée pour apprendre à lire ou à écrire, ou à se perfectionner ? Résultat : 70 p. 100 des ouvriers verriers ne savent ni lire, ni écrire.

Dans les grands établissements, les enfants gagnent 10 francs par mois et sont nourris, logés, entretenus. Nous disons *gagnent* et non pas *touchent*. Certains patrons, en effet, remettent le salaire aux parents, auxquels le travail des enfants fait ainsi de petites rentes. De sorte qu'il y a une double exploitation de l'enfance, et par les industriels, et par les parents. Je ne sais rien d'immoral comme cette location des enfants aux industriels par des parents à qui l'appât des 10 francs par mois fait perdre tout sentiment d'humanité.

Les enfants sont ainsi sans défense et sans soutien. Dès l'âge de 12 ans, ils sont jetés en pâture à la mine ou à la machine, ou à l'ardent brasier des fours dont la température atteint 1.500 degrés et qui leur « mange le sang », comme ils disent.

En Angleterre, la loi autorise les enfants âgés de plus de 13 ans à travailler, mais ils doivent montrer un certificat établissant que leur instruction est complétée. En France, les enfants ne peuvent descendre dans la mine à l'âge de 13 ans que s'ils ont obtenu leur certificat d'études. En Autriche, la loi empêche d'employer des enfants de moins de 14 ans dans les travaux des mines. Après cet âge, ils ne sont admis que s'ils ont une constitution suffisamment robuste. Dans tous ces pays apparaît le signe récognitif de la sollicitude équitable de l'Etat.

En Belgique, la loi, qui fixe à 12 ans l'âge légal du travail dans l'industrie, est incomplète, et, pour dire toute notre pensée, inhumaine. Sans être étatiste, il suffit de visiter une mine ou une verrerie pour reconnaître qu'il est un bien supérieur que seul l'Etat peut réaliser, et qu'il doit réaliser dans l'intérêt suprême de la race. Qu'on établisse socialement le compte de profits et pertes d'une réforme qui porterait de 12 à 14 ans l'admission des enfants dans les usines : la somme des profits pour la société l'emporterait, sans conteste, très largement. Nous en avons, quant à nous, la profonde conviction. Nous en avons tant vu de ces enfants qui, avec leur dos voûté et leurs joues creuses, semblent déjà de petits vieux !

La limitation de la durée du travail. — La perplexité du législateur doit être grande quand il se trouve en présence du droit humain et du droit tout court et qu'il doit opter pour l'un ou pour l'autre. Entre toutes, la question de la limitation des heures de travail est l'une des plus troublantes à cet égard.

Le législateur fait ici fonction de juge, d'arbitre, et son arrêt peut avoir les conséquences les plus graves.

La Chambre belge a voté, en avril 1909, une loi qui stipule : « Jusqu'au 1er janvier 1912, la durée du travail dans les mines pourra être de neuf heures et demie. Passé ce délai, elle ne pourra excéder neuf heures. Elle pourra être réduite à huit heures dans les chantiers où la température dépasse 28 degrés. Quelques dérogations seront admises : le cas de nécessité sortant des prévisions normales de l'entreprise, et celui de reprise du travail après un chômage résultant de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. Tous les deux ans, le Gouvernement fera rapport aux Chambres sur l'exécution et les effets de la loi. »

Les interventionnistes et les manchestériens se sont trouvés aux prises encore une fois, et c'est la thèse limitative, défendue avec une foi ardente, qui à fini par triompher.

La thèse de la liberté s'étaie sur des arguments impératifs. Avant de porter atteinte au droit de l'ouvrier adulte de disposer librement de son travail, il faut qu'il soit clairement démontré que la durée actuelle du travail dans les mines épuise ses forces et compromet l'avenir de la race. Or, cette démonstration n'est pas faite. Les sections du Conseil supérieur de l'industrie et du travail se sont prononcées pour la négative, après enquête à une forte majorité. Où le législateur puiserait-il donc le droit d'empêcher l'ouvrier adulte de disposer librement de son travail? Le Parlement peut-il, sans indemnité, l'exproprier de son droit au travail, qui est son patrimoine exclusif?

Avec la loi restrictive, le prix de revient augmentera si les salaires ne sont pas diminués. Une augmentation du prix de revient ne donnera-t-elle pas une force nouvelle à la concurrence étrangère? Un affaiblissement de la puissance expansive et défen-

sive du pays est à craindre, et ses effets seront d'autant plus redoutables que la lutte est déjà difficile pour la Belgique, en raison de la faible ouverture des couches exploitées, de leur allure irrégulière et tourmentée, de la fréquence des dérangements des sédiments houillers, de l'abondance et de la violence des dégagements de grisou, et enfin, et surtout, de la profondeur des gisements. De telle sorte qu'à durée de travail égale, le rendement serait sensiblement moindre en Belgique qu'en Allemagne, en France ou en Angleterre[1].

Où situer, d'ailleurs, le point fixe qui permettra de s'arrêter dans la voie de la limitation? On veut aujourd'hui la journée de neuf heures. Demain, ce sera la journée de huit heures. Que sera-ce ensuite? Et qui ne voit que le jour où l'on aura concédé au législateur le droit de fixer la durée du travail par de pures considérations d'éthique et de progrès moraux, il pourra toujours surgir un nouveau mouvement pour lui arracher une plus ample réserve de loisirs, plus de temps à consacrer à la vie vraiment humaine? On en arrive ainsi aux réductions réclamées par les théoriciens : six heures de travail, d'après M. Vaillant;

1. En Angleterre, l'effet utile de l'ouvrier du fond est de 360 tonnes en moyenne. En France, il est de 306 tonnes. En Allemagne, il est de 352 tonnes en Silésie, de 312 en Westphalie. En Belgique, l'effet utile de l'ouvrier du fond ne dépasse pas 232 tonnes.

Les différences en plus sont, comparativement, sur le rendement de l'ouvrier du fond en Belgique :

Bassin du Nord et du Pas-de-Calais	30 °/o
Bassin de Westphalie	44 °/o
Bassin de l'Angleterre.	60 °/o

Les bassins belges sont également dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents sous le rapport de l'outillage mécanique. La Belgique produit 22 millions de tonnes avec 275 sièges d'extraction : la Wespthalie, 60 millions avec 250 sièges : le Pas-de-Calais, 14 millions avec 84 puits d'extraction.

trois heures, d'après M. Lafargue; une heure vingt minutes, d'après M. Jules Guesde[1].

Mais contre la raison *logique*, la raison *sentiment* s'est élevée. Le surmenage n'est-il pas un fait social qu'il faut envisager dans ses effets sur les caractères spéciaux du moteur humain et dans ses conséquences plus éloignées sur les générations successives? La sociologie n'est-elle pas, ici, tributaire de la médecine? La médecine ne condamne-t-elle pas la fatigue de l'organisme humain? Le repos n'est-il pas, enfin, une nécessité physiologique? Or, après douze heures de travail musculaire pénible dans un milieu malsain, l'ouvrier est épuisé et ne dispose plus, sa journée finie, d'un temps suffisant pour jouir de l'air pur et de la lumière du jour, d'un repos réparateur, de la vie familiale et sociale.

S'il a des heures de loisir, l'ouvrier peut les consacrer à compléter son instruction et son éducation professionnelle. Le nombre des élèves des écoles du soir et des écoles professionnelles a prodigieusement augmenté depuis le temps où l'on ne travaille plus treize et quatorze heures dans les fabriques. En prolongeant la santé de l'ouvrier, ne prolonge-t-on pas, au surplus, la durée de son existence de travail et n'en fait-on pas ainsi un instrument plus puissant de richesse? Dans l'être organisé, la régularité des fonctions intérieures n'est-elle pas le substratum des fonctions de toute vie morale et intellectuelle? Les pays les plus développés économiquement ne sont-ils pas ceux qui protègent le plus les ouvriers? Les industriels d'Angleterre et des Etats-Unis qui ont diminué le nombre des heures de travail estiment, en général, que cette mesure n'a pas nui à leurs intérêts. Pourquoi les industriels belges se plaindraient-ils, et

1. Observation de M. DEJACE, professeur à l'Université de Liége.

pourquoi la Belgique ferait-elle exception quand tous les pays élaborent des lois réglementistes?

Ces arguments en faveur de la thèse limitative ont prévalu. Le jugement législatif a condamné la liberté. A la suite du vote de la loi, les ingénieurs ont établi, de la façon la plus évidente, qu'un outillage plus perfectionné permettra aux sociétés charbonnières de compenser la déperdition qui résultera pour elles de la limitation du travail manuel. Mais voici qu'apparaît encore ici la prophétie marxiste : « Les gros mangeront les petits ». Seules, en effet, pourront songer à des travaux coûteux d'outillage mécanique les sociétés charbonnières qui auront une situation financière solidement établie sur de fortes réserves. Au contraire, un fléchissement de la production est inévitable pour les entreprises fondées exclusivement sur des gisements pauvres ou difficiles et, en général, toutes celles qui, ne réalisant que des bénéfices restreints et vivant un peu au jour le jour, ne peuvent songer à s'outiller par une production intensive.

Ces exploitations précaires, dont l'existence dépend simplement de l'effet utile de l'ouvrier, sont fatalement destinées à être absorbées par leurs voisines plus puissantes, et, dans de nombreux cas, la fusion ou l'association des sociétés concessionnaires sera provoquée par la nécessité même de réduire les frais généraux. L'intérêt même des petits producteurs sera de chercher à se faire annexer par les gros, de se faire absorber par eux.

Ainsi se précise le résultat des lois d'intervention : elles accélèrent le mouvement qui pousse les sociétés capitalistes vers la coalition.

Le contrat de travail. — En Allemagne, on a tenté de résoudre le problème de la législation ouvrière par le rétablissement graduel des corporations. La loi du 26 juillet 1897 les rend obligatoires, à la demande de

la majorité des industriels. L'Autriche a suivi cet exemple et a promulgué tout un ensemble de mesures d'un caractère nettement étatiste. En pays anglo-saxon, on évite les prescriptions positives; mais les défenses sont si multipliées, le contrôle si minutieux, qu'indirectement le législateur participe au contrat de travail. La loi anglaise du 27 mai 1878 sur les manufactures, celle du 17 août 1901 sur le travail à domicile, caractérisent cette tendance.

La Belgique s'est placée à un point de vue intermédiaire. Une loi de 1896 sur les règlements d'ateliers, une autre du 10 mars 1900 sur le contrat de travail proprement dit, reposent toutes deux sur ce principe que le législateur doit, non pas créer le droit, mais le dégager et le définir, et, nous ajouterons, le sanctionner.

S'inspirant de l'observation et de l'expérience, la loi belge, qui est une véritable loi de droit civil, établit un contrat-type applicable au cas de silence des parties. Ce contrat peut être modifié, mais avec approbation du Conseil des prud'hommes et de l'inspection du travail.

Les établissements industriels sont tenus d'arrêter un règlement d'atelier fixant les heures de travail, le mode de mesurage et de contrôle, les époques de payement des salaires, etc. Le règlement doit être affiché. Le préavis de congé est obligatoire, de la part des employés comme des employeurs, sauf les cas prévus où la rupture immédiate est autorisée. Le total des amendes infligées par jour ne peut dépasser le cinquième du salaire quotidien et ces amendes doivent être employées au profit de la collectivité ouvrière. Tout règlement nouveau ou toute modification apportée à celui en vigueur, doit être porté à la connaissance des ouvriers pendant trois jours, afin de leur permettre de faire les observations qu'ils croient utiles.

La loi de l'offre et de la demande est respectée; mais les employés savent de façon précise quel statut les lie, et il y a engagement réciproque de soumission aux clauses stipulées. Le contrat est synallagmatique aux yeux du législateur. Tout en laissant libres le patron et l'ouvrier de se lier — de s'associer — aux conditions réglées par la coutume, il a voulu établir et consacrer le principe que chacun, en dehors de son intérêt individuel, a des devoirs et des responsabilités. Nous retrouvons donc ici encore l'obligation dans la liberté.

Mais les lois de 1896 et de 1900 ne constituent que les chaînons d'une sorte d'armature législative dont nous avons le point de départ dans la loi de 1888 qui supprime l'obligation des livrets d'ouvrier, et abroge l'article 1781 du Code civil (le maître cru sur parole pour le chiffre des gages et des salaires). Le livret ouvrier, qui était jadis un instrument de boycottage patronal, existe encore aujourd'hui, mais le patron ne peut plus l'exiger. Il existe surtout chez les ouvriers mineurs qui logent dans les auberges. Ces ouvriers remettent leur livret à l'aubergiste et c'est lui qui, muni de cette pièce d'identité, va toucher les quinzaines, pour se payer des dépenses faites par son locataire. Celui-ci boit et mange, boit surtout, et, tous les quinze jours, l'aubergiste lui remet, quand il y en a une, la différence entre le prix de la pension (y compris les consommations supplémentaires) et le montant de la paye qu'il a perçue pour lui. Il arrive, le plus souvent, que toute la quinzaine est d'avance absorbée, de sorte que certains ouvriers travaillent, mangent, boivent, sans jamais toucher un sou, sans connaître, comme on dit, la couleur de l'argent! Le livret est, en ce cas, pour le logeur, la garantie du petit crédit qu'il fait à son pensionnaire[1].

1. En Prusse, le livret est encore obligatoire pour les ouvriers étrangers. En entrant en Prusse, ceux-ci, pour pouvoir travailler,

Après la suppression, en Belgique, de l'obligation du livret ouvrier, vint, en 1887, l'interdiction du paiement en nature, ce que les Anglais appellent le *truck system*. Les ouvriers, dans un grand nombre de localités, étaient obligés d'accepter le payement d'une partie de leur salaire en marchandises à prendre, soit dans le magasin du patron, soit dans celui de la femme ou d'un parent de celui-ci. La loi de 1887 a mis fin à la pratique de ce troc qui n'était pas toujours loyal. Souvent aussi, le payement des salaires se faisait dans les cabarets patronaux, ce qui obligeait les ouvriers à y faire des dépenses quelquefois exagérées. Cet abus fut interdit en même temps.

La Commission du travail de 1886 avait proposé d'établir des Conseils de conciliation institués pour un établissement ou pour un groupe d'établissements industriels. La loi du 16 août 1887 créa une institution plus générale : les Conseils de l'Industrie et du Travail, organisme représentatif et consultatif, appelé à délibérer sur les intérêts communs des chefs d'industrie et des ouvriers, ainsi qu'à prévenir ou à aplanir, au besoin, des conflits qui peuvent naître entre eux. Ces conseils sont divisés en autant de sections qu'il y a, dans la circonscription, d'industries distinctes réunissant les éléments nécessaires pour être utilement représentées. Chaque section est composée, en nombre égal, de chefs d'industrie et d'ouvriers. élus séparément par leurs pairs.

La pensée de ces chambres consultatives du travail, dues à l'initiative de M. Hector Denis, est excellente en elle-même; mais l'institution présente un

doivent d'abord prendre à la frontière une carte de légitimation qui coûte 2 marks. Arrivés sur place, ils sont ensuite tenus de prendre une carte nouvelle de légitimation qui coûte 7 marks. Ce système de contrôle permet de suivre de près l'immigration ouvrière et de prendre, s'il y a lieu, des mesures coercitives contre les ouvriers suspects.

grand défaut : elle manque de sanction, et, par là, de portée pratique, de sorte que la plupart des industriels et des ouvriers même s'en désintéressent.

Cependant, les Conseils du travail ne sont pas sans utilité. En dehors de leur grand intérêt éducatif, ils collaborent étroitement à l'application de la méthode qui préside en Belgique à l'élaboration des lois : enquêtes préalables, documentation fournie par les intéressés, etc., et aussi à l'application du principe qui inspire la législation ouvrière belge : intervention du pouvoir à défaut de solution par l'initiative privée, et, en cas d'intervention de l'Etat, appel aux concours privés soit sous forme individuelle, soit sous forme collective. Enfin, si l'intervention des Conseils du travail n'est pas toujours d'une grande efficacité dans les grèves, on sait qu'il existe un instrument d'arbitrage, et l'idée seule de cette existence est déjà un commencement de sécurité.

Les Conseils du travail sont un peu, à cet égard, n'étant pas armés pour transformer leurs avis en arrêts, comme des paratonnerres auxquels il manquerait l'aiguille de platine. Cette aiguille leur sera donnée quelque jour, sans doute, quand l'arbitrage obligatoire sera entré dans les mœurs. Ils constituent, en attendant, un embryon des futurs tribunaux de travail.

La loi sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires fut promulguée peu après celle qui instituait les Conseils du travail : les salaires ne purent plus, dès ce moment, être cédés pour plus de deux cinquièmes et saisis pour plus d'un cinquième (ce qui d'ailleurs n'a nullement mis un terme à la pratique de leur cession complète au logeur).

En 1897, fut votée la loi sur l'inspection des mines, qui comprend des inspecteurs de l'Etat et des inspecteurs ouvriers, ceux-ci choisis par les sections charbonnières des Conseils de l'industrie et du travail.

Comme on peut se l'imaginer, les ouvriers protestent contre ce mode de recrutement. Ils demandent que les inspecteurs ouvriers soient élus par les ouvriers eux-mêmes, avec pleins pouvoirs pour arrêter les travaux en cas de danger, verbaliser à charge du patron, etc. Les patrons, eux, voient dans ces prétentions un commencement de confiscation et déclarent que si elle allait jusque-là, la législation sociale aurait pour résultat de mettre l'industriel à la porte de son établissement.

La loi sur l'inspection des mines a eu ainsi pour conséquence inattendue de créer un conflit qui finira infailliblement par se résoudre, comme en France, par le triomphe de la revendication ouvrière à l'électorat des inspecteurs.

Les ouvriers ont un autre grief plus grave contre l'inspection du travail en général : ils se plaignent amèrement de l'insuffisance des fonctionnaires chargés de surveiller l'application des lois sociales. En 1895, le personnel de l'inspection comprenait 22 agents. Il ne se compose encore aujourd'hui que d'une trentaine d'inspecteurs. Le chiffre est dérisoire pour un pays industriel comme la Belgique qui ne comprend pas moins de 10.000 établissements où doit s'exercer le contrôle, d'autant plus que les inspecteurs du travail se heurtent à la fois à l'hostilité des patrons et à celle des ouvriers eux-mêmes qui, nous dit M. Vandervelde, « exploitent d'une manière scandaleuse la force de travail des jeunes enfants ». Ce qui d'ailleurs n'empêche pas ces ouvriers de se plaindre de n'être pas protégés, de déclarer qu'on ne leur accorde que des lois de façade et de comparer la législation sociale des « bourgeois », à « des chevaux de bois qu'une visible gloriole étale avec fanfaronnade, chevaux de bois que l'on fait galoper, passer et repasser sous les yeux du public tandis que, moulant ses airs, Machiavel tourne la manivelle ».

L'ensemble de ces diverses lois sociales précise la forme et la nature du contrat du travail et donne une sanction juridique à ses principes généraux, selon la coutume et la volonté des parties. Un état de choses existant a été moulé dans une formule légale.

Un projet de M. Janson cherche maintenant à couvrir aussi de la protection officielle, non plus les individus, mais les collectivités travaillantes. Le contrat collectif du travail apparaît bien, en effet, comme le complément nécessaire du contrat du travail.

Le contrat collectif, tel qu'il a été juridiquement défini, n'est point le marché conclu entre deux personnes, ayant pour objet la prestation et la rémunération du travail. Ce n'est pas non plus une transaction, ni une promesse de travail, ni un règlement d'atelier. Le contrat collectif est un arrangement entre un patron ou une association de patrons d'une part, et un groupe, un ensemble d'ouvriers, pour régler d'un commun accord les conditions générales suivant lesquelles le contrat de travail individuel sera conclu. Son rôle essentiel est de commercialiser le travail et de substituer l'entreprise au louage de service.

Aux termes de la loi spéciale qui les régit, les unions professionnelles ne peuvent, en Belgique, « exercer elles-mêmes ni profession, ni métier ». Pourquoi cette restriction? Le travail est une valeur, comme le capital. Pourquoi n'aurait-il pas lui-même des cours déterminés? Pourquoi n'y aurait-il pas des sociétés anonymes de travail?

A Bruxelles, une application du principe de la commercialisation du travail a été faite avec succès par les « serveurs ». Un petit capital leur a permis d'acquérir un matériel convenable pour l'organisation des banquets et ils traitent à tant par tête. Ils sont tous associés et se partagent les bénéfices. Ils ont donc tous intérêt à la bonne marche du service et,

comme le matériel est leur propriété, il est naturellement l'objet de soins prévoyants. Les particuliers obtiennent par ce système de réelles facilités et les associés serveurs y ont eux-mêmes le plus large profit.

On voit déjà, par cet exemple, que la loi sur les unions professionnelles n'est guère observée. La loi voudrait empêcher, mais en réalité elle n'empêche nullement une corporation quelconque d'exercer collectivement une profession, ce qui prouve bien que toutes mesures législatives sont mort-nées quand elles ont contre elles à la fois et la coutume et la liberté.

Nous n'avons pas vu non plus la loi sur les syndicats professionnels se dresser contre les *nations* d'Anvers, qui constituent l'organisation-type de la compagnie du travail et nous montrent l'application la plus parfaite du contrat du travail.

L'origine des *nations* — *natie* en flamand — remonte — l'idée n'est pas nouvelle — au XVI[e] siècle. A l'origine, les nombreux ouvriers étrangers, venus à Anvers de tous les coins de l'Europe, se groupèrent entre compatriotes pour accomplir en commun les travaux du port. Romains, Grecs, Polonais, des gens de tous les pays formèrent les *nations*.

Florissantes quand les affaires prospéraient, amoindries dans les périodes de décadence, ces associations prirent une très grande extension dans la seconde partie du XIX[e] siècle, quand on les appropria aux besoins du commerce actuel.

Aujourd'hui il y a 48 *nations* à Anvers. Elles se composent de membres associés qui portent le nom de *natie-bazen* (maîtres de la nation); la plus importante en compte 150. Tous les travaux du port leur sont confiés : chargement et déchargement des navires, mesurage, pesage, transport des marchandises.

Les membres d'une *nation* sont les possesseurs de

son capital divisé en actions ou parts; ces actions peuvent être revendues ou transmises, mais à la condition que l'acquéreur soit agréé par les autres associés. Un candidat doit être accepté par la moitié au moins des membres.

Le capital d'une *nation* est représenté par les immeubles, les chevaux et le matériel considérable. Ce capital peut atteindre un chiffre très élevé. Celui de la *Noord-Natie* est estimé 400.000 francs. Ce chiffre n'a rien d'excessif si l'on considère que les chevaux de trait seuls, de robustes bêtes qui traînent des charges de 4 à 5.000 kilogr., coûtent de 1.500 à 3.000 francs, et que chaque société doit en posséder en moyenne une cinquantaine.

Les parts de capital qui donnent droit au titre de membre ou de maître valaient de 3.000 à 5.000 francs il y a cinquante ans. Elles se paient aujourd'hui de 15.000 à 30.000 francs. Les comptes sont établis tous les mois et le bénéfice est également partagé entre les membres, sauf dotation au fonds de réserve.

Chaque *nation* comprend un doyen-chef et plusieurs sous-doyens élus pour un an à la majorité des voix. Le doyen-chef est chargé de la direction générale; d'autres doyens s'occupent de la comptabilité. Ils sont tous rééligibles. Autrefois les membres travaillaient avec les ouvriers : ils se bornent aujourd'hui à exercer une étroite surveillance.

Chacun part, le matin, avec sa brigade d'ouvriers et, la journée finie, revient rendre compte de la besogne accomplie.

Les *nations* sont responsables des marchandises qui leur sont confiées; elles ont qualité de peseurs et mesureurs jurés et les tribunaux les prennent pour experts. Elles emploient journellement près de quinze mille ouvriers, les uns payés à la journée avec un salaire moyen de 4 francs; les autres à la tâche.

La journée de travail est en moyenne de dix heures

en été, de huit heures en hiver. Jusqu'en 1899 les heures supplémentaires étaient payées de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 l'heure. Mais, à cette époque, l'intervention des meneurs socialistes a imposé le salaire double pour le travail de nuit et le travail du dimanche. Dans ces conditions, le commerce ne peut plus faire travailler qu'exceptionnellement en dehors des heures normales, et il arrive que certains travaux urgents leur échappent. Les ouvriers sont alors les premières victimes de leurs exigences[1].

L'une des particularités des *nations*, c'est qu'elles ont leur propre juridiction. Tous les différends entre membres doivent être réglés par les autres membres, sans aucune intervention des tribunaux. Celui qui aurait recours à la justice serait passible d'une amende de 200 francs.

Sans avoir de monopole proprement dit, les *nations* sont très puissantes. La municipalité d'Anvers voulut un jour concéder la jouissance d'un élévateur à une société particulière. Elles provoquèrent une telle agitation que la ville dut céder.

De telles institutions ouvrent de nouveaux et larges horizons à l'organisation du travail, et M. Yves Guyot qui s'est fait en France, avec M. de Molinari, le propagandiste de l'idée de la commercialisation du travail par le contrat collectif, y voit la solution du problème de l'organisation du travail dans l'industrie. Les ouvriers organisant leur travail eux-mêmes, les syndicats prendraient la forme de « compagnies de travail », et, devenant ainsi des organes de production, ils perdraient leur caractère agressif. A l'exemple des *nations* d'Anvers, et comme les sociétés capitalistes, ces compagnies pourraient être montées par actions, de telle sorte que chaque membre fût toujours copro-

1. LOUIS STRAUSS, président du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie de Belgique. (Lettre sur le fonctionnement des *Nations*.)

priétaire de l'avoir social. Elles traiteraient pour les produits ou services de leurs membres et garantiraient, dans des conditions déterminées, l'exécution d'un travail déterminé.

Avec le système du contrat collectif, il y aurait donc l'achat du travail en gros, comme il y a aujourd'hui l'achat en détail, avec responsabilité effective de la société de travail pour malfaçon et fautes de ses membres ou employés. L'industriel aurait devant lui une société responsable comme il a un fournisseur responsable quand il fait des achats.

Les causes de grève disparaîtraient ou s'atténueraient sensiblement. Les ouvriers se mettent généralement en grève pour des questions de salaires. Or, l'intérêt de l'industriel est que son personnel soit incité à toucher toujours de plus hauts salaires, si son prix de revient est diminué dans une proportion qui lui permette d'étendre ses débouchés. Il appartient au législateur de suivre des faits qui sont comme les prodromes d'une évolution à laquelle son action doit s'adapter.

Les syndicats se multiplient et s'étendent partout, en même temps que les coopératives de tous genres, mais jusqu'ici ces syndicats, créés dans une pensée de défense corporative, n'ont eu qu'un caractère moral. Le contrat collectif pour la valorisation du travail est appelé à leur donner une forme pratique et utilitaire. Il a ce rare mérite d'être à la fois préconisé par les patrons, par tous les économistes, et de figurer dans l'*Evangile socialiste* de César de Paepe[1], l'un des fondateurs du parti socialiste en Belgique, qui a prédit qu'un jour viendrait où les unions de métiers se substitueraient partout aux travailleurs individuels.

1. César de Paepe, né à Ostende le 12 juillet 1843, mort à Cannes le 19 décembre 1890.

LIVRE V

SOCIALISME ET SYNDICALISME

CHAPITRE I

L'esprit pratique dans le socialisme belge.

Le socialisme belge ne veut pas être destructeur. — Un travail de juxtaposition s'opère. — La propriété respectée en tant qu'associée au travail. — Le socialisme rationnel. — Le philosophe Colins inventeur du mot « collectivisme ». — L'autocratie de l'intelligence dans le socialisme. — Manuels contre intellectuels. — La fondation du Parti ouvrier : on craint de l'appeler « socialiste ». — L'éducation socialiste. — Le citoyen Syndicat. — La question de la collaboration à un gouvernement bourgeois. — Les socialistes se déclarent « un parti de gouvernement ». — Ils craignent de n'être pas prêts à prendre seuls le pouvoir. — Exemples d'opportunisme et de modérantisme. — Le vote de l'augmentation des forces militaires. — La conscience nationale et celle de l'individu.

Le passé nous montre que les évolutions pacifiques sont rares dans les domaines économiques et politiques. Les conflits entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre ceux qui gouvernent et ceux qui ne gouvernent pas, ont presque toujours dégénéré en violences. En Belgique, cependant, le socialisme donne l'exemple d'un avancement continu, sans heurts, et d'une conquête progressive dans l'ordre et dans la paix.

Le syndicalisme a marqué en Belgique le réveil de la conscience populaire. Il s'est résolument posé comme une protestation contre l'impuissance de l'Etat, mais nullement dans un sens destructeur.

Au socialisme romantique primitif, succéda assez vite une phase réaliste et il s'est créé une sorte de socialisme juridique, qui se propose d'absorber pacifiquement le droit privé dans le droit public, — ce qu'on appelle aujourd'hui le droit nouveau — en organisant la protection de la masse. Il est important d'en faire la remarque : c'est en devenant plus nombreux que le parti socialiste s'est montré de plus en plus conscient de ses responsabilités. Et l'on peut dire, sans qu'il y ait là la moindre idée paradoxale, que le socialisme est aujourd'hui d'autant moins redoutable qu'il est plus fort. L'évolution se manifeste vers le socialisme ; mais le socialisme évolue aussi vers plus de positivisme politique.

Le parti socialiste français s'attarde encore dans le révolutionnarisme en dépit de désertions multiples ; le parti socialiste allemand s'affirme en même temps révolutionnaire et réformiste ; le parti socialiste belge est, de façon très accusée, plus réformiste que révolutionnaire. Alors qu'en France les théoriciens de la Confédération générale du travail dirigent le mouvement syndical avec cette idée que « la bourgeoisie se laisse aisément dépouiller pourvu qu'on la presse un peu », les chefs du parti socialiste belge s'efforcent, eux, visiblement, de conquérir cette bourgeoisie par une action consciente et coordonnée. Il se fait un travail de juxtaposition.

Les syndicalistes belges estiment bien qu'ils doivent soutenir inébranlablement, et révolutionnairement s'il le faut, leurs revendications légitimes ; mais nous les voyons s'assurer d'abord de cette légitimité en cherchant à connaître la limite où ils doivent s'arrêter « afin, disent-ils, de ne pas rompre l'équilibre

indispensable pour maintenir la stabilité du capital et du travail ». Ils poussent le scrupule jusqu'à s'inquiéter de l'attitude du public « qui a des fonds à placer, qui crée les usines et qui pourvoit aux besoins financiers de l'industrie »[1], et qu'il faut éviter d'alarmer.

Loin d'imiter les « chambardeurs » qui rêvent de tout reconstruire en commençant par tout détruire, ils se placent sur le terrain utilitaire et font œuvre d'adaptation.

Il n'y a pas d'organisation sociale en dehors des lois, et il n'y a pas de lois sans une majorité qui les accepte. Tel est le principe qui ressort de leurs actes, les incite à réprouver la doctrine de la révolution pour la révolution, et en fait, en somme, des légalistes.

L'idée fondamentale du marxisme — l'absolue distinction des deux classes nettement déterminées dans l'organisme social, la classe des exploiteurs et celle des exploités, — est, dès à présent, rejetée par les marxistes belges — il ne faudrait pas le leur dire — lorsqu'ils reconnaissent l'existence de classes intermédiaires qui n'appartiennent ni à la première ni à la seconde, lorsqu'ils ne perçoivent plus nettement la catégorisation et déclarent qu'au surplus le mot de classe, dans une société démocratique et mêlée comme la nôtre, ne répond plus à aucune réalité pratique. C'est ce qui a fait dire à Paul Lafargue, à propos du collectivisme de César de Paepe, qu'un tel parti était « une contrefaçon belge du marxisme ». César de Paepe, en effet, ne fut jamais un outrancier. Il était l'homme de la conciliation, acceptant, faute de mieux, une solution modérée et pensant qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Non seulement de Paepe admettait les réformes politiques ou économiques « dont la réalisation ne peut que rapprocher

1. Déclaration de l'Union verrière.

davantage du but, c'est-à-dire de l'émancipation intégrale des travailleurs », mais il reconnaissait une utilité provisoire et historique aux progressistes et aux démocrates bourgeois[1]. Il voulait, comme socialiste, voir la classe ouvrière constituer un Parti séparé des autres partis, mais il était partisan d'une entente momentanée avec la bourgeoisie progressiste, pour réaliser avec elle les réformes urgentes. Tout le gros bon sens du Belge et sa philosophique patience, qui n'est pas de la résignation, se retrouvent dans ces accommodements.

Alors qu'en France, M. Hervé déclare : « Nous sommes contre tous les propriétaires, même les petits propriétaires ! » les socialistes belges déclarent — avec César de Paepe — ne pas vouloir supprimer la propriété en tant qu'associée au travail. Or, si l'on admet la propriété, il faut nécessairement admettre la richesse, et par suite, l'inégalité des conditions [2].

« Nous ne songeons nullement, déclarent les orateurs du parti, à enlever aux artisans la propriété de leurs instruments de travail, aux petits commerçants la propriété de leur boutique, aux cultivateurs la propriété de leur lopin de terre. Les socialistes, loin de dépouiller les travailleurs de leur propriété, veulent rendre les travailleurs propriétaires. »

Quelle leçon de modération donnée aux révolutionnaires français lorsque ceux-ci soulèvent des problèmes de ce genre : « La question finale dans la fournaise est ceci : Comment forcerons-nous les portes de la Banque ? Comment brûlerons-nous, jusqu'au dernier, tous les titres de propriété pour que le capital ne renaisse plus ? »

1. Louis Bertrand. *César de Paepe, sa vie, son œuvre.*

2. Au mois de janvier 1908, un député socialiste a tenu à prouver que le socialisme n'exclut pas la propriété. Il a fait condamner à cinq francs d'amende un individu qui avait pêché dans ses étangs.

N'oublions pas que c'est un Belge, le philosophe Colins[1], qui a inventé le socialisme rationnel : il a fait découler la théorie *collectiviste*, — le mot lui appartient, c'est lui qui l'a prononcé pour la première fois, — de la religion scientifique basée sur la vérité démontrée, et quand il a conçu la célèbre formule : « L'ordre moral, c'est l'éternelle harmonie entre la liberté des actions et la fatalité des événements », il n'avait aucune pensée de destruction préalable pour faire régner cet ordre. Il faisait la part des circonstances, des temps et des milieux.

Bénédictin du socialisme, l'Auguste Comte de la Belgique saluait comme prochaine et fatale l'apparition d'une autocratie unissant la science à la force, inculquant la vérité par l'éducation, brisant la carapace des préjugés, « muselant la génération contemporaine et empêchant que son ineptie mette obstacle à l'établissement du bonheur humanitaire ». Mais, dans cette idée même d'une autocratie intelligente, ne voyons-nous pas se dessiner déjà un système de gouvernement anticommuniste, les plus aptes étant appelés à diriger les autres? Cette domination de l'intelligence, c'est évidemment ce que Colins appelait « la fatalité ».

Le collectivisme enseigne que l'unité, la petite cellule travailleuse, n'existe plus dans le prodigieux agrégat prolétarien, qu'il s'est résorbé dans la masse, qu'il n'est plus qu'un atome dans cette humanité nouvelle qui s'équilibre en oppositions de forces. Et cependant, nous voyons M. Vandervelde préconiser, après M. Auguste Laugel, la formation d'un Parlement idéal où chaque corps de métier enverrait siéger les plus éclairés parmi ses membres.

1. Colins, philosophe spiritualiste, né à Bruxelles le 24 décembre 1783, mort à Montrouge, le 12 novembre 1851, auteur de la *Science sociale*, de *l'Economie politique, source des révolutions et des utopies prétenduement socialistes.*

La méthode belge est ainsi toute dans l'action électorale. « La politique des travailleurs, écrivait Stuart Mill en 1874, est de persévérer à se faire représenter par des travailleurs. » Les orateurs du Parti ouvrier belge ont suivi ce conseil à la lettre. Ils croient à une législation meilleure par de meilleures élections. Qui dit élection, dit sélection. Le principe de la sélection n'est-il pas anticollectiviste au premier chef?

Mais ne chicanons point sur les mots. Ce n'est pas l'illogisme, c'est la logique des dirigeants du Parti que nous voulons faire ressortir lorsqu'ils disent : « On promet trop de choses aux travailleurs, on leur fait espérer le bonheur et le bien-être dans un avenir rapproché, alors que la réforme la plus modeste exige des efforts considérables. On se plaint du manque de persévérance des ouvriers socialistes, on leur reproche de se fatiguer rapidement et de se décourager fort vite : n'est-ce pas un peu notre faute ? Ne pourrait-on essayer, avec un programme minimum, un programme de réformes immédiatement réalisables, comprises et senties par tous, de réunir les ouvriers sur le terrain à la fois politique et économique? »[1]

La classe ouvrière, corporativement organisée, comprend cette tactique. Elle suit sans murmurer ses chefs politiques et le travail de la Fédération syndicale est intimement lié à celui des leaders du parti.

S'il y a parfois des froissements, ils ont un caractère de rivalité personnelle. Ils se produisent surtout entre les socialistes prolétaires, — ceux qu'on appelle les « manuels », — et les « intellectuels ».

Les « intellectuels » ont une personnalité individuelle qui résiste à la noyade dans les flots anonymes

1. M. Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles.

de la masse. Les « manuels » ont conscience de la supériorité morale qui les écrase et se laissent aller parfois à des actes d'hostilité jalouse. Ils se font gloire d'appartenir à la mine ou à l'atelier, et, dans leur orgueil à proclamer qu'ils ne savent pas l'orthographe, on sent percer d'amères rancunes[1].

Il faut dire qu'il s'est créé, dans le socialisme belge, une sorte d'aristocratie que certains « camarades » plus bornés ne supportent qu'avec une sourde colère, et la situation de ces aristocrates du socialisme est assez comparable à celle de ces prêtres instruits, — donc tolérants — que les vieilles dévotes tiennent en suspicion et surveillent étroitement.

Mais si le socialisme belge a ses « vieilles dévotes », ceux-là n'en dominent pas moins le parti de toute la hauteur de leur intelligence, qui pensent que l'égalité des conditions n'est pas et ne sera jamais toute l'égalité, que la maxime collectiviste « à chacun selon ses œuvres » est déjà une doctrine inégalitaire, et qu'il y aura toujours une *loi d'airain* — celle de la dimension des cerveaux — même lorsque la « concurrence sans frein », dont parle Lassalle, aura disparu.

Quoi qu'il en soit de ces conflits d'individualités, le socialisme belge s'est tracé une ligne de conduite nettement accusée. Elle se résume en ceci : « Pas de politique du tout ou rien. A chaque jour sa tâche et son résultat. » Elle est, on le voit, essentiellement opportuniste.

Dans toutes leurs manifestations, dans tous leurs actes, les socialistes se sont d'ailleurs montrés, dès l'origine, presque toujours opportunistes et possibilistes.

Dès 1884, la question de l'attitude à prendre aux élections ayant été discutée dans un congrès, une

1. Un ouvrier disait au Congrès de Breslau en montrant des mains calleuses : « Regardez bien, ceci est rare dans notre parti ».

proposition des Gantois portant interdiction aux socialistes, sous peine d'exclusion, de figurer sous une liste bourgeoise, était rejetée.

Le parti socialiste, comme parti syndicaliste *organisé*, est issu du Congrès de la Ligue ouvrière qui se tint à Bruxelles les 5 et 6 avril 1885. L'unique objet à l'ordre du jour de ce congrès était « l'utilité de réunir, en un seul parti, toutes les organisations ouvrières du pays ». M. Anseele et les députés flamands déclarèrent qu'il n'y avait qu'une simple adhésion à donner au Parti socialiste belge déjà constitué. D'autres délégués soutinrent que *le mot « socialiste » effrayait encore les ouvriers*, et que mieux vaudrait ne pas donner prise à la critique en prenant un titre plus ou moins incolore. Jean Volders, au nom de la Générale ouvrière, dit : « L'idée d'Anseele, de grouper toutes les forces sous le drapeau socialiste, est excellente et je l'approuve. Seulement, je crois que nous ne réussirons pas à avoir avec nous la masse des travailleurs. Ne présentons pas un programme *qui puisse effrayer la masse résistante.* »

A son tour, César de Paepe intervint : « Le mot « socialiste », déclara-t-il, fait peur à beaucoup d'ouvriers. *Ce mot est un obstacle.* Si, comme le dit Volders, on mettait de l'eau dans son vin, on arriverait plus facilement à la création d'un vaste Parti ouvrier. »

Après un vif débat, la majorité des délégués des groupes socialistes décida d'*exclure le mot « socialiste » du titre du nouveau parti* et l'on décida la constitution du Parti ouvrier belge[1].

Le mot « socialiste » était alors synonyme de « révolutionnaire », d' « anarchiste ». Un socialiste était forcément, aux yeux de la masse, un pétroleur, un

1. LOUIS BERTRAND. *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique.*

agitateur, un exalté. C'était le révolté dans toute la force du terme. Et, sachant dans quelle suspicion ils seraient tenus si on les savait affiliés au parti « rouge », les ouvriers socialistes se gardaient d'afficher leurs doctrines.

En 1887, à l'occasion de la Saint-Eloi, fête des métallurgistes, et de la Sainte-Barbe, fête des mineurs, de nombreux meetings « noirs » furent organisés. Ces meetings « noirs » étaient ainsi appelés parce qu'ils étaient tenus la nuit, sans lumière, et la crainte était telle que la plupart des orateurs parlaient dans des tonneaux vides pour rendre méconnaissable le son de leur voix.

Au cours de l'un des meetings syndicalistes qui furent tenus à cette époque dans la région des terrils et des hauts fourneaux, le romancier Camille Lemonnier, qui avait suivi l'apôtre Jean Volders, fut interpellé par un ouvrier qui lui demanda : « Eh, bien! ne viendra-t-il jamais nous voir, le citoyen Syndicat ? » L'éducation socialiste était si peu avancée encore qu'on prenait — non pas Le Pirée — mais le Syndicat pour un homme, et cet homme pour le chef du mouvement. Il n'y a pas vingt-cinq ans.

La plus brûlante question qui ait été agitée en ces dernières années au sein du parti est celle de la participation éventuelle des députés socialistes à un ministère libéral. A plusieurs reprises, elle est venue devant le conseil général du parti socialiste et elle a donné lieu chaque fois à des débats passionnés. Malgré l'opposition systématique d'un certain nombre de socialistes intransigeants qui voient dans cette collaboration gouvernementale une capitulation, un mouvement favorable a fini par se dessiner. Le principe s'efface derrière la tactique.

« Proclamons-le, a dit M. Anseele, nous sommes un parti de gouvernement, et si nous recourons parfois à des moyens illégaux, c'est parce qu'on nous

met hors la loi, et qu'on veut nous empêcher de conquérir le gouvernement[1]. »

Un autre député socialiste, M. Louis Bertrand, a montré, lui, tout le *bien socialiste* fait par certains membres du parti dans les administrations communales, comme échevins, et il en a conclu « que l'esprit socialiste a changé et qu'avec les méthodes intransigeantes on n'en serait jamais arrivé là ».

C'est la théorie du fait, c'est la justification, par le résultat, des règles formulées par le congrès de Quaregnon, qui n'a point condamné les alliances, mais les a laissées dans le domaine de la liberté et des circonstances. La politique de bloc l'emporta ainsi sur la politique de classe. Et pour montrer la nécessité d'une collaboration avec les partis bourgeois avancés, un député socialiste de Liége, M. Troclet, n'a pas craint d'affirmer que « l'avènement d'un cabinet socialiste intégral en Belgique dans une atmosphère capitaliste européenne serait un danger, *les socialistes n'étant pas prêts à prendre seuls le pouvoir* ».

1. Au mois d'avril 1882, l'Association des Tisserands, de Gand, fondée en 1857, fêta le 25e anniversaire de sa fondation. M. Anseele prononça, à cette occasion, un discours enthousiaste, dans lequel il prophétisa : « Il y a vingt-cinq ans, les ouvriers luttaient pour avoir quelques centimes d'augmentation de salaire... Dans vingt-cinq ans nous verrons des ouvriers siéger à l'Hôtel de Ville. » M. Anseele ne pensait pas si bien dire. En 1909, vingt-sept ans après, M. Anseele, depuis longtemps d'ailleurs membre du collège communal, était nommé échevin de la ville de Gand. M. Anseele prévoit aujourd'hui l'entrée prochaine des socialistes dans le gouvernement comme en France, avec cette différence qu'en Belgique elle se fera avec le consentement du parti qui aura ainsi sa part de direction dans les affaires du pays. Le directeur du *Vooruit* osa le proclamer en pleine Chambre : « Nous aspirons au jour prochain où le parti ouvrier belge sera représenté sur le banc des ministres. » Son camarade Smeets l'ayant interrompu en s'écriant : « Avec la République ! » Anseele répliqua : « Même sans elle ! ».

Comme les socialistes de tous les pays, les socialistes belges sont partisans du suffrage des femmes. L'égalité des sexes et des droits est un *credo* fondamental inscrit en tête de leurs revendications politiques. Cependant, lorsqu'en 1902 les socialistes scellèrent un pacte électoral avec les libéraux, ils souscrivirent aux concessions exigées par ceux-ci : « Représentation proportionnelle, *exclusion du sexe féminin*, renonciation à une agitation révolutionnaire. » Le député Anseele justifia cette attitude par ce mot qui rappelle celui de Gambetta proclamant la nécessité de *sérier* les questions : « Nous ne pouvons combattre en même temps pour toutes nos revendications. » Et le congrès général du parti se rallia à cette thèse opportuniste que « les femmes étant encore dominées par le clergé, le suffrage universel intégral serait un désastre pour l'idéal socialiste et que mieux vaudrait encore le maintien du vote plural ».

Lorsque la question du remplacement militaire vint, en 1909, devant le Parlement, les socialistes n'hésitèrent pas à voter les exemptions ecclésiastiques pour obtenir le service personnel. Le service personnel, avec le système d'un fils par famille, voté également, augmentait le contingent, envoyait plus d'hommes à la caserne, c'est-à-dire renforçait le militarisme en Belgique en faisant une armée plus forte malgré la réduction de dix-huit à quinze mois de service ; mais les socialistes considèrent, selon la théorie du compensatisme, du donnant donnant, que rien ne s'obtient sans une rançon. Ils se cantonnèrent donc dans cette pensée que le service général des familles ne serait qu'une étape vers le service général des individus, et, pour affaiblir le contingent, ils commencèrent par l'augmenter.

Au surplus, leur raison leur montre l'impossibilité de refuser les crédits militaires quand ils sont néces-

saires à la défense nationale. Ils veulent bien le désarmement... mais quand il sera général. Ils n'entendent pas donner l'exemple en livrant à l'étranger leur propre territoire. Ils estiment que la suppression des armées ne sera possible que lorsque se produira un grand mouvement de fraternité internationale et quand l'industrie guerrière aura disparu des continents civilisés. Ils sont ainsi en complet accord avec l'ex-député allemand Bernstein lorsque celui-ci écrit : « Puisque la social-démocratie travaille avec les autres partis à l'élaboration des lois de l'Empire, puisqu'elle veut accroître sa puissance, il est juste que ses représentants à la Chambre déclarent qu'au besoin les socialistes défendraient l'indépendance et l'intégrité de l'Empire contre une puissance étrangère. » Les socialistes belges s'attestent internationalistes ; mais on sent poindre de même dans tous leurs discours — et dans leurs actes — l'idée de la conscience nationale.

M. Vandervelde ayant écrit un livre d'une documentation serrée sur le *Socialisme agraire*, on lui demanda de compléter son étude par des aperçus sur l'organisation agricole dans la société collectiviste. Il répondit qu'il ne voyait guère l'utilité de ce genre d'exercices intellectuels, préférant observer les faits pour en dégager des déductions, et, si possible, des directions générales, plutôt que de laisser son imagination vagabonder. Le socialisme belge entend ainsi rester sur le terrain solide des données scientifiques.

Attendons-nous à le voir pousser sa logique jusqu'à proclamer que l'*organicisme* a créé une équivoque, une illusion métaphysique, que l'on a tort de mettre toujours en avant « la conscience collective de l'Etat », qu'il n'y a pas de conscience collective de l'Etat, qu'il n'y a que la conscience des individus qui composent un Etat, que l'Etat n'est rien, et qu'enfin l'individu est tout.

CHAPITRE II

Le socialisme apprivoisé.

La rareté relative des grèves en Belgique. — Les socialistes belges envisagent la grève comme un moyen extrême. — Le coopératisme absorbe et assagit les dirigeants. — La grève serait la ruine des institutions socialistes. — Flamands contre Wallons dans les grèves noires de 1887. — L'excommunication du wallon Defuisseaux. — Le *Vooruit* se prononce contre la grève dans une période de crise. — L'action directe et le sabotage condammés en Belgique. — La question sociale est une question de science, non de violence. — Le congrès de Stuttgart condamne la colonisation capitaliste. — Les socialistes belges n'en admettent pas moins le principe de l'annexion du Congo. — Quand la raison parle, le socialisme ne discute plus. — L'entente cordiale du travail et du capital. — Les machines sont des « libératrices » et les fabriques sont un progrès social. — Le socialisme belge manque de direction spirituelle. — Il est conforme à l'esprit essentiellement pratique et matérialiste du pays. — Tel climat, tels hommes.

La Belgique est, parmi les pays industriels d'Europe, celui qui compte le moins de grèves et de grévistes[1].

1. La dernière statistique (1907) donne les chiffres suivants :

	Grèves	Grévistes
Allemagne	3.328	272.218
France	1.309	438.466
Autriche	1.083	153.688
Angleterre	486	217.773
Belgique	207	24.982

La proportion des grèves par rapport à la population est la suivante :

	Grévistes par million d'habitants
France	11.180
Allemagne	6.500
Autriche	5 640
Angleterre	5.040
Belgique	3.515

La Belgique est très en retard — ou, si l'on veut, très en avance — sur les autres pays, quant au nombre des grévistes. La grande majorité des conflits y sont réglés entre patrons et ouvriers, sans autre intervention. Toutefois, on peut noter, en ces dernières années, une fréquence plus grande de l'intervention des unions professionnelles, et, dans ce cas, les résultats sont plus favorables aux ouvriers.

De façon générale, la grève n'est pas, en Belgique, le brusque résultat d'un mécontentement. C'est l'action réfléchie d'une organisation préparée. Les socialistes belges savent par expérience qu'une grève perdue a pour résultat de désorganiser et de créer une atmosphère de défiance et de suspicion. Ils l'envisagent comme un moyen extrême très redoutable.

L'évolution coopérative du socialisme contribue beaucoup à cette sagesse. Des ouvriers qui, jusqu'ici, ne songeaient qu'à se mettre à la tête des grèves et de toutes les agitations révolutionnaires, ont été appelés, en effet, à diriger les coopératives de production et de consommation, et l'on voit aujourd'hui ces mêmes « camarades » prêcher l'ordre, l'apaisement et la conquête du pouvoir par les moyens évolutionnaires. La raison? Ce sentiment très humain que la grève est la mère de la misère et que misère nécessite crédit. Or, le crédit ne fait pas leur affaire. Le 12 juillet 1900, M. Anseele prononçait, dans un discours sur la coopération, les paroles suivantes: « Nous avions, il y a quelques semaines, dix mille grévistes chez nous, des milliers de fileuses de lin, le lock-out des ouvriers menuisiers, et il y avait au Vooruit assemblée plénière. Ils étaient là, dans la salle, des milliers et encore des milliers. On disait : « Vous savez, il y « a la grève... — Oui, oui... Cela coûte. — Ah! natu« rellement, cela coûte. — La coopérative va donner « quelque chose...— Tout ce que vous voudrez, fut-il « répondu; vous avez libre carrière; vous pouvez dis-

« poser de la caisse aussi largement que vous le « voudrez. »

Tout ceci est très beau en paroles, mais la coopérative qui vend du pain doit payer son fournisseur de farine, et celle qui fait commerce de meubles son fournisseur de bois, et celle qui vend des vêtements son marchand d'étoffes. La coopérative aura vivement fait faillite si elle donne tout et ne reçoit rien. Les dirigeants le savent : ils savent que la grève c'est l'obligation de faire crédit, et que le crédit, pour les institutions ouvrières, c'est la ruine à bref délai. D'où la nécessité de calmer les tempêtes.

Au cours des grèves noires de 1887, Jean Volders, dans le *Peuple*, ne cessait déjà de s'efforcer d'apaiser l'agitation ouvrière. « Le Parti ouvrier, écrivait-il, a fait ce qu'il a pu pour ouvrir les yeux aux mineurs. A l'heure présente encore, il leur crie : Casse-cou ! Répondre aux provocations gouvernementales, c'est risquer de faire verser, sans le moindre profit possible, bien du sang ouvrier. »

A ce moment éclata, entre les socialistes, un grave conflit de races. Les Wallons, ayant à leur tête Defuisseaux, « le dieu des ouvriers », luttaient avec une sorte de rage frénétique pour la conquête du suffrage universel : ils brusquèrent les événements par la grève. Les Bruxellois, les Gantois, les Anversois, et, de façon générale, tout l'élément socialiste flamand, s'efforçèrent de calmer l'excitation wallonne, disant que l'heure de justice sonnerait, mais qu' « il fallait y mettre le temps ». Le caractère pondéré du Flamand ne s'accommodait pas d'une agitation inopportune. Alors que le Wallon, vif et enthousiaste, ne voyait que le grand coup à porter, le Flamand résistait de toutes ses forces, ne croyant pas à la maturité du mouvement. De vives dissensions en résultèrent. Defuisseaux s'attaqua aux Flamands, les traitant de « peureux » et de « traîtres ». L'affaire prit une telle

acuité que Defuisseaux fut excommunié du Parti ouvrier comme organisateur « d'une grève prématurée, intempestive, de nature à nuire à la cause ». Et, par la suite, les partisans de Defuisseaux ayant sollicité sa réintégration, l'amnistie même lui fut refusée par 120 voix contre 68.

Au plein de la crise économique de 1908-1909, les ouvriers filateurs de Gand affiliés aux syndicats chrétiens réclamèrent une augmentation de deux centimes par heure en compensation du *short-time* imposé par la dépression générale. On vit alors une chose extraordinaire : on vit le *Vooruit* prendre fait et cause pour les patrons, déclarant qu'il n'était « ni opportun ni sensé de susciter une agitation gréviste pour la hausse des salaires dans une période de crise ».

Lorsque, au printemps de 1909, le Sénat voulut modifier la loi sur la réglementation des heures de travail adoptée par la Chambre, il fut question d'exercer une pression par la grève. Mais aussitôt les dirigeants du Parti ouvrier mirent encore les mineurs en garde contre un emballement qui pouvait être funeste, et la grève fut repoussée.

On peut juger par ces exemples du modérantisme du Parti ouvrier belge. Il ne va pas, naturellement, sans la condamnation de l'action directe et du sabotage. Les socialistes belges ne voient dans de tels procédés qu'un « bluff révolutionnaire ». Le mot leur appartient. « Convertir les indifférents à nos idées, amener de nouveaux membres au syndicat, verser régulièrement ses cotisations, faire son éducation socialiste et celle des autres, voilà, disent-ils de la bonne gymnastique révolutionnaire, celle qui prépare les victoires ; l'autre, celle qu'on décore de ce nom, n'est que de la dangereuse acrobatie. »

Le sabotage ne leur semble pas un moyen d'action syndicale : ils le considèrent même comme un aveu de faiblesse. Elle ne leur paraît nullement révolution-

naire la méthode qui consiste à faire grève sur grève, comme d'autres font de l'art pour l'art, sans préparation et sans but défini, « à emmêler des fils télégraphiques, à faire pour un soir l'obscurité dans les théâtres et les restaurants, à casser des carreaux, à abîmer la figure des jaunes et des policiers ».

La méthode à fracas, dite « française », frappe sans doute l'imagination ; elle est plus sensationnelle que la méthode légale ; mais elle ne conduit qu'à de coûteuses et décevantes expériences. Il arrive bien que le patronat est quelquefois vaincu, mais il s'accoutume aux attaques, il apprend à se défendre, il s'aguerrit enfin, et il n'est pas sûr que la puissance d'attaque des prolétaires s'accroisse dans les mêmes proportions.

Les militants belges tiennent de tels raisonnements et les ouvriers comprennent parfaitement ce langage prudent, conforme au caractère même de la population. Ils savent que rien ne s'improvise et qu'il n'y a de succès durable que par l'effort continu de chaque individu, la tâche quotidienne et bien ordonnée de chacun. « La question sociale, disait Colins, est une question de science, non de violence ». Les socialistes belges ont tenu à le prouver.

Le congrès socialiste international tenu à Stuttgart en 1907 a expressément condamné toute expansion coloniale sous le régime capitaliste : il a implicitement ordonné aux socialistes de lutter contre toute idée de colonisation. Les raisons? La colonisation capitaliste « réduit en esclavage, brutalise, exploite et torture les indigènes ». Elle complique la lutte de classes de haines de races en mettant en concurrence les noirs et les jaunes avec les ouvriers blancs. Le triomphe de la démocratie socialiste et la chute du système capitaliste doivent résulter de l'exagération même du capitalisme. Cette chute sera d'autant plus rapide que la sphère d'action du capitalisme l'a plus

limitée. Donc, opposition à toute nouvelle conquête soi-disant civilisatrice. Ce n'est que lorsque les nations seront organisées sur la libre base du socialisme international qu'il sera possible de coloniser et de développer toutes les parties du monde pour le bien général de l'humanité. Jusque-là, pas de concession.

Or, voici qu'en 1908, la Belgique se trouva en présence d'un grave problème colonial. Un traité portant annexion du Congo lui était proposé par le roi des Belges, souverain de l'Etat indépendant, dans des conditions qui équivalaient à un rachat. L'Angleterre, émue des scandales provoqués par le système d'exploitation à outrance de certaines compagnies concessionnaires, était, à ce moment, sur le point d'intervenir, et cherchait, de toute évidence, à faire prononcer la déchéance du roi des Belges comme souverain du Congo, le rendant responsable des atrocités commises. Après de laborieuses discussions, l'annexion, on le sait, finit par être votée par les Chambres, à une forte majorité. Quelle fut l'attitude des socialistes?

Spontanément, se conformant à la résolution du congrès de Stuttgart, la plupart se déclarèrent opposés à l'annexion et à toute politique coloniale.

Mais alors retentit la grande voix de M. Vandervelde, le chef du parti. Avec sa tranchante éloquence, il parla de l'annexion du Congo, — pour la défendre. Il reprocha aux socialistes antiannexionnistes de ne pas se placer du côté de l'humanité. Il évoqua la parole de saint Paul : « Si tu ne secours pas ton frère en détresse, tu ne l'as pas sauvé, mais tu l'as tué. » Il affirma que les frontières ne peuvent exister pour la classe ouvrière. Et, cinglant d'une raillerie ses contradicteurs, il les accusa de nationalisme : « Au Congo, déclara M. Vandervelde, nous devons réduire au minimum le régime de la conquête, abolir le régime

odieux des capitats, restituer aux indigènes leurs terres, supprimer le travail forcé, organiser l'instruction des nègres et les préparer à leur affranchissement. » M. Vandervelde ne borna pas là son action annexionniste. Il s'embarqua pour la colonie, où les autorités le reçurent comme une sorte de plénipotentiaire, et, quand il rentra en Belgique, on le vit dans les clubs africains et les cercles d'études coloniales, qui sont des groupements essentiellement bourgeois, voire capitalistes, essayer de communiquer partout son enthousiasme colonial et patriotique. On le vit exalter les richesses immenses du Congo, et nous l'avons entendu prononcer cette parole typique, qu'un concessionnaire ne renierait pas : « Si l'on abandonnait le Congo, les grands travaux tomberaient en ruines et les nègres en barbarie[1]. »

Cependant, certains dirigeants du parti s'offusquèrent d'une telle compromission capitaliste, et, à la Chambre même, M. Anseele apostropha assez durement son collègue. « Je ne réponds que de ma conscience, répliqua M. Vandervelde » « — Un mandataire socialiste ne dépend que de la classe ouvrière », objecta M. Anseele. La querelle s'envenimait. Il fut alors décidé qu'une grande réunion serait tenue. M. Vandervelde comparaîtrait devant la fédération du Parti. Il s'expliquerait. La réunion eut lieu. Vigoureusement, M. Vandervelde s'attesta le défenseur de tous les opprimés sans distinction de culte ni de race. Il soutint que la reprise du Congo pouvait seule mettre un terme aux abus signalés : « Plus tard, s'exclama-t-il, vous me remercierez. » Et certains orateurs eurent beau prétendre que coloniser était le contraire de civiliser; montrer que l'Europe n'a

1. A son retour du Congo, M. Vandervelde réclama éloquemment : 1° l'introduction de la monnaie ; 2° la suppression du travail forcé. Or, il est à remarquer que le système collectiviste *condamne* la monnaie et proclame l'obligation du travail.

apporté dans les colonies que « la peste, la syphilis et le choléra » et même, fut-il risqué, la maladie du sommeil; établir que les capitalistes sont plus barbares dans leurs procédés que les sauvages eux mêmes; prédire que l'annexion n'aboutirait qu'à des charges financières toujours plus lourdes et que la classe ouvrière serait encore une fois dupe et victime. Toutes inutiles démonstrations. C'est la thèse opportuniste de M. Vandervelde qui prévalut. Et non seulement les socialistes votèrent un ordre du jour annexionniste de fait, sous réserve des conditions onéreuses de la reprise; mais encore ils admirent que le parti socialiste fût représenté au sein du Conseil supérieur colonial.

C'est ainsi que, tout en réprouvant l'exploitation capitaliste dans les colonies, les socialistes belges furent amenés à approuver et favoriser une conquête coloniale que commandait l'intérêt supérieur de la Belgique en tant que nation économique.

Quand la raison parle, le Belge, même socialiste, ne discute plus.

L'entente cordiale du capital et du travail n'est déjà plus un mythe en Belgique. Un industriel ayant, un jour, sollicité des pouvoirs publics l'autorisation d'établir une usine dans la commune de Namèche, près de Namur, cette autorisation fut refusée par le Conseil provincial, « l'intérêt général commandant la sauvegarde des sites ». La classe ouvrière de Namèche et des localités environnantes lancèrent alors une proclamation virulente déclarant qu'une telle décision équivalait « au boycottage de ceux qui peinent », que la grande industrie était un bienfait pour tous, que « l'usine, c'était le salut ». Et une grande manifestation ouvrière fut organisée pour soutenir la société capitaliste dans ses démarches auprès du gouvernement.

A quelqu'un qui s'étonnait un jour de cette orien-

tation du socialisme, M. Vandervelde répliqua : « Nous ne pouvons pourtant pas supprimer le régime capitaliste du jour au lendemain. »

M. Anseele, le député de Gand, qui demande un million pour fonder une filature socialiste, a complété cette pensée quand il a dit un jour : « Il faut faire cesser le divorce entre le capital et le travail ; il faut que ces deux ménages fassent un ménage sérieux, qu'ils soient unis comme frère et sœur. »

Karl Marx et ses disciples ont considéré le machinisme comme un agent de misère, parce qu'il aggrave le chômage [1]. Les socialistes belges, qui savent que le machinisme a fait la fortune de la Belgique, n'y voient, eux, qu'un mal passager pour un progrès nécessaire. Ils déclarent qu'il faut accueillir les machines comme « des libératrices futures », et nous avons trouvé dans le *Peuple* cette réflexion curieuse, au moment même où des grévistes, à Concarneau, mettaient à sac les usines sardinières et brisaient les machines à sertir les boîtes : « Les patrons éclairés suivent d'un œil attentif le progrès du machinisme et, au besoin, aident à ce progrès, afin d'utiliser les nouvelles découvertes ; les maîtres de carrières routiniers suivent paisiblement l'ornière de plus en plus profonde de la vieille routine, où ils finiront par s'enliser tout à fait. »

Dans une réunion d'ouvriers boulangers, tenue à Bruxelles, à la suite d'un grand mouvement d'agitation pour amener la suppression du travail de nuit, nous entendîmes un orateur socialiste proclamer à son tour que « les fabriques sont une manifestation du progrès social » et que « les combattre serait imiter don Quichotte qui partait en guerre contre les moulins à vent ».

La grande erreur du socialisme belge est de s'être par

1. « Dans le monde industriel où nous vivons, a dit Louis Blanc, toute découverte est une calamité ».

trop incorporé au machinisme. Il est mû par une idée et il n'a pas d'idéal dans le sens élevé du mot. Il est bien préoccupé d'une éducation sociale meilleure, mais on ne sent pas assez la recherche du progrès moral. Il ne s'occupe que de mieux être matériel. Il n'est pas assez sociologique.

Les premiers socialistes de 48, comme Colins, s'inquiétaient surtout de la formation des intelligences, du *pétrissage* des cerveaux, en vue du plus grand équilibre moral. Produit naturel de la grande poussée industrialiste, le socialisme actuel ne voit dans l'individu que l'être physique, la machine travaillante. Il n'est question que de discipline corporative, alors que la discipline personnelle devrait être enseignée d'abord ou tout au moins en même temps. Ce « nécessaire moral » n'est pas moins utile que le « nécessaire physique ». On n'apprend pas assez aux individus qu'ils sont comme autant de « fins en soi », et qu'à côté de leur valeur matérielle comme ouvriers gagnant de bons salaires, ils sont aussi, ils doivent être une valeur morale. La richesse matérielle n'est pas tout : il y a aussi la richesse des idées, des connaissances, et la force d'un pays est peut-être moins dans une activité économique, souvent factice, que dans son activité intellectuelle.

Tel quel, pratique et manquant de « direction spirituelle », le socialiste belge se conforme à l'esprit mercantile et matérialiste du pays. Et lorsque nous retrouvions tant d'influences raciques et climatologiques dans le socialisme belge, nous avons souvent pensé à la page de la *Philosophie zoologique* sur l'action du milieu cosmique, où Lamarck dit : « Quantité de faits nous apprennent qu'à mesure que les individus de l'une de nos espèces changent de situation, de climat, de manière d'être ou d'habitude, ils en reçoivent des influences qui changent peu à peu la consistance et les proportions de leurs parties, leur

forme, leur facilité, leur organisation même, en sorte que tout en eux participe, avec le temps, aux mutations qu'ils ont éprouvées... Par exemple, que les graines d'une graminée ou de toute autre plante naturelle à une prairie humide soient transportées, par une circonstance quelconque, d'abord sur le penchant d'une colline voisine, où le sol, quoique plus élevé, sera encore assez frais pour permettre à la plante d'y conserver son existence, et qu'ensuite, après y avoir vécu et s'y être bien des fois régénérée, elle atteigne de proche en proche le sol sec et presque aride d'une côte montagneuse; si la plante réussit à y subsister et s'y perpétue pendant une suite de générations. elle sera alors tellement changée que les botanistes qui la rencontreront en constitueront une espèce particulière. La même chose arrive aux animaux que des circonstances ont forcé de changer de climat, de manière de vivre et d'habitudes. »

La même chose arrive aux idées politiques.

CHAPITRE III

Le socialisme appliqué.

Les transformations sociales. — Le retour aux anciennes corporations. — L'organisation des métiers et celle des syndicats. — Mêmes formes, mêmes conceptions, mêmes tendances vers la monopolisation. — L'individualisme contemporain et le système corporatif. — Une conquête de la Révolution : la liberté du travail. — Les révolutionnaires contre la Révolution. — La Belgique berceau du syndicalisme. — Le socialisme économique. — Conflits et batailles d'intérêts. — La production socialisée. — Le capitalisme prépare le monopole. — Les socialistes complices des accapareurs. — La société dans la voie socialiste. — Le régime existant, encore amplifié, serait-il le régime idéal ? — Les syndicats verriers forcent les producteurs à se coaliser. — Ou l'organisation patronale ou la grève. — La limitation de la production aux besoins de la consommation dans les mines de charbon. — Les socialistes belges inventent le chômage proportionnel. — La démocratie ouvrière liguée contre la démocratisation des prix.

Une évolution s'est évidemment produite, mais plus nous étudions la lutte des classes et des idées en Belgique, plus nous sommes amené à conclure que le moule, le réceptacle, l'alambic, où se distillent les transformations sociales n'ont pas changé. Les ouvriers aujourd'hui se disent socialistes : les artisans des corporations de Gand, d'Ypres, d'Audenarde, de Louvain l'étaient aussi, à leur manière, lorsqu'ils défendaient leurs prérogatives professionnelles, et les moines même, lorsqu'ils se groupaient dans les couvents pour travailler la terre et faire du commerce en commun. Des abbayes aux maisons de corporations,

la distance n'est pas grande. Entre les maisons de corporations et les Maisons du peuple, il y a de même d'étroites parentés.

Tout le mouvement syndicaliste auquel nous assistons n'est pas autre chose qu'une renaissance, une résurrection du corporatisme de l'époque des communes. La loi palingénésique s'affirme ici avec force.

Les points de comparaison abondent. En feuilletant l'*Histoire de la période communale en Belgique*, de M. Maréchal, on ne cesse pas d'en relever.

La corporation constituait une personne civile : à ce titre, elle pouvait acheter et vendre des marchandises et posséder des immeubles. — Le syndicat n'a pas encore la capacité juridique, mais il l'aura par la force des choses, et, en attendant, il peut, par les coopératives, acheter, vendre et posséder.

La caisse des corporations était alimentée par les cotisations des membres, les droits d'entrée et les amendes. — Il en est de même aujourd'hui dans les syndicats.

Les corporations possédaient en commun une maison, où se tenaient leurs assemblées. — Les syndicats ont leurs maisons du peuple, où ils tiennent leurs réunions et qui sont pareillement leur siège social.

Chaque métier avait un sceau et une bannière. — La plupart des syndicats ont aussi leur sceau; ils ont tous leur bannière.

Grâce à leur union, les membres d'une corporation pouvaient avoir en commun ce qu'il eût été bien difficile à chacun d'avoir en particulier. Ainsi, les tanneurs avaient un moulin à écorcer commun. Les écorces étaient achetées en gros par les doyens et réparties ensuite entre les différents patrons. — Les coopératives de production et les fédérations de coopératives ne procèdent pas autrement.

Seuls, les membres de la corporation pouvaient

fabriquer et vendre, dans la localité, les produits de leur industrie; on était donc forcé d'accepter leurs conditions. Or, le prix de la marchandise était fixé par le reward (surveillant) et toujours maintenu à un taux rémunérateur. — Les syndicats sont unanimes à réclamer pareille organisation.

Le compagnon était l'associé du patron. Son salaire était réglé; il ne différait pas sensiblement de celui du patron. — Il n'est pas un syndicat qui ne revendique un salaire se rapprochant plus sensiblement de celui du patron.

Pour éloigner tout souci du lendemain, les membres de métier formaient entre eux une vaste société mutuelle; l'argent des cotisations, des droits d'entrée et des amendes servait à secourir les confrères malades, à indemniser ceux dont la maison était incendiée, à subvenir à l'entretien des veuves et des orphelins. — Les syndicats ont pareillement leurs sociétés de secours mutuels.

Le métier ne voulait pas seulement que ses membres eussent de quoi vivre : il s'occupait aussi de leur ménager un repos convenable. La quantité de travail à fournir chaque jour était déterminée; on fixait de même le nombre d'heures de travail; tout travail de nuit était interdit. Le patron encourait une forte amende s'il violait, sur l'un ou l'autre de ces points, le règlement du métier. — La réglementation de la durée du travail, le règlement d'atelier, les poursuites contre le patron s'il viole le règlement : on voit tout cela encore dans l'actuelle organisation du travail.

Les rewards avaient le droit de visiter à toute heure les ateliers. D'où une foule de tracasseries et de vexations. A Ypres, nous voyons même les valets admis à partager la surveillance du travail : « Il y aura dans la ville d'Ypres, dit un règlement de 1280, deux *voies* (c'est-à-dire deux inspections), l'inspection

du nord et l'inspection du sud. Dans chacune, six maîtres et trois valets ». — L'industrie est aujourd'hui pareillement contrôlée : les inspecteurs du travail ont simplement remplacé les rewards. Comme autrefois, les ouvriers ont des délégués reconnus pour la surveillance des lois professionnelles.

Les métiers devenant de véritables monopoles aux mains de quelques-uns, la valeur des produits atteignait des prix exagérés. —Les syndicats ne cherchent-ils pas de même à faire monter les prix, pour faire monter les salaires, en faussant le jeu de la libre concurrence? Ne réclament-ils pas de même la monopolisation des produits qui favorise leur cherté[1]?

Qu'arrivait-il avec le monopole? Il arrivait qu'abrités derrière leurs privilèges et n'ayant point de concurrence à redouter, les métiers se dispensaient généralement de toute recherche et de tout effort. Ils s'efforçaient même de briser l'initiative des compagnons intelligents et travailleurs qui cherchaient des perfectionnements. — Dans toutes les exploitations monopolisées, n'est-ce pas aujourd'hui la même aberration?

Le monopole! Il aboutissait à ceci encore : un savant voulait construire des instruments de mathématiques et d'astronomie : les chefs de la corporation venaient détruire ses fourneaux. La raison? Il n'était pas des leurs. Créait-on un nouvel outil? Telle corporation prétendait avoir seule le droit de le fabriquer. Argand invente le quinquet : les ferblantiers veulent lui défendre de tirer aucun profit de son invention; car eux seuls ont le droit de faire des lampes. Quelle partie d'un soulier un membre de la corporation des

1. Les allumettes françaises, renommées pour leur cherté et leur mauvaise qualité, reviennent à l'Etat français à 180 francs le million, d'après un rapport de M. Antonin Dubost. Si, au lieu d'avoir des manufactures à lui, l'Etat achetait les allumettes en Belgique, à l'industrie privée, il ne les paierait que 130 francs.

savetiers pouvait-il réparer sans empiéter sur les droits de la corporation des cordonniers? A quel moment un habit cessait-il d'être neuf et pouvait-il être vendu par un fripier sans que celui-ci eût à craindre d'être traduit en justice? De telles questions se posaient. Elles entretenaient des rivalités passionnées qui dégénéraient parfois en tueries. A Gand, en 1345, les tisserands massacrent 500 foulons; quatre ans plus tard, les foulons, unis aux bouchers, font périr 500 tisserands.

Que l'Etat s'empare demain de tous les moyens de production et nous assisterons aux mêmes abus et aux mêmes errements amplifiés encore. L'ouvrier ne sera plus qu'un automate, l'Etat industriel ne gagnera plus rien à la substitution d'un procédé de travail à un autre plus pratique, et le progrès sera détruit dans l'esprit d'initiative, c'est-à-dire dans sa source même.

Les corporations ont eu leur utilité historique. Dans une époque de servitude, elles furent de précieux instruments de défense. La perspective pour chacun de devenir maître à son tour, de fonder une famille, d'acquérir l'indépendance, ennoblissait le travail et relevait les professions inférieures. Les métiers donnèrent ainsi aux communes une prospérité que la plupart n'ont jamais retrouvée depuis. Peut-être même la répartition des richesses s'effectuait-elle alors d'une façon plus équitable qu'aujourd'hui.

Mais on oublie trop que les corporations furent, de par leur discipline étroite qui répugne à notre individualisme contemporain, des organismes de tyrannie. On oublie trop, quand on souhaite leur retour, la réaction qu'elles engendrèrent, et la grande révolution économique du machinisme. On oublie trop surtout la Révolution française, dont l'un des premiers actes fut précisément de substituer, au système cor-

poratif, celui de la liberté du travail, — la liberté fut alors considérée comme une conquête, — et de décréter que seule la loi de l'offre et de la demande interviendrait désormais dans les échanges.

Il est piquant de remarquer, à cet égard, que les mêmes hommes, qui s'inspirent des principes de 89, cherchent aujourd'hui à faire revivre le système des corporations que ces mêmes principes condamnèrent au nom du « droit sacré » de la liberté.

La Révolution française elle-même n'aurait-elle donc été qu'un accident politique ?

Berceau du syndicalisme, la Belgique était, en tout cas, bien préparée pour recevoir et s'assimiler les théories collectivistes. Aucune violence ne fut nécessaire. Elles étaient dans l'atmosphère. On en peut trouver une preuve dans ce fait que les ouvriers belges n'ont jamais été républicains dans le sens que l'on donne en France à cette appellation. Ils se sont réveillés socialistes sans transition aucune. On pourrait dire, dans une certaine mesure, que la conformité même du cerveau belge est socialiste. Pour toutes les œuvres d'assistance, de prévoyance, de mutualité, pour les coalitions professionnelles, le terrain était prêt. Et le principal ouvrier du corporatisme socialiste fut le besoin même de l'effort commun, aidé par la compréhension nette de la solidarité des intérêts.

La Belgique a été ainsi amenée peu à peu à créer un genre de socialisme qui lui est propre, ou, du moins, que nous ne trouvons aussi développé dans aucun autre pays, si ce n'est en Australie peut-être : le socialisme économique. La race est essentiellement mercantile et l'on trouve chez les socialistes belges, au premier plan, le même esprit de compétition qu'ils critiquent et combattent dans la société capitaliste.

Le socialisme, par ses coopératives, ne dresse pas

seulement le consommateur contre le producteur : il dresse le producteur contre le producteur. Il y a déjà conflits et batailles d'intérêts. Déjà, la grande boutique coopérative essaie d'absorber la petite en la ruinant. Les chefs socialistes sont pour le grand commerce, le trust des coopératives. Pour réaliser la justice et donner à chacun le produit de son travail, ils veulent dès à présent pouvoir diriger, en le centralisant, le mouvement coopératif. Ils prêchent la concentration monopolisatrice.

Mais voici qu'avec leur sens pratique et l'esprit de liberté qui est en eux, les socialistes belges semblent déjà reculer devant la monstrueuse conception qui ferait de tous les individus des serviteurs et des rouages d'une administration qui serait tyrannique et odieuse comme toutes les administrations, et qui le serait même davantage puisqu'elle serait plus étendue.

Contre le despotisme d'un Etat qui ne serait qu'une sorte de confédération générale, nous voyons déjà se dresser l'intérêt particulier du syndicat. Nous voyons déjà les associations corporatives perdre complètement de vue l'intérêt de la collectivité dans leur lutte — d'ailleurs légitime — pour un meilleur salaire. Nous les voyons parfois se faire même les complices du capital dans cette bataille des appétits déchaînés. Nous voyons, par exemple, le syndicat des ouvriers verriers proclamer triomphalement qu'il a réussi « à établir l'union complète entre le capital et le travail » à la suite d'un conflit dont les circonstances méritent d'être rapportées.

Les sociétés verrières cherchaient depuis longtemps à former un syndicat pour la réglementation de la vente, une sorte de trust d'expansion et de défense qui aurait pour conséquence immédiate de relever les prix. Mais l'entente ne pouvait s'établir, en raison surtout des exigences de certains produc-

teurs dans la répartition des quotes-parts : que firent alors les ouvriers socialistes? On peut penser qu'ils se tinrent cois, n'ayant pas à intervenir dans une discussion essentiellement patronale, n'intéressant que la direction administrative des diverses entreprises de verreries. On peut penser encore qu'ils protestèrent contre la nouvelle coalition capitaliste qui s'apprêtait à surgir et dont le résultat le plus clair serait l'augmentation des prix de tous les objets en verre et, par suite, du coût de la vie. Non. L'Union verrière, qui réunit tous les verriers socialistes, n'intervint que pour sommer les producteurs de se coaliser, et voici les paroles significatives prononcées par le président du Syndicat des ouvriers : « Les établissements luttent entre eux; c'est l'anarchie, il n'y a ni réglementation ni entente. Si les patrons marchaient d'accord, il en serait autrement. La grosse majorité d'entre eux est de cet avis; mais l'entente n'est possible qu'à la condition d'être unanime, par exemple, par la création d'un comptoir général de vente. Malheureusement, quelques patrons n'en veulent pas, alors que c'est la seule solution de la crise, le seul moyen possible de sauver cette belle industrie. » Et, non contents de se prononcer ainsi pour la formation du syndicat patronal, les ouvriers signifièrent aux fabricants leur préavis de cessation de travail, si, à une date déterminée, l'entente n'était pas conclue. Ou l'organisation patronale ou la grève. L'ultimatum fut catégorique.

Les ouvriers firent plus : sachant qu'un fabricant au moins ne voulait pas entendre parler de convention, ils menacèrent ce « sauvage » d'un boycottage en règle s'il n'adhérait pas au groupement. L'Union verrière ne lui fournirait plus d'ouvriers et il serait obligé de fermer son usine, dans l'impossibilité de recruter un personnel assez nombreux parmi les ouvriers non syndiqués.

L'idée de l'Union verrière, en poussant à la création

d'un cartell verrier, était évidemment d'amener, avec une majoration des prix, une amélioration des salaires. Mais le moyen employé est au moins curieux si l'on songe aux campagnes des socialistes dirigées contre l'agglomération capitaliste, à leur lutte contre « la concentration des richesses qui supprime la classe moyenne et opprime et affame les travailleurs. »

Les socialistes qui, ouvertement, collaborent à cette concentration, peuvent-ils se plaindre si, par elle, comme ils le prétendent, le public est taillé à merci? Peuvent-ils encore crier à l'accaparement?

Pour maintenir la fermeté des prix et des salaires, les syndicats ouvriers ont imaginé un autre moyen d'intervention dans la direction des entreprises charbonnières, et celui-ci est plus caractéristique encore : ils ont inventé le chômage proportionnel.

Le 1er avril 1908, quelques charbonnages réduisaient de 5 à 10 p. 100 les salaires, le prix des charbons ayant lui-même subi une baisse sensible. Une vive effervescence se manifesta aussitôt dans tous les bassins, et les syndicats prirent une décision inattendue : remontant à la source du mal, ils voulurent empêcher la baisse des prix en arrêtant la surproduction, c'est-à-dire la formation des stocks, et, pour arriver à leurs fins, ils résolurent de limiter à cinq jours, puis à quatre s'il était nécessaire, la semaine de travail. Et le chômage proportionnel fut décrété. Il fut décrété et appliqué malgré les jugements des conseils de prud'hommes de Dour, de Pâturages, d'Auvelais et de Charleroi qui, tous, virent dans le fait de l'abandon du travail, une rupture du contrat synallagmatique liant les deux parties.

Le parti socialiste fit naturellement cause commune avec les syndicats ouvriers et l'un de ses chefs, M. Jules Destrée, que nous avions consulté sur cette audacieuse tactique, nous déclara : « Les droits des mineurs sont ici des droits d'associés; les temps ne

sont plus où les ouvriers pouvaient être considérés comme des instruments inconscients aux mains des patrons ».

Des ouvriers nous dirent à leur tour : « Nous sommes les victimes de la mauvaise organisation capitaliste. Avec le système d'exploitation à outrance, les crises industrielles sont inévitables. Le prolétariat est la première victime de ces crises. Il a le droit d'intervenir. Un seul moyen est en son pouvoir : la limitation de la production par le chômage proportionnel. Proportionner la production aux besoins de la consommation, c'est assurer la stabilité d'une industrie, c'est maintenir la fermeté des prix, c'est empêcher, par suite, la diminution des salaires et toutes les misères qu'elle entraîne à sa suite. Quand il y a des stocks, les patrons imposent des réductions et l'ouvrier crève de faim. Les stocks étant ainsi les grands régulateurs des salaires, il importe de les abolir en travaillant moins quand ils commencent à se former. Comme associé du capital, le travail a un droit de contrôle. Les ouvriers doivent savoir, désormais, quelle est la situation exacte du marché. Ils doivent suivre le mouvement des commandes, étudier les rapports et statistiques, apprendre à lire les bilans pour savoir ce qu'il y a dedans et même ce qu'il n'y a pas. Les sociétés charbonnières s'associent pour vendre leur charbon le plus cher possible, et quand elles réalisent des bénéfices scandaleux, les ouvriers ne sont pas plus payés ou ne touchent que des augmentations dérisoires. Par la réglementation de la production, une telle augmentation de la main-d'œuvre sera rendue impossible. Sans les bras des travailleurs, sans leur effort de tous les jours, c'est la mort industrielle et le silence partout. Mais la victoire ouvrière ne sera complète que lorsque les syndicats parviendront à régler internationalement la production. C'est ce résultat qu'il est indispensable d'at-

teindre. Il ne faut plus que, lorsque les mineurs d'une nation sont en lutte contre le patronat pour l'amélioration de leur situation matérielle ou morale, leurs camarades des nations voisines fournissent eux-mêmes au patronat l'arme terrible de la surproduction. La Belgique vient de donner l'exemple. »

Par une coïncidence singulière, la même tactique était suivie au même moment par les ouvriers diamantaires d'Anvers et d'Amsterdam. Ici encore, les associations ouvrières des deux grands centres diamantaires voulurent, par une grève d'une durée déterminée — un mois — arrêter une surproduction causée par le ralentissement des achats d'Amérique, qui menaçait de provoquer une baisse des prix. Quatre semaines de chômage, c'était 25.000 carats de moins jetés sur le marché. Après une telle restriction dans la fabrication, le diamant retrouverait son cours normal, et même, quoiqu'ils aient atteint jusque-là 200 francs et plus par semaine, les salaires pourraient se redresser encore : telle était du moins la pensée des ouvriers diamantaires, car il convient d'ajouter que les salaires ne furent pas augmentés comme les ouvriers l'avaient escompté. Au contraire. Le premier effet de la grève, en effet, fut de favoriser à la fois les petites fabriques où travaillent des ouvriers indépendants et l'organisation dissidente mixte, mi-patronale, mi-ouvrière, connue sous le nom de « Gilde ».

Quoi qu'il en soit, voici deux corporations, — mineurs et diamantaires — qui prennent prétexte d'un ralentissement des affaires de nature à provoquer une baisse des prix, et, par conséquent, des salaires, pour décréter d'elles-mêmes, sans aucune sorte d'entente avec les patrons, la limitation de la production.

Pour les ouvriers des tailleries, la grève proportionnelle ne pouvait avoir de conséquences graves. Le diamant est un objet de luxe et de fantaisie, la hausse

des prix ne saurait ici atteindre réellement la grande collectivité des consommateurs. On vit très bien sans diamants.

Pour l'industrie houillère, les conséquences ne pouvaient être les mêmes. Le maintien rigoureux des prix du combustible dans une période de crise équivaut à une déclaration de guerre à l'industrie métallurgique qui ne vit que par le charbon. Or, l'industrie métallurgique occupe des milliers et des milliers d'ouvriers que la cherté du charbon affame lorsqu'elle enlève aux industriels nationaux toute possibilité de tenir tête à la concurrence étrangère.

Les syndicats des mineurs ne virent ici encore que leur intérêt corporatif particulier. Alors que le pays était atteint dans ses forces vives, ils préférèrent un travail limité à une réduction des prix du produit régulateur de l'industrie. Leur solidarité pour les ouvriers métallurgistes et pour la collectivité s'arrêta à la conception éminemment pratique du travail proportionnel et ils firent le jeu des producteurs charbonniers qui ne protestèrent et ne poursuivirent les chômeurs que pour le principe, les journées de chômage n'étant naturellement pas payées.

Ainsi la démocratie ouvrière nous donne le curieux spectacle d'une lutte organisée, essentiellement capitaliste dans sa forme et dans ses résultats, contre la démocratisation des prix.

LIVRE VI

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

CHAPITRE I

Les origines de la coopérative.

L'esprit d'association. — Les Belges sont des associés. — La prospérité fait la nationalité. — L'égotisme dans le concentratisme. — L'association pour l'intérêt. — Chacun ne considère que les services qu'il attend des autres. — Les premières associations. — Les Gildes, sociétés de travail et de défense mutuelle. — Les cordes de Roosebecke. — Les associations sont de petits Etats dans l'Etat. — La Révolution sociale s'accomplit tous les jours. — La coopérative ouvrière et le phalanstère. — Les agences de subsistances. — Les ateliers nationaux. — L'action prolétarienne par l'organisation coopérative. — L'*Internationale*. — La guerre de 1870 et la Commune disloquent les organisations ouvrières. — Après la bourrasque. — La législation des coopératives.

Le peuple belge est laborieux. On peut dire que c'est le travail qui lui a donné le sentiment de sa nationalité. Une vitalité collective a fait la collectivité. C'est dans le domaine des affaires surtout que s'affirme son hégémonie. C'est à sa prospérité que la Belgique doit la conscience de son originalité propre et son caractère particulier.

Il est permis de considérer la Belgique, patrie du syndicalisme, comme une vaste fédération de groupements, un syndicat de syndicats. Or, il est à remar-

quer: la cohésion et la vie même d'une association dépendent essentiellement de son fonctionnement. Quand le commerce et l'industrie vont bien, cartells et trusts se forment d'eux-mêmes. Quand tout va mal, ils se disloquent : les co-contractants de la veille n'ont plus que des sentiments de rivalité et de « sauve-qui-peut ». On pourrait faire de ceci un axiome : l'union dans le succès, l'hostilité dans la défaite. Le fait est commun à toutes les entreprises en société. Nous avons souvent entendu dire, à propos de telles ou telles : « Les affaires ne vont pas parce que les associés ne s'entendent pas ». Dans la grande majorité des cas, il faudrait renverser l'ordre des facteurs et dire : « Les associés ne s'entendent pas parce que les affaires ne vont pas ».

Précisément, nous ne pouvons voir autrement les Belges que comme des associés, des associés qui font bon ménage parce que les affaires vont bien, qu'ils se rendent mutuellement des services intéressés et que la coalition de leurs efforts a assuré à leur « firme » nationale une double autorité matérielle et morale. La vie industrielle et commerciale a créé l'émulation; elle a établi en même temps une confiance dans l'avenir. Le temps a parachevé cette œuvre de nationalisation parmi des individus qui n'auraient jamais pu s'entendre peut-être s'il n'y avait eu entre eux ce point de contact : le besoin d'indépendance, c'est-à-dire le besoin de travail dans la paix et dans la liberté.

Mais, ce qui frappe le plus dans le caractère du peuple belge, c'est l'alliage d'individualisme égotiste et de « concentratisme ». Je ne trouve pas de mot plus expressif pour exprimer l'esprit d'association qui pousse les Belges à se presser les uns contre les autres. Ce n'est pas l'idée communautaire qui les pousse, ce n'est pas le solidarisme non plus, c'est seulement et simplement l'idée féconde de la multi-

plication des forces[1]. Il y a l'instinct du groupement; il y a aussi et surtout la compréhension des résultats qui en peuvent découler. L'esprit d'association n'est pas autre chose chez le Belge qu'une des multiples manifestations — la plus forte — de son esprit pratique.

Soulignons ce fait, très frappant, que le Belge est très peu altruiste. Il laisse chacun « tirer son plan ». Les théories d'apitoiement ne l'émeuvent guère. Le grand amour de l'humanité qu'on trouve chez un grand nombre de Russes, par exemple, et même d'Anglais, n'est pas son fort. Ce qui le touche et le trouve inébranlable, c'est l'intérêt. La civilisation belge est purement matérialiste. L'art lui-même n'a jamais été en Belgique qu'une merveilleuse exaltation de la matérialité.

Dans leurs luttes historiques, c'est moins la liberté de vivre que la liberté du négoce que les Belges ont défendue avec tant d'âpreté. Instinctivement, ils se sont toujours rapprochés parce qu'il faut être nombreux pour creuser des tranchées et ouvrir des clairières. Ils ont créé la confrérie individualiste, où chacun ne considère que les services qu'il peut attendre des autres.

Dès les premiers siècles, nous voyons des bandes se former dans les Pays-Bas pour obtenir par la force le redressement de leurs griefs. Elles se désignaient par le nom germanique de *gildes* que portent encore les vieilles corporations flamandes. Les *gildes* constituaient déjà des sociétés de travail, car nous en voyons se former pour mettre en culture les terrains marécageux.

Dans l'histoire de la Belgique, la *gilde* marque la résistance de l'élément mercantile et industriel — de

1. Nous avons trouvé dans les statuts de plusieurs coopératives cette clause typique : « les associés ne sont tenus des engagements de la société que divisément, *aucune solidarité n'existant entre eux* ».

tous ceux qui voulaient s'organiser pour régler en commun leurs propres intérêts — contre le pouvoir seigneurial. Les plus petites gens, ceux de la campagne même, se liguaient aussi, et par le seul fait de leur réunion en confréries, devenaient à leur tour une classe, une force.

C'est en détruisant l'ilotisme politique dans lequel la féodalité eût voulu tenir les petites gens, que les *gildes* obtinrent l'émancipation du peuple, et la pratique d'efforts énergiques développa considérablement, en l'exerçant, la virilité de la race. L'ardeur belliqueuse même prenait souvent la forme coopérative. Il n'était pas rare que deux frères d'armes, marchant au combat, se promissent de se défendre mutuellement dans la mêlée et de ne se laisser séparer que par la mort. A la bataille de Roosebecke, les masses flamandes, qui se ruaient aveuglément sur l'armée française, étaient d'autant plus alourdies et plus facilement décimées que des rangs entiers de combattants étaient attachés les uns aux autres par de solides cordes. Ces liens marquaient la défiance ombrageuse qui est au fond de tout flamand. Chacun voulait être sûr que ses camarades ne pourraient fuir. Ils attestent aussi l'instinct du groupement, de l'association offensive et défensive. Les cordes de Roosebecke sont un symbole. A travers l'histoire, les Belges sont restés pareillement attachés les uns aux autres, et ce qui fut une cause de désastre sur le champ de bataille fut une cause de victoire dans les luttes économiques.

Par leur cohésion, les confréries flamandes acquirent une puissance qu'on ne trouve nulle part aussi accusée. Elles se dressèrent devant les princes bourguignons avec autant d'audace que devant les comtes flamands et Philippe de Comines rapporte, avec une stupéfaction admirative, qu'une seule ville put tenir en échec la maison de Bourgogne : Gand.

Des gildes naquirent la hanse, c'est-à-dire la grande association, et de la grande association, le haut commerce et le trafic mondial. Elles démontrèrent — avant Darwin — que « l'association de faibles a raison des forts ». La gilde et la hanse eurent une autre conséquence heureuse : elles apprirent aux individus à se diriger et à se gouverner eux-mêmes, sans aucun besoin de la protection tutélaire du prince, hormis celle qui garantit la sécurité des personnes et des propriétés.

Si l'action de l'Etat est encore aujourd'hui moins sollicitée en Belgique que celle des particuliers, c'est aux associations d'intérêts qu'elle le doit. L'Etat ne crée pas la vie sociale : il la guide et la protège. Les Belges n'ont pas encore tout à fait perdu la notion de cette conception du rôle véritable de l'Etat.

En France, et dans les pays latins, de façon générale, l'Etat est devenu le Dieu, le personnage mystérieux qui peut tout sur tout : c'est le sorcier des populations sauvages, c'est le Vichnou des Hindous, le distributeur de la panacée universelle; c'est Neptune qui commande aux tempêtes et Pluton qui fait jouer le bouton des volcans. A toute occasion et contre chacun, père de famille, fonctionnaire, propriétaire ou ouvrier, surgissent les droits de l'Etat, de cet Etat maître suprême et infaillible disant le dernier mot sur tout. Et l'on se plaint. A qui la faute? Pourquoi avoir donné une telle puissance à l'Etat et en avoir fait l'arbitre absolu? Pourquoi invoquer les dieux apotropéens quand soi-même on a voulu la calamité?

La Belgique commence bien à se laisser contaminer à son tour par cette superstition de l'Etat-Providence; mais elle doit à ses traditions, — et à son égotisme, — de se dire toujours : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Elle commence par s'aider. Et là est tout le secret de ses initiatives étonnantes qui font l'admira-

tion de tous. L'association libre des forces vivantes, — vivant par elles-mêmes, — rend inutile l'action gouvernementale. Les besoins et les circonstances créent à tout moment des associations qui ne demandent à celle-ci que sa neutralité et qui constituent comme autant de petits Etats dans l'Etat.

La révolution sociale n'est qu'un mot, ou du moins ce n'est pas le grand cataclysme auquel s'attendent des esprits timorés. La révolution sociale existe à l'état permanent : elle s'accomplit tous les jours, sous nos yeux, par un travail continuel d'adaptation et d'acclimatation, au fur et à mesure que la société se transforme et se crée des besoins nouveaux.

Les socialistes belges considèrent le coopératisme comme l'un des meilleurs instruments de cette Révolution sociale *continue* à laquelle tendent leurs efforts. Ils y voient déjà, pour la plupart, la réalisation embryonnaire du socialisme, le point de départ de la coopérative géante que formera l'Etat sous le régime collectiviste, lorsqu'il aura pour membres tous les citoyens et qu'il se sera emparé de tout l'outillage productif.

Le coopératisme devait forcément réussir dans un pays où l'on a l'esprit de corps, où l'on sait quels avantages immenses, matériels ou moraux procure « le tact des coudes ». L'esprit communiste n'est pas autre chose qu'un esprit de coopératisme. Cependant, les sociétés coopératives furent longtemps à s'établir en Belgique. Les Belges ne comprirent qu'à la longue les avantages de cette forme du sociétarisme. L'idée en venait de l'étranger. On a toujours de la méfiance, en Belgique, pour ce qui vient de l'étranger.

Robert Owen, en Angleterre; Charles Fourier, en France, sont les pères du coopératisme. La Maison du Peuple d'aujourd'hui est la réalisation pratique du phalanstère et de la boutique communautaire de New Lamark à la fois.

La fameuse société des *Equitables Pionniers de Rochdale*, fondée en 1843 par de pauvres ouvriers tisserands, disciples de Robert Owen, et le non moins célèbre Familistère de Guise, marquent les points précis où les grandes idées des deux prophètes ont quitté le domaine de l'utopie pour entrer dans le domaine pratique. Avec les *Equitables Pionniers de Rochdale*, nous voyons se préciser un effort d'émancipation ouvrière par l'ouvrier lui-même. Avec le Familistère de Guise, c'est le relèvement des conditions sociales de l'ouvrier sous la direction des patrons qui voient en lui, à côté de l'instrument de rapport, l'homme, et, dans l'homme, la famille.

Si la coopérative ouvrière socialiste a fait d'immenses progrès, alors que la coopérative phalanstérienne est restée en enfance, c'est qu'il ne s'est malheureusement pas trouvé beaucoup de Godins. Le patron a négligé d'organiser l'ouvrier, — il a fait plus : il a lutté contre l'organisation ouvrière ; l'ouvrier s'est organisé seul.

Faut-il voir, en Belgique, un précurseur dans Edouard Ducpétiaux? Peut-être. Publiciste humanitaire, — c'était la grande époque sentimentale, — Ducpétiaux s'émut de la grande misère provoquée en Belgique, en 1845, par la cherté du pain et des pommes de terre, et il eut l'idée de créer, à Bruxelles, une agence de subsistances où les produits n'étaient vendus qu'aux ouvriers, sans bénéfice.

L'agence fonctionna si bien que l'idée en fut reprise, après 1848, par un savant allemand, le professeur Huber, et un légiste belge, Victor Faider, qui proclamèrent la nécessité de « soustraire les travailleurs au joug du capital » par des œuvres de subsistance et des associations économiques, dites alors distributives. Il y eut quelques tentatives, peu zélées.

Les républicains idéalistes de 1848 ayant, sur ces entrefaites, créé à Paris les ateliers nationaux, la

Belgique suivit la France dans cette voie; mais les ateliers fondés à Bruxelles et à Gand n'eurent ni plus de succès ni plus de durée que les ateliers français. Les associations de production qui devaient, au dire de Louis Blanc et de ses collaborateurs, transformer la face du monde, ne modifièrent rien du tout. Leur heure n'était pas venue. Un seul de ces ateliers survécut en Belgique, — encore n'avait-il aucun caractère national — : « l'Alliance typographique », fondée à Bruxelles, en 1849. Cette société avait pour objet : « l'exploitation en commun d'une imprimerie en caractères et la création d'une caisse d'assistance fraternelle ». Le capital social, formé par un versement de 200 francs par membre, s'élevait à 40.000 francs. La société pouvait employer des ouvriers rétribués, mais ces derniers n'avaient aucune part aux bénéfices qui devaient être partagés entre les membres seuls, après prélèvements pour la caisse de réserve, le capital social et les frais de gérance. C'était donc là une association d'ouvriers-patrons ou capitalistes, plutôt qu'une association de travailleurs.

Cependant, les tâtonnements se multiplient. On commence à saisir la portée pratique de la coopération. Les ateliers ou coopératives de production ayant échoué, on crée, vers 1854, des coopératives de consommation : boulangeries, épiceries, etc. Mais, faute d'organisation, celles-ci encore ne parviennent qu'à végéter. L'idée est dans l'air : elle n'a pas encore pénétré dans la masse.

En 1860, des ouvriers démocrates et libres penseurs, *les Solidaires*, réunis, chose curieuse, pour organiser et favoriser les enterrements civils, imaginent de créer à la fois une caisse de prévoyance et de pension, et un magasin d'approvisionnement. A ce propos, éclatent, dans les milieux ouvriers, les premières discussions sur l'utilité d'une organisation économique

de la classe prolétarienne. De fougueux révolutionnaires, comme Jean Pellering, blâment le projet d'une pareille organisation. Pour Pellering, l'action prolétarienne n'est, ne peut être que destructive. La destruction d'abord, la société meilleure après. « Sapez, sapez l'édifice pourri, clame-t-il, l'heure de la délivrance est proche. » Mais d'autres démocrates, — les évolutionnistes, — se mettent du côté des solidaires pour encourager l'effort d'organisation de la classe des non-possédants. Parmi ceux-ci se dresse Désiré Brismée, orateur très écouté. « Je suis partisan, déclare-t-il, de ce qu'on appelle les palliatifs, c'est-à-dire de l'organisation de l'association, parce que sans organisation nous ne sommes rien. » A son tour, César de Paepe, qui vient d'apparaître dans la mêlée, se prononce pour l'association, comme moyen de rénovation sociale.

Dès ce moment, la coopération, sous toutes ses formes, devint, en Belgique, la formule concrète de l'affranchissement du prolétariat, et lorsque, en 1864, se constitua, à Londres, l'Association internationale des travailleurs, ou plus simplement, l'*Internationale*, et qu'il fut proclamé : « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », — la Belgique était prête, par le moyen corporatif, à se rapprocher de l'idéal rêvé.

Un nouvel effort, plus décisif, fut alors accompli. Bruxelles, Gand, Anvers, Liége, Verviers, toutes les grandes villes eurent bientôt leurs coopératives ouvrières pour l'achat et la vente des objets de consommation.

A Bruxelles, où l'on revint même aux ateliers coopératifs, le mouvement prit une rapide extension. La *Ruche*, la principale des institutions coopératives, avait pour objet la vente de marchandises « de bonne qualité et de poids sincère » ; elle se proposait aussi de répandre l'instruction. Un an après sa fondation,

l'association comptait 260 membres et vendait pour 5.000 francs de marchandises par mois. Après la *Ruche*, la *Fourmi* est créée sur le même modèle. Mais trop ignorants encore pour diriger eux-mêmes les nouvelles organisations, les ouvriers avaient recours à des gérants, souvent insoucieux ou malhonnêtes, qui ruinèrent les œuvres qu'ils étaient chargés de diriger. Après quelques effondrements de ce genre, la clientèle ouvrière se crut volée partout, elle acheta de moins en moins aux magasins coopératifs et cette nouvelle tentative, si brillamment commencée, avorta comme les autres.

Cependant, quelques-unes de ces premières coopératives subsistèrent dans le bassin de Liége, et d'une *Union des Métiers* fondée à Jolimont, dans le Centre-Hainaut, sortira plus tard l'un des grands établissements du socialisme commercialisé : *le Progrès*.

Dès 1869, nous voyons poindre, en dépit de tant d'échecs, l'idée de la création d'une fédération de coopératives pour les achats en commun. Déjà, en 1866, à Genève, l'*Internationale* avait agité la question et Proudhon avait présenté un long mémoire sur un système de socialisme mutuelliste, le système de l'égal-échange, et la nécessité de son application par la création d'une société coopérative universelle. En Belgique, un congrès coopératif réuni pour fédérer les groupements dresse tout un plan d'organisation.

Mais surviennent les terribles événements de 1870-1871 : la guerre franco-allemande, la Commune. Les organisations ouvrières en sont toutes bouleversées. Loin de trouver dans le triomphe des insurgés de Paris une occasion de coalition monstre contre la bourgeoisie capitaliste, elles se ressentent elles-mêmes violemment du désordre politique général. Des dissensions éclatent au sein de l'*Internationale*, la centralisation y est âprement combattue, et les ouvriers se découragent, ne comprenant rien aux

discussions de tactique dans lesquelles les dirigeants désorientés s'attardent maintenant. Les groupements se désagrègent et la désorganisation est bientôt complète. Avec l'*Internationale*, la tragédie de Paris disloqua ainsi la plupart des institutions ouvrières.

Dès que la bourrasque déchaînée par la guerre se fut enfin calmée en France, et en Belgique par répercussion, une période de réparation commença et l'idée coopérative reparut sous de nouvelles ou d'anciennes formes. Le Parlement belge s'occupa alors de doter les sociétés de production et de consommation d'une législation appropriée. Jusque-là, ces sociétés s'étaient formées en dehors de la loi. La loi les ignorait : elles ignoraient la loi. La question de leur législation se posa : mais la loi les considérerait-elle comme des sociétés commerciales ou des sociétés civiles ? Le législateur en fit des sociétés spéciales, et, dans la codification votée en 1873, il envisagea les coopératives comme des sociétés de personnes et non de capitaux, ayant pour signes distinctifs la variabilité dans le nombre des associés et dans le capital, ainsi que l'incessibilité des parts d'intérêt à un tiers, incessibilité nécessaire pour que la société coopérative ne devienne pas une société de spéculation.

Comme la plupart des lois en Belgique, celle-ci se distingue par son esprit de liberté. Les dispositions n'en sont pas draconiennes. Le législateur a seulement voulu, dans la mesure du possible, garantir les intérêts des ayants droit et des créanciers.

Au cours de la discussion de la loi de 1873, M. Bara, ministre de la justice, parla avec quelque scepticisme de la société coopérative. « Elle n'a pas pris de développement, observa-t-il, parce que les mœurs s'y opposent. » M. Bara oubliait que la Belgique fut, de tout temps et par excellence, le pays du corporatisme et de l'association des intérêts.

CHAPITRE II

Le socialisme commercialisé.

La naissance du *Vooruit*. — Une cave et 67 fr. 50. — Un nouveau miracle de la multiplication des pains. — Le développement du *Vooruit* : 3 millions d'affaires par an. — Avantages aux adhérents. — Une idée de Jérôme Paturot reprise par le *Vooruit*. — L'intérêt qu'on a à être socialiste. — Les débuts de la Maison du Peuple de Bruxelles. — De l'ancien four loué 30 francs par mois au palais de 2 millions. — La Caisse d'Epargne de l'Etat prête 700.000 francs au parti socialiste. — La fondation du *Peuple*. — Les cinq francs par semaine de cinq ouvriers typographes. — L'effort coopératif et ses résultats. — 3.000 coopératives, 100 millions d'affaires. — La foi remplace le capital. — Le socialisme se commercialise. — Il veut montrer qu'il sait construire. — Le coopératisme a coupé les griffes du « monstre ». — Appropriation de la mentalité socialiste au moule capitaliste. — L'individu se réveille chez le collectiviste.

En 1873, au moment même où le Parlement légiférait sur la forme coopérative des sociétés, un ouvrier gantois nommé Verbauwen proposa à quelques-uns de ses camarades socialistes de créer une boulangerie coopérative. Le pain coûtait cher : on l'aurait à meilleur compte en le fabriquant soi-même. Verbauwen était à la fois tisserand et cabaretier. Une cave, anciennement occupée par un boulanger; était attenante à son estaminet; un four s'y trouvait encore. La boulangerie fut créée. Elle fut créée sous le nom de *De Vrijé Bakkers* (Les Libres Boulangers) et c'est de cette humble fondation, passée inaperçue, que devait sortir plus tard la plus puissante et la

plus riche des coopératives, aujourd'hui célèbre dans le monde entier : le *Vooruit* (*En avant!*), dont le nom est une devise et un programme.

Néanmoins, ce ne fut pas la boulangerie qui accéléra le mouvement coopératif. Le pain ne parut pas le produit le plus urgent à obtenir à bon compte : ce fut la pharmacie. Les médicaments étaient alors hors de prix. Ils constituaient un luxe pour la classe ouvrière, — un luxe malheureusement indispensable. Aussi, les sociétés de secours mutuels décidèrent-elles de s'adjoindre des pharmacies, et le succès des deux premières officines ouvertes dans les quartiers populeux de Bruxelles fut si complet, si décisif, les bénéfices tels, que l'exemple fut immédiatement suivi dans toute la Belgique. Cette multiplication de pharmacies populaires donna à l'idée coopérative l'impulsion définitive.

Le *Vooruit*, en tant que *Vooruit*, naquit, à ce moment précis, en 1881, d'une scission parmi les *Libres Boulangers*. Les uns voulaient la boulangerie neutre, les autres la voulaient socialiste. Les partisans de la boulangerie socialiste, parmi lesquels Anseele et van Beveren, se séparèrent pour fonder le *Vooruit*. Ils avaient pour tout capital la somme de 67 fr. 50. C'était peu, trop peu. La société des tisserands leur avança 1.000 francs. Ces fonds suffirent. Une centaine d'adhérents reçurent d'abord « le pain socialiste » du *Vooruit*, puis deux cents, trois cents... Ce fut comme un nouveau miracle de la multiplication des pains. Aujourd'hui, le *Vooruit* approvisionne plus de 8.000 familles. Le chiffre des ventes annuelles dépasse 3 millions, dont 1 million 500.000 francs pour la boulangerie, avec un débit de 100.000 kilogrammes par semaine, et 1.500.000 francs produits par les autres branches de l'activité du *Vooruit* : douze épiceries, quatre pharmacies, des dépôts de charbon, des magasins de confection, de

chaussures, etc. Sur cette même place du Vendredi, où jadis se réunissaient les métiers pour parler de leurs affaires et où grondèrent tant d'émeutes, s'élève la maison mère : de vastes magasins où se débitent tous les produits nécessaires à l'existence : alimentation, vêtements, ameublements, etc. On y trouve même des objets d'un certain luxe ou, sinon de luxe, du moins de confort. Les toiles et certaines étoffes vendues par le *Vooruit* sont fabriquées par le *Vooruit* lui-même qui a maintenant son tissage coopératif, et M. Anseele, le directeur-gérant, rêve l'établissement d'une filature pour laquelle il réclame un million.

Le *Vooruit* a encore sa librairie, son imprimerie, son journal quotidien. Il a son atelier de peinture et de sculpture. Il a sa salle de fêtes et de spectacles où tous les dimanches de grands bals sont organisés. Ainsi les coopérateurs gantois s'alimentent, s'habillent, se meublent, s'instruisent, s'amusent et se font danser eux-mêmes.

L'influence du *Vooruit* s'exerce jusque dans les campagnes où il a créé de nombreuses filiales. D'imperceptibles localités ont maintenant, grâce à lui, leur magasin coopératif. Le drapeau rouge claque au vent dans les villes où n'avaient flotté jusqu'ici que des bannières cléricales et le drapeau tricolore de la royauté et de la bourgeoisie. L'idée socialiste et coopérative pénètre dans les masses avec le pain, avec le chapeau, avec les souliers, avec le charbon, avec le journal, avec toutes sortes de marchandises débitées au plus bas prix.

Le *Vooruit* pratique même l'assurance sur la vie. Ses adhérents sont assurés sans aucun versement direct. Pour bénéficier à l'âge de soixante ans d'une pension annuelle d'au moins 120 francs, il suffit d'avoir acheté pour 150 francs de marchandises au minimum pendant 20 ans. On conçoit l'attraction d'une disposition aussi avantageuse parmi la foule

des ouvriers, où les mots de *retraite*, de *pension*, ont toujours paru l'apanage des classes privilégiées.

Louis Reybaud a écrit, sous le second Empire, un livre inoubliable : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*. Jérôme Paturot, directeur d'un journal qui ne se vend pas, a l'idée merveilleuse de donner en prime gratuite des chaussures à ses abonnés. « On peut se passer de journal, pense-t-il, mais on ne peut se passer de chaussures. On prendra le journal pour avoir les chaussures. » L'idée du *Vooruit* est celle de Jérôme Paturot amplifiée.

On n'a qu'à acheter au *Vooruit* ce qu'on achèterait ailleurs. Et les avantages sont multiples : 1° on ne paie pas plus qu'ailleurs, le plus souvent on paie moins ; 2° on a les *ristournes* à la fin de l'année, c'est-à-dire une part des bénéfices collectifs ; 3° on a le médecin pour rien ; 4° on a les remèdes pour rien ; 5° on a une retraite de 10 francs par mois à l'âge de soixante ans.

Que d'attirances ! que d'appâts ! Pour une simple adhésion socialiste qui consiste, aux termes des statuts, à « se comporter bien envers le parti », que d'avantages matériels ! Par la force des choses, une entreprise aussi séduisante aux yeux de gens qui n'auraient même d'autre politique que celle de leur intérêt, devait devenir un puissant organisme social.

A l'époque où, sous forme de pharmacies populaires, le mouvement coopératif se répandait en Belgique et peu après la fondation du *Vooruit* à Gand, un appel fut lancé par un petit journal socialiste pour la fondation à Bruxelles d'une boulangerie coopérative. Trente ouvriers répondirent à cet appel. Sans se laisser décourager par leur petit nombre et leur défaut de ressources, ces trente hommes rédigèrent des statuts, rassemblèrent des fonds — 600 francs — découvrirent un ancien four de boulanger à louer pour 30 francs par mois, et obtinrent à crédit, par l'entremise du *Vooruit* de Gand, cinquante sacs de

farine. Cette boulangerie, qui prit le nom de *Boulangerie ouvrière*, fut l'origine de la *Maison du Peuple*. Au début, la *Boulangerie ouvrière*, comme la *De Vrijé bakkers* de Gand, accueillait tous les adhérents, sans distinction de parti. En 1883, la coopérative s'affilia au parti socialiste. Cette décision éloigna plusieurs membres qui faisaient partie de la *Générale ouvrière* indépendante et voulurent bien abandonner leur part de bénéfice en se retirant. Cette scission ne porta pas malheur à la nouvelle Compagnie. Elle avait déjà quitté, pour une installation plus vaste, l'humble boulangerie de ses débuts, et, à cette occasion, la Boulangerie ouvrière eut une idée de réclame originale et bien belge : elle organisa un grand cortège où figuraient, notamment, les trois voitures attelées de chiens qui servaient à porter le pain.

Plus tard, en 1886, la coopérative dut encore s'agrandir et acquit moyennant un loyer de 5.000 fr. (on était déjà loin des 30 fr. par mois du début) une synagogue abandonnée où l'on put, outre les bureaux, ménager une salle des fêtes et deux salles de réunions ou cafés. La synagogue transformée prit le nom de *Maison du Peuple*. Il y eut, pour l'inauguration, de grandes fêtes, et, naturellement, un nouveau cortège.

En 1899, enfin, fut édifiée la grande Maison du Peuple de la rue Joseph-Stevens, le vaste palais-bazar-temple dont la construction ne coûta pas moins de 2 millions 100.000 francs et obligea les dirigeants à un emprunt de 700.000 francs.

L'histoire de cet emprunt est des plus curieuses. Première particularité : les coopérateurs s'adressèrent à leurs propres ennemis, des banquiers capitalistes. Les banquiers se récusèrent systématiquement. Des offres furent faites alors à la Caisse d'Epargne, et cette fois — nouvelle particularité plus étonnante encore — le prêt fut consenti. La Caisse d'Epargne de l'Etat ne vit qu'une affaire, et l'affaire lui parut

bonne. Elle ne se trompait pas : les 700.000 francs sont aujourd'hui presque entièrement remboursés. Mais il n'y a qu'en Belgique qu'on puisse voir ceci : l'Etat intervenant, par un de ses établissements financiers, dans l'édification de la grande forteresse du socialisme ; l'Etat catholique aidant ses propres adversaires à étendre leur puissance en favorisant la prospérité de leurs institutions.

Cette prospérité est telle que l'actif réalisable et disponible de la Maison du Peuple se chiffre aujourd'hui par 3 millions de francs alors qu'il ne dépassait pas 100.000 francs en 1889, que les seules installations sont évaluées 2.200.000 francs quand elles ne valaient pas 30.000 francs il y a quinze ans, et qu'enfin le chiffre d'affaires annuel dépasse 6 millions !

Comme au *Vooruit* de Gand, on vend de tout à la Maison du Peuple. On vend surtout du pain, 12 millions de kilogr. par an à 25.000 adhérents, ce qui représente 100.000 consommateurs si l'on compte quatre personnes par famille.

La grande coopérative bruxelloise n'a pas seulement les vastes magasins de son « palais » central. Elle a trente succursales, deux fabriques, un magasin de charbon, une boucherie, une laiterie, et huit maisons du peuple filiales dans les faubourgs et les environs de Bruxelles. Au total, quarante immeubles.

Les bénéfices nets de l'affaire sont très élevés : la moyenne a été en ces dernières années de 600.000 francs. Les comptes sont établis par semestre. Pour donner une idée de l'affectation des bénéfices, prenons, par exemple, le premier semestre de 1903, qui donna une somme presque ronde (300.008 fr.) :

Amortissement	55.400
Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits.	29.760
Pains aux malades.	7.914
Propagande et subsides	17.398
A reporter. . . .	110.472

Report	110.472
2 ½ p. 100 au personnel.	7.500
Ristournes en boulangerie.	159.148
— épicerie et beurre.	15.000
— confections et nouveautés.	7.500
Dividendes aux actions payées.	388
TOTAL. . . . . FR.	300.008

Le *Vooruit* a son journal quotidien, rédigé en flamand et publié sous le même vocable qui semble emprunté à l'Armée du Salut (*En Avant!*). La Maison du Peuple a aussi son organe, rédigé en français: *le Peuple*. *Le Peuple* fut fondé en 1884 sous la forme d'une coopérative indépendante. Quelques hommes d'initiative se réunirent à Bruxelles, au cabaret du Cygne, à la Grand'Place, et, en buvant des chopes, constituèrent la coopérative d'exploitation du futur journal, dont les actions seraient de 10 francs, payables à raison de 1 franc par mois.

En attendant que les fonds fussent réunis, cinq compagnons typographes se mirent à l'œuvre et assumèrent la responsabilité des premiers frais d'outillage, se montant à 697 francs. Chacun d'eux s'engagea à verser 5 francs par semaine. Si les frais n'étaient pas plus élevés, c'est que l'un des compagnons possédait déjà un petit matériel typographique qu'il s'était empressé de mettre à la disposition de l'œuvre. On choisit pour administrateur un ancien ouvrier cordonnier qui, devenu cocher, avait réussi à acquérir sa voiture et son cheval. Voiture et cocher furent des auxiliaires précieux pour la distribution de la nouvelle feuille à 2 centimes. Les débuts furent extrêmement pénibles. *Le Peuple* connut, durant de longs mois, des vicissitudes sans nombre, jusqu'au jour où, rattaché à la Maison du Peuple de Bruxelles, il devint enfin le grand organe du parti organisé et des institutions socialistes qui le subventionnent pour la plupart. Aujourd'hui, il a de vastes bureaux, une impri-

merie moderne, et enfin un gros tirage qui lui permet de faire largement ses affaires.

A la fin de 1908, il y avait en Belgique 2.821 sociétés coopératives, 186 de plus qu'à la fin de 1907. Leur nombre dépasse 3.000 aujourd'hui. Le chiffre des ventes dépasse cent millions.

Et ceci ressort très nettement d'une telle extension : c'est que, pour réussir, toute association ouvrière doit être fondée et soutenue par les ouvriers eux-mêmes. La plupart des essais de coopératives mixtes, mi-patronales mi-ouvrières, ont échoué. Tout ce qui est patronal est suspect à la classe ouvrière. Au contraire, voyez :

Les 28 tisserands de Rochdale parviennent, en économisant *quatre sous par semaine*, à fonder une société des plus prospères, qui sert encore d'exemple aux coopérateurs du monde entier.

La petite boulangerie de Gand commence à fonctionner dans une cave, lancée avec une mise de fonds de 67 fr. 50 ; la cave s'élargit et voici aujourd'hui, sur la place du Vendredi, un véritable monument, d'architecture originale, que l'on désigne aux étrangers avec admiration et respect : le *Vooruit*.

La *Maison du Peuple* de Bruxelles, que les socialistes appellent leur Vatican, commence avec 600 fr. économisés sou par sou par quelques travailleurs manuels. Peu à peu elle se développe et la voici installée dans un local immense, construit à la moderne, tout en fer, austère et solide comme le fer.

Le Peuple, le grand organe du parti, est fondé à leurs risques et périls, dans une petite chambre louée 15 francs, par cinq typographes qui n'ont d'autre fortune que leur dévouement à la cause : c'est aujourd'hui l'un des grands journaux de Belgique, l'un des mieux rédigés.

Le Progrès de Jolimont s'établit avec un capital de 3.000 francs. Ses installations seules valent aujour-

d'hui 2 millions; sa brasserie est l'une des plus importantes du pays; le bénéfice net global réalisé par an atteint près de 500.000 francs.

La Prévoyance sociale, société d'assurances populaires sur la vie, constituée à Bruxelles en 1907, assure déjà plus de 6 millions de capitaux. Or, cette compagnie fut fondée avec un capital nominal de 174.700 francs, *dont seulement 18.680 francs versés.* Avec cette somme minime, elle était parvenue en deux ans : 1° à recruter 43.809 assurés; 2° à occuper 700 agents ; 3° à assurer pour 6 millions ; 4° à payer un intérêt fixe de 4 p. 100; 4° à créer un fonds de retraite pour employés; 6° à verser 18.000 francs pour la propagande socialiste; enfin 7° à payer aux premiers souscripteurs un dividende de 100 p. 100.

Ici, là, partout, à l'origine de toutes les grandes entreprises socialistes, pas ou peu d'argent, mais la foi, un zèle de néophytes. A la tête ou plutôt à la base de chaque coopérative, un homme : au *Vooruit*, Anseele; à la Maison du Peuple et au *Peuple*, Louis Bertrand ; au *Progrès* de Jolimont, Théophile Massart. De corps et d'âme, tous ces apôtres se donnent entièrement à l'œuvre. Leur temps, leur intelligence, leur force, leur cœur, tout est concentré vers elle. Et l'œuvre s'édifie, lentement, pierre à pierre; elle grandit, s'élève, ardente à s'élever toujours, et sur les catacombes se dresse un jour la cathédrale.

Les ouvriers socialistes qui ont fondé les coopératives *croyaient;* ils croyaient à l'influence rénovatrice de leurs doctrines. Tout le secret de leur force est là. Ils étaient, ils sont convaincus qu'ils apportent au monde le salut par une meilleure humanité, de meilleurs salaires, plus de jouissances et une seule table au banquet de la vie. Les figures de ces évangélistes du bonheur terrestre se détachent, sur la masse égoïste de la foule qui passe, comme celles des premiers chrétiens tant qu'ils eurent à lutter pour la

propagation de leurs idées et l'établissement de leur culte, tant que leur église fut opprimée et militante avant de devenir oppressive.

Et l'on songe aux misérables pêcheurs de Galilée qui partirent pour conquérir le monde : « Si vous aviez de la foi gros comme un grain de sénevé, avait dit Jésus-Christ, vous diriez à cette montagne : « Passe d'ici là », et elle s'y transporterait, et rien ne vous serait impossible. »

Ce qui frappe le plus peut-être l'étranger qui visite aujourd'hui la Belgique, c'est ce merveilleux effort coopératif. Le Belge a l'amour des sociétés et des cortèges. C'est en cortèges que les socialistes sont organisés pour marcher à l'assaut du pouvoir. La Maison du Peuple est à la fois la forteresse, l'arsenal et le foyer intellectuel du parti.

Mais il y a ici ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Avec leurs salles de lecture, de café, de restaurant, de spectacle, leurs fanfares et orphéons, leurs cours du soir, leurs conférences, les Maisons du Peuple ne se différencient guère en apparence des clubs bourgeois ou des cercles d'éducation. En réalité, ce sont surtout des maisons de commerce. La Maison du Peuple est devenue une raison sociale, une « firme ».

Quand on examine le mouvement du socialisme en Belgique, on s'aperçoit tout de suite qu'il s'est ainsi commercialisé. On ne peut détacher le socialisme du corporatisme et le corporatisme du coopératisme.

Or, qu'est le coopératisme, sinon du commerce? Et le commerce, même coopératif, même socialiste, peut-il aller sans le capitalisme?

En Belgique, pays des associations, socialisme et capitalisme sont déjà associés. Les coopératives sont leur raison sociale collective. Et l'on peut dire que la coopérative n'est pas autre chose qu'une forme vulgaire de la société anonyme capitaliste.

D'abord divisé sur l'efficacité et l'orthodoxie des

coopératives, le parti socialiste a fini par les admettre. Il y trouve des ressources pour son organisation et sa propagande, des munitions pour la bataille. Il y trouve aussi un moyen commode de recrutement. « Les coopératives, a dit M. Vandervelde, sont les épines dorsales du socialisme. »

Les Maisons du Peuple sont ainsi devenues les banquiers du parti, des entrepôts de marchandises et aussi des agences de prosélytisme. Par les coopératives, les socialistes ont voulu placer sous le contrôle même des travailleurs la répartition et même la production des riches. Faut-il voir en elles la première étape d'une transformation progressive et pacifique de la société capitaliste, l'embryon d'une sorte de fédéralisme économique qui engloberait tous les services de production et de circulation? Ce serait peut-être beaucoup demander au coopératisme. Si cette transformation doit jamais s'accomplir, nous en sommes, en tout cas, bien éloignés. Mais un avatar ne s'en accomplit pas moins en attendant et c'est celui du socialisme. Sous l'effort coopératif, les dirigeants du socialisme tendent de plus en plus à devenir de véritables commerçants et, quand on est commerçant, il est difficile de n'en avoir pas l'âme.

L'en-tête des feuilles de papier à lettres de la Maison du Peuple de Bruxelles est significatif à cet égard. Nous lisons :

LA MAISON DU PEUPLE
Société coopérative ouvrière, etc.
Fabrique de pains
Magasin central d'épiceries
Boucheries de premier ordre
25 succursales dans l'agglomération
Grands magasins de Confections
et Nouveautés
Vastes dépôts de charbons.

Ne dirait-on pas l'en-tête d'une grande maison de

commerce? Aux yeux de la loi, d'ailleurs, les Maisons du Peuple sont comme telles considérées, et c'est ainsi que la Maison du Peuple de Verviers a été déclarée en faillite au mois d'octobre 1906, au moment du fameux lock-out qui a si gravement compromis la prospérité des industries textiles de cette ville.

Nous avons sous les yeux, d'autre part, le bilan du premier semestre de 1909 de la coopérative du *Progrès*, à Jolimont. Nous voyons, en examinant les divers postes, que le compte immeubles, matériel et outillage s'élève à 1.943.285 francs, somme déjà amortie de 856.221 francs. Le bénéfice réalisé atteint 239.729 francs. Le Conseil, dans son rapport, se plaint amèrement de la crise industrielle. En six mois, le *Progrès* n'en a pas moins vendu 275.354 kilogrammes de pain, « ce qui est un bulletin de victoire, écrit la direction, si l'on considère que les crises économiques amènent avec elles de fortes diminutions dans la consommation ». Pour la brasserie, le débit s'est accru de 6.083 hectolitres. Le Conseil émet des prévisions et voit venir le jour où le *Progrès* réalisera 500.000 francs de bénéfices. Mais il faut stimuler le zèle des coopérateurs, et les dirigeants du *Progrès* n'y manquent pas. « Nous aurions parfois le droit, écrivent-ils, de regretter que tant d'hommes, des ouvriers surtout, négligent, au mépris de leurs intérêts, de fréquenter des locaux que l'on met gratuitement à leur disposition pour se réunir comme pour se divertir. » Ceci, pour le côté moral. Tout de suite perce le côté « affaires » : « Nous voudrions aussi que les compagnons montrent plus d'assiduité dans leurs achats aux magasins de chaussures et confections du *Progrès*. » Et plus loin : « Nous comptons sur le dévouement de tous les coopérateurs qui doivent vouloir tenir à honneur de consommer avant tout et surtout la bière du *Progrès*. Notre bière étant

naturelle et conséquemment de qualité supérieure; c'est notre droit et notre intérêt de la consommer de préférence à toute autre. »

Tout ceci encore n'est-il pas de forme essentiellement commerciale et capitaliste?

Dans son livre sur les *Systèmes socialistes et l'Evolution économique*, M. Maurice Bourguin dit : « Les sociétés coopératives ne restent fidèles à leur principe démocratique qu'à la condition de ne vendre qu'à leurs membres et de ne pas réaliser de profits sur les étrangers; sinon, elles cèdent à la tentation de se transformer en exploitations capitalistes. »

En Belgique, l'étape est franchie. Les non-coopérateurs peuvent acheter aux Maisons du Peuple moyennant un léger supplément de 5 p. 100 environ. Et les coopérateurs ont toute liberté de repasser à des étrangers les marchandises achetées aux coopératives. Les dirigeants ferment les yeux. Ils y ont tout intérêt. Ils se montrent fiers de leurs institutions, parce qu'elles s'imposent à l'admiration de leurs adversaires. « Elles prouvent, disent-ils, que nous savons aussi bien construire que démolir! »

Ils voient dans le socialisme un produit du régime industriel qui a besoin pour croître de la société et de la forme capitalistes, comme le petit poussin a besoin de la nourriture contenue dans l'œuf de sa mère. « Quand le poussin socialiste sera suffisamment développé, il brisera sa coquille. Mais celui qui le retrancherait du milieu dans lequel il vit, qui casserait l'œuf, celui-là ne recueillerait qu'un fœtus[1]. »

En attendant, il se crée, au sein même des groupements socialistes, une atmosphère capitaliste, une mentalité capitaliste, et aussi une hiérarchie capitaliste. De la hiérarchie à l'aristocratie, il n'y a qu'un pas. Le socialisme l'aura vite enjambé; il a déjà,

1. AUGUSTE DEWINNE. — *Le Vooruit et ses détracteurs.*

par la coopérative, ses parvenus et ses ventres dorés. De l'école capitaliste, c'est comme du séminaire, il en reste toujours quelque chose. L'idée purement socialiste s'atténue devant l'idée affaires. La nécessité d'éviter la ruine de la maison de commerce fait déjà repousser la doctrine « catastrophique » de Blanqui. La grève est redoutée comme un fléau par les coopératives. L'action commerciale contredit l'action directe. La peur de compromettre des entreprises qui font des millions d'affaires tous les ans engendre la peur de l'aventure. Le travail se poursuit, actif, pour les plus larges profits avec le moins de risques.

Aux premiers temps, le socialisme apparaissait aux bourgeois comme une espèce de dragon horrible. Mais le coopératisme a coupé les griffes du monstre et le monstre s'est domestiqué.

Quand M. Maurice Bourguin écrivait que « les voies révolutionnaires ne semblent pas convenir à la coopération », il ne pensait pas si bien dire. L'exemple de la Belgique atteste une surprenante appropriation de la mentalilé socialiste au moule capitaliste. Elle est telle qu'on peut s'attendre un jour à voir les coopératives socialistes elles-mêmes se dresser contre le système des monopoles de l'Etat.

Le socialisme théorique préconise le monopole, c'est-à-dire l'unification complète du commerce et de l'industrie; mais voici que surgit le socialisme commercial, c'est-à-dire le socialisme pratique, et que voyons-nous déjà à sa base? La propre négation du monopole : la concurrence.

L'esprit d'association a fait les coopératives; mais il fait aussi la concurrence entre coopératives. C'est la *Coopération*, l'organe principal des coopérateurs belges, qui lui-même nous révèle cet état de choses permanent, qui tend à s'accentuer, et dont le clair résultat est la propre accession ou ascension du socialisme au capitalisme.

A Liége, au lieu de n'avoir, comme à Gand et à Bruxelles, qu'un seule coopérative de boulangerie, les socialistes en possèdent une dizaine. Chaque société a commencé par ouvrir une boutique, une Maison du Peuple; petit à petit, toutes ont créé une boulangerie, s'inquiétant peu ou point si la nouvelle entreprise ne compromettait pas l'œuvre ancienne.

A Seraing, il y a sept ou huit sociétés coopératives similaires. On a appris, par l'exemple du *Progrès*, de Jolimont, que la brasserie, sous la forme coopérative, est une excellente entreprise. Depuis, nombre de sociétés rêvent d'avoir aussi leur brasserie.

Chacun ne vit que pour soi dans le domaine de la production. Chacun tire à soi. Gand, Louvain, Huy, Paturages, Binche ont leur fabrique coopérative de chaussures. Louvain, Gand, Saint-Léger, Alost fabriquent coopérativement cigares et cigarettes. Chaque coopérative veut avoir son journal au détriment de l'organe central.

Une nouvelle manifestation de cet esprit localiste est fournie par la création d'une fédération coopérative dans le Borinage, poursuivant un but identique à celui de la Fédération des coopératives belges.

Il y a quelques années, les dirigeants socialistes avaient essayé de constituer, dans les diverses régions du pays belge, une Fédération régionale qui devait servir de trait d'union entre les coopératives locales et la Fédération nationale. Ils ne purent aboutir.

Le collectiviste cherche à tuer l'individu. L'individu se réveille chez le collectiviste lui-même.

CHAPITRE III

L'esprit capitaliste dans les coopératives.

Les revendications ouvrières dans les coopératives. — Les ouvriers s'aperçoivent qu'il n'y a rien de changé. — Les coopératives n'acceptent pas le travail syndical. — Elles reprennent la doctrine patronale « selon ses forces et le milieu ». — Le droit de grève méconnu. — La liberté socialiste. — Le socialisme n'admet pas l'intérêt : il veut le capital sans les capitalistes. — Il se contredit en distribuant des intérêts et dividendes dans ses institutions. — Comment on peut être rentier et socialiste à la fois. — Les six millions des syndicats de mineurs. — Où placer cet argent ? — Une Banque socialiste doit être créée. — Programme d'organisation. — Protestations timides. — L'appât de la fructification du capital. — Les socialistes font de l'agitation en France ; en Belgique, ils font des affaires.

Le parti socialiste a créé des institutions qui constituent comme un fœtus du régime promis. Par les coopératives, il nous fait sortir du domaine des chimères. Nous nous trouvons ici en présence d'un commencement de réalité. Mais une question importante se pose tout de suite, quand on s'occupe de ces intéressantes expériences : Quelle est la situation du personnel employé, ou plutôt quelle est l'attitude des dirigeants vis-à-vis de ce personnel ?

La théorie socialiste est celle-ci : « Nous voulons voir plus haut et faire mieux que les partis bourgeois. La question commerciale est secondaire. Nous poursuivons une œuvre de transformation sociale. Notre personnel est notre premier collaborateur : il doit

bénéficier le premier des résultats de l'effort commun. Les coopératives socialistes se réservent des bénéfices, question *sine qua non* de la bonne marche d'une société ; ces bénéfices doivent servir à des réformes constantes en faveur du personnel. Nous reprochons aux capitalistes d'exploiter leurs ouvriers en leur payant des salaires de famine, en les faisant trop travailler. Il ne faut pas qu'on puisse nous adresser les mêmes critiques. »

Mais voici : le personnel des coopératives a pris ces belles paroles pour de l'argent comptant et déjà nous voyons surgir des cahiers de revendications. A tel point qu'un organe spécial peut aujourd'hui se demander : « Faut-il céder aux réclamations des employés et par cela grever le budget de frais généraux démesurés ou résister, et par cela risquer de se faire traiter d'exploiteurs? » L'interrogatoire se précise par cette définition : « Qu'est-ce qu'une coopérative de consommation? Une association de personnes dans le but d'acheter des marchandises de première qualité au meilleur marché possible et de les revendre à ses membres dans des conditions avantageuses. »

L'écueil est précisément dans ces *conditions avantageuses*. Si les salaires des employés des coopératives sont trop élevés, comment vendre à bon marché? La concurrence commerciale devient alors inégale et la coopérative est forcée de faire de mauvaises affaires. Puis quelle sera l'attitude de la foule des consommateurs affiliés, lorsqu'ils constateront que des prélèvements onéreux s'effectuent à leur préjudice? D'une certaine méfiance ne seront-ils pas saisis pour les privilégiés des coopératives qui se taillent des sinécures avec de beaux principes?

Le problème n'est pas commode à résoudre, et nous comprenons la perplexité des dirigeants. Il existe évidemment un moyen, qui paraît tout simple, de fixer les salaires : appliquer le tarif syndical. Mais,

attention ! ce tarif peut être, il est presque toujours, — se présentant comme une revendication, — supérieur au tarif appliqué. Et, quand la question s'est posée de savoir si les coopératives doivent appliquer le tarif syndical, *il a été répondu par la négative.*

Pourquoi ? Voici le raisonnement tenu :

« Le tarif syndical n'a pas été élaboré de commun accord par le consommateur et le producteur. Sans doute, les organisations professionnelles ont le droit d'établir un tarif; mais le conseil d'administration des coopératives a le droit aussi d'examiner les revendications faites par les syndicats et il peut, à la rigueur, discuter avec eux sur leur opportunité momentanée. Il va de soi que les camarades syndiqués ne doivent jamais exiger plus que ce qu'on peut raisonnablement donner, *selon ses forces et selon le milieu dans lequel on vit.* »

Voilà bien de l'opportunisme ! Comme on sent ici percer le bout de l'oreille patronale ! Les patrons ne tiennent jamais un autre langage lorsque leurs ouvriers viennent leur demander de gagner davantage en travaillant moins. « Selon ses forces et selon le milieu » est une doctrine bourgeoise par excellence : le socialisme s'en empare ! Mais que devient alors la fameuse théorie de l'unification en tout et partout?

La vérité est que le personnel des coopératives commence à murmurer. Il trouve qu'il n'y a rien de changé. Son étonnement de voir que travailler pour la coopérative ou travailler pour un patron revient pour lui au même, se traduit par une sourde colère dont nous avons pu percevoir déjà les premiers grondements[1]. Des incidents graves se sont déjà produits au sein du Parti ouvrier, à la suite de plaintes bruyantes et de violentes accusations formulées dans

1. En 1896, les administrateurs du *Vooruit* furent poursuivis et condamnés pour avoir contrevenu à la loi de 1887 qui interdit de faire des retenues sur le paiement des salaires.

un rapport « sur la situation et les revendications des employés de coopératives ».

Ce rapport, rédigé à la suite d'une enquête — car on en est déjà aux enquêtes — fut, en effet, l'objet de discussions très âpres, desquelles rien ne paraît être sorti qu'un peu plus de discorde entre certains militants, et cet ordre du jour très caractéristique, voté par un congrès d'employés, de magasiniers et de voyageurs de coopératives tenu à Verviers en mai 1909 :

Le Congrès, examinant la situation des employés des coopératives, décide le renvoi de la question au conseil général de la Fédération des employés socialistes qui, après l'enquête organisée de commun accord avec la Fédération des coopératives, sera chargé de soumettre au groupe un rapport résumant la situation et établissant un programme minimum de *revendications* qu'il serait désirable de voir réaliser en faveur des employés des coopératives. Ce programme, étant admis par les groupes, devra faire l'objet d'une réunion spéciale organisée de commun accord par les deux fédérations.

Mais il est un fait plus significatif. Les socialistes revendiquent le droit absolu d'association et le droit absolu de grève pour les employés et ouvriers de l'Etat. Et ils proclament : « dans les coopératives et les institutions du parti, nul ne songe à contester le droit de grève ».

Or, les porteurs de pains de la Maison du Peuple de Bruxelles s'étant mis un jour en grève à six heures du matin, à sept heures ils étaient remplacés. Pourquoi cette grève? Parce que le conseil d'administration de la boulangerie coopérative avait réduit de trois unités l'équipe des porteurs et réparti sur les autres la besogne des porteurs supprimés. Parce que cette mesure avait été considérée par tous comme uue réduction de salaire, puisque le travail était aggravé, sans augmentation compensatrice.

Le jour même, l'organe du parti clouait les grévistes au pilori, en première page, et engageait les socialistes à les boycotter partout. Certes, le droit de

grève n'était pas méconnu à ces « traîtres », mais la Maison du Peuple avait bien le droit de les remplacer. Où serait, sans cela, la liberté socialiste?

Ce qui constitue, d'après M. Vandervelde, l'essence du régime capitaliste, c'est que les seuls individus appartenant à la classe bourgeoise ont le monopole des moyens de production, la propriété exclusive des richesses que l'on peut faire valoir : terres, mines, fabriques, instruments de crédit, tout ce qui engendre l'intérêt des capitaux, la rente des forces naturelles.

Quant aux ouvriers, non propriétaires de ces instruments indispensables à leur travail, ils ne peuvent en obtenir l'usage qu'en abandonnant à ceux qui les détiennent une part de leur produit. Grâce à ce prélèvement — voilà ce qui scandalise le plus M. Vandervelde — quiconque est propriétaire de moyens de production en quantité suffisante peut vivre sans rien faire et même, en vertu des lois successorales, transmettre ce privilège à ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants.

Le socialisme belge ne réclame nullement la suppression du capital. Il est arrivé à comprendre qu'il en est du capital comme des armées : on ne pourrait le supprimer dans un pays qu'en le supprimant dans tous les pays à la fois. Mieux : nous avons vu des socialistes déclarer que l'argent est un excellent moyen d'échange en ce qu'il constitue un type pratique de « bon à bases multiples ». Le capital ainsi réhabilité, ce qu'ils demandent, c'est « l'instauration d'un ordre nouveau, dans lequel les travailleurs seront maîtres du capital au lieu que le capital soit maître des travailleurs ». Ce qui revient à dire que le capital changera de maîtres.

Seulement, ce que le socialiste, même belge, n'admet pas, c'est l'intérêt. Il se montre ici, *généralement*, d'une intransigeance farouche. Nous disons *généralement*, car nous avons trouvé dans l'organe des ouvriers

verriers cette déclaration discordante : « Nous ne pouvons faire autrement que de convenir de la légitimité du droit au bénéfice. Le capital versé pour la création d'une société doit logiquement recevoir une rémunération [1]. » Généralement donc, le socialiste voit d'un côté le peuple des mines, des usines et des filatures « vivant des heures effroyables de privations et de famine », de pauvres diables d'ouvriers « anémiés et maigris », et de l'autre des « goinfres dont la bedaine est gonflée et les poches remplies » et dont « l'obésité est faite de la maigreur et de l'anémie des classes opprimées ».

Ainsi, les socialistes veulent bien du capital, mais pas des capitalistes. Le thésaurisme doit être impitoyablement banni. L'épargne aussi, sans doute, puisque l'épargne est une forme de thésaurisation, et qu'on n'amasse de l'argent que pour le faire travailler, c'est-à-dire le placer et en toucher la rente.

Tenons-nous-en à cette affirmation : plus de ces gens vivant du travail des autres sans participer en rien à ce travail, plus de ces « fainéants à qui les capitaux servent de bras », plus de ces « dividendes engendrés par la sueur du peuple pour engraisser une classe privilégiée ».

Il faut reconnaître que, lorsqu'ils parlent ainsi, les socialistes sont bien d'accord avec leurs doctrines primitives. Mais le sont-ils encore quand ils font paraître dans leurs organes des annonces du genre de celle-ci :

LES OBLIGATIONS DU TISSAGE DE GAND.

Le conseil d'administration du tissage coopératif de Gand recommande à tous les camarades désirant faire un bon place-

1. Cette déclaration est à rapprocher de celle de M. Gustave Rouanet, dans *l'Humanité* : « Il n'est pas indifférent à la classe ouvrière d'un pays que sa classe capitaliste augmente la somme générale de ses profits. »

ment de leurs épargnes ses obligations de 25 francs au porteur, rapportant un intérêt fixe de 4 p. 100 l'an.

On peut se procurer ces obligations à Gand, au siège de la Société ; Bruxelles, à la Maison du Peuple ; Anvers, au Werker ; Louvain, au Prolétaire ; Seraing, à l'Emulation prolétarienne ; Jolimont, au Progrès ; Souvret, à la Citadelle du Progrès.

Camarades, placez votre argent dans nos œuvres !

Bruxelles (payement des coupons). — Les camarades César Moors et Pauwels feront le payement des intérêts et des coupons des Tisserands-Réunis en la salle 5 de la Maison du Peuple.

Le sont-ils quand la coopérative « La Justice », de Waremme, voulant fonder une succursale à Hannut, ils font de la propagande pour placer des actions de 25 francs, payables en vingt-quatre mois, actions susceptibles de dividendes, bien entendu?

Les carriers socialistes ont établi, à Modave, une carrière socialiste, une « Carrière aux Carriers ». A la suite de difficultés financières, un chaleureux appel fut adressé aux bourses socialistes. L'avis de souscription était ainsi conçu :

Si les carrières de Modave peuvent continuer leur exploitation, tous les travaux préparatoires à une exploitation intérieure seront terminés dans deux ans. Ils pourront extraire alors annuellement, outre les déchets, 1.000 mètres cubes de pierre excellente, valant 60 francs le mètre cube avant la taille et 1.000 mètres cubes de pierre moins bonne, valant 20 francs en moyenne. C'est une recette assurée de 80.000 francs.

Or, l'extraction coûtera environ 30.000 francs de salaires ; les frais généraux n'atteindront pas 10.000 francs et la charge financière sera de 10.000 francs au maximum. Il reste donc, chaque année, 30.000 francs au moins à consacrer aux amortissements. Serait-il digne du Parti de laisser périr une œuvre ouvrière qui a devant elle de telles possibilités d'avenir ?

Que faut-il aux carriers de Modave, pour leur permettre de traverser les années difficiles ? Cent mille francs, dont trente mille pour rembourser la banque, une vingtaine de mille pour compléter leur outillage, notamment par l'achat d'une grue électrique, qui leur permettra de déplacer plus économiquement les blocs et de conduire les wagons à la gare. Cinquante mille, enfin, pour constituer le capital roulant, si nécessaire à toute entreprise. Si le Parti ouvrier les leur fournit, une grande victoire ouvrière est assurée.

Emprunt de 100.000 francs, charge financière de 10.000 francs, cela fait donc du 10 p. 100 pour les heureux actionnaires socialistes! On s'explique l'intervention de la commission d'enquête et du conseil général de la Fédération des Mineurs liégeois. Au cours d'un congrès, commission et conseil insistèrent auprès des délégués pour que l'épargne socialiste fût placée dans la coopérative de production de Modave, « qui doit rester l'œuvre du Parti ouvrier ». Commission et conseil invitèrent les syndicats de mineurs, et spécialement ceux qui placent leurs fonds dans des institutions capitalistes, à déposer leurs capitaux dans les œuvres ouvrières de production, « qui leur procureront plus d'avantages et autant de garanties que n'importe quelle œuvre bourgeoise ».

Un délégué renchérit : il démontra, par l'exemple de son syndicat qui avait perdu 2.000 francs en convertissant son avoir en obligations de villes, que « l'argent des syndicats est mieux placé dans les œuvres socialistes qui, toujours, rembourseront l'intégralité des versements ». Et l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

La Fédération des mineurs de Liége, réunie le 11 juillet 1909, émet le vœu de voir tous les syndicats prendre au moins une action dans chaque coopérative de production, constituée d'accord avec le Parti ouvrier ;

Engage ceux d'entre eux qui placent leurs fonds dans les institutions capitalistes ou en obligations de ville, à porter à l'ordre du jour de leur plus prochaine séance, le déplacement de ces fonds ;

Attire tout spécialement leur attention sur ce sujet et les engage à placer leurs capitaux dans les coopératives socialistes de production et de consommation.

Certes, on ne saurait trop approuver les socialistes de placer leur argent dans leurs maisons de commerce puisqu'il y est si bien garanti et d'aussi bon rapport. Mais les socialistes ne font-ils pas encore ici œuvre capitaliste ?

Que le Parti ouvrier fonde des institutions socialistes, rien n'est plus logique. Mais que ces institutions distribuent des intérêts et des dividendes, voilà qui peut surprendre. Il y a donc des socialistes qui consentent à vivre du travail de leurs camarades, à empocher de l'argent « engendré par la sueur » ! Cet argent a beau être socialiste, comme la sueur qui l'a produit, il n'en est pas moins de l'argent.

Je suis un bon mécanicien des usines Cockerill. J'ai gagné 10 francs par jour pendant dix ans, et, comme je suis économe, je n'ai dépensé que la moitié de mon salaire. Je me trouve donc à la tête de 18.000 francs. Je place cet argent dans les Carrières de Modave, où il est bien accueilli, si j'en crois les appels pressants du Parti, et voyez le résultat : j'ai fait œuvre socialiste, on me cite en exemple dans la classe ouvrière, et, comme je toucherai 1.800 francs d'intérêt, — cent sous par jour, — je n'ai plus besoin de travailler.

Me voici rentier. Mais il importe qu'une distinction s'établisse : ce n'est pas dans une entreprise bourgeoise que j'ai placé mes économies ; c'est dans une entreprise « destinée à permettre à des prolétaires de ne plus être livrés, pieds et poings liés, à la féodalité capitaliste ». Je ne suis donc plus un rentier bourgeois ancien modèle, qui vivait de la basse exploitation des rocteurs et des manœuvres de carrières, misérables salariés du capital, — je suis un rentier socialiste.

Mais le socialisme va plus loin encore dans la voie capitaliste : il veut à présent avoir sa Banque à lui, pour ses propres opérations financières.

Les syndicats de mineurs du bassin de Liége ont plus de 500.000 francs en caisse. La Fédération boraine dispose de deux millions ; celle de Charleroi, de trois environ. La Fédération du centre, enfin, possède près d'un demi-million. Au total : six millions. Or, le placement de cet important capital est laissé à l'initiative

de Comités qui n'ont pas de connaissances financières. De sorte qu'en ces dernières années, — au dire de l'un des écrivains du Parti, — les syndicats auraient perdu plus de 100.000 francs au profit des capitalistes. Si une grève importante éclatait, les syndicats auraient besoin d'argent, il leur faudrait jeter leurs titres sur le marché : d'où effondrement des cours et perte certaine.

Pourquoi ne pas créer un organisme financier purement socialiste qui ferait fructifier les fonds des syndicats en les plaçant dans les institutions socialistes elles-mêmes dont le chiffre d'affaires annuel dépasse déjà 50 millions et qui pourraient les étendre sensiblement si la plupart ne se trouvaient privées de fonds de roulement?

L'idée de la Banque socialiste a été ainsi lancée, et tout de suite a pris corps. Les capitaux nécessaires à cette fondation? Les syndicats les ont dans leurs caisses. Et s'ils ne suffisaient pas, la somme complémentaire pourrait être obtenue, — c'est l'organe du Parti ouvrier qui propose, — par l'émission d'obligations du genre de celles que placent dans le public des sociétés de crédit foncier, rapportant un intérêt fixe et remboursables dans un délai déterminé. Ces obligations pourraient entrer dans le portefeuille des sociétés mutualistes et autres, pour la partie de leurs réserves qui dépasse les besoins urgents à prévoir. Elles pourraient se placer d'abord dans le public sympathique aux sociétés coopératives, puis, ajoute le *Peuple*, dans le grand public, « qui trouverait là un placement sérieux, sans aléas ».

La question du crédit pour les coopératives se résume en deux points : avances hypothécaires pour leurs bâtisses, avance du fonds de roulement nécessaire. La Banque socialiste effectuerait ces deux sortes d'opérations. Pour en assurer le contrôle, elle se chargerait du service financier des coopératives. Elle

escompterait leurs traites et trouverait là même une source de bénéfices et le moyen d'aider les coopératives, aussi bien dans la gestion de caisse que dans le crédit à demander aux fournisseurs. Ajoutons à ces opérations la garde des valeurs appartenant aux coopératives et aux organisations ouvrières, la gestion de leurs fonds disponibles, etc.

En Belgique, lorsqu'on veut bâtir une église, on émet des obligations comme pour une entreprise industrielle quelconque. Sur ce même terrain pratique, on fait mieux encore : pour combattre le capitalisme, les socialistes s'apprêtent à fonder une banque, le plus bel instrument de capitalisme qui ait jamais existé.

Lorsque l'idée en fut émise, il y eut bien quelques protestations. « Nous ne devons pas, dirent certains socialistes, nous ingénier à imiter les bourgeois dans le maniement des sommes toujours grossissantes qui affluent dans nos caisses de combat. Ces caisses doivent être des coffres-forts au sens matériel de ce mot. Nos capitaux doivent *dormir* intangibles et oisifs, comme l'épée dans le fourreau, ou la poudre dans la casemate. Ils doivent être disponibles en entier, en tout temps, agiles, sûrs, foudroyants dans leur action. Ils sont la menace toujours suspendue, toujours grossissante et terrible. La société bourgeoise se moque du « révolutionnaire nanti ». Il faut nous faire à cette idée que nos capitaux sont un trésor de guerre, *qu'ils ne doivent rien produire*, qu'il ne faut les utiliser que pour la cause directe, pour la dépense, et que nous ne sommes comptables vis-à-vis des camarades que des sommes reçues, telles quelles. A ceux qui exigeraient autre chose, répondons que nous sommes fidéicommis et non point administrateurs de rentes. Enfouissons l'or des cotisations dans nos caves et attendons, espérons, la conscience en repos et les mains nettes. Tout autre

procédé de thésaurisation émasculera le parti socialiste en le privant de ses disponibilités immédiates, en l'alourdissant, le *prudentifiant*. L'argent n'est pas le but, mais le moyen. »

Mais ces observations, d'ailleurs timides, n'ont pas prévalu devant l'idée commerciale, — et capitaliste, — du placement qui fait qu'au bout de quelques années, cent mille francs peuvent devenir deux cent mille francs avec les dividendes des dividendes et les intérêts des intérêts. La Banque socialiste sera fondée.

Alors qu'en France la Confédération générale du travail ne cherche à faire que de l'agitation, le Conseil général du Parti ouvrier belge ne songe, lui, qu'à tirer parti de sa puissance d'association pour faire des affaires. Le coopératisme est un merveilleux instrument de richesse ; pourquoi ne pas s'en servir et ne pas fortifier le parti en l'enrichissant ?

Le coopératisme ainsi compris, c'est bien du collectivisme, mais un collectivisme complètement opposé à celui que préconisent les chefs du socialisme idéologique, puisque ceux-ci veulent tout régler dans l'intérêt des ouvriers qui assurent la production, alors que les coopératives, tout au moins celles de consommation, qui sont le plus grand nombre, ne visent qu'à l'économie, au meilleur marché, à la garantie du payement exact de la valeur. Contre l'ouvrier producteur, les mêmes chefs socialistes dressent ainsi, par le coopératisme, l'ouvrier consommateur. L'intermédiaire « bourgeois » est supprimé. C'est tout le résultat. Et l'on peut dire que les socialistes, en s'emparant du coopératisme, sont en train d'élever eux-mêmes une digue contre le torrent de leurs propres idées.

En remuant le sable capitaliste, la vague écumante et furieuse du socialisme construit peu à peu des dunes où elle vient doucement s'amollir.

LIVRE VII

LE PRODUCTIVISME

CHAPITRE I

L'esprit mercantile.

Le mercantilisme chez les premiers Belges. — L'âge du tissu. — Les privilèges et le prestige du marchand. — L'association des intérêts a fait la nation belge. — Le Belge a le sens des réalités. — Son opiniâtreté. — La lenteur, mais la sûreté dans l'effort. — L'amour du confort et du bien-être. — La hardiesse du capitaliste belge. — L'argent n'a pas de patrie. — La compréhension des nécessités. — L'emprise des affaires en Belgique. — Fraude et contrefaçon. — La méfiance du Belge. — Raisons ataviques. — Quinze siècles de guerres et d'oppression. — La lutte contre les éléments. — La disparition de Bruges et la naissance d'Anvers. — Les morts revivent.

Les anciens Belges aimaient la guerre. Le nom de Belges signifierait belliqueux. Mais il est à remarquer : les Belges ne furent jamais des conquérants. L'histoire nous les montre toujours armés ; mais seulement pour conserver les droits arrachés au despotisme des seigneurs, princes ou souverains, ou en acquérir de nouveaux : jamais pour dominer d'autres peuples. Ils avaient l'esprit commercial dans le sang. Ils ne demandaient qu'à pouvoir librement l'exercer, sans nuire à personne.

L'origine des cités flamandes et brabançonnes est

mercantile essentiellement. C'est la nécessité de défendre le négoce qui seule en fit des places fortes.

Au fur et à mesure qu'une ville se développait, son armement était organisé. Mais, de même que l'intérêt commercial portait les ruraux à se grouper en agglomérations compactes, de même il amenait les citadins à construire des fortifications et à porter les armes. Ceux-ci se savaient menacés de toutes parts. Les dépenses faites par eux en armements étaient comme une prime d'assurance pour la sécurité de leur trafic et la garantie de leur prospérité locale. Dès le Moyen Age, nous voyons les marchands payer les frais des guerres engagées par les seigneurs. Ils se laissaient alors « tailler » sans murmurer. Dans leur esprit, c'est moins une armée qu'une police qu'ils entretenaient ainsi. L'honneur blessé justifiait l'effusion du sang. Mais l'offenseur avait toujours le droit de racheter ses torts par une compensation qui s'appelait *wehrgeld*, c'est-à-dire argent de la guerre ou prix de la paix. On payait pour avoir la paix.

Alors que tant de peuples cherchaient à s'enrichir par les armes, trouvant plus commode de s'emparer du fruit du travail d'autrui que de travailler eux-mêmes, les populations belges, elles, ne se lassaient pas de produire. Sur les ruines d'une industrie, une autre industrie renaissait. Une ville dépérissait, une autre prospérait plus loin.

Dans l'antiquité, les Phéniciens et les Grecs établissaient des factoreries sur les côtes des pays où ils trafiquaient et certains de leurs entrepôts devinrent des lieux sacrés. Le commerçant voulait demeurer souverain dans l'enceinte où il apportait ses richesses afin qu'elles fussent à l'abri des convoitises. Le Belge, de même, de tout temps, voulut être maître chez lui, maître dans son travail, maître du fruit de son travail. A travers les siècles, nous le voyons constamment revendiquer ou défendre les privilèges qui, de

chaque centre commercial, devaient faire ou faisaient une sorte de « lieu d'asile ».

L'esprit de négoce était si bien enraciné chez les Ménapiens qu'ils le portèrent jusque sur les mers. On peut dire qu'ils furent les inventeurs de la marine marchande. Et lorsque, alliés aux Francs, ils firent des expéditions sur les côtes romaines, on fut tellement frappé, à Rome, de leur habileté et de leur hardiesse, que c'est à un Ménapien, nommé Caraus ou Carausius, que fut confié le commandement d'une grande flotte destinée à faire la chasse aux pirates et dont ce même Caraus se servit d'ailleurs pour s'emparer de l'Angleterre et s'en faire proclamer empereur. A cette époque reculée, les Romains recevaient déjà de Belgique des blés, des laines, des salaisons et d'innombrables troupeaux d'oies dont la chair était fort appréciée.

Pendant la période franque, les relations avec l'étranger ne cessent de s'étendre. Les Belges trafiquent avec le Nord, ils trafiquent avec le Midi. La réputation de leurs draps frisons s'étend à Novgorod et jusqu'au fin fond de la Russie. Le commerce allemand lui-même s'empare des tissus flamands et s'en fait une richesse. Les règlements de Londres, du IXe siècle, font mention de marchands qui venaient des pays de Bruges et de Liége et parcouraient en tous sens le royaume d'Angleterre.

Bruges ne tarda pas à devenir un entrepôt universel du commerce et de grandes foires, celle de Thourout particulièrement, attirent des marchands de toute l'Europe. Dans ces foires, nous pouvons déjà voir l'embryon des grandes Expositions dont la Belgique se fera plus tard une spécialité. De tout temps, s'affirme ainsi son goût du trafic, et, en suivant pas à pas ses progrès et ses vicissitudes commerciales, c'est toute son histoire que l'on retracerait.

Avant l'âge de la houille et du fer, il y eut en Bel-

gique l'âge du tissu. C'est dans les ateliers domestiques, sous l'étroite dépendance des seigneurs, que le peuple avait commencé à fabriquer le drap. Mais lorsque la réputation de ses produits vint à s'étendre jusque dans les pays voisins et qu'il comprit qu'il pouvait y avoir là pour lui une source directe de profits, l'atelier seigneurial ne lui fut plus tolérable. L'idée du commerce engendra l'idée de liberté.

Ce qui frappe le plus dans la longue épopée du Moyen Age, c'est le prestige du mercantilisme. Faire du commerce était une dignité : c'était exercer une charge publique. Le marchand qui venait acheter au malheureux serf le fruit de son travail tenace était une sorte de demi-seigneur très respecté parce qu'il apportait, avec de la bonne monnaie, un peu d'aisance dans les familles. Il arrivait à cheval, couvert d'une armure. Les plus anciennes chartes stipulent : « Que personne ne circule dans les rues avec le glaive, à moins que ce ne soit le marchand qui passe », et les plus anciens traités de commerce proclament : « Nul ne forcera désormais nos marchands à terminer leurs démêlés avec lui par le duel ».

Partout, en Belgique, le marchand fit consacrer ses privilèges par les lois et coutumes locales, et, dans les Flandres, il obtint des franchises qui l'émancipèrent entièrement. Ainsi armé de prérogatives spéciales, la fierté du marchand était grande et souvent arrogante. On le décrit comme très hautain pour l'ouvrier auquel il achetait les étoffes qu'il allait revendre au loin. Et lorsque se formèrent les premières confréries de marchands, les *gildes*, les simples travailleurs en furent impitoyablement bannis. Il se créa dès ce moment une sorte d'argyrocratie. Mais si l'ouvrier ne pouvait rien sans le marchand, l'ouvrier s'aperçut vite que, sans lui non plus, le marchand ne pouvait rien, et, d'elles-mêmes, se formèrent les coalitions ouvrières pour tenir tête

aux marchands et aux seigneurs, princes ou patriciens, qui s'enrichissaient par trop aisément aux dépens de la plèbe laborieuse.

Un jour vint, après de sanglantes luttes, où il fut statué que « nul désormais ne ferait partie du conseil de la cité, à moins d'être inscrit dans les métiers », et « le grand sang fut ainsi transféré dans la nation des gens de métier » (paix d'Angleur, 1313).

Au fur et à mesure que se développait la fabrication du drap, une magistrature industrielle s'organisait. Elle occupa une place prépondérante à côté des gouvernants mêmes, et eut à remplir souvent le rôle de chambre consultative. A Gand et à Anvers, il existe encore aujourd'hui un échevinat[1] du commerce.

Le mercantilisme a fait ainsi l'accord des races. S'il y a jamais une « âme belge », c'est par le commerce et l'industrie qu'elle se formera, par l'association des intérêts. Le Belge est essentiellement pacifique, mais il veut posséder, il veut acquérir, et puisqu'il faut lutter pour gagner de l'argent, il accepte la lutte. Son imagination est calme et modérée. Il ne se cabre jamais, il n'écoute pas « la folle du logis ». L'enthousiasme lui paraît un défaut : l'enthousiasme embrouille, il masque les obstacles. C'est une longue-vue trompeuse. Il faut la route nette et claire à l'œil nu. Suivant une locution flamande, le Belge juge inutile de « souffler dans sa tirelire ». Il a le sens profond des réalités. Il sait que le succès est surtout en soi, qu'il dépend le plus souvent de soi, qu'il faut attendre beaucoup plus de ses investigations que de celles d'autrui. Quand il a pris une décision, il est comme le joueur qui joue de sang-froid, sachant très bien ses risques de perte et ses chances de gain. Ça peut tourner mal; ça peut tourner bien. Et il jette sans

1. Il est à remarquer que le nom flamand d'échevin, *Schepen*, paraît avoir été tiré du mot *Schep*, navire. Qui dit navire, dit commerce. La fonction créa l'organe.

sourciller son argent sur le tapis vert des affaires. S'il est parfois entraîné dans des spéculations malheureuses, il est rarement dupe. Il n'est jamais arrêté par un échec. Il ignore la maladie de l'énergie. Chercheur d'affaires par goût, par tendance, il ne s'embarrasse pas de supputations abstraites. Il a le courage initiatif, mais raisonnable.

Sa grande force, c'est l'opiniâtreté. Quand on le voit si placide et si circonspect, on ne s'imagine pas sa force de travail et de résistance. Sa nonchalance ne ressemble en rien à celle de l'Espagnol ou de l'Oriental qui n'éprouvent pas le besoin de faire aujourd'hui ce qu'ils peuvent faire demain. Il ne se laisse pas aller davantage à vite se débarrasser d'une besogne, comme le Français, pour être libre et se reposer ensuite. La tactique du Belge réside toute dans l'ininterruption d'une tâche moyenne. A chaque jour, sa dose de peine. Dose réglée et pesée qu'il ne dépasse pas et qui établit une juste proportion entre la dépense musculaire et la production voulue.

L'action du Belge est celle de la goutte d'eau qui tombe sur le roc par intervalles réguliers et qui finit par le percer avec le temps. Dans cette production constante de chaque jour, il y a comme une exigence calculée de la fatalité : la juste rançon du droit de vivre.

Dans certains villages, des concours de fumeurs sont organisés. Il s'agit de mettre le plus de temps possible à fumer une pipe sans la laisser éteindre. Des concurrents arrivent à dépasser quatre-vingts minutes ! Ne riez pas de ce jeu : qui peut faire durer une pipe quatre-vingts minutes peut être capable d'accomplir bien des choses dans la vie !

Sous des apparences de mollesse, le Belge s'affirme ainsi un énergique. Dans tel petit bourgeois ratatiné dans sa coquille, se découvre une âme d'acier.

Voyez les peuples essentiellement méridionaux : on

dirait qu'ils vont avaler le monde. En réalité, ils ne font pas grand'chose, parce qu'ils ne savent pas persévérer. Les Belges, eux, ne se livrent à aucune manifestation extérieure. Ils vont tranquillement leur petit bonhomme de chemin, jamais pressés, ayant l'air de poser en principe que ce qui a été sera toujours et que rien de spécialement grave ou imprévu ne peut survenir, d'ailleurs résignés d'avance, ne sachant pas s'ils pourront atteindre la cîme qui les attire, mais la voyant bien et forts de cette pensée que chaque pas les en rapproche. Et il leur arrive de dépasser ceux qui sont partis à la course.

La douce lenteur du Belge impatiente parfois l'étranger qui souhaiterait plus de sang chaud, plus de nerf. Lorsque Fenimore Cooper vint en Belgique, en 1832, après un séjour en France, il s'étonna, lui Anglo-Saxon, de tant de flegme et de lourdeur. « Le département du Nord, raconte-t-il, a dépendu longtemps de la Flandre; dans les deux pays on parle la même langue, on professe la même religion, et pourtant une secrète influence morale semble s'être étendue depuis Paris et Bruxelles jusqu'aux frontières, où elle s'est arrêtée à la ligne de démarcation géographique. Les postillons français, légers et étourdis, nous avaient conduits au grand galop jusqu'au village limitrophe en faisant claquer leur fouet avec leur vanité caractéristique; les postillons belges nous emmenèrent gravement, en fumant leur pipe avec une tranquillité philosophique, sur des chevaux qui trottaient comme des éléphants. »

Le caractère belge n'a pas changé. Et voyez le résultat pourtant : dans peu de pays on travaille autant que dans celui-ci. Toutes proportions gardées, le commerce de la Belgique est l'un des plus intenses du monde, et les capitaux belges sont ceux qui, le plus résolument, se lancent dans les affaires. La population belge, dit Gabriel Tarde, est « la plus dense, la

plus riche, la plus industrieuse des populations du globe ».

Mais le côté spéculatif qu'on découvre chez le Belge est toujours mûri. Ses spéculations s'édifient sur des expériences et des données précises. Il ne parlera de soulever le monde que s'il a trouvé un point d'appui.

A cet égard, il se conforme à la doctrine du *pragmatisme* préconisée par des penseurs américains, tels que Peirce et W. James, et qui l'avait été, avant eux, par Bacon et Stuart Mill. Il soumet chaque idée à un contrôle personnel et ne la traduit en action qu'en connaissance de cause, après vérification des résultats acquis. Pas de vision, pas d'extase; la nette perception des réalités et des possibilités.

Cette sagesse rectiligne n'est pas sans monotonie. Il est cependant impossible de ne pas l'admirer, de ne pas considérer comme un bel exemple pour tous les peuples celui de ce petit pays qui finit par abattre tant de besogne et se faire dans le monde une si grande place avec, pour instrument principal, ce qui paraît être précisément son plus grand défaut : sa lenteur. « Qu'importe d'aller lentement! L'essentiel est d'aller sûrement, toujours, sans jamais reculer. » Le Belge raisonne ainsi, et il a l'habitude de dire, quand on veut le presser, que « les derniers arrivés sont souvent les mieux placés ». Il a sa méthode et s'y tient. Elle se résume en ces mots : La hardiesse dans la modération. Ce qui est perdu en inspiration, en spontanéité, est gagné en conscience. Si, comme le prétend Newton, le génie dépend de la puissance d'application, le Belge est un être génial.

Entre les Français, les Anglais, les Allemands, les Hollandais, le Belge, qui réunit les qualités et les défauts des uns et des autres, nous paraît, tel quel, réaliser le type de l'homme moyen, relatif et proportionnel, de juste mesure. A la fois inductif et rationnel, épris de logique et d'esthétique, ayant le goût du

grave et de la force, mixture d'antithèses multiples, il a, au plus haut degré, le sens de l'équilibre. Il aime le confort, la bonne chère, la vie large; mais son plaisir même est calculé. Il sait qu'il doit payer *tant* pour obtenir une somme déterminée de jouissances. Il entend ne payer ces jouissances qu'à leur juste valeur.

Moins économe que le Français, il n'a pas l'obsédante préoccupation du bas de laine. L'épargne est surtout à ses yeux une réserve de satisfactions promises. Il est pratique en ceci encore. L'argent, en effet, n'a pour lui aucun prix comme argent : il ne vaut que par la quantité de choses matérielles qu'il représente. Si le Belge thésaurise, ce n'est donc point à la manière de l'avare de la fable qui se privera toujours pour toujours amasser. C'est avec le désir d'une vie bonne et douce[1]. A l'amour du bien-être, s'allie chez lui le goût du confort, de la pro-

1. Au cours d'une visite au musée Plantin, à Anvers, on voulut bien tirer pour nous, sur une presse antique, l'une des premières qui furent créées, un sonnet de Plantin, le fameux imprimeur du XVIe siécle. En ces quelques vers, se résume, dans sa moyenne mesure, toute la vie des Belges si obéissants aux instincts historiques :

Avoir une maison commode, propre et belle,
Un jardin tapissé d'espaliers odorants :
Des fruits, d'excellents vins, peu de train, peu d'enfants;
Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle.

N'avoir dettes, amours, ni procès, ni querelles,
Ni de partage à faire avecque ses parents.
Se contenter de peu, n'attendre rien des grands,
Régler tous ses desseins sur un juste modèle.

Vivre avecque franchise et sans ambition,
S'adonner sans scrupule à la dévotion,
Dompter ses passions, les rendre obéissantes.

Se sentir l'esprit libre et le jugement fort,
Dire son chapelet en cultivant ses entes,
C'est attendre chez soi bien doucement la mort.

preté, de l'ordre dans la vie comme dans la maison[1].

Le Belge reste lui-même à travers les évolutions économiques et sociales qui bouleversent le monde. Tous les changements qui s'opèrent n'ont qu'un seul effet positif : le déplacement du centre de gravité. Ce déplacement, c'est le progrès en marche.

Pas à pas, le Belge suit le progrès. Son esprit d'entreprise le poussera même à favoriser son développement et sa tâche civilisatrice. C'est l'esprit d'entreprise seul qui fait la fortune et met en mouvement la machine économique. Sans l'effort individuel, elle ne serait qu'un organisme sans vie et parfaitement inutilisable. Le Belge en a la nette conception. Elle lui vaut, dans ses opérations, le calme imperturbable du chirurgien.

En France, le capital est timide et l'on voit du péril partout ; difficilement amassé, on le couve comme un enfant qui a coûté beaucoup à élever. Aussi, quand il a acquis quelque aisance, le Français juge-t-il sa tâche terminée. Il pense qu'il n'a plus qu'à s'occuper d'un placement de tout repos. Pour le Belge, le labeur quotidien continue par la préoccupation de rendre cet argent productif. Il ne s'interdit jamais les moyens de contrôler ses intérêts. Il ne veut pas d'un argent paresseux. Il a horreur des placements morts. L'argent qu'il tire du travail devient encore, entre ses mains, un instrument de travail.

Si la Belgique a fait de si grands progrès économiques, c'est que les capitalistes n'ont marchandé à l'industrie ni argent ni crédit. La fortune mobilière belge comprend une quantité assez considérable de fonds d'Etat, mais elle est faite surtout de

1. Baudelaire rapporte qu'un Belge prêta à Proudhon *Les Misérables*, de Victor Hugo. Proudhon annota, au crayon, les deux premiers volumes. Or, leur propriétaire, lorsqu'il rentra en leur possession, s'empressa d'effacer soigneusement les notes de Proudhon qui souillaient les belles pages de son livre.

titres d'affaires productives, industrie, transports, etc.

Les Belges ne craignent pas d'engager leurs capitaux dans les entreprises à gros profit. L'argent est l'élément vital. Lorsqu'une affaire périclite, les Français prennent peur, et, tout de suite, l'abandonnent. Le Belge arrive avec de nouveaux capitaux pour la sauver. Il y met une sorte d'entêtement. Il n'abandonne la partie que lorsqu'il n'aura plus réellement aucune chance.

Partout où il peut fructifier, l'argent belge afflue. Pour les Belges, l'argent est comme l'art : il n'a pas de patrie. La même question se pose toujours : n'est-ce pas faire métier de dupe que de prêter aux étrangers? On a fait des campagnes en Belgique, comme en France, pour que l'argent national ne prenne plus ou prenne moins le chemin de l'exil. Le capitaliste belge sourit de ces scrupules. Son avis est que l'argent doit aller toujours au meilleur placement, quelle que soit la nationalité de celui-ci. Quel est, du créancier ou du prêteur, le plus fort? N'est-ce pas toujours le prêteur qui vit en quelque sorte du travail de l'autre? Qu'un Belge prête 100 francs à un Allemand, à 4 p. 100. Dans vingt-cinq ans, le Belge aura rattrapé ses 100 francs, et l'Allemand lui devra toujours les 100 francs empruntés. Le pays auquel on prête devient comme une sorte de mine d'où le capital rejaillit et se renouvelle sans cesse sous forme d'intérêts.

En Belgique, on ne voit pas pourquoi la France, si riche, ne chercherait pas à faire une sorte de conquête financière de l'Allemagne, dans un moment où celle-ci a besoin de disponibilités, quitte à lui imposer ses conditions. Ce serait la revanche des cinq milliards.

La Belgique n'a pas moins de 525 millions immobilisés en Russie. La France y a exporté plusieurs milliards. Mais, tandis que les Français se gorgeaient de

rentes russes, les Belges prenaient de larges participations dans les chemins de fer, les mines, les tramways, les hauts-fourneaux, les usines métallurgiques, les ateliers de construction, les charbonnages et fours à coke, les verreries, glaceries et cristalleries, les entreprises de gaz et d'électricité, les produits chimiques, huileries, sucreries, etc.

Tous ces capitaux, jetés dans des entreprises multiples qui constituent, en quelque sorte, l'armature de l'industrie russe, la Belgique a fait des efforts surhumains pour les sauver de la débâcle qui a suivi la guerre russo-japonaise. On peut être certain qu'elle poursuivra cette œuvre de défense avec la dernière énergie. Elle a relevé déjà des affaires qu'on considérait comme perdues. Et sa hardiesse est étonnante. La Russie n'était pas sortie de la terrible crise qui, si violemment, secoua le grand empire, que des hommes d'affaires belges demandaient déjà au gouvernement de Saint-Pétersbourg la concession de lignes de chemin de fer. L'épouvantable désastre de Messine n'avait pas encore fini de secouer d'horreur l'humanité tout entière qu'une société se constituait à Bruxelles, avec d'importants capitaux, pour construire, dans ce même pays redoutable, à Palerme, une nouvelle ligne de tramways. Les Belges avaient déjà construit les tramways de Messine, et une seule banque de Liége avait perdu un million dans l'affaire par l'anéantissement de la ville. Les capitalistes belges auraient pu s'alarmer, être déroutés. Non. Ils savent que la vie ne s'arrête pas, et nous nous souvenons d'avoir trouvé dans un organe technique tout un plan de recontruction de Messine, au lendemain même de sa destruction.

Aucun illusionnisme en cela. Une idée pratique seulement : la compréhension de nécessités nouvelles et du remède au mal.

Dans les batailles économiques, où ils déploient

tant d'activité patiente et réfléchie, les capitalistes belges pourraient, isolés, faire fausse route. Ils ont trouvé, dans l'association, un moyen d'action toujours renouvelée et de contrôle. Ils créent des organismes disposant d'un personnel technique expérimenté, qui ont pour mission d'étudier les affaires nouvelles ou anciennes, susceptibles d'un bon rendement. Ces sociétés, — omniums ou trusts, — suppléent aux établissements de crédit. L'industrie trouve en elles de précieux auxiliaires. Elles ne bornent pas leur mission à l'étude des affaires : capitalistes elles-mêmes, elles fournissent le levier essentiel, — le capital.

L'emprise des affaires est énorme en Belgique. Gagner de l'argent ! La direction de l'activité humaine est là, toute, chez le Belge. De cette application est née une morale spéciale, qui n'a souvent rien de moral, et donne lieu à des fraudes sans nombre qui sont la plaie de la Belgique. On ne peut douter de la bonne foi du marchand belge, mais on ne peut douter d'une chose aussi : c'est que la [illegible]ation de la bonne affaire sera presque toujours [illegible] forte. Le mercantilisme se fait étroit dans [illegible]eaux étroits, et, dans ces cerveaux-là, les m[illegible]ont pas toujours très délicats.

La bière est souvent falsifiée avec de [illegible] vulgairement appelée « sucre de Colog[illegible] tonne de bière, on en fait deux avec une [illegible] saccharine. Or, ce produit chimique ren[illegible] acides violents, l'acide chlorhydrique entre a[illegible] produisent des troubles digestifs. On croit, e[illegible]tant du vinaigre, acheter du vin aigre. Or, 90 [illegible] des vinaigres vendus en Belgique sont fabriqués [illegible] des dattes et du bois fermenté, et parfois mêm[illegible] l'acide sulfurique.

Le cognac, en Belgique, n'est pas autre chose qu[illegible] du genièvre coloré. Vous trouvez du cognac à parti[illegible]

de 2 francs la bouteille, quand il y a déjà 1 fr. 75 de droit d'entrée, sans compter le port ! A Anvers, il y a des fabricants de malaga et de porto. Un peu partout, on fait du champagne avec du cidre.

Les cafés avariés, pourris même, sont transformés, en Belgique, en grains de moka irréprochables et séduisants à l'œil et au nez. Tous les cafés refusés dans les ports français sont dirigés sur Anvers, où ils sont colorés à l'aide de plombagine, de chromate de plomb ou encore avec de l'ocre, du chromate de zinc, du bleu de Prusse, et laqués avec de la vaseline, de la colle forte ou du copal[1].

Au premier congrès, tenu à Genève, de la Société universelle de la Croix-Blanche contre la fraude, ce sont des délégués belges qui, dans la section de la boulangerie, demandèrent que l'on considérât comme normale et régulière l'introduction dans le pain d'épices, — dont les enfants sont les plus grands consommateurs, — de la potasse dite perlasse. Or, la potasse perlasse est fort dangereuse. A la dose de deux grammes, elle est mortelle pour un adulte et son ingestion, même à petite dose, peut être funeste pour l'enfant, chez qui elle peut amener de terribles détériorations du tube digestif.

Dans des sacs de farine achetés en Belgique, la douane du Luxembourg a découvert jusqu'à 45 p. 100 de craie.

Les grands magasins de modes font venir des modèles de Paris. Les petits magasins font copier ces chapeaux aux étalages. Les élégantes achètent ces chapeaux copiés et y font placer une coiffe ancienne portant la marque d'une grande maison de Paris. La coiffe parisienne sert indéfiniment. Des modistes se prêtent à ce petit jeu.

Un marchand que je questionnais, en Belgique, sur

1. MM. EUGÈNE ROUX et BORDAS (*Les annales des falsifications*).

la pratique de la fraude, n'y a vu qu'une libre manifestation de la loi de l'offre et de la demande. Le mercantilisme a créé cette mentalité spéciale. Elle exige de la part de l'acheteur des connaissances marchandes. Si vous êtes aveugle, tant pis pour vous! Aussi le Belge averti se tient-il sur ses gardes. Toutes ces combinaisons de ventes à primes, tous ces trompe-l'œil et ces attrape-nigauds avec lesquels on sait si bien, en France, écouler des marchandises ou des valeurs, n'ont aucun succès en Belgique. Des tentatives de toutes sortes ont été faites. Elles ont presque toujours échoué. Il suffit qu'il y ait un appât étranger à la valeur intrinsèque d'un objet, une attirance manigancée par le vendeur, pour que le « petit Belge » se méfie.

En affaires, d'ailleurs, les « petits Belges » sont assez incrédules. Ils ne croient que ce qu'ils voient. Ils sont plus ou moins comme ce marchand de journaux qui, interrogé par un écrivain socialiste sur l'absence du *Peuple* à son éventaire, lui répondit sur un ton de jovialité : « Vous savez, si je pouvais, ça me ferait d'autant plus de bénéfice. *L'argent, c'est le vrai.* » L'argent, c'est le *vrai!* Tous les Belges sont un peu comme ce marchand. « Si sauf est l'argent, saufs les honneurs, sauves les positions, tout est sauf en Belgique », a pu dire M. Edmond Picard.

Dans les relations commerciales, une promesse verbale n'a pas de valeur. La parole, — cette signature d'honneur, — ne compte guère. L'engagement écrit est toujours exigible, et le plus souvent exigé. Quand vous faites une commande dans un magasin, il est rare qu'on ne vous réclame pas des arrhes. En France, on croira volontiers à votre bonne foi tant qu'on n'aura pas la preuve du contraire. En Belgique, on sera porté à n'y pas croire tant qu'on ne sera pas certain de votre honnêteté.

Tous les rapports consulaires sont concluants à cet

égard : sur le marché d'exportation, la Belgique ferait beaucoup plus d'affaires si elle faisait plus de crédit. Le Belge tient au payement immédiat qui paralyse les efforts de ses représentants et lui ferme bien des débouchés[1].

Le fond de la nature du Belge est la méfiance. Comment ne se méfierait-il pas? Toute son histoire lui apprend à n'avoir confiance qu'en son énergie propre. Il a vu son territoire envahi, conquis, dominé tantôt par les Espagnols, tantôt par les Autrichiens, tantôt par les Français, tantôt par les Hollandais. Les Belges, les Flamands surtout, ont hérité de la méfiance des ancêtres qui vécurent si longtemps dans les transes, repliés sur eux-mêmes et pour ainsi dire séquestrés. Quelle force d'endurance n'a-t-il pas fallu à ces populations pour avoir pu continuellement travailler au milieu des guerres, des sièges, des assauts, des bombardements et des pillages! Le travail seul, on peut le dire, a sauvé la Belgique : c'est à son travail qu'elle doit d'être.

Les étrangers se ruaient sur elle, se disputant ses villes et ses campagnes, l'obligeant à nourrir ses armées, la taillant à merci, lui arrachant le fruit de son labeur avec une insolente cruauté. Flamand ou Wallon, le Belge travaillait. Il devait se résigner à voir pénétrer dans ses cités, — des ruches, — aujourd'hui des ennemis, demain des alliés, sans savoir lesquels de ceux-ci ou de ceux-là étaient le plus à redouter. Le Belge travaillait encore.

Certaines villes furent si souvent prises et reprises qu'on trouve encore aujourd'hui, en creusant le sol, des boulets et des engins meurtriers. Les troupes guerrières leur tombaient dessus comme des trombes.

1. « La vente des produits belges a perdu du terrain en Egypte, ces dernières années, par suite de la méfiance exagérée de nos commerçants. » (Rapport de M. Goor, Consul de Belgique à Alexandrie.)

Il fallait les défendre et le Belge ne cessait de se battre. Il ne cessait aussi de travailler.

La ville était harcelée, démantelée, saccagée, mise à feu et gisait lamentablement, pleine de décombres, après le passage des soldats. La race aborigène se retrouvait, jamais lasse, pour reconstruire le foyer détruit par les hordes dévastatrices, comme par un fléau. Mais si elle ne fut pas anéantie comme celle des Peaux-Rouges en Amérique, si elle se réveillait toujours après chaque cataclysme militaire, il lui fut souvent impossible de faire revivre quelque splendeur là où il n'y avait plus que des ruines. C'est ainsi que des cités florissantes comme Tournai, Ypres, Léau, Nieuport, s'endormirent d'un grand sommeil qui dure encore.

On peut s'imaginer la terreur dans laquelle vivaient les marchands et artisans de ces petites villes dont la richesse même était le prix disputé par les envahisseurs. On les voit, s'enserrant dans des remparts, bâtissant et rebâtissant des forteresses, essayant de s'isoler du reste du monde, hormis pour l'extension de leur commerce. Une instinctive méfiance devait forcément s'emparer d'eux. Elle fut le principal instrument de leur ruine par les rivalités et jalousies qu'elle engendra.

Devant l'invasion étrangère, les communes, loin de se soulever en masse, s'abandonnaient et parfois même se trahissaient mutuellement. Lors de la fameuse bataille des Eperons d'or, à Courtrai, les échevins d'Ypres et de Gand défendirent aux milices de ces deux villes d'y prendre part. Quelques centaines de citoyens seulement osèrent braver cette défense. A Cassel, même abstention de la ville de Gand. Et si Van Artevelde réussit enfin à unir la Flandre entière contre le roi de France, cette union ne dura guère. Lui-même, Artevelde, le fameux *ruwaert* qui avait porté la Flandre à un degré de

splendeur, de prospérité et d'autorité que jamais encore elle n'avait connu, lui-même, devenu suspect, fut impitoyablement abattu à coups de hache.

Non seulement les communes ne s'entr'aidaient pas, mais encore elles se cherchaient querelle pour de misérables questions d'intérêt. La fabrication et la vente du drap fut le sujet des plus graves désordres. Quand ce commerce périclitait dans une ville, elle armait contre la ville rivale et allait détruire ses métiers. Ainsi Ypres ruina Poperinghe et massacra ses habitants. Au XIVe siècle, Ypres, Gand et Bruges, devenues indépendantes, offrirent au comte de Nevers de rentrer sous sa domination à la condition qu'il leur accordât le monopole du tissage des laines.

Au sein de la cité même, les métiers n'étaient pas toujours d'accord, et nous avons relaté des épisodes tragiques de ces rivalités.

Les éléments, de leur côté, en traquant les populations du littoral, devaient encore augmenter leur méfiance. L'histoire d'une petite bourgade qui n'est guère plus aujourd'hui qu'un souvenir, Lombardie (ou Lombartzyde), résume toute celle de ces villes flamandes à qui les flots de la mer du Nord causèrent tant de vicissitudes. Lombardie se trouvait en communication directe avec la mer. Elle avait un port fréquenté. Mais ce qui lui avait valu sa fortune lui valut aussi sa ruine. La mer se mit tour à tour à l'inonder et à l'abandonner. Les habitants durent à la fin s'enfuir, las d'être le jouet des éléments qui tantôt se repliaient et tantôt bondissaient pour tout saccager.

Les vieilles chroniques et les vieux manuscrits sont pleins des angoisses traversées par ces populations maritimes. Les unes se résignaient à ne plus voir les flots de la marée baigner les bases de leurs cités jadis prospères, d'autres faisaient des efforts gigantesques et finalement malheureux pour conserver du moins

des passes navigables aux endroits où la mer se refusait dorénavant à revenir. D'autres encore devaient dresser des ouvrages formidables, très coûteux, pour s'opposer aux assauts des vagues dévorantes ou aux ensablements.

C'est ainsi qu'il y eut autour de la ville même, puis autour de Damme, puis autour de Sluys, des travaux énormes pour sauver le port de Bruges. Des canaux, et, pour la première fois, bien avant que Léonard de Vinci, à qui on en attribue l'invention, en eût introduit en Italie, des écluses furent construits. Mais chaque marée nouvelle apportait un nouvel amas de sable, et la Roia, la majestueuse rivière qui reliait Bruges à la mer, fut ainsi peu à peu rétrécie et finalement à peu près engloutie par les atterrissements successifs. Devenu inutile, son lit étroit de méchant ruisselet a été voûté au XIX[e] siècle, et le fleuve qui avait jadis porté la fortune de Bruges ne fut plus désormais qu'un égout.

Du Zwin lui-même, du golfe où tant de navires se croisèrent apportant des marchandises de tous les pays et repartant avec de lourds chargements, car « le monde entier s'habillait de laine anglaise travaillée en Flandre », il ne reste plus qu'un immense banc de sable et de limon — le Banc des Chiens — qui a soudé les deux frontières belge et hollandaise. Le Zwin n'est plus que la continuation de vastes dunes peuplées de lapins dont l'agriculture s'empare peu à peu. Une espèce de bruyère que nous n'avons rencontrée que là et qui n'a d'autre nom que celui de « fleur du Zwin » a envahi sur toute leur largeur les terrains encore tout craquelés et fendillés au-dessus desquels circulaient les flottes innombrables qui faisaient le trafic de la capitale des Flandres. Au mois d'août, la bruyère du Zwin se couvre de fleurs mauves d'un ton très tendre qui longtemps se conservent lorsqu'on les a cueillies. De tant de gloire disparue, — et

de tant de guerres, de ruines et de deuils lorsque la mer se fut retirée — c'est la pâle fleur du souvenir.

Ailleurs, la mer avait, au contraire, des tendances à ronger, et il est curieux de constater qu'Anvers doit sa fortune à une inondation qui élargit considérablement l'Escaut occidental au début du XIVe siècle, alors que le port de Bruges venait à peine d'être enseveli. Cet élargissement fournit aux Anversois une voie directe vers la mer, qu'ils ne pouvaient que difficilement atteindre auparavant en descendant l'Escaut oriental, au nord de l'île de Walcheren, et l'on sait quel parti ils surent tirer de ce désastre.

Les populations flamandes vécurent ainsi dans les transes durant plusieurs siècles, traquées à la fois par les armées étrangères, par les inondations, par les épidémies après les inondations, sans compter les intempéries d'un climat détestable.

Tout s'est ligué pour tremper leur caractère et le rendre ombrageux en même temps. Il leur faudra de longues années de paix dans la liberté pour qu'elles parviennent à se délivrer de l'espèce d'anxiété soupçonneuse que leur ont valu quinze siècles d'incertitude et de « qui-vive ». Il est encore trop tôt. Depuis 1830 seulement, le pays belge ne connaît plus la servitude et le poids des bottes conquérantes. Encore aujourd'hui sa position d'Etat-tampon entre de grandes puissances toujours prêtes à s'entre-dévorer n'est pas faite pour le rassurer. Dans la paix, cette situation contribue à sa prospérité. Mais dans la guerre ou plutôt après une guerre, que deviendrait la Belgique?

Le Belge même qui ignorerait absolument les enseignements de l'Histoire, ne peut pas ne pas avoir hérité de la méfiance de ses pères opprimés si souvent par tant de peuples divers. On les sent impérieusement revivre dans leur descendance, ces pauvres morts héroïques qui ont tant lutté et tant souffert pour vivre libres et vivre par eux-mêmes.

CHAPITRE II

L'ouvrier belge.

L'ouvrier belge est laborieux, mais il manque d'initiative. — Il obéit sans discussion. — L'économie de l'effort. — L'artisan d'autrefois et l'ouvrier d'aujourd'hui. — L'enseignement professionnel. — L'ouvrier belge ne lit pas. — L'emprise du cabaret. — Mœurs populaires. — La morale du bien-être. — Les salaires. — Les ouvriers des mines et des métallurgies sont les mieux payés parce qu'ils sont les mieux organisés. — La misère des villes. — Le travail à domicile. — L'isolement est une faute. — Le prolétariat en redingote. — Les ouvriers de l'Etat sont mal payés. — Le peuple se nourrit mal. — Un budget familial : 40 centimes de nourriture par jour et par personne. — Longues journées, maigres salaires. — Nécessité pour les ouvriers de s'organiser pour se défendre.

Quand on étudie l'ouvrier belge, deux points de vue sont à considérer : le point de vue industriel et le point de vue social[1].

Point de vue industriel. — L'ouvrier belge est labo-

1. Quand nous parlons de l'ouvrier *belge*, nous créons dans notre pensée *l'être fictif* imaginé par Quételet, pris comme un résultat moyen de multiples observations. De façon générale, quand nous parlons du Belge dans cet ouvrage, nous procédons de même : nous cherchons toujours l'*homo-mœdius* analogue en quelque sorte au centre de gravité dans les corps. De deux nombres existants, 2 et 3 par exemple, nous établissons une moyenne fictive, une proportion qui serait 2 ½. Entre un homme qui est 2 et un homme qui est 3, l'homme 2 ½ inexistant apparaît comme le type commun de relativité. Entre le Flamand existant, entre le Wallon existant, apparaît de même le Belge inexistant comme type parfait, mais dont nous faisons ici une individualité moyenne.

rieux, mais généralement lourd. Peu habitué à faire travailler son cerveau, il manque d'initiative spontanée. Aussi, quoique les salaires soient inférieurs en Belgique, les frais généraux d'une entreprise quelconque seraient-ils souvent au moins égaux, et peut-être plus élevés qu'en France, par suite de la nécessité d'une main-d'œuvre plus nombreuse et d'une surveillance plus étroite, si le fisc français était moins tyrannique [1].

La petite industrie, qui réclame autant d'initiative que d'application de la part de l'ouvrier, ne peut guère prospérer en Belgique dans de telles conditions, et par là s'explique, dans une certaine mesure, le développement de la grande industrie.

Nous connaissons deux usines analogues, deux distilleries de bois, l'une en France, l'autre en Belgique. Les procédés de fabrication et la production sont les mêmes. Dans l'usine française, l'état-major comprend : un directeur, un chef de fabrication et deux surveillants. Dans l'usine belge il y a : deux directeurs, un chef de fabrication, deux contremaîtres et quatre surveillants. Cette surveillance, en Belgique, n'est pas excessive : elle est commandée par la désorientation de l'ouvrier belge lorsqu'un changement quelconque se produit dans sa besogne courante.

Dans une manufacture belge, reliée au chemin de

1. Un gouvernement préoccupé des intérêts économiques du pays devrait avoir pour préoccupation de mettre à même l'industrie nationale de tenir tête à la concurrence étrangère. En France, il n'en est pas ainsi. Les prix de revient s'augmentent de charges fiscales de toutes sortes. Nous avons sous les yeux une lettre d'un industriel belge très significative à cet égard :

« Je possède, écrit cet industriel, deux établissements dans lesquels se fabriquent les mêmes produits. L'un est situé en Flandre, l'autre est situé en France, à proximité de la frontière belge. Les procédés de fabrication sont les mêmes, l'organisation du travail est identique. Il n'y a que cette différence : quand ma fabrication belge rapporte du 20 p. 100, la fabrique française en rapporte 6 ou 7. La différence est mangée par les taxes. »

fer par une ligne spéciale et possédant sa locomotive, le service de raccordement est fait par un mécanicien et un manœuvre, commandés par un contremaître. Un jour la locomotive déraille; le mécanicien a sur la machine un vérin, des madriers, etc., tout le matériel nécessaire pour la remettre sur rail. Mais cet accident le déroute : il envoie son manœuvre chercher un contremaître et attend patiemment. Un ouvrier français, surtout un mécanicien, aurait au moins commencé, en attendant le contremaître, à disposer ses madriers, à soulever sa machine, et l'aurait peut-être même remise sur rails avant l'arrivée de son chef. L'ouvrier belge n'a pas, ou du moins n'a pas autant que le français, l'amour-propre de son travail. Très discipliné, il sait obéir. Il fait ce qu'on lui commande, strictement. Il ne cherche pas à se distinguer. Il trouve volontiers que tout est difficile ou pénible.

Mettez en jeu, au contraire, l'amour-propre de l'ouvrier français, surtout du parisien, vous obtiendrez de lui tout ce que vous voudrez. Dites lui : « Je vous confierais bien telle tâche; mais elle est peut-être au-dessus de vos forces », — vous pouvez être certain que la besogne sera faite vite et bien. Le Belge se contenterait d'approuver. Quant à l'ouvrier allemand, il ne répondrait rien et ne ferait rien, n'ayant reçu aucun ordre.

Ce dernier est l'esclave de la consigne. Peut-être travaille-t-il un peu plus vite que le Belge. En tout cas, c'est avec cette même idée que l'homme est un organe de la machine, et n'a qu'à bien remplir sa fonction de rouage pour être un bon ouvrier. Il faut dire que les chefs ne demandent pas autre chose à l'ouvrier belge ou allemand, et peut-être, habitués à cette soumission passive, n'admettraient-ils pas un zèle qu'ils trouveraient intempestif.

L'obéissance sans discussion est la grande supério-

rité de l'ouvrier belge sur le français. Le français est raisonneur et volontiers frondeur. Quand il obéit — pas toujours — c'est quand il a compris le pourquoi et le comment de l'ordre reçu.

Un industriel français qui visite une usine belge ou allemande est avant tout frappé du calme, du silence qui y règnent : pas de cris, pas de bousculades, pas même de conversations. Chaque ouvrier se rend et se tient à son poste, sans bruit. Les ordres sont nets, précis, définitifs et toujours exécutés sans murmure, dans un ordre admirable.

La « forte tête » n'existe guère en Belgique. L'ouvrier français, plus turbulent, moins ordonné, est-il pour cela plus difficile à conduire? La chose est discutable. Pour un chef belge ou allemand, oui, parce que ce chef ne saura pas le prendre; pour un chef français, non, parce qu'il saura manier l'ouvrier suivant son caractère comme on manie un outil suivant sa forme, et souvent il lui arrivera d'obtenir de ses hommes le double de ce qu'un chef belge obtiendra des siens, surtout dans les moments de presse, quand il faut donner « un coup de collier ».

Il est à remarquer encore que l'ouvrier français, beaucoup plus malléable, prend assez vite les qualités d'obéissance de ses collègues, quand il est entouré d'un personnel belge. Le Belge, au contraire, n'acquiert que difficilement les qualités d'initiative et de promptitude du Français.

On dit de l'Italien, fluctuant et souple, qu'il n'a pas d'épine dorsale. Le Belge, lui, en a une; mais elle est massive. N'ayant rien d'impulsif, il a peu de sensibilité. Dire qu'il est peu sensible, c'est dire qu'il est peu nerveux. On ne voit guère de neurasthéniques en Belgique. Le Belge est l'être calme et passif par excellence. Son imagination ne bat pas la campagne; elle est, en quelque sorte, rassise.

Dans sa *Théorie de l'Evolution*, M. de Molinari,

exposant l'évolution économique depuis son origine jusqu'à nos jours, montre qu'une grande loi la domine : celle du moindre effort. Tous les êtres vivants travaillent pour éviter une souffrance et se procurer une jouissance, et ils déploient toute leur ingéniosité pour arriver à ce résultat en dépensant le moins de forces possible. L'ouvrier belge semble toujours préoccupé de suivre à la lettre cette loi de l'économie de l'effort. Il a, d'instinct, l'horreur des peines inutiles. Il ne voit aucun intérêt à se faire plus « artiste ».

Il s'est ainsi créé en Belgique une sorte de mercenariat industriel. Pour tant d'heures par jour, l'ouvrier loue son corps et son intelligence dans des conditions déterminées. Il ne veut plus du travail aux pièces. Il réclame l'égalité du salaire, le droit à la vie étant le même pour tous. Le salarié est ainsi devenu de son propre gré le mercenaire, et il semble que le mercenaire ne veuille plus être dans l'avenir qu'un automate.

L'artisan, autrefois, possédait des connaissances techniques qui en faisaient souvent un véritable artiste en sa spécialité. L'ouvrier d'aujourd'hui s'est d'autant plus incorporé au machinisme que le machinisme a révolutionné les conditions du travail en le divisant à l'infini. Plus le travail s'accroît dans une usine, plus il est partagé. Le producteur cherche le bénéfice dans la quantité et il a intérêt à ce que ses produits, jetés en masse sur le marché commercial, n'aient pas de durée, pour qu'il y ait un renouvellement fréquent. Dans le travail de l'artisan, il y avait au contraire, la préoccupation de la solidité, de la résistance à l'usure.

L'ouvrier automate ne fait donc, en somme, que subir l'influence dirigeante des temps et des milieux.

Il faut cependant le reconnaître : les Belges pratiques ont fait beaucoup pour l'enseignement professionnel. Les ateliers d'apprentissage, les écoles-manufactures se sont multipliés en Belgique en ces

dernières années. Il y a même des écoles communales, à Schaerbeck notamment, où l'on apprend un métier à l'enfant en même temps qu'on lui apprend à lire et à écrire. Dans le Hainaut, on compte 200 établissements d'enseignement technique.

En 1891, il n'y avait à Bruxelles que trois écoles professionnelles : il y en a vingt-quatre actuellement. Ce qui est remarquable, et M. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles, l'a justement fait observer, c'est que ces écoles sont nées spontanément en quelque sorte de l'effort de comités pratiques composés de patrons et d'ouvriers, c'est-à-dire d'éléments professionnels. L'enseignement doit s'adapter aux nécessités des métiers et nulle administration officielle ne peut connaître mieux que les professionnels eux-mêmes, ouvriers et patrons, quels sont les besoins auxquels il y a lieu de satisfaire. Ces comités ont eu la plus grande liberté d'action et d'organisation sous la surveillance et le contrôle de l'autorité communale, et grâce à ce régime, on a vu surgir et se développer de nombreuses écoles techniques que l'Etat encourage par des subventions, car, fidèle au système essentiellement belge de la liberté subsidiée, il ne veut pas risquer de provoquer une organisation purement artificielle en se substituant à l'initiative individuelle.

L'effort accompli jusqu'ici est considérable : il fait notre admiration. Seulement, on se demande si les Belges ne mettent pas la charrue avant les bœufs. Dans un substantiel rapport, rédigé au nom de la commission de l'enseignement technique du Brabant, M. Marius Renard exalte cet enseignement en termes élevés et fait éloquemment ressortir la plus-value de l'ouvrier instruit dans notre évolution économique; mais il signale incidemment qu'il y a encore dans le pays 121.000 enfants de 6 à 14 ans qui ne fréquentent aucune école.

Point de vue social. — Les qualités d'action intelligente de l'ouvrier français sont inhérentes à son tempérament; mais elles sont dues aussi à son instruction incontestablement supérieure à celle du Belge et de l'Allemand. Nous avons dit combien les statistiques sont humiliantes, pour une nation de civilisation intensive comme la Belgique, quant au nombre des illettrés. Mais ce que les statistiques ne révèlent pas, c'est le degré de culture de ceux qui savent lire et écrire.

En France, l'ouvrier lit. Il lit au moins son journal. Ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas toujours de la haute littérature; mais quand cela suffirait à l'empêcher d'oublier ce qu'il a appris à l'école, ce serait déjà quelque chose. Le nombre est grand d'ailleurs des ouvriers français qui empruntent des livres aux bibliothèques gratuites que l'on trouve aujourd'hui un peu partout.

En Belgique, l'ouvrier ne lit pas. Il n'a pas le goût de la lecture. L'ouvrier qui lit est l'exception. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des ouvriers qui, ayant appris à lire et à écrire dans leur jeunesse, ne savent plus à trente ans que tout juste signer leur nom.

L'ouvrier belge socialiste n'a pas les idées révolutionnaires du Français : les grandes conceptions abstraites, où l'imagination tient une large place, ne sont pas son fort. Une Confédération générale du Travail serait impossible en Belgique ou, si elle existait, son esprit serait tout autre. Mais si l'ouvrier belge est plus discipliné, et si par là même sa puissance de travail est plus considérable, il est aussi moins cultivé. L'ouvrier belge est resté en retard en tout, en bien comme en mal.

N'ayant pas la distraction de la lecture, il n'a qu'un plaisir : le cabaret. Les kermesses et les ducasses sont surtout des beuveries. L'industrialisme a créé des agglomérations qui sont fatalement devenues des foyers de corruption et de décomposition sociales.

Les besoins se sont accrus avec les convoitises, un luxe de mauvais goût s'est implanté chez des gens qui ont perdu toute notion de leur primitive simplicité. Avec leurs lumières étincelantes et leurs enivrants orchestrions, les cabarets attirent les foules et les foules s'y ruent dans une sorte de délire.

Les cabaretiers pullulent autour des usines. La Belgique est le pays qui compte le plus de cabarets ; il y en a un pour 66 habitants en comptant les femmes et les enfants[1].

Dans les grandes batailles mercantiles qui se livrent aujourd'hui, le cabaretier apparaît comme une sorte de Thénardier. L'industrialisme fait des victimes dont il est le détrousseur patenté. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la plus forte augmentation de criminalité se constate dans les centres industriels où les salaires sont le plus élevés et où même l'instruction est plus répandue[2].

L'une des coutumes les plus déplorables de l'ouvrier belge est celle du lundi. Dans toutes les industries, grandes ou petites, le nombre des ouvriers qui chôment toute la journée du lundi ou la demi-journée est de 37 p. 100 environ. Ce chômage se comprendrait s'il avait pour raison des devoirs de famille. Il n'est pratiqué malheureusement que pour de lon-

1. Grâce aux mesures prises — à l'interdiction de l'absinthe notamment — la consommation de l'alcool diminue cependant en Belgique. Le Belge consommait 10 litres 62 grammes d'alcool en moyenne en 1895 ; 9 litres 91 grammes en 1901. Depuis 1902, une décroissance sérieuse est constatée : 5 litres 58 grammes par tête en 1908 et 5 litres 47 grammes en 1909.

2. La statistique des tribunaux de simple police accusait, en 1880, 106.142 inculpations et 94.010 condamnations ; en 1906 le nombre des inculpés était de 179.579 et celui des condamnations de 157.523. Pendant la même période, le chiffre des affaires instruites par les tribunaux correctionnels passait de 41.651 à 56.528 et celui des condamnations de 34.106 à 46.806.

Pour les cours d'assises, au contraire, il y a diminution :

gues haltes dans les estaminets. Le lundi est le jour béni des cabaretiers.

Un autre usage, plus humiliant, plus dégradant encore, est celui du «lundi perdu». C'est le premier lundi de janvier qu'on désigne ainsi. Les ouvriers vont ce jour-là chez tous les fournisseurs se faire « régaler », et les cabaretiers eux-mêmes offrent force tournées à leurs clients. L'ivresse est bientôt générale et l'on assiste à des scènes écœurantes qui suffiraient à montrer combien il reste encore à faire pour le relèvement moral de l'ouvrier.

Cependant, plus solide et moins nerveux que le Français, le Belge ne s'enivre pas davantage. Il ne boit pas moins, au contraire, mais il supporte mieux l'alcool. On voit moins souvent qu'en France un ouvrier venir à son travail en état d'ivresse. Les patrons belges sont d'ailleurs plus sévères que les patrons français sur ce chapitre, et l'ouvrier, sachant qu'il risque d'être renvoyé, s'il se présente à l'usine en état d'ébriété, a soin de rester chez lui.

L'abondance de la main-d'œuvre permet à l'industriel belge une sévérité plus grande. Il sait qu'il pourra facilement remplacer une mauvaise tête ou un ivrogne. Il n'hésite pas à sévir dans bien des cas où le Français serait forcé de fermer les yeux pour ne pas perdre un ouvrier.

181 accusés et 137 condamnés en 1880, 126 accusés et 97 condamnés en 1906.

Le nombre des assassins diminue ; mais celui des voleurs et des malfaiteurs de toutes sortes augmente considérablement.

De même, le chiffre des aliénés en Belgique n'a cessé de monter depuis 1858. A cette époque, il y en avait 6.475 en tout, 1 sur 714 habitants. En 1878, 10.020, un sur 547 habitants. En 1900, 17.065 ou un sur 399 habitants. Le nombre des aliénés alcooliques a quintuplé depuis 1876 ; il était alors de 312 dans les asiles, il est en 1900 de 1.560.

D'autre part, la population des dépôts de mendicité ne cesse de s'accroître. En 1900, il y avait 3.800 entrées dont 255 femmes ; il y en a maintenant 4.884 dont 260 femmes.

L'ouvrier belge aime boire : il aime aussi manger. Pour lui, l'heure du « manger », comme il dit, est sacrée. En Belgique, manger est la fonction nécessaire, primordiale, qu'on ne retarde en aucun cas. Si pressé que soit son travail, l'ouvrier belge l'interrompra pour aller prendre son repas. Un Français resterait une heure de plus, au besoin, pour être libre ensuite.

L'ouvrier, en Belgique, mange, boit, fume, dort, et pense peu. Son éducation est encore très rudimentaire : elle explique le fond de grossièreté qu'on trouve chez lui. Sa misère morale est plus grande encore que sa misère matérielle.

Dans la vie ordinaire, il ignore les égards, les prévenances. Il ne soupçonne pas les délicatesses qui sont comme les parures de l'âme. Il se dérange ou se dévoue par devoir, rarement par simple empressement à être agréable ou utile, pour la satisfaction de rendre service à son prochain.

Pour bien se rendre compte de cette particularité de son caractère, il faut voir le peuple belge dans les tramways ou dans les trains. Les dimanches d'été, quand il y a foule, nous avons vu dix, vingt personnes se précipiter à l'assaut d'un tramway, jouant des poings et des coudes, en une mêlée furieuse[1].

Cette brutalité déplorable est la conséquence logique de l'esprit pratique du Belge qui ne voit pas, puisqu'il y a, par exemple, vingt places dans un omnibus,

1. Des interpellations se sont produites à ce propos au Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode, un faubourg de Bruxelles. Le bourgmestre, qui présidait, répondit : « La question a fait l'objet de pourparlers avec l'administration des Tramways et je vais ordonner à la police une surveillance particulière. Mais le vice principal, c'est la brutalité du public et son manque total d'éducation. Il se passe journellement à certains arrêts des scènes de sauvagerie révoltante. La police fait et fera l'impossible pour les empêcher, mais son rôle est souvent difficile. »

pourquoi il ne serait pas l'un des vingt favorisés lorsque cent voyageurs se présentent.

Nous nous sommes trouvé dans un train, un jour, avec deux ouvriers belges. L'un, qui était en sueur, s'empressa de tirer les glaces des portières. L'autre prétendit avoir besoin d'air et les fit retomber. Le premier les releva, le second les rebaissa. Le manège pouvait durer longtemps, lorsque, brusquement, le Belge qui voulait librement respirer, un épais Flamand, donna, de toute sa force, dans la glace qui vola en mille éclats, un violent coup de poing. L'autre voyageur pouvait maintenant tout à son aise tirer la poignée...

Dans les centres industriels, les mœurs sont loin d'être bonnes en France; mais elles sont encore peut-être plus mauvaises en Belgique. La jeune fille s'y émancipe de très bonne heure. Les filles-mères de quinze à seize ans sont nombreuses. La précocité est plus grande chez les filles que chez les garçons. Les parents, le plus souvent, ferment les yeux. Il y a une matérialité de vie qu'ils comprennent, et les promiscuités de sexe ne les choquent pas. Combien finissent par trouver naturel, surtout lorsqu'ils en profitent, que leur fille soit entretenue! Pour des gens misérables, c'est du pain doré. Et d'une fille qui aura trouvé un « monsieur », la mère dira volontiers qu'elle est sauvée! Il y a là un des multiples aspects de l'esprit pratique de ce pays qui a sa morale à lui : la morale du bien-être.

Cette même morale fait l'ouvrier belge plus propre que l'ouvrier français dans sa mise, dans sa maison, surtout dans ce qui se voit. Il a davantage le goût du confort et de la toilette. La maison est mieux lavée, mieux peinte, mieux arrangée, mieux tenue enfin. Les enfants sont de même mieux soignés, mieux pomponnés, même dans les familles tout à fait pauvres. La femme est meilleure ménagère et plus ordonnée que la femme française.

Le peuple belge peut manquer de finesse : il n'en a pas moins un profond sentiment de sa dignité extérieure.

Et pourtant, l'ouvrier n'est pas aussi bien payé en Belgique qu'il l'est en France, en Allemagne ou en Angleterre, et Karl Marx a pu dire de la Belgique : « C'est le paradis des capitalistes et l'enfer de la classe ouvrière. »

Une distinction s'impose toutefois. Les ouvriers de l'industrie, ceux des mines en particulier, ne sont plus les parias qu'ils étaient au temps de Karl Marx. Ils sont beaucoup moins exposés au chômage et les salaires ont en même temps une tendance à s'accroître. Alors qu'un ouvrier industriel bénéficiera d'une période de prospérité dans la mesure de 2, son salaire ne reculera que dans la proportion de 1, dans une période de dépression.

L'année 1908 a été une année de grande, de profonde crise. Or, le nombre des ouvriers employés dans les charbonnages a été de 2.578 plus élevé qu'en 1907 et de 5.883 qu'en 1906 sans qu'il y ait eu plus de chômage[1].

Les salaires seuls ont été atteints; mais la réduction a été relativement peu sensible. Le gain annuel moyen par ouvrier a été de 1.401 francs, soit 4 fr. 67 par jour de travail. Il avait été de 1.475 francs en 1907 ou 4 fr. 92 par jour. Tandis que les bénéfices des compagnies diminuaient exactement de 33 p. 100, les salaires n'étaient abaissés que de 6 p. 100 environ. On voit par là que le salaire industriel est

1. Le personnel du fond comprenait en 1908 : 99.092 hommes et garçons de plus de 16 ans ; 4.426 garçons de 14 à 16 ans ; 2.277 garçons de 12 à 14 ans ; 8 femmes de plus de 21 ans. Le personnel de la surface : 27.921 hommes et garçons de plus de 16 ans ; 1.747 garçons de 14 à 16 ans ; 1.734 garçons de 12 à 14 ans ; 1.503 femmes et filles de plus de 21 ans ; 3.580 filles de 16 à 21 ans ; 3.039 filles de 12 à 16 ans.

comme une force que commande le droit à la vie avec ses exigences de plus en plus impérieuses, une force qui veut avancer toujours Ses fluctuations ne peuvent plus, ne veulent plus être que progressives.

Dans les hauts fourneaux, aciéries et fabriques de fer, qui occupent au total 133.997 ouvriers, le salaire moyen a été de 3 fr. 75 par jour, en cette année 1908, de « minimum d'affaires »; il avait dépassé 4 francs en 1907. Il y a vingt ans, il était de 2 fr. 90 à 3 francs.

Le prolétaire agricole, qui vit isolé, est, lui, généralement beaucoup plus misérable. Il travaille de longues journées pour des salaires infimes. Surmené et mal nourri, il traîne souvent un pauvre corps d'une maigreur effarante. Mais il existe, dans les villes, une autre catégorie de « bimanes » dont la situation est plus pénible encore : celle des travailleurs à domicile. Dans notre société actuelle, l'isolement est une faute, et si l'ouvrier qui travaille chez lui est libre en apparence, combien chèrement il paie cette liberté! Les enquêtes de l'Office du Travail sur le *sweating-system* ont dénoncé l'exploitation odieuse des entrepreneurs qui, par marchandage, peuvent réduire jusqu'à 50 centimes, et même moins, le gain journalier des ouvriers et ouvrières[1].

Aucune « parité de marchandage » pour ceux-ci avec les commerçants qui les exploitent : ils sont contraints d'accepter le salaire qu'on veut bien leur offrir, comme par grâce. Ce salaire est d'autant plus réduit que les innombrables couvents disséminés dans tout le pays font une grande concurrence aux ateliers domiciliaires. Dans ces couvents, on ne fait plus seulement de la dentelle comme autrefois, mais aussi les corsets, les chemises, les pantalons, les

1. A Bruxelles, de nombreuses ouvrières chemisières qui travaillent à domicile gagnent environ 5 fr. 55 par semaine en travaillant de 7 heures du matin à 10 heures du soir.

jupons, les cols, les mouchoirs, les broderies, la plupart des articles du vêtement féminin. La production est considérable et toujours à des prix infimes. On nous a cité un couvent qui fabrique des corsets et occupe quatre cents ouvrières, dont un grand nombre de fillettes, quelques-unes à peine âgées de dix ans!

Le machinisme tend heureusement — on ne peut pas ne pas dire heureusement — à supprimer l'ouvrier en chambre. Dans les Flandres, on comptait 75.000 dentellières, il y a vingt ans; il n'y en a guère plus que 12.000 aujourd'hui. Les doigts souples de ces femmes activent inlassablement, durant des journées entières, la danse des fuseaux et pour de magnifiques ouvrages — point de Bruxelles, point de Malines — qui se vendent des 2 ou 300 francs, souvent plus, elles touchent un salaire dérisoire qui représente à peine 75 centimes par jour. Tout le bénéfice du précieux travail, apprécié comme une œuvre d'art, revient aux intermédiaires. Aucune protection légale. Vivant isolé, le travailleur à domicile est considéré par la loi non comme un ouvrier, mais comme un entrepreneur particulier. Le *sweating-system*, c'est ainsi, pour beaucoup, le bagne à domicile.

A côté de ce prolétariat ouvrier, non organisé, il en est un autre également digne d'intérêt que nous appellerons le « prolétariat en redingote ». La foule devient énorme des employés, hommes et femmes, dont la profession se caractérise par l'absence de travail manuel. Ils forment déjà une nouvelle classe sociale. Or, tandis que le salaire de l'ouvrier n'a cessé de s'élever en ces dernières années, celui de l'employé n'a cessé de baisser. Il est inférieur de 30 à 40 p. 100 à ce qu'il était il y a vingt ans. Nous connaissons des maisons de commerce où les employés gagnent 25 francs par mois la première année, 50 francs la deuxième, 75 francs la troisième, et les quatrième et suivantes

100 francs. A partir de là, l'avancement se fait au fur et à mesure des vacances aux emplois mieux rémunérés et au choix, suivant les capacités des postulants. Il s'ensuit qu'un employé peut rester de longues années aux appointements dérisoires de 100 fr. Il existe des banques même, des banques qui gagnent des centaines de mille francs tous les ans, où des employés, des pères de famille souvent, ne reçoivent pas plus de 150 francs par mois, sans perspective de retraite ou autres avantages de prévoyance sociale. Des caissiers et comptables, dont la responsabilité est énorme, doivent s'estimer heureux quand on leur alloue 200 francs.

Trop « messieurs » pour s'organiser en syndicats corporatifs comme les ouvriers, les employés ne se défendent pas. Ne se défendant pas, ils ne sont pas défendus. Il y a le contrat de travail pour les ouvriers ; pour les employés rien,— rien que l'incertitude et la misère inavouable.

La loi de l'offre et de la demande s'affirme ici dans toute sa rigueur. Alors que les patrons cherchent de bons ouvriers, ce sont les employés qui cherchent de bons patrons. Le jeune homme qui sait lire et écrire, et qui ne sait malheureusement pas autre chose, s'oriente vers la maison de commerce ou l'administration, vers les bureaux. C'est alors la course à l'emploi et souvent un véritable assaut.

L'ouvrier agricole fait de ses fils des ouvriers industriels; l'ouvrier industriel fait de ses fils des employés de commerce. Et l'on voit là une progression! La marche ascendante, s'il en est une, nous paraît être surtout dans le costume : l'ouvrier des villes s'habille mieux que le paysan; l'employé s'habille mieux que l'ouvrier. Si l'on examinait de très près « l'élévation » de certaines familles, on trouverait dans la plupart des cas la même misère sous de nouveaux aspects.

Un récent procès, venu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, a révélé toute l'étendue du nouveau mal social. Un ingénieur escroc offrait des places pour des travaux d'écritures à toutes personnes qui lui enverraient au préalable une provision de 3 fr. 95. Les bons de poste affluèrent. Il en recevait cent cinquante par jour.

Encore une fois, ce sont ici les classes moyennes qui sont les plus atteintes. Entre les ouvriers qui ont un métier dans les doigts et trouvent toujours à gagner leur vie, et les enfants des bourgeois riches ou aisés dont la vie est en quelque sorte toute faite, les enfants de la petite bourgeoisie, qui n'ont pour toute fortune que leur demi-instruction, ont la vie la plus dure et l'avenir le moins certain.

Les employés et ouvriers de l'Etat ne sont pas mieux partagés que ceux des grandes administrations. On pourrait même dire qu'ils le sont moins. La grosse majorité des agents des chemins de fer touchent des salaires qui varient entre 2 fr. 50 et 3 francs pour des journées de douze heures et plus. Après vingt ou vingt-cinq ans de service, les chauffeurs de locomotive ne gagnent que 120 francs par mois. Les mécaniciens arrivent à 160 francs : c'est une exception.

M. de Curel, dans le *Repas du Lion*, a montré l'ouvrier vivant du patron comme le chacal du grand fauve — de ses restes. Le grand fauve, aujourd'hui, ce n'est pas seulement le patron, c'est aussi l'Etat. Les ouvriers et employés de l'Etat ont, il est vrai, des retraites et ils ne connaissent pas le chômage ; mais ils ne bénéficient pas, comme les ouvriers de l'industrie, de la prospérité générale du pays ; leur salaire reste immobile, et il se trouve qu'établi depuis vingt ou vingt-cinq ans, alors que le coût de la vie était de 20 p. 100 moins élevé qu'aujourd'hui, il ne correspond plus aux besoins actuels. Les mêmes traitements ne donnent plus le même pouvoir d'achat.

Dans ses études sur les salaires, M. Levasseur prétend que le niveau des objets de consommation demeure stationnaire et que des besoins nouveaux, sources de dépenses inconnues jadis, font seuls l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation ne serait donc qu'apparente. L'observation n'est pas tout à fait juste, en Belgique au moins.

Il y a, dans le pays, un renchérissement évident. La vie à bon marché n'est plus qu'une légende. Le pain, la viande, les légumes, le charbon, ont subi des hausses sensibles et les loyers suivent le mouvement[1].

L'Institut de sociologie, dénommé Institut Solvay, du nom de son fondateur, a ouvert une enquête sur l'alimentation de la classe ouvrière en Belgique, et des données recueillies, M. Emile Waxweiler, le directeur de l'Institut, a tiré cette conclusion que, dans une même région, à mesure que le revenu s'élève, il

1. Le conseil d'administration de la Maison du Peuple, à Bruxelles, a dressé une sorte de Tableau des augmentations principales en ces dernières années.

En boulangerie, le prix des farines est passé de 19 fr. 50 a 27 fr. 50, soit un renchérissement de 8 francs par sac. Les levures ont augmenté de 12 p. 100. Les corinthes ont vu majorer leurs prix de 20 p. 100. Les raisins de 40 p. 100. En épiceries, les riz ont haussé en moyenne de 12 p. 100 ; les chocolats, de plus de 20 p. 100 ; les fromages, 20 p. 100 ; les petits pois, 15 p. 100 ; les haricots, 50 p. 100 ; les savons mous, 20 p. 100 ; l'huile d'œillette, 40 p. 100 ; la brosserie, 10 p. 100 environ. Les sucres, chicorées, amidons, semoules, biscuits sirops, sels, etc., ont haussé dans les mêmes proportions. En outre, le prix du café a augmenté de 5 à 6 francs la balle.

Dans les magasins de nouveautés, les cotons écrus ont été majorés de 40 p. 100 ; les cotons anglais de 20 à 25 p. 100. La paire de chaussures est de 1 franc plus chère. D'autres objets, tels que les bas, les parapluies, les doublures, etc., ont subi une augmentation de 3 p. 100.

Il y a une dizaine d'années, les 1.000 kilogrammes de charbon valaient 28 francs ; aujourd'hui, 35 francs. La hausse de la viande est plus sensible encore.

De façon générale, les articles de consommation nécessaires à la classe laborieuse ont augmenté de 20 p. 100 au minimum.

y a une augmentation relative dans la consommation de la viande et une diminution correspondante dans celle du pain. « L'individu, dit l'éminent sociologue, se dirige spontanément vers une nourriture déterminée, la viande, qui répond aux exigences de l'organisme, en raison de ses propriétés spécifiques : digestibilité, compacité, assimilation plus parfaite et surtout action excitante sur le système nerveux. Les conséquences de cette dernière constatation sont capitales : elles expliquent les rapports entre la productivité de l'ouvrier adapté au machinisme moderne et le régime carné de ce travailleur qui est obligé de dépenser non pas du travail de forces, mais du travail d'attention ». Et M. Waxweiler termine en dénonçant avec énergie la campagne anti-scientifique, anti-démocratique et anti-économique de ceux qui, au nom des doctrines outrancières, dissuadent l'ouvrier de donner à la viande, dans son alimentation, la place que commande sa prestation en travail.

Sans vouloir en rien diminuer la valeur des arguments de M. Waxweiler, nous devons dire ici que nous avons consulté de nombreux ouvriers sur leur façon de se nourrir, et qu'un peu partout les intéressés nous ont fait cette réponse : « Nous mangerions plus souvent de la viande; mais la viande coûte trop cher ». Ce n'est donc pas toujours la faute des ouvriers s'ils se bourrent de pommes de terre et de tartines margarinées. M. Waxweiler le reconnaît lui-même quand il dit que, d'instinct, l'ouvrier se dirige vers la nourriture forte.

Bien placé pour être exactement renseigné, le secrétaire de la Bourse du Travail de Bruxelles, M. Ch. de Quéker, s'est livré, de son côté, à une enquête, très significative à cet égard, et il a bien voulu nous en communiquer les résultats. Ecartant toutes familles improprement appelées ouvrières, en réalité indi-

gentes, il a établi le compte des recettes et des dépenses de 100 ménages bruxellois.

Ces 100 ménages ont ensemble 256 enfants : 26 p. 100 ont un enfant, 26 p. 100 deux, 22 p. 100 trois, 10 p. 100 quatre, 7 p. 100 cinq. Ils paient en tout par mois 1.245 fr. 50 de loyer, de sorte que la dépense moyenne est de 12 fr. 45 par mois ou 149 fr. 45 par an.

La nourriture de ces 100 familles revient par jour à 182 fr. 64, ce qui ne fait que 1 fr. 82 par famille. En supposant qu'il y ait dans chaque famille deux parents (ce qui n'est pas le cas pour les familles de veufs ou de veuves), ces 182 fr. 64 doivent servir à nourrir 200 parents et 256 enfants, soit 456 personnes. La dépense par tête pour la nourriture n'est donc en moyenne que de 40 centimes par jour !

A la colonie ouvrière libre de l'Œuvre du Travail, le prix de la journée de nourriture varie entre 28 et 35 centimes par homme, mais les denrées y sont achetées et préparées en gros.

Pour les 100 familles consultées, la dépense pour le mobilier n'est que de 3 fr. 94 par an ! Afin d'occuper le moins de place et de payer le moins de loyer, le mobilier est réduit au strict nécessaire dans la grande majorité des ménages. Dans certaines familles de 5 à 8 personnes, on ne trouve que 3 ou 4 chaises, quelques bancs en bois, en dehors de l'armoire et du poêle, les deux meubles de « résistance » qui se transmettent de génération en génération.

Pour 100 familles, le coût du chauffage par jour est évalué à 25 fr. 85 ou 0 fr. 26 par famille. Ce chiffre est calculé pour les six mois ou 180 jours de l'hiver.

Calculé sur les mêmes bases, l'éclairage nécessite une dépense annuelle de 15 fr. 28 par famille ouvrière.

Pour les vêtements, la dépense par mois pour les 100 familles est de 758 francs, soit par an 9.096 francs, ou, en moyenne, 90 fr. 96 annuellement par famille.

Pour la literie, la dépense est de 148 fr. 25 par mois,

soit par an 1.779 francs, ou 17 fr. 79 par ménage.

Pour le blanchissage, M. de Quéker établit une dépense totale de 162 fr. 30 par mois, ou 1.947 fr. 60 par an, soit 19 fr. 47 par famille annuellement.

Quant aux dépenses pour les œuvres de mutualité, de coopération, pour la lecture et l'épargne, il n'a été relevé que 45 fr. 75 par mois de dépenses, pour 100 familles toujours, soit 5 fr. 40 par an et par famille.

En résumé, les dépenses annuelles moyennes d'une famille ouvrière sont :

Nourriture . . . . Fr.	666,63
Loyer	149,46
Mobilier	3,94
Chauffage	47,17
Eclairage	15,28
Vêtements	90,96
Literie	17,79
Blanchissage	19,47
Association, épargne, lecture	5,49
Fr.	1.016,19

Le revenu des 100 familles consultées est de 2.496 fr. 55 par semaine, soit 24 fr. 96 par famille.

Quoiqu'il n'existe aucune statistique générale du chômage en Belgique, le chômage moyen, par famille ouvrière, est évalué à 5 semaines par an, le revenu moyen annuel par famille ouvrière étant ainsi établi par 47 fois le salaire moyen par semaine, le total est donc 1.173 fr. 12, soit entre la recette moyenne et la dépense moyenne une différence de 156 fr. 93.

Que devient ce « boni » ? La plupart des mères de famille, consultées à ce sujet, ont d'abord répondu qu'il n'y avait pas d'excédent dans leur budget. Devant la démonstration chiffrée, résultant de leurs propres données, elles ont presque toutes confessé que le surplus était employé, pour la plus grosse partie, par leurs maris ou par leurs fils, pour leurs distractions, et, pour la plus petite partie, par elles-mêmes ou

leurs filles, pour les besoins de toilette ou d'agrément.

La proportion des dépenses s'établit donc ainsi :

Nourriture	56,82 %
Loyer	12,74
Vêtements	7,65
Chauffage	4,02
Blanchissage	1,66
Literie	1,51
Eclairage	1,31
Mobilier	0,33
Association, épargne, lecture	0,46
Plaisirs, jeux, amusements	13,50
TOTAL	100 »

Sur le total de la dépense hebdomadaire pour l'alimentation de 100 familles ouvrières, soit sur 1.280 fr. 15, la proportion des aliments est la suivante :

Pain	Fr. 297,14	ou	23,22 %
Café	90,90	ou	7,10
Chicorée	28,54	ou	2,23
Lait	28,26	ou	2,21
Sucre	6,65	ou	0,52
Beurre	178,98	ou	13,98
Margarine	29,45	ou	2,30
Graisse	22,05	ou	1,72
Viande	290,80	ou	22,73
Lard	9,26	ou	0,72
Pommes de terre	156,95	ou	12,24
Légumes	41,70	ou	3,26
Sel	6,05	ou	0,47
Divers	93,42	ou	7,30
TOTAL			100 »

Sur les 7 fr. 30 p. 100 de produits divers, il ne paraît pas exagéré d'affirmer qu'il y a 3 p. 100 de genièvre et de tabac. Le reste passe aux plaisirs, jeux, amusements et boissons diverses, sauf 0 fr. 46 p. 100 de cotisations syndicales, épargne et lecture, dont 0 fr. 20 p. 100 pour les syndicats, mutualités, coopératives, 0 fr. 20 p. 100 pour l'épargne et 0 fr. 06 p. 100 pour la lecture sous la forme du journal. Quant aux dépenses pour l'instruction, sous la forme du livre, ou

celle d'abonnements à des revues ou périodiques, elle est nulle ou tellement minime que sa proportion dans le budget ouvrier échappe pour ainsi dire à l'appréciation. Quelques femmes ou jeunes filles abonnées à des romans populaires, c'est tout ce que l'on a pu découvrir !

Si l'on établit une comparaison entre le coût de la vie en Belgique et en Angleterre, on constate que la dépense d'une famille ouvrière anglaise aux prix ayant cours en Belgique, est, aux prix d'Angleterre, toutes taxes déduites, comme 94 est à 100. Un ouvrier anglais vivant en Belgique, de la même façon qu'en Angleterre, avec le même régime alimentaire, verrait ainsi son budget de dépenses réduit de 6 p. 100. Par contre, ses ressources diminueraient sensiblement Les salaires des ouvriers belges sont à ceux des ouvriers anglais comme 63 est à 100. Le nombre moyen des heures de travail par semaine des ouvriers belges est à celui des ouvriers anglais comme 121 est à 100. Le taux des salaires par heure des ouvriers belges est donc à celui des ouvriers anglais comme 52 est à 100[1].

Sans doute, — et ce sera là notre conclusion — une tendance à l'uniformité s'affirme de plus en plus dans la moyenne des salaires payés en Angleterre, en Allemagne, en France et en Belgique ; mais cette tendance ne s'accuse guère que dans certaines corporations *organisées*, les ouvriers mineurs et métallurgistes particulièrement. Pour tous les autres métiers ou industries qui sont moins bien organisés, les ouvriers étant plus éparpillés, la Belgique est encore le pays des maigres salaires et des longues journées.

Il y a là, à de certains égards, une supériorité pour l'industrie, mais il y a aussi une infériorité pour la race dans son développement physique et intellectuel.

1. Enquête du Board of Trade (1910).

CHAPITRE III

La Production humaine.

La Belgique est le pays le plus peuplé de la terre. — La production humaine se ralentit. — La campagne pour la procréation consciente. — Les syndicats exposent aux ouvriers qu'il y a trop de monde sur le marché du travail. — La suppression de la concurrence par la suppression des individus. — Une politique d'infanticide. — La désertion des campagnes. — Le machinisme « destructeur de bras ». — Les abonnements ouvriers sur les chemins de fer. — La résistance de la Campine contre l'attirance des villes. — La faim chasse les paysans. — L'exode des Flamands en Wallonie et en France. — Où la terre est morcelée, le salaire est supérieur. — L'industrialisation des domaines agricoles. — Le retour à la terre. — Il sera déterminé par l'intérêt vital.

La Belgique comptait 3.785.000 habitants en 1830. Elle en compte aujourd'hui 7.317.561. Au moment de la constitution du royaume, la population par kilomètre carré était de 128 habitants : elle est maintenant de 248[1]. Encore un peu et le nombre aura doublé. En ces dix dernières années, la progression a été surtout remarquable : il y a eu un gain de 625.000 habitants.

C'est dans la diminution de la mortalité moins encore que dans l'accroissement des naissances qu'il faut chercher la cause principale de ce progrès rapide.

1. La proportion est de 120 habitants par kilomètre carré dans le Royaume-Uni, de 110 en Italie, de 105 en Allemagne, de 72 en France. Ainsi toutes proportions gardées, la Belgique, trois fois plus peuplée que la France, est le pays le plus peuplé du monde.

Le chiffre des naissances était, en 1830, de 32,30 par 1.000 habitants; il était encore de 32,49 en 1875 ; il est tombé depuis à 25.30.

Il y a depuis 1875 une courbe descendante ininterrompue. Le chiffre des décès a suivi la même pente. Il a été ramené de 25,37 en 1830 et de 22,67 en 1875 à 15,76 en 1908.

L'augmentation de la population a une autre cause: l'excédent continu des immigrations sur les émigrations depuis 1867. En ces dernières années, il y a eu en moyenne par an un excédent de 12.000 immigrants sur le nombre des émigrants. Alors que 22.000 Belges s'expatrient, 35.000 étrangers viennent s'installer en Belgique.

Mais quand on suit dans ses fluctuations le mouvement de la population en Belgique, ce qui frappe surtout, c'est l'abaissement du chiffre de la natalité. La production humaine se ralentit de plus en plus. L'excédent des naissances sur les décès est encore important. Il a été de 40 p. 100 environ en ces cinquante dernières années, et il a dépassé 60 p. 100 en cette période décennale; mais cette augmentation ne correspond plus à celle de la population.

Le taux de reproduction faiblit absolument comme faiblit le taux de capitalisation de l'argent. Il y a cinquante ans, 100 habitants donnaient en moyenne plus de 3 nouveaux habitants à la Belgique : ils n'en donnent plus que 2 1/2. Comme en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne même, il y a une tendance de plus en plus marquée à limiter sinon à éviter complètement la fécondité du mariage. La période de multiplication active est passée. La mort recule, la vie moyenne s'allonge — on a gagné six années en moins d'un demi-siècle — ; mais le conseil biblique est moins écouté qu'autrefois et ces deux phénomènes concomitants sont en train de produire une révolution démographique.

D'abord localisée parmi les classes riches, l'idée de limitation a gagné les classes moyennes, puis les classes ouvrières. C'est le socialisme surtout qui l'a propagée, et il y a là l'une des manifestations les plus profondes de son influence dans les milieux populaires.

J'avoue avoir été fort troublé — à cause de ses conséquences futures — par l'activité de la propagande faite dans les syndicats contre « la procréation inconsidérée ». On persuade aux ouvriers que mettre au monde des êtres dès leur berceau condamnés à souffrir est un acte odieux, d'un caractère criminel. On leur dit que la misère est un mal social dont la fécondité humaine est la cause essentielle ; que les guerres, les famines, les révolutions, la prostitution et toutes les calamités sociales ne sont que des drames du surpeuplement ; qu'en faisant des enfants on fait « de la chair à machines et de la chair à canons » et qu'on perpétue la race des esclaves. On leur enseigne que l'accroissement de la prospérité et l'élévation du bien-être sont accompagnés d'une restriction procréatrice ; que ceux qui réclament de grandes familles sont ceux qui ont besoin d'avoir de la main-d'œuvre à bon marché ; que les vivants nuisent aux vivants et qu'il y a trop de bouches inutiles comme dans les villes en état de siège. On leur expose que l'idéal d'un peuple civilisé ne doit pas être dans une natalité excessive, parce qu'un jour viendrait où il faudrait rétablir l'équilibre par des procédés qui rappelleraient ceux qu'on emploie dans les tirés de lapins.

« Réfléchissez, dit-on encore aux ouvriers, avant de *condamner* des êtres à la vie, quand la vie est une condamnation aux travaux forcés. Les riches sont moins prolifères que vous et leurs enfants ne sont plus beaux que parce qu'ils sont plus rares. Si vous voulez de bons salaires et un emploi constant, restez en petit nombre. Le seul moyen d'avoir votre part de

la richesse nationale est de rendre votre travail précieux. Il y a trop de monde sur le marché du travail ».

Voilà les discours — nous pourrions dire les sermons — que nous avons entendus en Belgique dans les milieux ouvriers. L'idée néo-malthusianiste propagée est celle de l'égalité des chances de vie et du devoir de la responsabilité. Une mesure est donnée : ne pas créer plus d'êtres qu'on n'en peut dignement élever.

Les syndicats poussent ainsi leur zèle réglementiste jusqu'à intervenir dans la réglementation de la production de la race humaine.

C'est ainsi qu'au cours de son Congrès de 1909, la Fédération des métallurgistes belges, considérant qu'il faut diminuer le nombre des malheureux appelés à être exploités par la Société capitaliste, « que la multiplication des enfants est un obstacle au triomphe de la lutte contre le patronat », qu'il faut enfin « émanciper la femme et que cette émancipation est impossible avec les charges maternelles », a voté un ordre du jour invitant la classe ouvrière à constituer des associations pour encourager la *procréation consciente*.

La loi de Joussenel, d'après laquelle la fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui les menacent, est elle-même invoquée par les socialistes pour établir que la surpopulation est une cause de misère.

Ce qu'il faut voir surtout dans cet état d'esprit, ce n'est pas tant la crainte d'une progression géométrique — qui, d'après les calculs de M. de Foville, donnerait à la terre 24 milliards d'habitants vers l'an 2300 — que l'exacerbation d'un sentiment profondément égoïste. Le socialisme a fait naître une sorte de néo-individualisme qui est un faux individualisme. La doctrine est encore en enfance : il ne faut pas s'étonner de telles aberrations. Il ne faut pas s'étonner surtout de l'empressement avec lequel les populations ouvrières — surtout les non

croyantes ou semi-croyantes[1] — acceptent le néo-malthusianisme. Il répond à une double préoccupation impérieuse dans une époque de plus grande jouissance : l'abri du risque pour les enfants, l'abri du risque pour les parents. Et il pourrait bien n'y avoir, au fond du mouvement antiprocréateur, qu'une manifestation du désir de plus en plus âpre d'élévation à une classe supérieure. La question sociale est surtout une question de classe, et l'on trouve à sa base l'idée d'ascension. L'idée est légitime. Peut-on dire que le moyen l'est aussi quand il vise à la suppression de la concurrence par la suppression des individus ? Si la Belgique est l'une des nations les plus riches du monde, n'est-ce pas parce qu'elle est l'une des plus peuplées ? Quand le socialisme méconnaît ou néglige l'homme-valeur, n'y a-t-il pas, dans son désir même de régénération, une cause de dégénération ? Il proclame avec raison que la loi de vie est la loi suprême, et sa politique démographique est une politique d'infanticide.

Cette politique est grandement favorisée par le surpeuplement des villes et la désertion des campagnes. Le dernier recensement sur les professions montre qu'en 1880, le travail des champs occupait 31 p. 100 de la population professionnelle; en 1890, il n'avait plus à son service que 22,10 p. 100, et en 1900 seulement 21,10 p. 100. Pendant ce temps l'industrie

1. Il n'est pas tout à fait exact de dire, comme l'ont fait des statisticiens, que « la natalité diminue en Belgique malgré le progrès des convictions religieuses ». D'abord, il n'y a pas progrès des convictions religieuses ; il y a seulement conservation. Il convient ensuite de distinguer : dans les Flandres catholiques, la progression des naissances est encore très accusée, surtout dans le Limbourg, où l'on constate pour la dernière période décennale une augmentation de 15,03 pour 100. Dans les provinces moins soumises au catholicisme, dans la province de Liége, par exemple, il y a diminution de 10,56 p. 100. Dans le domaine démographique même, les races sont divisées.

montait de 34,30 à 41,60 p. 100, soit un progrès de 7,30 p. 100, les professions libérales s'élevaient de 6,10 à 8 p. 100 et le commerce de 8,80 à 11,70 p. 100. Ces chiffres attestent et précisent l'importance de l'exode rural en Belgique. Comme en France et surtout en Allemagne, il s'y produit un déracinement de plus en plus marqué[1].

Au premier rang des causes multiples de ce phénomène, on a placé l'introduction du machinisme agricole « destructeur de bras ». Sans doute, depuis qu'il suffit de quatre ou cinq hommes pour certaines besognes qui en réclamaient vingt ou vingt-cinq autrefois, depuis l'invention des semeuses, faucheuses, batteuses et charrues à vapeur, les propriétaires font des économies de bras. Mais ce n'est nullement dans les proportions que l'on suppose. D'abord, le machinisme ne peut être utilisé pour tous les travaux. Ensuite, il a eu le plus souvent pour conséquence une suractivité agricole qui a peu à peu compensé la perte manuelle.

Nous avons sous les yeux une lettre d'un paysan flamand, écrite au mois de juillet 1908, au moment des récoltes. Nous lisons :

« Plus encore que les années précédentes, l'agriculture souffre cette année du manque de bras. Il y a pénurie d'ouvriers agricoles, malgré l'augmentation des salaires. Les centres industriels enlèvent aux parties rurales du pays la plupart des travailleurs disponibles. Le cultivateur, que son exploitation soit modeste ou étendue, n'a d'autre ressource que de convertir en prairies ses terres de labour. Si l'on cherchait bien, c'est peut-être là une des causes du

1. En Allemagne, d'après le Dr Walter Claassen, la population rurale formait en 1849 les trois quarts de l'ensemble ; en 1870, la proportion tombait à 65 p. 100 ; à 42,5 en 1882 ; 35,8 en 1895 ; elle est aujourd'hui inférieure à 30 p. 100. En France, le nombre des ruraux diminue, chaque année, de 50.000 environ.

renchérissement de la vie. Le prix de revient des produits de la ferme subit une augmentation sur place. Pour remédier au manque de personnel ou se soustraire aux exigences des ouvriers, nombre de fermiers se vouent presque exclusivement à l'élevage du cheval en vue de l'exportation, ce qui jusqu'à présent est très lucratif. Il en résulte qu'on récolte moins de céréales, qu'on élève moins de bétail. Conséquence pour les habitants des villes : le pain et la viande coûtent cher. »

On voit que le machinisme n'a nullement supplanté l'ouvrier. Les machines ne marchent pas toutes seules. Il faut des hommes pour les conduire. Il en manque.

On a vu dans les abonnements ouvriers accordés par les compagnies du chemin de fer aux ouvriers agricoles une autre cause de l'exode rural. Mais ces abonnements ont aussi leur bon côté. Si les ouvriers vont travailler en ville parce que les salaires y sont plus élevés, les abonnements à prix réduits ont cette heureuse conséquence qu'ils permettent aux ouvriers d'habiter la campagne et c'est tout profit pour leur moralité.

Ce qui paraît encore avoir favorisé l'accroissement des cités, c'est l'ignorance des campagnes, ignorance qui favorise l'idée fausse d'une existence meilleure dans les villes. Il y a là surtout une apparence. Ce n'est pas le développement de l'instruction qui, comme le croient beaucoup, ralentira le mouvement vers les villes. Au contraire. Et ce qui prouve bien que l'exode rural n'est pas un résultat absolu de l'ignorance, c'est que la Campine, la moins instruite des provinces belges, est celle qui résiste le plus à l'entraînement. Les campagnes campinoises sont pour ainsi dire fermées aux idées modernes. Il n'y a pas si longtemps qu'un aéronaute descendu dans un village limbourgeois fut poursuivi à coups de four-

ches comme s'il était le diable, et les batailles de Zonhoven, entre les habitants, à l'époque des kermesses, rappellent les combats entre tribus sauvages. Enlizés dans leurs préjugés, trouvant que l'instruction est un luxe inutile, les Campinois restent chez eux, plongés dans une espèce de torpeur contemplative.

Par leurs cercles, leurs associations, — les *Boerenkringen*, — ils ont formé comme une immense ligue de défense contre l'attirance de la cité, et, par tous les moyens, ils s'efforcent d'isoler leurs enfants des autres travailleurs pour éviter la contamination. Fidèle au culte de la terre et de la famille[1], la Campine veut vivre en dehors de l'évolution. Elle ne veut pas se laisser prendre dans l'engrenage du productivisme. Elle a peur des villes tentaculaires, et plus que des villes mêmes, de leur « mauvais esprit » et de ce loup-garou : le socialisme. C'est une nouvelle guerre des paysans que la Campine a déclarée : mais cette fois c'est contre le progrès.

Qu'arrivera-t-il lorsque le bassin houiller campinois sera en pleine exploitation, lorsque des corons et terrils se dresseront partout, dans ces mêmes campagnes mystiques couvertes de bruyère, où le paysan lutte encore si énergiquement contre l'industrialisme « happe-chair »? Ces nouvelles agglomérations industrielles n'apporteront-elles pas avec elles l'esprit redouté qui leur est propre?

Quoi qu'il advienne, nous voyons par l'exemple de la Campine que ce n'est pas l'ignorance qui entraîne les foules dans les grands courants formés par l'industrie. Nous attribuons, quant à nous, la désertion des campagnes à deux causes essentielles, l'une morale, l'autre matérielle.

1. Alors qu'on compte près de 200 divorces par an dans le Hainaut, il n'y en a jamais qu'un ou deux dans le Limbourg, quand il y en a.

Cause morale. — Le jeune paysan qui a été happé par la ville et qui s'est en quelque sorte industrialisé ne revient guère dans son village, — quand il y revient, — que lorsqu'il a amassé un petit pécule. Volontiers, souvent avec un certain orgueil, il parlera des beautés de la grande ville, des ses agréments, de ses commodités, du luxe qu'on y côtoie, des facilités de gain de par la variété des métiers. La ville, alors, se dresse, aux yeux des cadets, comme un amas de ressources immenses où il n'y aurait qu'à puiser. L'admiration engendre la tentation. Pourquoi ne pas aller puiser aussi à la source de la richesse? Et l'on part vers la ville dorée.

Cause matérielle. — Le développement des manufactures et du commerce est en synchronisme avec celui de la population et la stimule, et l'abondance même de la population fait le travail à bon marché, de sorte que population et pauvreté se développent ensemble. Mais le salaire industriel, nous l'avons dit, est plus élevé que le salaire agricole, et il y a là un mirage permanent. Dans les mines, les ouvriers gagnent un minimum de 3 francs par jour; dans les campagnes flamandes, le maximum est de 2 francs. Le tâcheron de métairie gagne à peine en été 80 centimes avec la nourriture. Le faucheur de blés est généralement payé 1 fr. 25. En hiver, les salaires tombent à 75 et même 60 centimes. Il y a toujours, il est vrai, la nourriture. Mais comment fonder, comment faire vivre une famille?

La faim chasse le loup du bois. La faim chasse le paysan des campagnes, dans notre époque de grand appétit. Tous les ans, 60,000 ouvriers agricoles quittent les Flandres et le Brabant pour aller travailler en France ou dans les industries wallonnes où les attire l'odeur du meilleur salaire. C'est par troupeaux que les ouvriers et ouvrières belges de la fron-

tière se rendent en France tous les matins et rentrent le soir. Pour le Borinage seulement, on en compte plus de deux mille qui, amenés par les lignes de Quévy et de Quiévrain, se dispersent dans les usines de la vallée de la Sambre, Louvroil, Hautmont, Sous-le-Bois, Blanc-Misseron, Onnaing, Quiévrechain, etc. Certains ateliers métallurgiques, ceux de Blanc-Misseron notamment, en occupent des centaines. Les femmes sont surtout employées dans les verreries, émailleries, etc. Cette concurrence aux ouvriers français dans les usines et ateliers du Nord a pris une telle importance qu'une loi a été élaborée par la Chambre française pour taxer les ouvriers étrangers qui travaillent en France, comme déjà ils sont taxés en Prusse.

Le salaire industriel augmente, selon les conditions de la vie, d'une façon quasi automatique. Le salariat industriel est organisé. Et quand le salaire ne suffit plus à l'ouvrier pour vivre, il a un moyen pour forcer les patrons à son relèvement : la grève. Les ouvriers des champs sont dispersés. Il n'y a pour eux qu'une grève possible : l'exode. On a fabriqué tout un arsenal de lois pour la protection des ouvriers industriels *organisés*. Les mineurs, par la puissance de leurs syndicats, se fonctionnarisent de plus en plus. Ils ont su et pu exiger. Pour l'ouvrier agricole, pas de retraites, pas de protection contre les accidents du travail, — rien ou presque rien. Il en fut d'ailleurs ainsi de tout temps. Une vieille chronique du Moyen Age rapporte que les paysans des environs de Gand, de Bruges et d'Ypres se plaignaient déjà « d'être exclus des privilèges accordés aux métiers. »

Les ingénieuses méthodes d'enseignement agricole et de culture intensive, qui ont fait du fermier belge l'un des meilleurs agriculteurs du monde, ont cependant paralysé, dans une certaine mesure, le mouvement d'émigration en faisant la campagne plus riche.

Le paysan est aujourd'hui retenu, dans une certaine mesure, par une autre cause : le morcellement des grandes propriétés et la subdivision du sol, et il est à remarquer, précisément, que l'aisance d'une région agricole est d'autant plus grande que la propriété y est plus morcelée. La raison en est surtout que les grands propriétaires tirent le plus d'argent possible des vastes domaines et, comme ils habitent la ville, ne dépensent pas cet argent dans la région productrice même. La richesse de la terre ne fait ainsi nullement la richesse du pays. Le domaine devient simplement un titre de rente. Dans les régions morcelées où le propriétaire vit sur la terre et de sa terre, il s'établit, au contraire, une relation directe et très étroite entre sa fortune et la fortune générale. L'argent reste dans les localités, et chaque récolte nouvelle vient renforcer la prospérité déjà acquise dont tout le monde bénéficie, par la force des choses. Et cette constatation s'impose : où la terre est morcelée ou relativement morcelée, le fermage est moins élevé et le salaire supérieur. On pourrait donc dire que l'importance des salaires est en raison inverse de l'importance territoriale des domaines.

La Belgique est encore trop un pays de fermage. Par ce système, le fermier est à la discrétion du propriétaire et l'ouvrier agricole à la disposition du fermier. La sincérité des rapports économiques, les droits du travail producteur sont continuellement violés. Le fermage a fait son temps. Il ne répond plus aux conceptions et aux conditions modernes d'exploitation. Un jour viendra, par la force des choses, où une entreprise foncière sera considérée comme une entreprise métallurgique ou minière et nous verrons alors se former de grandes sociétés anonymes d'exploitation agricole. Alors, le fermage aura vécu.

Pour conserver l'esprit de culture là où il existe encore, le raffermir là où il s'affaiblit, le faire renaître

enfin là où il s'est éteint, nous devons signaler l'effort intéressant qu'accomplit la Ligue nationale du coin de terre et du foyer insaisissables, par la propagation des champs ouvriers. Cette ligue loue des terres, les divise en lopins de cinq ares environ, et sous-loue ces lopins ou les donne en jouissance aux ouvriers. Elle fait plus : elle donne des subsides de premier établissement (200 francs par hectare). Le gouvernement encourage l'œuvre en la subventionnant et en invitant les agronomes de l'État à donner gratuitement des conseils de culture aux petits agriculteurs.

Mais il n'y a, dans cet effort méritant, qu'un léger palliatif. C'est la nécessité seule qui finira par dégorger les agglomérations trop compactes, et refoulera les masses vers la campagne. Et d'abord, le premier des besoins de l'homme : la santé. La fiévreuse préoccupation du productivisme à outrance et du meilleur gain consument les villes dans leurs forces vives. On a calculé qu'en moyenne un homme de trente ans peut espérer prolonger sa vie jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans et demi à la campagne, alors que dans les villes il ne doit pas compter dépasser soixante et un ans et demi. Outre la longévité qui lui est propre, le campagnard est deux à trois fois moins exposé à la maladie que le travailleur des grandes villes. Le retour à la terre se produira fatalement quand on comprendra l'immensité du péril. On le comprend déjà : déjà s'accuse un commencement de réaction.

On le comprendra plus encore quand l'exagération même de l'industrialisme aura développé le paupérisme et qu'on s'apercevra que l'ouvrier des villes est la victime expiatoire de toutes les catastrophes économiques et de tous les fléaux de la société : surmenage physique et cérébral, tuberculose, épidémies, habitations malsaines, professions insalubres, insuffisance

et sophistication des aliments, promiscuités dangereuses, débauche, etc., etc.

Enfin, il y aura surtout un profond revirement quand le sol lui-même se sera industrialisé comme le sous-sol et qu'on appropriera la forme capitaliste actuelle aux exploitations agricoles. Alors que les mines s'épuisent et meurent, les produits de la terre sont des richesses éternelles, et les capitalistes seront heureux de trouver un refuge dans l'agriculture, le machinisme aidant, quand la grande fièvre métallurgique et minière sera calmée.

C'est l'intérêt vital qui, démesurément, gonfle aujourd'hui les cités. Le retour à la terre sera de même provoqué par l'intérêt vital.

CHAPITRE IV

La puissance économique.

La Wallonie industrielle, la Flandre agricole. — Le développement du commerce. — Progression prodigieuse. — La production houillère. — La métallurgie et la construction mécanique. — L'industrialisme de la Belgique est-il excessif? — Des craintes paraissent justifiées. — La concurrence de l'Allemagne. — Conséquences redoutables du *dumping* allemand. — L'organisation défensive. — Les moyens de transport. — L'impulsion économique donnée par les chemins de fer secondaires. — Les effets déplorables de l'intervention de l'Etat. — L'Etat mauvais commerçant. — L'adjudication des charbons. — Les producteurs demandent à être protégés. — Anomalies caractéristiques. — Les socialistes reconnaissent eux-mêmes les inconvénients du monopole des chemins de fer. — L'essor économique de la Belgique. — Il atteste une admirable vitalité.

Avec une rapidité foudroyante, les mines ayant créé le machinisme, le machinisme a créé, à son tour, et développé la grande industrie en Belgique. Il y a cinquante ans encore, le pays était essentiellement agricole; il est aujourd'hui surtout industriel.

L'industrie s'est emparée de la région accidentée, — le Hainaut, les pays de Liége et de Namur, — elle a fouillé le sol pour en retirer la houille et les minéraux, et, dans le voisinage des puits d'extraction, se sont tout naturellement édifiées les usines aux fours incandescents qui jettent sur la contrée des lueurs d'incendie. Plus hauts que les vieilles tours féodales encore debout, les hauts fourneaux, les fonderies et

les laminoirs ont dressé leurs cheminées fières comme des minarets.

La Wallonie industrielle, la Flandre agricole : les deux régions, déjà séparées par la distinction des races, le sont encore dans le productivisme. L'industrie s'est merveilleusement adaptée au caractère de ces populations wallonnes que l'histoire a connues remuantes, toujours en ébullition. Le caractère flamand est, lui, plutôt agricole, et les travaux des champs, dans les grandes plaines, apparaissent comme une appropriation naturelle à la conformation d'esprit d'une population lente, grave et réfléchie.

D'une façon générale, la Belgique est surtout remarquable dans son effort et son essor industrialiste.

Alors que la lutte entre les peuples tendait à se concentrer presque exclusivement sur le terrain économique, ses grandes qualités marchandes, qui avaient déjà fait sa richesse autrefois, se sont brusquement réveillées, et, du moment que l'énergie au travail, l'esprit d'initiative et la virilité du caractère constituent aujourd'hui les éléments de la valeur d'un peuple, la Belgique devait très vite s'attester l'une des grandes puissances industrielles et commerciales du monde, malgré l'étroitesse de ses frontières.

Après l'Allemagne, l'Angleterre et la France, la Belgique occupe la troisième place dans le trafic européen. Son territoire ne dépasse pas 29.455 kilomètres carrés, soit la dix-huitième partie de l'Allemagne et de la France, et la dixième partie de l'Angleterre ; elle ne dispose pas de marine pour répandre ses produits dans le monde, — et cependant son commerce extérieur atteint aujourd'hui 6 milliards, défalcation faite du transit qui se chiffre par 2 milliards. La nation belge se place ainsi avant l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, le Brésil, la Chine, le Japon même.

L'accroissement du mouvement commercial s'est

produit par bonds ininterrompus vraiment extraordinaires. En 1831, la Belgique n'exportait pas pour 5 millions de fer; elle en exporte aujourd'hui pour près de 400 millions. En 1831, elle vendait pour 4 millions de machines; elle en vend pour 150 millions aujourd'hui. En 1831, elle vendait à peine pour 1 million de verreries; elle en vend à présent pour 75 millions.

En 1831, la Belgique avait un commerce d'importation et d'exportation de 186 millions de francs avec 4.089.553 habitants, soit 45 francs par tête d'habitant. En 1851, le commerce atteignait 418 millions avec 4.473.261 habitants, soit 93 francs par tête. En 1871, ces chiffres étaient respectivement de 2.165 millions, 5.113.680 habitants et 423 francs; en 1891, 3.580 millions, 6 675.000 habitants, 505 francs. Le commerce spécial de la Belgique, par tête d'habitant, est maintenant de 514 francs, tandis que celui de l'Angleterre même ne dépasse pas 555 francs; celui de l'Allemagne, 240; celui de la France, 230; celui de la Russie, 40. Sous le seul règne de Léopold II, de 1865 à 1909, la progression du chiffre des transactions a été de 2 milliards 358 millions, soit une augmentation moyenne de 105 millions environ par année.

Ce qui caractérise le développement industriel du pays, c'est l'accroissement de la force motrice employée : en faisant même abstraction de l'industrie des transports, le nombre des chevaux-vapeur a plus que décuplé, depuis cinquante ans, s'élevant de 40.000 à 460.000 (16.000 moteurs). Un cheval-vapeur représentant la force de 10 hommes, la force productrice de l'industrie ne représentait donc que 400.000 hommes, il y a un demi-siècle, — le tiers de la population actuelle de l'industrie, — alors qu'elle représente aujourd'hui 4.600.000 travailleurs.

Tout empirique que puisse paraître un tel procédé

de statistique, il n'en donne pas moins une idée de la progression prodigieuse réalisée..

Le charbon est l'une des grandes industries vitales du pays. Pour en préciser l'importance colossale, il suffira de dire : d'une part, que le capital engagé dans les charbonnages dépasse un milliard, donne un revenu moyen de 35 millions et que les dividendes distribués, de 1845 à 1909, dépassent le milliard de plus de 200 millions; d'autre part, que près de 150.000 ouvriers, répartis dans les diverses concessions, se partagent tous les ans 200 millions de salaires.

La production totale de houille est d'environ 24 millions de tonnes par an, répartie sur 124 mines en pleine activité. Elle n'était que de 17 millions en 1880. La valeur globale de cette extraction a été de 380 millions en 1908, année de crise, soit un prix moyen de 16 fr. 14 à la tonne. En 1907, la valeur avait atteint 400 millions, le prix à la tonne ayant été de 16 fr. 86. C'est à peine pourtant si cette énorme production parvient à suivre les progrès de la consommation intérieure, tellement l'industrie métallurgique s'est développée.

C'est sur la houille que repose la richesse industrielle de la Belgique, et une moindre production serait un désastre dont souffrirait la nation dans ses forces vives. Si quelques vieilles mines commencent à s'épuiser sans espoir de renouvellement, — on a calculé que les forêts les plus touffues ne produiraient, au bout d'un siècle, qu'une pellicule de carbone de huit millimètres d'épaisseur, — la prochaine mise en exploitation du vaste dépôt houiller de la Campine, où 8 milliards de tonnes au moins sont à extraire, permettra heureusement à la Belgique de conserver longtemps encore son rang parmi les principaux producteurs de charbon.

Le puissant ferment de vie qui a donné au pays une

si vigoureuse impulsion économique s'est manifesté dans toutes les branches de l'activité, mais il s'est surtout développé dans la construction mécanique. La Belgique est aujourd'hui toute peuplée d'usines, d'ateliers et de manufactures qui lui font une puissante armature. Elle possède 13 usines à fabriquer la fonte munies de 46 hauts fourneaux, dont la production a atteint, en 1908, 1.270.000 tonnes d'une valeur de 85.883.000 francs, soit 67 fr. 60 à la tonne, et qui emploient 3.667 ouvriers ; 30 aciéries qui produisent 1.249.620 tonnes d'aciers bruts d'une valeur de 124.886.000 francs, 754,870 tonnes d'aciers finis d'une valeur de 101.074.000 francs, et qui occupent 15.778 ouvriers ; 39 fabriques de fer ou usines à ouvrer le fer et l'acier, qui produisent 306.650 tonnes de fers marchands, profilés, tôles, etc., d'une valeur de 41.584.000 francs, et qui occupent 9.830 ouvriers. On peut se rendre compte des immobilisations formidables de capitaux que cet outillage représente, si l'on sait qu'il ne faut pas moins de cinquante millions pour installer une aciérie.

Un industrialisme aussi intense a pu paraître excessif. Et, en effet, il ressort de minutieuses statistiques que la capacité de production de l'industrie belge, dans son ensemble, a augmenté plus rapidement que les débouchés effectifs qui lui étaient ouverts. Trop nombreuses ou trop puissamment outillées, les usines belges seraient de plus en plus à la merci des crises économiques qui, périodiquement depuis quelques années, engorgent le marché [1].

Dans une certaine mesure, ces déductions se trouvent contredites par la puissance d'absorption des marchés, toujours plus développés, les besoins de plus en plus considérables des consommateurs, et l'augmentation même de leur pouvoir d'achat par l'incessante

1. M. Max L. Gérard. *L'industrie belge et ses débouchés* (*Revue économique internationale*).

extraction de l'or et des métaux précieux qui constituent les moyens d'échange. Elles sont contredites encore par les résultats mêmes qu'obtiennent les sociétés industrielles. A travers les zigzags des chiffres et les irrégularités que les crises engendrent fatalement, une progression se détache nettement pour peu que l'on compare, à quelques années de distance, les bénéfices acquis. Il faut encore compter sur trois facteurs favorables : les perfectionnements de l'outillage qui permettent de produire à meilleur compte; les concentrations qui se forment de plus en plus entre industries exclusivement locales et entre industries locales et étrangères ; enfin, les coalitions de producteurs dont les comptoirs de vente imposent les prix en les uniformisant.

Cependant, la menace existe indéniablement. Ce qui a permis jusqu'ici aux établissements belges de ne pas trop souffrir des perturbations économiques, c'est leur force d'expansion sur le marché international. Mais ils sont de plus en plus concurrencés par l'Allemagne. Et le péril est là. Outillée pour une production de *boom*, l'Allemagne peut se comparer à une vaste maison de commerce que la surabondance des affaires a conduite à des agrandissements ne lui permettant plus un recul. L'Allemagne est un pays riche, mais qui souffre de sa prospérité même. Poussée à la surproduction, elle écoule à tout prix, par le système du *dumping*, et il en résulte une inondation permanente de produits allemands [1].

C'est l'Amérique qui a enrichi, il y a quelques

1. Dans son rapport de 1909, le conseil d'administration de la société Cockerill écrit : « La situation générale de la sidérurgie s'améliore partout, et la poussée en avant eût fait plus de progrès si l'Allemagne ne pesait lourdement sur le mouvement des affaires, par l'écoulement à tout prix de l'excédent de ses productions. Nous nous ressentons vivement sur notre marché intérieur des effets de cette concurrence de notre puissant voisin

années, son répertoire pittoresque de ce vocable semi-argotique : le *dumping*. Le mot fait image et dépeint bien l'esprit de la race qui a mis en pratique le *struggle for life* darwinien. En langage familier, le verbe *to dump*, d'où dérive l'expression, signifie persuader à quelqu'un d'accepter quelque chose dont il n'a pas envie. Dans son acceptation conventionnelle, c'est la pratique des pays grands producteurs et protectionnistes cherchant à écouler à bas prix l'excédent de leur production sur les marchés des nations moins pourvues de barrières douanières.

C'est surtout depuis que le marché américain s'est fermé aux produits métallurgiques d'Europe, après s'y être longtemps approvisionné, que le *dumping* s'est manifesté. Le marché américain se trouva lui-même encombré et s'efforça de déverser son trop-plein sur l'Europe. L'Allemagne, qui était le principal fournisseur de l'Amérique, dut se créer des débouchés en Europe, et se mit à pratiquer pour son propre compte le système du *dumping* et à l'organiser sur une vaste échelle.

Pour la Belgique, ces ravages du *dumping* sont d'autant plus redoutables qu'ils sont encore aggravés par les primes d'exportation que le gouvernement impérial prodigue à l'industrie.

Les producteurs belges, eux, doivent lutter uniquement avec leurs moyens propres. Plutôt libre-échangiste, obligée de vivre du dehors, de son trafic au dehors, la Belgique ne peut songer à se barricader

de l'Est : les tôles, les aciers marchands et tous les produits non syndiqués ont à se défendre, non sans peine, contre le *dumping* allemand. »

L'*Echo de l'industrie* écrivait de son côté au moment de la grande dépression de 1908 : « Le marché belge est devenu en quelque sorte un satellite du marché germanique. Si bien que nous ne pouvons espérer nous-mêmes une amélioration que quand les affaires se relèveront chez nos voisins de l'Est. »

par des tarifs douaniers, qui permettent de rançonner les consommateurs indigènes.

Mais les Belges sont habitués aux difficultés : ils sont aiguillonnés par elles, ils y trouvent le stimulant qui les enhardit et les pousse.

L'industrie allemande se concentre de plus en plus : il se forme, par des fusions de sociétés métallurgiques et charbonnières, des exploitations formidables. A son tour, ou plutôt en même temps, la Belgique pratique une politique d'agglomération pour produire toujours davantage et à meilleur compte. Et comme un conflit aigu s'est produit entre les charbonniers et les métallurgistes — les charbonniers, très unis, maintenant les prix avec fermeté sans se préoccuper des fluctuations du marché sidérurgique — les grands établissements métallurgistes comme Cockerill, Ougrée-Marihaye et d'autres, adjoignent maintenant de vastes concessions charbonnières à leur outillage et se font ainsi leurs propres fournisseurs.

La tendance à la plus grosse industrie se précise ainsi de façon très marquée, et ce n'est que par ce moyen, par la création bien comprise de puissants organismes de production intense, que la petite Belgique doit de n'avoir pas été écrasée encore dans son industrie par le colosse allemand.

Les facilités de transport ont exercé une influence décisive sur la prospérité du pays. Toutes proportions gardées, c'est encore la Belgique qui vient en tête des nations les mieux desservies par le plus de lignes de chemin de fer.

C'est en Belgique, le 5 mai 1835, que fut inaugurée la première ligne du continent, de Bruxelles à Malines, longue de 16 kilomètres. En 1845, la totalité des lignes atteignait 578 kilomètres, et, trouvant peut-être excessif un tel développement, un ministre des travaux publics déclarait alors que « l'œuvre des chemins de fer pouvait être considérée comme presque

terminée en Belgique. » Or, le réseau ferré qui la sillonne aujourd'hui compte 4.593 kilomètres, sans compter les 3,338 kilomètres de chemins vicinaux. Ces lignes vicinales ont largement contribué à la fortune de la Belgique. En facilitant le transport des denrées, elles facilitent les échanges. Il y a profit pour le producteur, profit pour le consommateur, profit pour le pays.

L'œuvre de pénétration des grandes lignes ne pouvait forcément atteindre toutes les communes : beaucoup restaient isolées. Aujourd'hui, les moindres villages sont raccordés par une multitude de voies secondaires qui sont aux grandes lignes ce que les rivières sont aux fleuves. Un jour viendra où l'étendue des chemins de fer d'intérêt local dépassera celle du réseau de l'Etat. Ils répondent à des besoins pratiques qui s'accroissent tous les jours.

L'organisation de ces lignes secondaires est intéressante. Il y a 37 sociétés différentes qui exploitent 138 lignes; mais ces sociétés sont réunies en une seule et forment comme une vaste coopérative qui s'intitule : « Société nationale des chemins de fer vicinaux ». Chaque société particulière qui se forme trouve un appui et des capitaux dans la société centrale à laquelle elle s'affilie, et celle-ci associe les pouvoirs publics à la création de lignes entreprises dans une pensée d'intérêt public, plus encore que de lucre. L'Etat, les provinces, les communes suppléent à l'insuffisance des recettes.

L'exploitation vicinale est malheureusement contrariée par l'Etat, et nous nous trouvons, ici, en présence de l'une de ces singularités déconcertantes auxquelles la conception de l'Etat industriel n'a pu encore nous habituer. L'Etat intervient dans l'établissement et l'insuffisance de recettes des lignes secondaires, et cette intervention lui coûte deux millions par an environ. Mais c'est lui-même qui

provoque le déficit. Il subventionne les lignes vicinales en tant qu'Etat; mais, comme industriel, parce qu'il a lui-même ses voies ferrées, il y voit une concurrence — très hypothétique — et impose des tarifs exagérés pour raréfier les transports au lieu de les multiplier. Un abonnement sur les chemins de fer de l'Etat coûte 77 francs par an pour 10 kilomètres; il coûte 107 francs sur les chemins de fer secondaires communément appelés *économiques*.

Mais l'exploitation des chemins de fer par l'Etat donne lieu à bien d'autres aberrations. Lorsque, par exemple, l'Etat achète du charbon pour les chemins de fer, il procède par adjudication internationale; or, lorsque des soumissionnaires étrangers font de meilleures conditions que les producteurs belges et que l'Etat s'adresse naturellement à ces étrangers, il y a, en Belgique, de formidables levées de boucliers dans le monde industriel.

Ainsi l'Etat belge se trouve placé dans cette alternative : ou d'écouter ses intérêts immédiats et de mécontenter très vivement tous ceux qui n'envisagent que les intérêts de l'industrie nationale; ou de passer sous les fourches caudines des producteurs nationaux et de payer, au prix par eux demandé, un produit qu'il pourrait avoir à meilleur compte à l'étranger.

Défense à l'Etat-patron de faire des économies pour le service des chemins de fer dont il a le monopole. Il ne lui est pas permis d'agir librement, en bon administrateur. Une compagnie privée, autonome, peut traiter avec qui lui plaît, au plus bas prix, au mieux des intérêts qu'elle a mission de défendre. L'Etat, parce qu'Etat, doit des protections nationales qui ne lui permettent pas une exploitation normale.

En moyenne, les chemins de fer belges consomment 2 millions de tonnes de charbon par an, ce qui représente près de 30 millions de francs qui s'envolent vers les cieux en panaches noirs. Ces 30 millions,

les producteurs belges considèrent qu'ils leur appartiennent : « L'Etat, disent-ils, fait appel à la concurrence internationale. C'est son droit. Mais pourquoi, dans cette lutte économique, met-il la Belgique en état d'infériorité en augmentant le prix de revient par des lois restrictives? Il protège les ouvriers. Il doit aussi bien protéger l'industrie nationale. Nos intérêts sont solidaires. »

Une administration qui se fait dans de telles conditions ne peut que donner des résultats défavorables. C'est bien ce qui arrive. Il y a tous les ans un déficit de plusieurs millions. Le coefficient d'exploitation, c'est-à-dire la proportion des dépenses comparativement aux recettes, dépasse 68 p. 100. En France, pour l'ensemble des compagnies, il n'est que de 53 p. 100. Si l'on tient compte des intérêts accumulés, des déficits que le Trésor a dû couvrir, et si l'on en déduit les soldes actifs, on constate que la perte totale depuis l'origine des chemins de fer (1835) se monte à près de 90 millions. La situation est devenue telle qu'on a pu voir un ministre faire le procès de la régie de l'Etat et conclure : « La liberté est indispensable à une bonne gestion des chemins de fer. Quand on cherche des moyens d'amélioration, savez-vous à quel résultat on aboutit? On cherche à rapprocher les méthodes, les procédés de l'Etat et ceux des exploitations particulières. » M. Vandervelde a été amené, à son tour, en présence des résultats déplorables obtenus par l'administration de l'Etat, à s'écrier, au cours d'une discussion du budget des chemins de fer : « Ce qu'il faut, c'est établir une cloison étanche entre l'industrie des chemins de fer et les fonctions gouvernementales. » Or, qu'est-ce qu'une cloison étanche, sinon une séparation entre l'Etat et l'industrie? M. Vandervelde a rendu ainsi hommage, sans le vouloir, au régime des compagnies privées. Déjà un autre socialiste, un Italien, M. Turatti, avait écrit

dans la *Critica sociale* : « L'Etat fait tourner à mal tous les services publics qui lui sont confiés. »

Le monopole, dont les socialistes eux-mêmes commencent ainsi à concevoir le péril, n'est heureusement qu'un fait isolé et pour ainsi dire accidentel, dans un pays de liberté comme la Belgique, dont la prospérité est toute faite d'une floraison magnifique d'efforts individuels.

*
* *

Le mérite capital de la Belgique est de s'attester une nation de travail et d'initiative dans une époque où c'est surtout sur les champs de bataille économiques que les nations donnent la mesure de leur valeur. Les Belges ont eu la compréhension nette de cette évolution et ils se sont résolument engagés dans la seule voie où ils pouvaient attester leur supériorité.

Clairvoyance, énergie, persévérance et conviction sereine : telles sont les qualités essentielles que le peuple belge affirme impérieusement.

Lorsqu'il fut question de créer un drapeau pour l'Association africaine chargée de civiliser le Congo, dont la convention de Berlin confia la direction au roi Léopold II, on proposa d'y faire figurer un sphinx qui aurait symbolisé le mystère de l'Afrique et le mystère même de l'entreprise, qui pouvait être une aventure. Mais le sphinx, c'était le doute. Le roi des Belges ne voulut pas d'un pareil symbole et il eut l'idée de l'étoile qui permet à l'homme de s'orienter et signifie espoir, c'est-à-dire courage.

Espoir, courage, tout le caractère viril des deux races flamande et wallonne est dans ces mots : ils les unissent pour une glorieuse destinée et nous ne pouvons admirer la Belgique dans sa puissance créatrice sans penser au mot de Stuart Mill :

« On ne fait pas de grandes choses avec de petits hommes. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

LIVRE I

LES INFLUENCES RACIQUES

LIVRE IV

LA POLITIQUE RÉALISTE

LIVRE V

SOCIALISME ET SYNDICALISME

LIVRE VII

LE PRODUCTIVISME

Pages

7274. — IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie.
Rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis. — 5.10.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du Dr Gustave Le Bon

Collection in-18 jésus à 3 fr. 50 le volume

1re Série. — Sciences physiques et naturelles

BOINET (E.), *Professeur de Clinique médicale.* — **Les Doctrines médicales. — Leur Évolution.**

La nécessité d'une doctrine directrice s'impose à la médecine, qui est à la fois un art par ses applications et une science par ses moyens d'étude. Les doctrines médicales ont donc une portée pratique et théorique, et leur évolution marque les étapes de la médecine. — Un vol.

BONNIER (Gaston), *Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.* — **Le Monde végétal.**

Dans *Le Monde Végétal*, l'auteur, avant tout, expose les faits qui éclairent la philosophie des sciences naturelles; il y passe en revue la succession des idées que les savants ont émises sur les végétaux; il les commente et il les discute. — Un vol. illustré de 230 figures.

BOUTY (E.), *Professeur à la Faculté des Sciences.* — **La Vérité scientifique. — Sa Poursuite.**

Mettre en lumière les caractères généraux de la vérité scientifique, le rôle que jouent l'expérience et le raisonnement dans sa découverte; montrer l'unité réelle de l'effort sous la diversité indéfinie de ses formes, l'étroite solidarité des sciences considérées à la fois dans leur développement logique et historique, tel est l'objet essentiel de ce livre. — Un vol.

BRUNHES (Bernard), *Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme.* — **La Dégradation de l'Énergie.**

Quand le public cultivé parle de « conservation de l'énergie », il croit en général à la conservation de « l'énergie utilisable » ou de la « capacité de produire du travail ». Non content de dénoncer, une fois de plus, le contre-sens si usuel, l'auteur a voulu dans ce livre en rechercher les origines historiques et en expliquer la genèse. — Un vol. illustré.

COMBARIEU (Jules), *Chargé du Cours d'Histoire musicale au Collège de France.* — **La Musique. — Ses Lois et son Evolution.**

Dans ce travail, l'auteur ne s'est pas contenté d'exposer en langage très clair, avec exemples à l'appui, les *lois* de la musique : il les explique, en rattachant un état donné de l'art et de la théorie à l'état correspondant de la vie sociale. — Un vol. illustré.

DASTRE, *Professeur de Physiologie à la Sorbonne, Membre de l'Institut.* — **La Vie et la Mort.**

Ce livre traite des questions relatives à la Vie et à la Mort au point de vue de la philosophie et de la science. — Un vol.

DELAGE (Yves) et GOLDSMITH (M.). — Les Théories de l'Evolution.

Sur le principe de l'évolution, c'est-à-dire sur l'idée que les êtres animés descendent les uns des autres, on est à peu près d'accord. Mais sur le *modus agendi* de cette évolution, il est loin d'en être ainsi. Le lecteur curieux de ces questions trouvera dans ce livre un fil d'Ariane qui lui permettra de se retrouver dans le dédale des opinions contradictoires et de se faire une idée d'ensemble sur une question qui intéresse l'humanité entière en raison de ses applications aux théories sociologiques. — Un vol.

DEPÉRET (Charles), *Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon.* — **Les Transformations du Monde animal.**

Ce livre est destiné à exposer ce que nous savons, actuellement, des lois qui ont présidé aux transformations du monde animal, depuis l'apparition de la vie sur le globe jusqu'à nos jours. — Un vol.

HÉRICOURT (Dr J.). — Les Frontières de la Maladie.

Les frontières de la maladie, ce sont toutes les maladies qui laissent aux patients les apparences de la santé, et qui, par cela même, sont abandonnées à leur libre évolution dans leur phase maniable par l'hygiène, jusqu'à leur transformation en états graves, contre lesquels la thérapeutique est alors le plus souvent impuissante. — Un vol.

— L'Hygiène moderne.

Sous une forme toute nouvelle, l'auteur présente aux lecteurs un ensemble d'idées générales capables de les guider avec sûreté pour la solution de tous les problèmes concernant la conservation et la protection de leur santé. — Un vol.

HOUSSAY (Frédéric), *Professeur de Zoologie à la Sorbonne.* — **Nature et Sciences naturelles.**

Ce nouveau livre, accessible à tous les esprits cultivés et réfléchis, a pour noyau la plus originale tentative pour montrer, dans l'édification de la science, la continuité de pensée depuis l'antiquité jusqu'à notre époque. — Un vol.

LAUNAY (L. de), *Professeur à l'École des Mines.* — **L'Histoire de la Terre**

Faire une *Histoire de la Terre*, qui soit, à proprement parler, une

Histoire, c'est-à-dire qui raconte simplement les faits du passé dans leur succession chronologique et qui ne devienne pas, pour cela, un roman, tel est le but difficile que s'est proposé M. De Launay. — Un vol.

— La Conquête minérale.

Le but de cet ouvrage est d'étudier le rôle industriel, économique, social et politique de la richesse minérale dans l'histoire, en indiquant l'évolution subie, dans son mode de découverte, d'extraction et d'application dans l'industrie. — Un vol.

LE BON (Dr Gustave). — L'Évolution de la Matière.

Cet ouvrage présente un intérêt scientifique et philosophique considérable. L'auteur y a développé les recherches nombreuses que sous ces titres : *La Lumière Noire*, *La Dématérialisation de la Matière*, etc., il a publié depuis plusieurs années. — Un vol. illustré de 63 gravures photographiées au laboratoire de l'auteur.

— L'Évolution des Forces.

Ce livre est consacré à développer les conséquences des principes exposés par Gustave Le Bon dans son ouvrage l'*Evolution de la Matière*, dont le 18e mille a paru récemment. — Un vol. illustré de 42 figures.

LE DANTEC (Félix), *Chargé de Cours à la Sorbonne.* **— Les Influences Ancestrales.**

L'auteur montre comment, de la seule notion de la continuité des lignées, on conclut sans peine aux principes de Lamarck et Darwin. Le premier livre de l'ouvrage est un véritable résumé de la biologie tout entière. — Un vol.

— La Lutte universelle.

Contrairement à Saint Augustin qui affirme que les corps de la nature se soutiennent réciproquement et « s'aiment en quelque sorte » M. Le Dantec prétend, dans ce nouveau livre, que l'existence même d'un corps quelconque est le résultat d'une lutte. — Un vol.

— Philosophie du XXe Siècle ★ DE L'HOMME A LA SCIENCE.

Les études biologiques de M. Le Dantec, ses efforts pour placer la vie au milieu des autres phénomènes naturels, devaient l'amener à écrire une œuvre de synthèse. — Un vol.

— ★★ SCIENCE ET CONSCIENCE.

Science et Conscience nous est donné par M. Le Dantec comme son dernier livre de Biologie. Son œuvre considérable ne saurait manquer d'avoir une grande influence sur la pensée moderne. — Un vol.

MARTEL (E.-A.). — L'Évolution souterraine.

Sous ce titre, l'auteur montre l'histoire souterraine de la planète c'est-à-dire l'évolution grandiose et continue de la Terre. — Un vol. illustré de 80 belles gravures.

OSTWALD (W.), *Professeur de Chimie à l'Université de Leipzig.* — **L'Evolution d'une Science. — La Chimie,** traduction du Docteur DUFOUR, *Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy*)

Bien que l'*Evolution d'une Science* ne soit pas à proprement parler une histoire de la chimie, l'auteur a cherché à ne laisser de côté aucun point essentiel. Son livre est une pierre apportée à l'histoire de la chimie, et c'est aussi une contribution à l'histoire générale de la science. — Un vol.

PICARD (Émile), *Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.* — **La Science moderne et son État actuel.**

M. Picard s'est proposé de donner, dans ce volume, une idée d'ensemble sur l'état des sciences mathématiques, physiques et naturelles dans les premières années du XX[e] siècle. — Un vol.

POINCARÉ (H.), *de l'Académie Française.* — **La Science et l'Hypothèse.**

M. Poincaré a réuni sous ce titre les résultats de ses réflexions sur la logique des sciences mathématiques et physiques. — Un vol.

— La Valeur de la Science.

Cet ouvrage a pour but de rechercher quelle est la véritable valeur objective de la science. — Un vol.

— Science et Méthode.

M. Poincaré a réuni dans cet ouvrage diverses études se rapportant à des questions de méthodologie scientifique. — Un vol.

POINCARÉ (Lucien), *Inspecteur général de l'Instruction publique.* — **La Physique moderne. — Son Évolution,**
Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.

L'auteur a pensé qu'il serait utile d'écrire un livre où, tout en évitant d'insister sur les détails techniques, il ferait connaître, d'une façon aussi précise que possible, les résultats si remarquables qui, depuis une dizaine d'années, sont venus enrichir le domaine de la physique et modifier profondément les idées des philosophes aussi bien que celles des savants. — Un vol.

— L'Électricité.

Dans ce volume, M. Lucien Poincaré étudie les modes de production et d'utilisation des courants électriques et les principales applications qui appartiennent au domaine de l'électrotechnique. — Un vol.

RENARD (Commandant Paul). — **L'Aéronautique.**

Ce volume embrasse l'aéronautique tout entière et bien qu'un tel sujet comporte nécessairement des parties abstraites, l'auteur a su exposer avec clarté les questions les plus arides sans rien sacrifier de la précision nécessaire et en se mettant à la portée de tous les lecteurs. — Un vol. illustré.

2e Série. — Psychologie et Histoire.

BINET (Alfred), *Directeur de Laboratoire à la Sorbonne.* — **Les Idées Modernes sur les Enfants.**

Depuis une trentaine d'années, en Allemagne, en Amérique, en Italie, en France, des médecins, des physiologistes et des psychologues ont cherché à introduire les méthodes scientifiques dans les choses de l'éducation. Voilà ce que l'auteur examine en toute impartialité. Son livre s'adresse aux pères de famille, aux éducateurs, aux hommes politiques et à tous ceux qui s'intéressent au problème de l'enfance. — Un vol.

— **L'Ame et le Corps.**

M. Binet a voulu montrer que les progrès récents de la psychologie expérimentale ont eu un retentissement sur les spéculations les plus hautes et les plus abstraites de la philosophie. — Un vol

BIOTTOT (Colonel). — **Les Grands Inspirés devant la Science. — JEANNE D'ARC.**

Cette œuvre s'adresse également aux penseurs et aux simples curieux d'une explication scientifique de Jeanne d'Arc, l'héroïne du patriotisme. — Un vol.

BOHN (Georges). — **La Naissance de l'Intelligence.**

Ce volume est un exposé de l'état actuel des problèmes de la psychologie animale. — Un vol.

BOUTROUX (Émile), *Membre de l'Institut.* — **Science et Religion DANS LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE.**

Étude critique des principales solutions que reçoit actuellement, parmi les hommes qui réfléchissent, le problème des rapports de la religion et de la science. — Un vol.

BRUYSSEL (Ernest van), *Consul général de Belgique.* — **La Vie Sociale. — Ses Évolutions.**

Ce livre expose dans son ensemble toute l'histoire de l'humanité. Il a pour but l'étude des idées sociales dès leur origine et à travers leurs évolutions, durant la succession des siècles. — Un vol.

CROISET (Alfred), *Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.* — **Les Démocraties Antiques.**

Faire connaître, par un exposé rapide, non seulement les traits saillants des institutions démocratiques de l'antiquité, mais aussi les grandes lignes de leur évolution et, autant que possible, les causes économiques, politiques, morales qui en ont réglé le développement ou déterminé le caractère, tel est l'objet du présent ouvrage. — Un vol.

CRUET (Jean), *Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.* **— La Vie du Droit ET L'IMPUISSANCE DES LOIS**

Cet ouvrage examine s'il n'y a pas, contre le droit du législateur et à côté de lui, un droit du juge et un droit des mœurs. Il convient d'apporter au moule dans lequel doit être coulée la pensée législative, certaines retouches ou corrections. Le législateur ne doit pas promettre ce qu'il ne saurait tenir. — Un vol.

DUBUFE (Guillaume). — La Valeur de l'Art.

Ce que représente l'art chez les divers peuples, les aspirations dont il est la synthèse, les besoins qu'il traduit, les éléments qu'il fournit à l'étude des civilisations, telles sont les questions abordées dans cet ouvrage.

JANET (Dr Pierre), *Professeur de Psychologie au Collège de France.* **— Les Névroses.**

Cet ouvrage présente un résumé rapide d'un grand nombre d'études que l'auteur a publiées depuis vingt ans sur la plupart des troubles névropathiques. — Un vol.

LE BON (Dr Gustave). — Psychologie de l'Éducation.

Ce livre a été écrit pour tous les membres de l'enseignement, et au moins autant pour les pères de famille, soucieux de l'avenir de leurs fils. — Un vol.

LE DANTEC (Félix). — L'Athéisme.

Voici, nous dit l'auteur, un livre de bonne foi; et, réellement, le ton de l'ouvrage est tel qu'on pourrait se demander, le plus souvent, si l'on est en présence d'un plaidoyer pour l'athéisme ou pour la nécessité d'une foi religieuse. — Un vol.

LICHTENBERGER (Henri), *Maître de Conférences à la Sorbonne.* **— L'Allemagne moderne. — Son Évolution.**

Dans cet ouvrage on a essayé de donner, en quatre livres, un tableau sommaire de l'évolution économique, politique, intellectuelle, artistique de l'Allemagne moderne. — Un vol.

MACH (H.), *Professeur à l'Université de Vienne.* **— La Connaissance et l'Erreur,** traduction du Dr Dufour, *Professeur à la Faculté de Nancy.*

M. Mach est un physicien dont la pensée a été fortement influencée par la théorie de l'évolution. Selon lui, le but de la science est de mettre de l'ordre dans les données sensibles, et de chercher avec toute *l'économie de pensée* possible les relations de dépendance qui existent entre nos sensations. — Un vol.

MAXWELL (G.), *Docteur en médecine, Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Paris.* **— Le Crime et la Société.**

M. Maxwell expose dans cet ouvrage les idées actuelles sur la nature et les causes de la criminalité qui lui paraît être un phénomène social normal. Il analyse l'acte criminel et son auteur dans